

Rapport annuel

20 **04/05**

**ALSTOM**



**Rapport annuel**

20

**04/05**



# SOMMAIRE

## RAPPORT ANNUEL 2004/05

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	<b>7</b>
Organisation	8
Secteurs Power	10
Power Turbo-Systems / Power Environment	12
Power Service	18
Transport	20
Marine	24
Power Conversion	26

<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>29</b>
Commentaire général	30
Analyse opérationnelle et financière	38

<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>73</b>
Comptes consolidés	74
Comptes consolidés pro forma	124
Comptes sociaux	142

<b>RISQUES</b>	<b>161</b>
----------------	------------

<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>175</b>
Gouvernement d'entreprise	176
ALSTOM et la responsabilité sociale	199

<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>203</b>
Capital	204
Informations sur la société	212
Organigramme simplifié	217
Informations sur le document de référence	218





“ *ALSTOM poursuivra une stratégie de croissance rentable dans le monde entier* ”

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Un redressement qui se concrétise

L'exercice 2004/05, caractérisé par une forte amélioration de notre situation commerciale, opérationnelle et financière, a marqué un tournant significatif sur la voie du redressement d'ALSTOM.

La hausse de 15 %, sur base comparable, des commandes prises par le Groupe (€ 15,8 milliards) traduit la confiance retrouvée de nos clients et confirme que la Société progresse dans la bonne direction.

Notre performance opérationnelle a progressé substantiellement avec une marge passant de 1,2 à 4 %, sur base comparable, en raison d'une meilleure exécution de nos contrats, d'une réduction de nos coûts d'ingénierie et de fabrication ainsi que de nos frais généraux. Dans le cadre du plan global destiné à améliorer notre position compétitive et à adapter nos capacités de production,

notre programme de restructuration permettra d'économiser € 500 millions par an.

Le problème des turbines à gaz de grande puissance, qui a représenté une charge majeure pour nos finances, appartient désormais au passé. Le parc des turbines GT24/GT26 répond aujourd'hui pleinement aux attentes des clients, comme en attestent les nouvelles commandes obtenues en Espagne et en Thaïlande.

La Société a pu réduire de plus de moitié le montant de sa perte nette (€ 865 millions) et diminuer de façon significative sa dette nette en la ramenant de € 3,7 milliards à € 1,4 milliard. La vente d'actifs et les augmentations de capital y ont largement contribué. ALSTOM a également obtenu de ses principales banques un accès plus large aux cautions, qui couvrent désormais ses besoins jusqu'en juillet 2006. Enfin le succès de l'opération de refinancement

“ Nous sommes déterminés à devenir le fournisseur de référence des solutions innovantes et compétitives adaptées aux besoins de nos clients ”

de notre dette, intervenue en février 2005, a largement renforcé notre liquidité.

Tous ces éléments nous rendent confiants pour réaliser les ambitions futures du Groupe. Comme nous l'avons annoncé depuis mars 2003, la période actuelle de transition devrait s'achever en mars 2006 avec une marge opérationnelle de 6 % aboutissant à un résultat net et à un cash flow libre positifs.

Aujourd'hui, avec la gamme de produits et de services la plus complète et la plus large dans nos deux activités principales, nous sommes actifs sur tous les grands marchés d'infrastructure, de production d'énergie et de transport ferroviaire où nous détenons des positions de premier plan.

Les marchés sur lesquels nous sommes présents possèdent un fort potentiel de croissance, en particulier en Asie mais également

dans d'autres régions du monde. Et nous sommes déterminés à renforcer notre leadership dans le domaine des technologies innovantes et respectueuses de l'environnement sur tous nos marchés.

### **Poursuivre une stratégie de croissance rentable**

ALSTOM conçoit et réalise pour les producteurs d'électricité des systèmes et des équipements qui peuvent utiliser des sources aussi variées que le gaz, le charbon, l'hydroélectricité. ALSTOM est également présent sur le marché des centrales nucléaires pour toute la partie conventionnelle de ce type de centrales. De plus, le Groupe dispose d'une large gamme de systèmes de contrôle des émissions polluantes. ALSTOM a également développé une activité de service, qui connaît une croissance rapide, permettant à ses clients d'améliorer la performance de leurs installations. Cette activité de service s'exerce à la fois sur notre base installée et sur les équipements fournis par d'autres constructeurs.

Dans le domaine du Transport, qu'il s'agisse du transport urbain ou des liaisons interurbaines, notamment à très grande vitesse, ALSTOM propose la plus large gamme de systèmes, d'équipements et de services avec sur ce marché un rôle de premier plan. Cette position a été confirmée en 2004 quand ALSTOM est devenu le premier fournisseur mondial d'infrastructures de transport ferroviaire en termes de prise de commandes et de rentabilité.

À partir d'une base assainie, nous allons mettre en œuvre une stratégie de développement ambitieuse associant croissance et amélioration de la performance.

Après avoir atteint la marge opérationnelle annoncée de 6 % en mars 2006, nous avons pour objectif de la faire progresser de 1 à 2 % au cours des deux années suivantes pour atteindre 7 à 8 % et d'améliorer notre cash flow libre. Cela implique que nous poursuivions nos efforts pour amplifier nos succès commerciaux actuels en prenant des commandes rentables et que nous continuions à réduire nos coûts et à améliorer l'exécution de nos projets.

ALSTOM poursuivra une stratégie de croissance rentable dans le monde entier. Nous rechercherons les opportunités de croissance en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, au Moyen-Orient et nous nous concentrerons particulièrement sur notre futur

développement en Asie où la demande d'infrastructures neuves et sophistiquées, engendrée par la croissance économique, est importante. À titre d'exemple, en Chine, ALSTOM est non seulement déterminé à participer activement au développement d'un marché sur lequel le Groupe est présent depuis plus de 50 ans, mais également à renforcer sa présence locale en y élargissant sa base industrielle. Au-delà des besoins croissants en systèmes et équipements neufs pour les marchés de la production d'énergie et du transport, de grandes opportunités devraient se présenter sur le marché de l'après-vente. La modernisation nécessaire des équipements existants, conjuguée au durcissement des réglementations environnementales ainsi qu'aux missions de maintenance que nous délèguent nos clients, constituent également de solides vecteurs de croissance.

Nous sommes déterminés à rester un acteur de premier plan sur les marchés d'infrastructures de demain et à devenir le fournisseur de référence des solutions innovantes et compétitives adaptées aux besoins de nos clients.

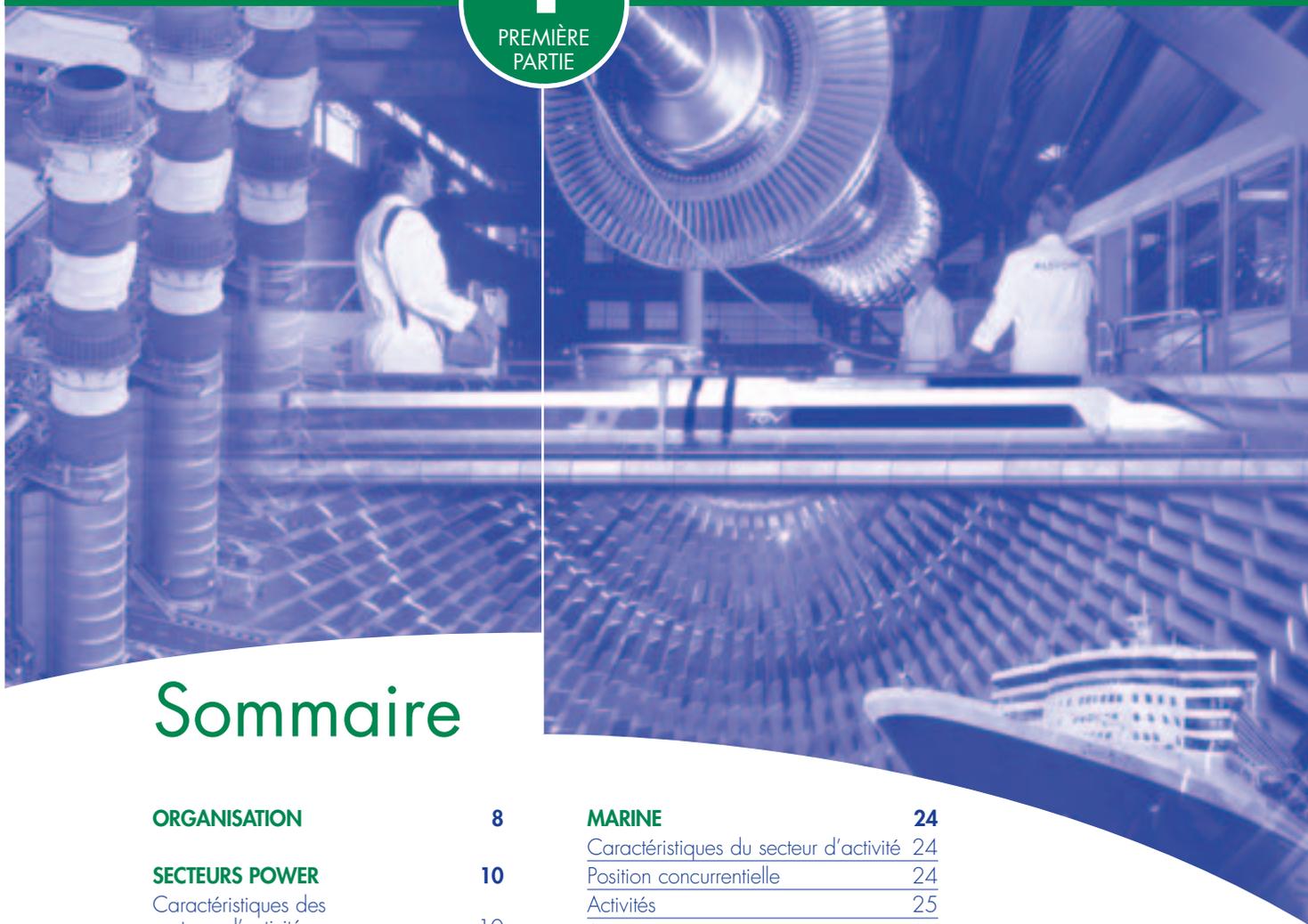


*Patrick KRON*  
*Président Directeur Général*

# DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

1

PREMIÈRE  
PARTIE



## Sommaire

### ORGANISATION 8

### SECTEURS POWER 10

Caractéristiques des secteurs d'activité	10
--	----

### POWER TURBO-SYSTEMS / POWER ENVIRONMENT 12

Position concurrentielle	12
Activités	13
Recherche & Développement	17
Stratégie	17

### POWER SERVICE 18

Position concurrentielle	18
Activités - régions	18
Recherche & Développement	19
Stratégie	19

### TRANSPORT 20

Caractéristiques du secteur d'activité	20
Position concurrentielle	21
Activités	22
Recherche & Développement	23
Stratégie	23

### MARINE 24

Caractéristiques du secteur d'activité	24
Position concurrentielle	24
Activités	25
Stratégie	25

### POWER CONVERSION 26

Caractéristiques du secteur d'activité	26
Position concurrentielle	26
Activités	26
Recherche & Développement	27
Stratégie	27

# DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

ALSTOM sert le marché de l'énergie par ses activités dans le domaine de la production d'énergie, et le marché du transport par ses activités dans les domaines du transport ferroviaire et maritime. Le Groupe conçoit, fournit et assure la maintenance d'une gamme complète de produits et de systèmes de haute technologie. Il possède une expertise reconnue dans l'intégration de systèmes, la maintenance et le service sur toute la durée de vie de ces produits et systèmes. Au cours de l'exercice 2004/05, les commandes ont représenté € 15,8 milliards et le chiffre d'affaires s'est élevé à € 13,7 milliards. Au 31 mars 2005, le carnet de commandes représentait € 27,2 milliards ; à cette même date, le Groupe employait environ 69 500 personnes dans près de 70 pays.

## ORGANISATION

Les activités du Groupe sont réparties en quatre Secteurs et une Activité :

- Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment
- Secteur Power Service
- Secteur Transport
- Secteur Marine
- Activité Power Conversion

Un réseau international coordonne la présence du Groupe dans le monde entier. Ce réseau fournit notamment aux Secteurs d'ALSTOM des informations à caractère stratégique et intervient dans le financement de projets.

### Sites de production

ALSTOM possède des sites de production dans environ 70 pays. Le Groupe possède ou loue ses principales installations de

production et la plupart des terrains sur lesquels se trouvent ces installations.

### Propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire ou bénéficie de licences permettant l'utilisation de diverses marques, brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Tous ces droits contribuent à la bonne marche de l'activité, mais aucune licence n'a, à elle seule, à ce jour, une importance significative pour les activités.

### Employés

Le nombre d'employés du Groupe a fortement diminué durant les quatre dernières années en raison de cessions et de différents plans de restructurations. Pour plus d'informations, reportez-vous au "Rapport de gestion - restructuration et programmes de réduction des coûts".

Les tableaux ci-après présentent, pour les périodes indiquées, le nombre d'employés en équivalent temps plein (i) par Secteur et (ii) par région.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS	2003	2004	2005
Secteurs Power	46 581	n/a	n/a
Power Turbo-Systems / Power Environment		21 690	19 154
Power Service		20 044	17 597
Transport	28 558	25 623	25 090
Marine	4 555	4 018	3 189
Power Conversion	3 841	3 416	3 271
Transmission & Distribution	24 341	n/a	n/a
Corporate et autres <sup>(1)</sup>	1 795	2 020	1 293
<b>Total</b>	<b>109 671</b>	<b>76 811</b>	<b>69 594</b>

(1) "Autres" comprend les employés du Réseau International et d'Information Technology sur les trois exercices.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en %)	2003	2004	2005
Union européenne	57	54	61
dont : France	24	25	25
Royaume-Uni	12	9	9
Allemagne	9	9	10
Reste de l'Europe	14	14	10
Amérique du Nord	9	16	15
dont : États-Unis	6	13	12
Amérique Centrale et du Sud	5	4	5
Asie/Pacifique	14	11	9
Afrique/Moyen-Orient	1	1	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Consultation des employés

La performance collective suppose une politique de communication et de concertation avec le personnel et ses représentants. ALSTOM a donc développé une politique de communication très ouverte sur les sujets concernant le Groupe et sa situation économique. Quand cela est pertinent et pour les sujets qui les concernent, ALSTOM engage des négociations avec les représentants du personnel afin de trouver des solutions adaptées, comme par exemple pour les systèmes de retraite et de protection sociale, les contrats de prévoyance et de frais de santé, la gestion des compétences et des emplois, notamment quand la pyramide des âges le nécessite.

Dans le cadre des restructurations affectant les sites européens, des groupes de travail dépendant du Comité d'Entreprise Européen d'ALSTOM ont été mis en place. Ce fut par exemple le cas en 2004, lors de la réorganisation de la fabrication de boggies dans le Secteur Transport qui concernait des sites dans différents pays. De même, la restructuration des activités de chaudières à Stuttgart (Allemagne) et à Vélizy (France) a fait l'objet de nombreuses réunions du groupe de travail. Ces réunions ont permis un véritable partage de l'information et une meilleure compréhension des enjeux économiques et sociaux des décisions à prendre.

ALSTOM a également adopté cette année un règlement intérieur pour son Comité d'Entreprise Européen, le dotant ainsi de moyens de fonctionnement qui lui permettent de développer des procédures de médiation et d'arbitrage originales et innovantes en cas de désaccord. Enfin, des experts choisis par le Comité d'Entreprise Européen examinent les comptes et la stratégie du Groupe et assistent le Comité Européen dans le suivi des plans de restructuration. L'expertise a ainsi porté sur le Secteur

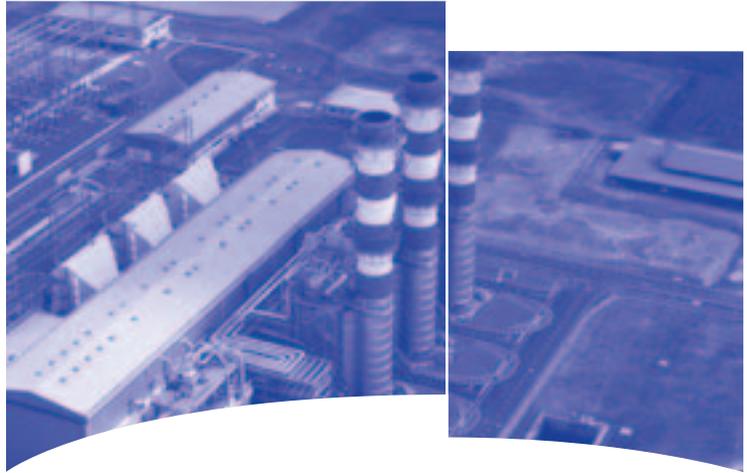
Power Turbo-Systems / Power Environment en 2004 et sur le Secteur Transport en 2005.

Cette volonté partagée de promouvoir le dialogue social a permis, lors de la mise en place des plans de restructurations indispensables pour le sauvetage du Groupe, de continuer à négocier et de rechercher des solutions adaptées. De très nombreux accords, concernant les conséquences des restructurations, ont été signés, notamment en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse et au Royaume-Uni.

ALSTOM, la société mère, ne publie pas de bilan social puisqu'elle n'a pas d'employés. Cependant, les unités et les entités légales en France qui emploient plus de 300 personnes publient des bilans sociaux. Ils sont accessibles aux employés de ces unités ou entités légales, conformément à la loi française.

## SECTEURS POWER

Les Secteurs Power d'ALSTOM offrent une gamme complète d'équipements et de services, des centrales clés en main aux turbines à gaz, à vapeur et hydroélectriques, en passant par les alternateurs, chaudières, systèmes de réduction des émissions et systèmes de contrôle-commande, ainsi qu'une gamme complète de services couvrant notamment la modernisation, la maintenance et l'exploitation de centrales.



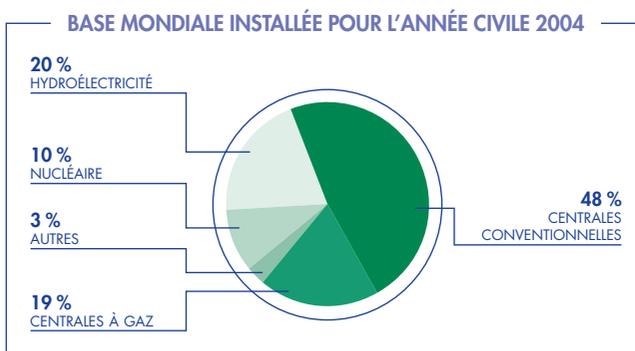
Les activités Power d'ALSTOM sont désormais réparties en deux Secteurs :

- Power Turbo-Systems / Power Environment
- Power Service

Ces Secteurs ont une seule et même organisation orientée vers le client et nommée "Global Power Sales Organisation", qui assure une interface unique avec le client par la coordination des actions commerciales.

### CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

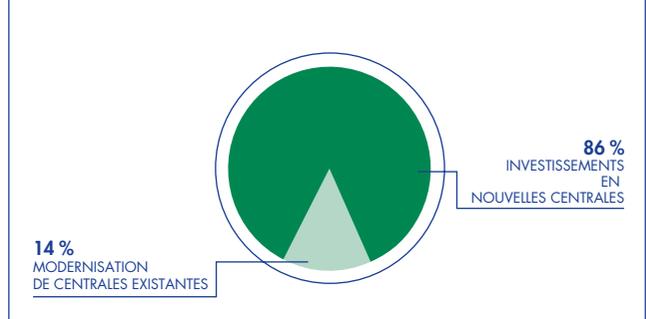
La capacité mondiale de production d'électricité est actuellement estimée à 4 000 GW environ. Les graphiques ci-après montrent la répartition de cette base installée par type de technologie en 2004, selon les données publiées par l'organisme américain Utility Data Institute.



Sur la base des estimations de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) sur la période 2001-2010, le niveau actuel

d'investissement nécessaire pour les nouvelles centrales et la modernisation des centrales existantes dans le monde s'élève à € 107 milliards par an en moyenne.

### VALEUR DU MARCHÉ MONDIAL DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



Source : AIE, Perspectives d'investissement énergétique dans le monde, Données 2003

La demande d'équipements de production d'énergie est déterminée par un ensemble de facteurs complexes et interdépendants, notamment :

### La croissance économique

La demande globale d'équipements de production d'électricité étant déterminée par la croissance de la demande d'électricité, elle est généralement plus forte dans les régions où la croissance économique est élevée.

Historiquement, il y a toujours eu une forte corrélation entre la croissance de la base installée de centrales électriques et celle du PIB mondial, bien que la demande d'équipements de production d'électricité puisse fluctuer de façon sensible à court terme.

La demande d'équipements de production d'électricité dépend également de l'évolution des comportements des consommateurs qui tendent à favoriser l'électricité comme source d'énergie.

Après une période de très forte croissance des investissements dans les infrastructures de production d'énergie aux États-Unis, depuis la fin des années 1990, on a observé une chute brutale du niveau des nouvelles commandes en 2002. En 2003 et 2004, l'économie mondiale a été stimulée par une croissance sans précédent en Chine, accompagnée d'une envolée de la demande de nouvelles centrales électriques dans le pays. Selon les données publiées par McCoy, la Chine a représenté à elle seule plus de la moitié du marché mondial des équipements de production d'électricité au cours de ces deux années. Cette évolution du marché – décroissance en Amérique du Nord ; développement en Asie – a également provoqué une importante modification des sources d'énergie, du gaz vers le charbon et l'hydroélectricité, qui représentent une proportion importante de la base d'équipements installés dans cette région du monde. Leader reconnu de ces technologies, ALSTOM bénéficie pleinement de cette évolution de marché.

Le Groupe prévoit que, dans les années à venir, la demande de nouvelles centrales électriques sera plus équilibrée tant au niveau géographique que technologique, la Chine demeurant un marché majeur de production d'énergie. Plus généralement, ALSTOM prévoit que l'Asie restera globalement le premier marché mondial, avec la Chine et l'Inde aux premiers rangs de la demande, et que le reste du marché mondial sera également réparti entre le Moyen-Orient, où la demande devrait rester forte, l'Europe et les Amériques.

### Les préoccupations environnementales

La demande de technologies de production d'énergie plus propres est la conséquence de la mise en place de législations environnementales plus strictes en réponse aux pressions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre et autres polluants. Ces préoccupations environnementales ont renforcé la demande de technologies de combustion propre du charbon, qui minimisent les émissions. Par ailleurs, l'initiative "Clear Skies", aux États-Unis, et les nouvelles réglementations sur l'environnement, telles que les directives relatives aux Grandes Installations de Combustion (GIC) et aux plafonds d'émissions nationaux, dans l'Union européenne élargie, ont fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions. Ces réglementations ont contribué à l'augmentation de la demande de réhabilitation de centrales existantes et à l'intégration de systèmes antipollution dans celles-ci. Elles ont également conduit à une forte pression pour améliorer l'efficacité du cycle global des centrales et ainsi réduire les quantités de combustibles utilisées.

### La réhabilitation d'anciennes centrales

ALSTOM estime que le marché du service connaît une croissance rapide. Par ailleurs, même dans les régions où la croissance du PIB est faible, le vieillissement des centrales peut conduire à leur mise hors service, et crée la nécessité de construire de nouvelles centrales pour maintenir les niveaux de capacité de fourniture d'électricité. Au cours des dernières années, la demande de maintenance et de réhabilitation a été renforcée par une tendance générale, parmi les producteurs d'énergie, à augmenter le rendement, à réduire les coûts d'exploitation et à prolonger la durée de service des centrales existantes. Cette augmentation de la demande de mise à niveau des installations a essentiellement bénéficié aux constructeurs de centrales tels qu'ALSTOM, et le Groupe pense qu'elle sera une importante source de croissance pour ses activités Power Service, en raison de l'importance de sa base installée dans le monde, en particulier sur le marché européen où certaines installations en exploitation ont été construites il y a plus de 30 ans.

### La déréglementation et la libéralisation

La déréglementation et la libéralisation des marchés de l'électricité ont transformé la clientèle et ont eu un impact sur la demande, en particulier aux États-Unis où, au cours de ces dernières années, elle a essentiellement émané de développeurs commerciaux, c'est-à-dire d'exploitants de centrales électriques privées qui vendent leur électricité de façon indépendante. Toutefois, des surcapacités locales se sont répercutées sur les prix et la volatilité du coût des combustibles, ce qui a eu des conséquences négatives sur les performances de ces exploitants et provoqué une restructuration du secteur. S'en est suivi un rééquilibrage des politiques réglementaires de nombreux pays entre une approche libérale et un contrôle gouvernemental plus strict.

La libéralisation, qui est à l'origine d'une grande partie des nouveaux investissements de ces dernières années, a également imposé une pression considérable sur les coûts des centrales au cours de la dernière décennie, a augmenté la demande d'installations offrant un meilleur rendement, un plus grand respect de l'environnement et une rentabilité d'exploitation plus élevée. La croissance du marché du service est également appuyée par le nombre croissant de centrales construites et détenues par des sociétés privées qui tendent à externaliser l'essentiel de leurs activités d'exploitation et de maintenance. Cette tendance s'est maintenue même en période de réduction des initiatives privées, dans la mesure où les entreprises publiques adoptent également une politique de réduction des coûts et une stratégie d'optimisation des actifs.

## POWER TURBO-SYSTEMS / POWER ENVIRONMENT

### Organisation depuis mai 2004

Le regroupement des deux anciens Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment, a conduit à une nouvelle organisation annoncée en mai 2004. Le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment comprend désormais les six activités ci-après, qui partagent des fonctions support communes :

- Plants
- Turbomachines
- Utility Boilers
- Energy Recovery & Plants
- Environmental Control Systems
- Hydro Power

Toutes les activités du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment sont soutenues par les huit fonctions communes ci-dessous :

- Stratégie,
- Ventes et Marketing,
- Projets,
- Finance,
- Juridique,
- Technologie,
- Changement et Communications, et
- Ressources Humaines.

Le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment conçoit, fabrique et fournit une large gamme de produits et services destinée aux marchés industriels et de production d'énergie. Cette gamme de produits comprend des turbines à gaz (de 56 MW à 281 MW),

des turbines à vapeur (de 100 MW à 1 800 MW), des turbo-alternateurs (de 40 MW à 1 700 MW), des centrales clés en main (ingénierie-apvisionnement-construction ou EPC) pour l'utilisation de turbines à gaz et à vapeur de grande puissance, des systèmes électriques et de contrôle pour tous types de centrales, des services de remise à niveau et de réhabilitation, tous types de chaudières, des technologies de combustion propre du charbon, des systèmes antipollution, des systèmes de récupération d'énergie, des centrales hydroélectriques, et de la maintenance.

### POSITION CONCURRENTIELLE

Le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment occupe des positions mondiales parmi les tous premiers rangs dans l'ensemble de ses activités<sup>(1)</sup>.

Dans le domaine des turbines à gaz, le Secteur est en concurrence avec trois autres grands groupes : General Electric, Siemens et Mitsubishi.

Pour la technologie des turbines à vapeur, le Secteur est concurrent de sociétés mondiales telles que Siemens, Hitachi, Toshiba et General Electric, mais aussi de fournisseurs nationaux tels que Shanghai Electric, Harbin et Dongfang en Chine, BHEL en Inde ou Doosan en Corée du Sud.

Sur le marché des chaudières, les principaux concurrents du Secteur sont Mitsubishi Heavy Industries, Babcock & Wilcox, Babcock Hitachi, Foster Wheeler et Ishikawajima-Harima Heavy Industries (IHI).

Pour les systèmes antipollution destinés aux producteurs d'énergie électrique, les principaux concurrents sont Fisia Babcock, Babcock Power, Babcock & Wilcox, Lurgi, Wheelabrator, Mitsubishi Heavy



(1) Sur la base d'estimations internes.

Industries, Babcock Hitachi, Black & Veatch, Austria Energy & Environment et Hamon.

En matière de contrôle des émissions pour l'industrie, les principaux concurrents du Secteur sont Hamon, FLS Airtech, Solios, Mitsubishi, Voest Alpine, Enfil, BHA et Lurgi.

Sur le marché de l'hydroélectricité, les principaux concurrents du Secteur sont Voith-Siemens, VA-Tech et General Electric ainsi que les fabricants nationaux chinois Harbin et Dongfang.

Les avantages concurrentiels du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment sont notamment :

- sa capacité unique à fournir des centrales clés en main optimisées en intégrant tous les composants essentiels issus de sa technologie (turbines, alternateurs, chaudières, condenseurs, systèmes antipollution, systèmes électriques et de contrôle-commande) ;
- une grande expérience des turbines à gaz de grande et moyenne puissance, avec un bon portefeuille de machines éprouvées ;
- une solide position de marché et une expérience considérable de toutes les technologies de chaudières, et notamment de la combustion propre du charbon ;
- une large implantation mondiale bien répartie géographiquement ;
- une position de leader dans les turbines à vapeur et les alternateurs ; et
- une position de leader mondial en systèmes et produits hydroélectriques<sup>(1)</sup>.

## ACTIVITÉS

Power Turbo-Systems / Power Environment possède une organisation mondiale, avec ses principaux sites de production situés au Royaume-Uni, en Allemagne, Suisse, France, Italie, Pologne, Chine, Inde et Malaisie et une force de vente spécialisée répartie sur les cinq continents. Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2004/05, le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment était organisé en six activités : Plants, Turbomachines, Utility Boilers, Energy Recovery & Plants, Environmental Control Systems et Hydro Power.

### Plants

ALSTOM est un leader mondial de l'ingénierie et de la construction de centrales électriques, ainsi qu'un fournisseur majeur de centrales à combustible fossile<sup>(1)</sup>. ALSTOM propose des centrales clés en main pour l'utilisation de turbines à gaz de grande puissance et de turbines à vapeur, des systèmes électriques et de contrôle-commande, et des services de remise à niveau et de réhabilitation.

(1) Sur la base d'estimations internes.

L'activité Plants comprend Plant Sales et Plant Operations :

### Plant Sales

Plant Sales se compose d'une organisation commerciale unique pour l'ensemble de l'activité, avec des directions commerciales organisées par région.

Plant Sales couvre la totalité de la gamme de produits centrales en offrant les services et applications suivants :

- centrales à cycle combiné, avec les turbines à gaz ALSTOM (GT8C2, GT11NM, GT11N2, GT13E2, GT24, GT26) ;
- centrales à cycle simple ;
- centrales à vapeur conventionnelles :
  - gamme 150 MW (lit fluidisé circulant (CFB) ou charbon pulvérisé (PC))
  - gamme 350 MW (CFB ou PC)
  - gamme 700 MW sous-critiques
  - gamme 800 MW supercritiques ;
- équipements complémentaires ;
- îlots nucléaires conventionnels ;
- remise à niveau et réhabilitation ; et
- information et systèmes de contrôle-commande.

### Plant Operations

Plant Operations dispose d'une organisation mondiale avec des sites dans huit pays. Plant Operations est responsable de la réalisation des centrales électriques clés en main, à partir de composants clés réalisés par ALSTOM : chaudières, turbines à gaz, turbines à vapeur et alternateurs. Cette activité gère toutes les étapes des projets de centrales : ingénierie, approvisionnement, logistique, génie civil, construction et mise en service.

### Turbomachines

Turbomachines est composée des activités suivantes : Gas Turbine, Steam Turbine, Steam Turbine Retrofits, Generators et Aerospace Sales & Technology Centre.

L'activité est chargée :

- de la recherche et du développement pour la conception de ses turbines à gaz, à vapeur et alternateurs ;
- des mises à niveau et réhabilitations de turbines à vapeur et d'alternateurs en service (équipements fabriqués par ALSTOM ou par d'autres fabricants) ;
- de la vente et de l'exécution des nouveaux turboalternateurs et turbines à gaz et à vapeur ; et
- des services d'assistance d'ingénierie technique : experts en matériaux, essais et logistique.

Cette activité fournit les produits suivants :

### Gas Turbine

L'activité Gas Turbine offre un large éventail de turbines à gaz de grande puissance, de 56 à 281 MW, pour les marchés 50 Hz et 60 Hz. Toutes les unités sont compatibles avec des applications en cycle simple, cogénération ou cycle combiné. Elles sont alimentées au gaz naturel, au gazole et, pour certaines, au pétrole brut et au gaz de houille.

Cette activité travaille pour les entreprises publiques, les producteurs d'électricité indépendants, les producteurs d'énergie, l'industrie et les architectes/ingénieurs du monde entier.

La gamme de turbines à gaz comprend les produits suivants :

- GT26 (281 MW) pour 50 Hz
- GT24 (188 MW) pour 60 Hz
- GT13E2 (172 MW) pour 50 Hz
- GT11N2 (115 MW) pour 50 Hz et 60 Hz
- GT11NM (87 MW) pour 60 Hz
- GT8C2 (56 MW) pour 50 Hz et 60 Hz

### Steam Turbine

Cette activité fournit les turbines à vapeur à resurchauffe à carter simple ou multiple pour les centrales d'une puissance de 100 à 1 800 MW.

Ces turbines à vapeur proposent un design modulaire éprouvé et adapté aux exigences spécifiques de n'importe quel type de projet quel que soit la gamme de puissance.



Les designs des turbines à vapeur sont optimisés pour tous les types d'applications :

- les centrales à vapeur conventionnelles ou à cycle combiné ;
- les centrales ultra-supercritiques à haut rendement ;
- les applications spéciales telles que la cogénération, le chauffage collectif et la désalinisation ; et
- les centrales nucléaires.

L'activité propose une famille de corps de turbines à vapeur standardisés, qui comprend les STF 15C, STF 20C, STF 25S, STF 30C, STF 40/50S et STF 60S.

### Steam Turbine Retrofits

Les réhabilitations de turbines à vapeur améliorent le rendement et la fiabilité des machines existantes en service.

La technologie de pointe d'ALSTOM permet :

- la réhabilitation des turbines nucléaires ou à combustible fossile de technologie ALSTOM ;
- la conception d'ailettes de type action-réaction pour obtenir une meilleure performance par une aérodynamique mieux adaptée ; et
- la mise en œuvre de solutions qui fournissent les meilleurs rendements durables.

ALSTOM possède l'expérience de la réhabilitation la plus large sur le marché<sup>(1)</sup> :

- plus de 250 MW de réhabilitation de cylindres sur des machines tierces ; et
- plus de 340 MW de réhabilitation de cylindres sur les équipements réalisés par le Groupe.

### Generators

Le portefeuille de produits couvre une grande variété de turbo-alternateurs d'environ 40 MW à plus de 1 800 MW. Ces turbo-alternateurs sont destinés à de nombreuses utilisations, des centrales à gaz et à cycle combiné aux centrales à vapeur et nucléaires.

Grâce à des améliorations constantes de la conception des pièces et à l'installation d'essais en vraie grandeur de Birr, en Suisse, cette activité offre des alternateurs évolués, tels que Topair, et le plus grand turboalternateur au monde refroidi par air, capable de produire plus de 400 MW. Sa gamme d'alternateurs comprend de grands alternateurs quadripolaires et bipolaires, Topgas, Topair et Topack. Cette activité réalise également des réhabilitations d'alternateurs.

(1) Sur la base d'estimations internes.

### Aerospace Sales & Technology Centre

Le Centre technologique comprend cinq établissements situés au Royaume-Uni et en Suisse. Ces établissements assurent la conception et le développement de produits technologiques innovants pour les composants des alternateurs, turbines à gaz et turbines à vapeur. Le Centre technologique fournit également des solutions technologiques et d'ingénierie pour l'industrie aérospatiale, et notamment pour l'Agence spatiale européenne. Bon nombre des projets du Centre contribuent à la réussite du Secteur en garantissant la compétitivité des produits des Secteurs Power par l'application d'une technologie éprouvée et avancée.

### Utility Boilers

L'activité Utility Boilers propose les produits et services suivants :

- chaudières évoluées sous-critiques et supercritiques haute température jusqu'à 1 100 MW pour la production d'énergie ;
- technologies de combustion propre du charbon, comprenant les chaudières à lit fluidisé (circulant, à bulles, hybride), qui permettent la combustion d'une gamme complète de combustibles, y compris déchets et combustibles de mauvaise qualité, en minimisant les émissions ;
- expertise des combustibles et de la combustion, charbons, lignite, gazole, coke de pétrole, biomasse, déchets combustibles, réhabilitations de brûleurs ; et
- réhabilitation de composants.

Les marchés de l'activité Utility Boilers sont répartis dans le monde entier. Les principaux marchés pour les équipements neufs se trouvent dans les pays en voie de développement bénéficiant d'une forte croissance industrielle, notamment en Asie - en Inde et en Chine - et dans les pays développés détenant des ressources en charbon importantes, tels que l'Australie, l'Allemagne, l'Europe de l'Est, et plus récemment l'Amérique du Nord. Les marchés les plus importants de rénovation et de modernisation sont situés dans les pays développés détenant une large base installée d'anciennes centrales au charbon, notamment en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu'en Inde.

L'activité Utility Boilers est un des leaders mondiaux<sup>(1)</sup> de la science de la combustion, et bénéficie de compétences approfondies dans la conception de chaudières rentables et efficaces permettant de transformer en vapeur et en énergie le charbon, la lignite, le gaz et le pétrole, le coke de pétrole, la biomasse et les déchets combustibles. Des sites de recherche de pointe aux États-Unis et en Europe sont à l'avant-garde du développement de chaudières évoluées dont la conception permet l'optimisation des coûts afin d'augmenter le rendement et de réduire les émissions de gaz.

(1) Sur la base d'estimations internes.

Utility Boilers est un participant clé à la recherche gouvernementale dans l'Union européenne et aux États-Unis pour le développement des chaudières à vapeur supercritiques et des techniques évoluées de combustion. Ces recherches ont pour objectifs de réduire de manière significative les émissions de CO<sub>2</sub> et permettre le piégeage et la séquestration du CO<sub>2</sub> à partir de fuel fossile combustible.

Les bureaux d'étude et d'ingénierie dédiés aux unités existantes sont situés en France, en Allemagne, en République Tchèque, en Italie, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Inde. Les nouvelles unités sont élaborées par les bureaux situés en Europe, aux États-Unis, et en Inde.



Les sites de fabrication des pièces détachées de chaudières constituent une compétence clé pour l'activité Utility Boilers. Ces sites sont situés en République Tchèque, en Indonésie, en Inde et aux États-Unis. Ils fournissent des composants pour les nouvelles unités, ainsi que des services de remplacement et de modernisation pour les unités opérationnelles.

### Energy Recovery & Plants

L'activité Energy Recovery & Plants propose les produits suivants :

- générateurs de vapeur pour la récupération de chaleur (HRSG) pour les turbines à gaz de toutes dimensions en cycle combiné ou en cogénération pour les entreprises publiques et les applications industrielles ;
- chaudières exécutées sur site, brûlant tous les combustibles (charbon, pétrole et gaz, biomasse, déchets), chaudières à lit fluidisé circulant (CFB) et chaudières autonomes produisant jusqu'à 300 tonnes de vapeur par heure ;
- centrales à vapeur et à gaz ainsi qu'équipements vapeur clés en main pour les centrales à gaz jusqu'à 100 MW ;

- installations de traitement thermique des déchets pour les applications municipales et industrielles (Allemagne et Autriche uniquement) ; et
- centrales géothermiques.

Dans le domaine des systèmes de valorisation énergétique des déchets, la gamme de produits couvre des :

- réchauffeurs d'air régénératifs et échangeurs de chaleur gaz-gaz ;
- broyeurs pour les centrales et l'industrie ;
- incinérateurs rotatifs, systèmes d'oxydation thermique ;
- échangeurs thermiques, unités de récupération de chaleur ; et
- réchauffeurs d'air à liqueur noire pour l'industrie pétrochimique.

L'activité Energy Recovery & Plants possède les marques telles que les réchauffeurs d'air Ljungström®, les broyeurs à cuve tournante Raymond®, et les échangeurs Schmidt'sche® qui sont largement appréciées par les fabricants de chaudières, les opérateurs de centrales et les industriels du monde entier.

Cette activité est un leader du marché des installations de valorisation énergétique des déchets en Allemagne et en Autriche et des équipements de récupération d'énergie<sup>(1)</sup>. Il compte parmi les leaders de la technologie des HRSG, des CFB modulaires et des chaudières à biomasse<sup>(1)</sup>.

### Environmental Control Systems

L'activité Environmental Control Systems (systèmes antipollution) développe des technologies destinées à assurer le piégeage et/ou la transformation de composants identifiés comme polluants atmosphériques. Les principaux polluants sont les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), les particules, les composés organiques volatils et le mercure/les métaux lourds. Cette activité offre des solutions complètes pour les applications de production d'énergie et industrielles, qui s'intègrent dans le processus client, et notamment :

- la technologie de dénitrification par voie catalytique (SCR) pour la réduction des émissions de NO<sub>x</sub> ;
- des tours d'absorption humides, à sec et à l'eau de mer pour la réduction des émissions de SO<sub>x</sub> ; et
- des électrofiltres humides et à sec, et des filtres à manche pour la récupération des particules émises.

Outre les récentes avancées de la technologie de contrôle optimisé, connue sous le nom d'APC<sup>2</sup>, Environmental Control Systems commercialise une tour d'absorption humide évoluée, Flowpac, une nouvelle technologie de récupération d'énergie pour l'industrie des pâtes et papiers ainsi que de nouvelles technologies de transformation de l'aluminium et de récupération. Ses principaux marchés sont

l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, avec des marchés en cours de développement en Amérique Latine.

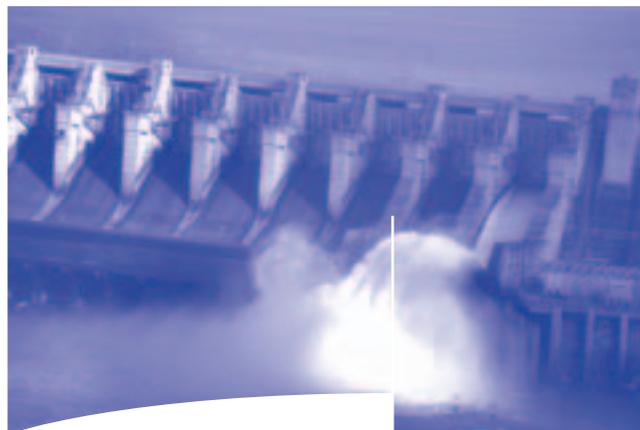
### Hydro Power

ALSTOM est un leader du marché des turbines et alternateurs hydrauliques et a fourni plus de 20 % de la capacité mondiale installée de génération d'énergie hydroélectrique<sup>(1)</sup>. Ses principaux marchés pour les équipements neufs sont la Chine, l'Inde, le Canada, le Brésil, le Venezuela et la Turquie. L'Europe et les États-Unis constituent les principaux marchés de réhabilitation.

L'ensemble des équipements de cette activité sont réalisés sur des sites d'ingénierie et de production répartis dans le monde entier. Cela permet la rationalisation des coûts et l'optimisation du financement. La base industrielle est notamment composée des sites de Taubatá au Brésil, Tianjin en Chine, Baroda en Inde, Grenoble en France, Tracy au Canada, Bilbao en Espagne et Birr en Suisse. Ces sites offrent aux clients, présents dans le monde entier, une base industrielle optimale.

L'activité Hydro Power fournit les produits et services suivants :

- installations clés en main incluant les équipements électriques et mécaniques complets ;
- turbines hydrauliques et turbines-pompes jusqu'à 900 MW ;
- alternateurs hydrauliques jusqu'à 1 000 MVA ;
- régulateurs, systèmes d'excitation et vannes ;
- systèmes de contrôle et de protection ;
- réhabilitation et modernisation de centrales hydroélectriques existantes ;
- petites centrales hydrauliques de 5 MW à 30 MW ; et
- pompes à eau et stations de pompage pour le transfert et le contrôle de l'eau :
  - équipements hydromécaniques et de levage ; et
  - vannes pour l'irrigation et l'assainissement.



(1) Sur la base d'estimations internes.

Les scientifiques et ingénieurs du Groupe travaillent dans deux centres technologiques situés en France (turbines) et en Suisse (alternateurs), deux pays bénéficiant d'une longue tradition dans l'énergie hydroélectrique. Ils cherchent en permanence à développer des technologies de pointe, qui garantissent la haute qualité des produits et des solutions plus respectueuses de l'environnement.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Le parc de turbines à gaz GT24/GT26, sur lequel se sont concentrés les efforts de R&D du Secteur, cumule à ce jour plus d'un million d'heures de service. 76 machines sont actuellement en service avec des niveaux élevés de fiabilité et de disponibilité et des niveaux d'émissions "best in class". L'énergie qu'elles produisent répond aux besoins de 20 millions d'hommes et de femmes dans 17 pays au monde, ce qui confirme non seulement la réussite du programme de mise au point des turbines à gaz de grande puissance, mais aussi le retour de la confiance des clients dans cette technologie.

Au cours de l'exercice 2004/05, le Secteur a poursuivi le renforcement de l'ensemble de sa gamme de turbines à gaz de grande puissance ; ce programme a permis notamment d'améliorer le rendement, la puissance et la durabilité de ces turbines.

La R&D de Power Turbo-Systems / Power Environment est également axée sur l'amélioration des performances environnementales et du rendement énergétique des équipements. Cet axe comprend notamment le développement de nouveaux procédés de combustion propre du charbon avec des cycles de vapeur optimisés, des performances améliorées et une réduction des investissements et des coûts d'exploitation. Le Secteur travaille également sur des concepts évolués de centrales électriques au charbon, avec pour objectifs d'augmenter sensiblement le rendement par rapport aux autres options de production d'énergie et d'atteindre un niveau d'émissions proche de zéro à des coûts concurrentiels.

Sur le segment Hydro Power, le Secteur recherche en permanence des produits plus respectueux de l'environnement, offrant un meilleur rendement, tels que des turbines sans danger pour les poissons, de nouveaux systèmes d'isolation pour les machines électriques et de nouveaux matériaux respectueux de l'environnement pour les équipements électroniques de contrôle et de protection.



## STRATÉGIE

ALSTOM est un intégrateur de centrale. En effet, le Groupe est à la fois capable de fournir et de maîtriser toutes les technologies des composants clés d'une centrale, ainsi que de réaliser la centrale elle-même.

En outre, l'objectif du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment est de consolider sa position dans le domaine de la conception et de la construction des centrales électriques, des turbines à vapeur et des alternateurs et de développer ses ventes de turbines à gaz en s'appuyant sur les améliorations techniques réalisées, comme l'illustrent les nouvelles commandes de turbines à gaz de grande puissance en Espagne et en Thaïlande.

Le Secteur projette d'achever l'adaptation de sa base industrielle aux conditions du marché actuelles, en optimisant sa capacité de conception et de fabrication ainsi que le nombre de ses centres d'exécution.

## POWER SERVICE

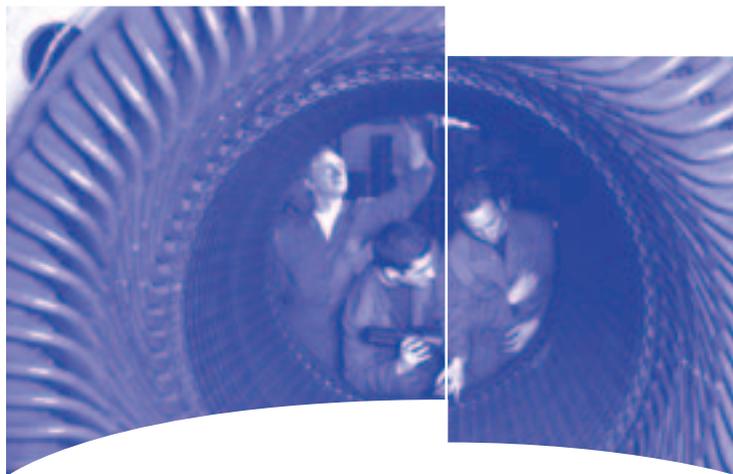
Le Secteur Power Service fournit des produits et services à des clients qui exploitent des équipements de production d'énergie sur tous les marchés géographiques.

Power Service dispose d'un portefeuille de produits et services qui comprend :

- les pièces détachées, y compris les pièces remises en état et les réparations en atelier ;
- le service sur site : gestion des arrêts de tranches, réparations sur site, montage, mise en service, construction, supervision ;
- le conseil et le support technique : services techniques, évaluation des conditions, conseil, formation, surveillance et diagnostic, analyse des performances ;
- l'amélioration des performances : mises à niveau, augmentation de puissance, modernisation, optimisation, prolongation de la durée de vie ; et
- les contrats de service : gestion des stocks, gestion de la maintenance, contrats de service à long terme, exploitation et maintenance (O&M) pour tous les principaux composants des centrales électriques et association de ces différents services sous forme de "packages" de solutions intégrées conçues pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion du cycle de vie des actifs, d'amélioration des performances, de gestion du risque, de gestion des coûts et de conformité environnementale.

### POSITION CONCURRENTIELLE

Selon les analyses du Groupe réalisées à partir de données publiées par l'institut américain Utility Data Institute (UDI) et de données internes, ALSTOM a installé des équipements majeurs de production d'électricité correspondant à une capacité de production de plus de 650 000 MW, soit près de 20 % des équipements de production d'électricité thermique dans le monde. Le Groupe considère que son expérience d'installation et d'entretien de cette base installée est essentielle pour remporter de nouveaux contrats de service et soutenir la progression du chiffre d'affaires du Secteur Power Service, dans la mesure où les centrales existantes nécessitent des services d'exploitation, de maintenance et de réparation, d'amélioration des performances et de prolongation de la durée de vie.



Les principaux concurrents du Secteur dans le domaine du service sont d'autres constructeurs d'équipements de production d'énergie, tels que General Electric, Siemens-Westinghouse et Mitsubishi, qui se concentrent principalement sur l'entretien de leurs propres équipements, ainsi que différents petits fournisseurs de service indépendants.

Les avantages concurrentiels du Secteur Power Service sont :

- un important réseau mondial présent dans plus de 70 pays, avec plus de 200 centres de services locaux dans toutes les régions du monde ;
- une large base d'équipements de production d'électricité fournis par ALSTOM ; et
- un portefeuille de produits de services conséquent, couvrant la totalité des équipements et technologies, notamment :
  - turbines à gaz ;
  - turbines à vapeur ;
  - alternateurs ;
  - chaudières ;
  - installation de production d'énergie ;
  - instrumentation & contrôle (I&C) et équipements électriques ;
  - équipements environnementaux ; et
  - équipements pour les échangeurs de chaleur.

### ACTIVITÉS - RÉGIONS

ALSTOM Power Service dispose d'une organisation mondiale avec une forte présence locale dans plus de 70 pays, 20 centres d'exécution de services et 22 ateliers de production. Sur l'exercice 2004/05, Power Service était composé de quatre Régions de

Service, regroupant différents pays, centres de service locaux et sites de production :

- **Région 1** ► Amérique du Nord et Amérique centrale (principaux sites : États-Unis, Canada et Mexique)
- **Région 2** ► Europe continentale et Afrique (principaux sites : France, Allemagne, Espagne, Roumanie, Hongrie et Pologne)
- **Région 3** ► Sud-Est de l'Europe, Moyen-Orient et Amérique du Sud (principaux sites : Suisse, Italie, Croatie, Moyen-Orient, Brésil)
- **Région 4** ► Europe du Nord, Asie du Nord et du Sud-Est, Inde et Australie (principaux sites : Royaume-Uni, Suède, Inde, Malaisie, Australie)

Chacune des Régions est également responsable d'une ou plusieurs technologies et de parcs de produits.

Le Secteur Power Service gère également l'activité FlowSystems, spécialisée dans les systèmes de canalisations préfabriqués pour les réseaux de chauffage et de refroidissement urbain, le transport de pétrole et de gaz, et activités similaires. L'activité FlowSystems est principalement active en Scandinavie et en Europe de l'Est.

Le 23 mai 2005, le Groupe a signé un accord de cession de son activité FlowSystems dont le siège est basé à Fredericia au Danemark.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les activités de R&D de Power Service sont essentiellement centrées sur le développement de produits et services de différenciation, pour répondre et même anticiper les besoins des clients, en proposant notamment des solutions globales d'amélioration, de réparation évoluée et de mise à niveau, ainsi qu'une optimisation de la durée de vie des composants, des produits de réhabilitation et des capacités de réparation sur site, de surveillance et de diagnostic. La R&D est développée en étroite collaboration avec Power Turbo-Systems / Power Environment pour assurer une optimisation globale des compétences internes.

## STRATÉGIE

Fort d'une offre de services complète et d'une couverture mondiale et régionale étendue, ALSTOM est bien placé pour développer l'activité Power Service. Son importante base installée d'équipements

et le potentiel de services et de mise à niveau d'équipements d'autres fabricants offrent des opportunités intéressantes.

Avec pour objectif de poursuivre le développement de revenus de services réguliers, le Secteur va continuer de centrer ses efforts sur l'obtention de contrats d'exploitation et de maintenance à long terme et l'exploitation de son important portefeuille de produits, grâce notamment à des alliances et des partenariats à long terme avec ses clients. Avec son activité pièces détachées et prestations sur site, le Secteur s'efforce d'atteindre les performances "best in class" pour garantir la satisfaction permanente des clients.

Par le développement de son portefeuille de services, de conseil et de support technique, le Secteur a pour objectif de devenir leader de l'expertise et du savoir-faire dans le domaine des centrales de production d'électricité, en se concentrant sur l'optimisation des actifs et la gestion du cycle de vie, l'efficacité opérationnelle et la gestion des risques, l'amélioration des coûts de maintenance et la conformité environnementale.

ALSTOM prévoit que la réduction des coûts par l'intégration globale des processus clés et par l'augmentation de la valeur ajoutée dans des centres de services de proximité à faibles coûts renforcera sa position concurrentielle dans toutes les régions et sur l'ensemble de son portefeuille de produits et services.

## TRANSPORT

Le Secteur Transport conçoit, fabrique et fournit une gamme complète de produits, systèmes et services destinée aux clients du secteur ferroviaire du monde entier.

Cette gamme comprend des systèmes de transport entièrement intégrés, tout type de matériel roulant, la signalisation et les infrastructures, ainsi que des services aux clients dans les domaines de la maintenance, de la rénovation, de la fourniture de pièces de rechange, de la formation client et du conseil technique.



### CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Début 2004, l'Union des industries ferroviaires européennes (Unife) a évalué à environ € 36 milliards la valeur annuelle du marché mondial accessible à ses membres. Sur la base de ce chiffre, le Groupe estime à environ € 30 milliards le marché qui lui est accessible pour le matériel roulant, la signalisation, les infrastructures et les services pour l'exercice 2004/05. Il a en outre estimé à € 15 milliards la partie non externalisée du marché de la maintenance et de la rénovation, ce qui présente un potentiel supplémentaire de développement.

Après deux années record en 2001 et 2002, l'ensemble du marché a sensiblement ralenti. Cette situation s'explique en grande partie par la réduction des dépenses sur les importants marchés britanniques, allemands et nord-américains. En outre, les promesses de nouveaux marchés liées à la privatisation progressive des opérateurs ferroviaires ont été retardées et n'atteignent pas les niveaux espérés. Le Secteur prévoit que le marché global, même s'il devrait rester relativement stable en 2005, demeurera porteur avec un potentiel de croissance appuyé sur les facteurs suivants :

- mise à niveau des infrastructures ferroviaires des pays d'Europe de l'Est ;
- croissance rapide des grandes villes d'Asie et d'Amérique Latine générant une augmentation de la demande de systèmes ferroviaires urbains, suburbains et interrégionaux ;
- interopérabilité européenne donnant naissance à un vaste marché de solutions de contrôle-commande de trains et de signalisation et suscitant des développements techniques dans ce domaine.

Ces dernières années, on a observé de profondes mutations de la clientèle du secteur ferroviaire, de son comportement et de ses attentes en matière de produits et services. Les grandes tendances, qui concernent actuellement le secteur et devraient avoir une incidence positive, sont :

#### Les préoccupations environnementales

Les politiques mises en place par de nombreux pays et celles de nombreuses agences de développement favorisent les moyens de transports urbains plus respectueux de l'environnement, tels que les tramways et métros, pour réduire les problèmes de circulation routière, de pollution et de bruit.

#### L'urbanisation

Dans de nombreuses régions développées et en voie de développement, l'urbanisation impose de nouvelles exigences à l'industrie des équipements ferroviaires.

La demande de systèmes de transports en commun et suburbains est en progression, les exploitants locaux recherchant des solutions pour réduire les problèmes de circulation automobile et d'environnement.

L'urbanisation est également à l'origine d'une demande croissante de trains à grande vitesse pour relier les grands centres urbains, ce qui a contraint de nombreuses compagnies ferroviaires à engager des investissements importants pour réduire les temps de transport.

#### L'importance croissante de la sécurité, de la fiabilité et du rendement

Partout dans le monde, les opérateurs traditionnels, tout comme les nouveaux, manifestent un intérêt croissant pour les avantages

reconnus des nouveaux systèmes de gestion et de contrôle-commande centralisés des trains, à savoir l'accroissement de la sécurité, la densification du trafic ferroviaire, la réduction des coûts de maintenance et le renforcement de l'harmonisation internationale. Le marché de la signalisation et du service (maintenance, rénovation, pièces de rechange) continue, par conséquent, d'enregistrer une croissance annuelle en volume supérieure à la moyenne du marché des équipements ferroviaires.

### La déréglementation

Dans de nombreux pays, la déréglementation du secteur ferroviaire et la privatisation des compagnies ferroviaires ont modifié les attentes et provoqué l'apparition d'un nouveau type de clients. Ces nouvelles sociétés sont des exploitants privés, des sociétés de leasing et des propriétaires d'infrastructures appartenant au secteur privé. Tout en présentant des perspectives majeures de développement pour des fournisseurs tels qu'ALSTOM, cette évolution de la clientèle a généré de nouvelles attentes en matière de performances, en termes de fiabilité des trains et de confort des passagers par exemple. Les clients de ces marchés déréglementés ont également tendance à se concentrer sur leur métier de base et à externaliser la maintenance et le service de leurs trains à des fournisseurs tels qu'ALSTOM.

### L'ambition européenne

L'internationalisation et l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence internationale se sont produites parallèlement à la déréglementation et à la privatisation. Cette nouvelle donne a conduit les fournisseurs à rechercher des opportunités de croissance dans de nouvelles zones géographiques, hors de leurs marchés intérieurs traditionnels, et à établir une présence commerciale et/ou industrielle localement. La mondialisation des fournisseurs et la surcapacité qui en a résulté ont conduit à une concentration de ces fournisseurs et à une pression sur les prix de vente des équipements.

Encouragée en particulier au sein de l'Union européenne, l'interopérabilité, synonyme de développement du trafic transfrontalier, tant pour le fret que pour le transport de passagers, offre de nouvelles perspectives de construction de nouvelles lignes et d'adaptation de lignes existantes aux nouvelles normes internationales. ALSTOM est à l'avant-garde de ces développements en tant que leader européen<sup>(1)</sup> de la fourniture de technologie ERTMS (European Railway Traffic Management System), dont l'objectif est de créer des chemins de fer sans frontières et compétitifs dans toute l'Europe.

(1) Sur la base d'estimations internes.

(2) Informations basées sur les données publiées par les entreprises du secteur.

## POSITION CONCURRENTIELLE

Le Secteur Transport a solidement établi sa présence internationale par une stratégie de croissance interne sur de nouveaux marchés géographiques, complétée par des acquisitions et alliances choisies, pour faciliter la gestion des risques de cycle de marché.

Ses principaux clients, exploitants publics et privés, reflètent sa présence mondiale : SNCF (France), RENFE, métro de Barcelone et de Madrid (Espagne), Virgin et Network Rail (Royaume-Uni), SNCB (Belgique), FS/Trenitalia (Italie), Deutsche Bahn (Allemagne), KHRC (Corée du Sud), Amtrak, CTA-Chicago, BNSF et NYCT (États-Unis), SJ et SL (Suède), métro de Santiago et Merval de Valparaiso (Chili), municipalité de Shanghai et ministère des Chemins de fer (Chine) et Metrorex-Métro de Bucarest (Roumanie).

En termes de chiffre d'affaires, ALSTOM est le deuxième fournisseur mondial d'équipements ferroviaires ; en termes de commandes pour l'exercice 2004/05, il est le leader mondial<sup>(2)</sup>. Le Secteur Transport occupe notamment une position forte sur les segments trains à grande vitesse, rames automotrices électriques et diesel, tramways, métros, systèmes de traction, service au client, signalisation, systèmes d'alimentation électrique et pose de voie.

Les facteurs concurrentiels clés de Transport sont :

- la rentabilité ;
- la compétitivité des coûts de cycle de vie des produits ;
- les performances obtenues (en particulier en termes de fiabilité produit) ;
- les délais de livraison ;
- les délais de mise sur le marché ;
- le leadership technologique ;
- le service client et l'assistance ; et
- la présence mondiale.

Un fournisseur doit impérativement disposer d'une offre de produits large, d'une taille suffisante et d'une présence internationale pour participer à de grands projets, pour maintenir un flux de revenus régulier contrebalançant les effets des cycles d'investissement des différents marchés, et pour assurer une couverture adéquate des coûts commerciaux, de marketing et de recherche et développement. Les processus de déréglementation et de privatisation permettent également à un fournisseur de développer un avantage concurrentiel à travers sa capacité à faire des offres intégrées (en proposant par exemple une offre globale intégrant trains, systèmes de signalisation et services associés), à prendre en charge le service après-vente et à offrir une plus grande valeur ajoutée au client en

standardisant ses produits et composants. Les produits et services de ce secteur restent toutefois largement personnalisés, dans la mesure où les clients sont des exploitants ferroviaires publics ou privés avec des exigences spécifiques et des contraintes liées aux infrastructures.

### ACTIVITÉS

Le Secteur Transport possède une organisation internationale, avec 32 principaux sites de production et de services dans le monde et une force de vente spécialisée sur les cinq continents. Ses principaux sites de production sont basés en Belgique, au Brésil, au Canada, en Chine, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Pendant l'exercice 2004/05, Transport a été réorganisé en cinq régions orientées vers le client : Europe du Nord, Europe du Sud, Ibero-Amérique, Amérique du Nord et Centrale, et Asie-Pacifique.

Pour l'exploitation, un groupe "Opérations" mondial unique a été créé ; il comprend cinq activités : Matériel Roulant, Information Solutions, Services, Infrastructures et Systèmes, qui sont associées à des bureaux de projets pour la gestion des ressources et de leur affectation aux différents contrats au niveau mondial.

Les cinq activités du Secteur Transport sont les suivantes :

#### Matériel Roulant

L'activité Matériel Roulant comprend la conception, le développement, la production, les essais, la livraison et la mise en service :

- de trains de passagers grande ligne comprenant des trains à grande vitesse et à très grande vitesse (TGV<sup>TM\*</sup>) et des trains pendulaires (PENDOLINO<sup>TM</sup>) ;
- des trains pour les transports en commun comprenant des tramways et véhicules légers sur rail (CITADIS<sup>TM</sup>) et des métros (METROPOLIS<sup>TM</sup>) ;
- des trains de banlieue (X'TRAPOLIS<sup>TM</sup>) et des rames automotrices régionales électriques et diesel (CORADIA<sup>TM</sup>) ; ainsi que des trains classiques pour les réseaux régionaux, tels que les trains duplex ; et
- des locomotives (PRIMA<sup>TM</sup>) et des wagons de marchandises.

\* TGV est une marque de la SNCF.

#### Information Solutions

Information Solutions fournit une vaste gamme de produits et de solutions comprenant :

- des systèmes de contrôle-commande et de supervision de trains grandes lignes (ATLAS<sup>TM</sup>) avec l'ERTMS (European Rail Traffic Management System) sur voies et embarqué ;
- des systèmes de contrôle-commande et de supervision des trains de transport en commun (URBALIS<sup>TM</sup>), comprenant des centres de contrôle-commande, l'ATP (Automatic Train Protection) et des produits de signalisation pour systèmes sans conducteur, tels que moteurs d'aiguilles, passages à niveau, feux de signalisation et aiguillages ; et
- des systèmes d'information aux passagers (AGATE<sup>TM</sup> Media).

Information Solutions intervient également dans la gestion de la signalisation et les systèmes de contrôle-commande des trains, la maintenance et l'assistance sur site.

#### Services

L'activité offre aux exploitants ferroviaires publics et privés un vaste éventail de services de gestion globale sur toute la durée de vie des trains qui comprend :

- la maintenance ;
- la rénovation ;
- le support et l'assistance technique (y compris la gestion de la documentation) ;
- les pièces de rechange ;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; et
- la gestion de la logistique.

#### Infrastructures

Cette gamme de produits offre notamment les infrastructures suivantes pour les transports grandes lignes et urbains :

- signalisation et contrôle-commande des trains ;
- services publics de gares ;
- pose de voies ;
- ateliers de dépôt ;
- alimentation électrique, y compris caténaires et sous-stations ; et
- maintenance des infrastructures.

#### Systèmes

La gamme de produits Systèmes comprend :

- des systèmes clés en main de transport ferroviaire complets (incluant les infrastructures, la signalisation et le matériel roulant), de la fabrication à l'exploitation ; et
- la maintenance des systèmes complets.

La gamme de produits Systèmes intervient dans les domaines de l'ingénierie et de l'intégration de systèmes, et couvre la gestion et la coordination de projets intégrant d'autres gammes de produits de transport, ce qui permet au Secteur d'offrir à ses clients des solutions intégrées multidisciplinaires complètes.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les activités R&D de Transport sont axées sur le développement de produits et de plates-formes stratégiques et sur l'amélioration des technologies ferroviaires actuelles, avec pour objectif de renforcer notre position de leader technologique mondialement reconnu pour les solutions d'acoustique, de prévention des accidents, de sécurité, de confort, de fiabilité, de disponibilité, de réduction des coûts et de respect de l'environnement.

Les priorités du Secteur en matière de R&D se concentrent autour de quatre axes majeurs :

- le développement de nouveaux produits ;
- l'accélération du lancement de nouvelles solutions de signalisation ;
- la standardisation et l'optimisation des coûts des plates-formes de produits matériel roulant, composants et signalisation ; et
- le maintien du leadership technologique, en particulier dans les domaines suivants :
  - intégration de puissance : réduction du poids, du volume et du coût de l'électronique de puissance des chaînes de traction par l'utilisation de nouveaux composants et de nouvelles technologies de refroidissement ;
  - moteurs à aimant permanent : réduction du poids et du volume des moteurs de traction ;
  - intégration de matériaux composites : développement de nouvelles structures de caisses de voitures utilisant des matériaux composites pour en réduire le poids ; et
  - systèmes pendulaires : amélioration du confort et des performances des trains pendulaires par l'utilisation de fonctionnalités d'anticipation basées sur l'intégration de cartes de ligne informatisées.



## STRATÉGIE

Au cours des dix dernières années, le Secteur Transport est passé progressivement d'une stratégie de croissance, de développement et de pénétration à une stratégie de sélectivité, avec une orientation spécifique vers l'amélioration de la rentabilité et la consolidation au cours des prochaines années. En parallèle à une croissance prudente, cette approche devrait permettre à ALSTOM de consolider sa position dominante sur des marchés sélectionnés et d'améliorer la rentabilité :

- en tirant parti des marchés où le potentiel de croissance semble le plus important, par exemple en Europe et en Asie ;
- par des partenariats stratégiques prudents, qui permettront au Secteur d'accéder à de nouvelles opportunités et de partager les risques de projet ;
- en honorant avec succès les nouveaux contrats, afin de conforter ou d'améliorer leurs marges d'origine ;
- en poursuivant le développement des activités de signalisation, infrastructures et services ;
- en développant les avantages technologiques grâce à des solutions innovantes ; et
- en étant reconnu comme le fournisseur de référence par les clients d'ALSTOM, grâce à un strict respect des engagements et une gestion optimale des projets.

## MARINE

Le Secteur Marine est spécialisé dans la construction navale et dispose d'importantes installations en France.

Il est centré sur les segments complexes à forte valeur ajoutée du marché de la construction de navires neufs :

- navires de passagers, à savoir paquebots de croisière, ferries conventionnels et rapides et grands yachts privés ;
- méthaniers ;
- navires militaires de surface ; et
- navires de recherche et scientifiques.



### CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les tendances actuelles du secteur sont :

#### Marché des navires de croisière

La santé du marché des navires de croisière dépend essentiellement de celle du marché des croisières, bien que la relation ne soit pas directe, puisque trois ou quatre années s'écoulent généralement entre la commande d'un navire et sa livraison. La consommation de croisière est essentiellement concentrée aux États-Unis, avec un taux moyen de croissance annuel du nombre de passagers de 7,7 % environ de 1980 à 2002, un taux de croissance de 10,6 % en 2002, revenu à 7,3 % en 2003, et un pic de 11,4 % en 2004. Malgré cette forte croissance au cours de cette période, le Secteur prévoit que cette forme de loisir conserve encore un fort potentiel de développement. Bien qu'en augmentation rapide depuis 1995 (le pourcentage était alors de 1,5 % seulement), la proportion de la population américaine consommatrice de croisières était encore inférieure à 2,4 % en 2002 et son développement potentiel est estimé à environ 2,6 % en 2005 et 3,0 % en 2010 (source : GP Wild). La Cruise Lines International Association (CLIA) estime à 10,6 millions le nombre de passagers ayant fait une croisière en 2004 sur la flotte de ses membres, dont 9 millions de Nord-Américains et 1,6 million de passagers internationaux. Avec douze nouveaux navires de croisière inaugurés en 2004, la capacité totale des membres de la CLIA a augmenté de 6,9 %, alors que le nombre de passagers embarqués en 2004 a augmenté de 11,4 % par rapport à 2003, grâce à un taux d'occupation plus fort, selon la CLIA.

Pour 2005, la CLIA a prévu 11,1 millions de passagers (+ 5 %), dont 9,4 millions originaires d'Amérique du Nord (+ 4 %) et

1,7 million de passagers internationaux (+ 6 %), l'augmentation de la capacité nette de la flotte des membres de la CLIA étant estimée à environ 4,6 % par rapport à 2004, avec la livraison de quatre nouveaux navires. En Europe de l'Ouest, le marché est moins développé, mais la CLIA prévoit environ 3,5 millions de passagers en 2005.

Sur le marché de la construction des navires de croisière, au-delà des événements de septembre 2001 et du gel des commandes qui s'ensuivit, ALSTOM considère que la baisse du dollar face à l'euro depuis avril 2002 fut probablement la principale cause du quasi-arrêt des commandes de nouveaux paquebots de croisière pendant plusieurs années, associé au fait qu'un nombre important de nouveaux navires avait été commandé les années précédentes. Fin 2000, les navires de croisière en commandes au niveau mondial ont atteint un niveau record de 50 navires, représentant 50 000 cabines passagers et 100 000 couchettes inférieures, avec des livraisons prévues entre 2001 et 2005. Ce carnet de commandes doit permettre aux exploitants de répondre à la croissance de la demande de croisières sur plusieurs années. Du fait d'une chute des nouvelles commandes entre 2001 et 2003, le nombre de nouveaux navires en commande n'était que de 19 fin 2003. Le marché a rebondi fin 2003 et 11 nouveaux navires ont été commandés en 2004, dont deux à ALSTOM.

### POSITION CONCURRENTIELLE

Les principaux concurrents du Secteur sur le marché des paquebots de croisière sont Fincantieri (Italie), Aker Finyards (Finlande) et Meyer Werft (Allemagne). ALSTOM et ses trois principaux concurrents représentent plus de 85 % des commandes mondiales.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2004/05, le Secteur Marine a lancé son plan industriel "Marine 2010" pour renforcer ses atouts concurrentiels et regagner ses parts de marché, particulièrement dans le secteur des navires de croisière.

Sur le marché des méthaniers, les principaux concurrents du Secteur sont coréens, à savoir Daewoo, Hyundai et Samsung, et japonais, principalement Mitsubishi Heavy Industry (MHI). Le marché a été très actif pendant plusieurs années, particulièrement avec l'augmentation de l'activité coréenne sur ce segment. Par ailleurs, la Chine, où l'on construit des terminaux méthaniers dans le cadre d'une politique de diversification énergétique et dont les chantiers navals de pointe commencent à construire des méthaniers pour les besoins nationaux, devrait devenir un acteur majeur au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le marché des ferries, la concurrence est vive en Europe où une quinzaine de chantiers sont à même de construire ce type de navire. L'Italie domine le marché avec près de 50 % des commandes, dont la moitié chez Fincantieri.

L'Europe domine le marché des grands yachts avec 70 % des yachts en construction. Une dizaine de chantiers européens interviennent sur ce marché.

Le marché des navires militaires, qui repose largement sur les politiques nationales d'approvisionnement, offre en outre des opportunités de diversification au Secteur Marine.

## ACTIVITÉS

Les installations et les employés du Secteur Marine sont localisés sur la côte atlantique française. Ce Secteur exploite l'un des plus grands chantiers navals d'Europe, capable de construire les navires les plus grands et les plus complexes. Ces installations sont exploitées par l'intermédiaire de Chantiers de l'Atlantique, filiale d'ALSTOM à 100 %, située à Saint-Nazaire (France).

Le Secteur exploite également un chantier de moindre taille, capable de construire des navires complexes d'une longueur maximale de 100 mètres. Ce chantier est exploité par l'intermédiaire de la filiale à 100 %, ALSTOM Leroux Naval, à Lorient (France).

AMR (anciennement "Ateliers de Montoir"), une autre filiale des Chantiers de l'Atlantique, située près de Saint-Nazaire, possède des ateliers de menuiserie et de tôlerie légère dans lesquels sont assemblées

des cabines préfabriquées, et s'est diversifiée dans des produits spécialisés à destination de marchés autres que la marine.

L'activité sur l'exercice 2004/05 reflète parfaitement la stratégie commerciale du Secteur, et les chantiers ont travaillé à la construction ou livré deux navires de croisière, un ferry transmanche, un yacht privé, trois méthaniers, deux navires d'assaut et un navire océanographique.

## STRATÉGIE

Pour répondre aux difficultés récentes affectant le marché des paquebots de croisière et capitaliser sur sa technologie de construction navale, la stratégie de Marine est de renforcer sa position de leader mondial de la construction de paquebots de croisière<sup>(1)</sup> en se concentrant sur les coûts, la technologie, la qualité et le respect des délais, tout en exploitant les opportunités de diversification et en adaptant dans les années à venir les installations pour le marché des petits navires. Marine a adapté ses effectifs et son organisation pour faire face à une charge de travail réduite ; le Secteur a également récemment lancé le plan industriel "Marine 2010" pour renforcer sa compétitivité et réduire les coûts de production.

Sur le marché des méthaniers, face à la concurrence asiatique pour la production de navires classiques, la stratégie du Secteur Marine est de se concentrer sur l'innovation et sur de nouvelles générations de navires à haute performance.

Le Secteur cherche également à développer ses activités de construction de navires spécialisés (yachts, navires scientifiques et de recherche) et de navires militaires. Par ailleurs, l'évolution du secteur de la défense européenne devrait faire progresser les perspectives transnationales de construction de navires militaires européens. Le Secteur a déjà saisi des opportunités de partenariat avec le chantier naval de la Marine nationale française (DCN) ainsi qu'avec différents fournisseurs de systèmes ; il souhaite développer des alliances nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques des navires militaires.

À long terme, ALSTOM entend jouer un rôle actif dans la restructuration du secteur de la construction navale qui s'impose, par des partenariats et des alliances au niveau national et international. Cette restructuration permettra de renforcer le Secteur Marine et de limiter les cycles baissiers, qui sont typiques du marché de la construction de navires marchands et ont un impact négatif sur ses performances économiques.

(1) Sur la base d'estimations internes.

## POWER CONVERSION

L'Activité Power Conversion d'ALSTOM fournit l'énergie et le contrôle pour les processus industriels et les applications marines dans le monde entier. C'est le "dernier maillon" de la chaîne d'approvisionnement en énergie, centré sur la conversion de l'énergie en performance productive. Fort de sa vaste expérience de la gestion de projet et de l'intégration de systèmes, Power Conversion applique des technologies de pointe aux alternateurs et moteurs de grande puissance, entraînements et systèmes d'automatisation.



### CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Power Conversion est actif sur cinq principaux marchés :

- Sur les marchés de l'offshore et de la marine civile et militaire, les principaux moteurs de croissance sont les grands projets militaires anglais et américains. En outre, l'explosion de la demande mondiale de pétrole et de gaz a un impact positif sur le marché de la marine marchande.
- Le marché des industries du métal est caractérisé par une forte demande d'acier en Chine, parallèlement à une concentration des principaux producteurs.
- Le développement du marché du pétrole et du gaz est lié à la croissance économique, à la production de pétrole brut et de gaz, et au cours du baril. Les principales opportunités commerciales devraient se trouver en Russie, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Chine.
- En ce qui concerne la production d'énergie, le marché des entraînements électriques est fortement lié aux principaux marchés, tels que la marine, l'offshore, le pétrole, le gaz et les métaux. Les principaux moteurs de croissance de ce marché sont le développement des pays, les investissements en centrales électriques et le financement du développement de l'énergie éolienne. De quoi soutenir la croissance des énergies renouvelables (énergie éolienne), de la compression du gaz (marché de substitution des turbines à gaz) et de la propulsion de navires.
- Le marché des moteurs électriques et alternateurs devrait enregistrer une croissance soutenue dans les années à venir. Il est tributaire de la demande de l'activité pétrole et gaz pour la compression du gaz.

### POSITION CONCURRENTIELLE

Au niveau mondial, Power Conversion est en concurrence sur différents segments de marchés avec un nombre limité de groupes internationaux tels qu'ABB, Siemens, ASI Robicon et TMEIC (Toshiba Mitsubishi- Electric Industrial Systems Corporation).

Sur le marché des industries du métal, cette Activité est également en concurrence avec des fournisseurs d'équipements mécaniques tels que SMS Demag (Allemagne), Danieli (Italie) et VA Tech (Autriche). Rolls-Royce est également un concurrent sur le marché de la marine militaire et, pour l'offshore, Kongsberg est un concurrent sur les systèmes de positionnement dynamique.

### ACTIVITÉS

Power Conversion est actif dans le monde entier et ses principaux sites sont regroupés géographiquement dans sept pays : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Brésil, Chine et Inde.

Outre une présence sur ses principaux marchés (offshore, marine, métal, pétrole et gaz, production d'énergie), Power Conversion est également présent sur de nombreux marchés-niches, tels que la manutention des matériaux, les bancs d'essai, les mines et le papier.

### Offshore et marine civile et militaire

Sur le marché de l'offshore et de la marine civile et militaire, Power Conversion fournit des solutions globales comprenant des systèmes entièrement intégrés de propulsion et de production d'énergie,

d'automatisation et de contrôle, et de positionnement dynamique de navires.

### Industries du métal

Power Conversion offre à ses clients de la sidérurgie et de la métallurgie des solutions complètes, proposant tous les équipements électriques et les systèmes d'entraînement et d'automatisation pour le contrôle et l'optimisation de la production et du traitement, destinées aux producteurs d'acier, d'aluminium, de cuivre et de laiton.

### Pétrole et gaz

Sur le marché du pétrole et du gaz, Power Conversion fournit essentiellement des moteurs électriques et des entraînements variables, surtout pour les compresseurs.

### Production d'énergie

Dans le domaine de la production d'énergie, Power Conversion fournit des moteurs et des alternateurs ainsi que des convertisseurs de fréquence statiques et des systèmes d'excitation.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Power Conversion a pour objectif de maintenir ses produits à la pointe de la technologie. En ligne avec les besoins du marché et les avancées technologiques, l'accent est mis sur la différenciation et la compétitivité de solutions répondant aux besoins de segments de marché ciblés (machine à induction évoluée pour la propulsion navale, convertisseur Prowind pour l'énergie éolienne, moteur à grande vitesse pour la compression du gaz) et sur la réduction des coûts par la standardisation.

La gamme MV7000 d'entraînements moyenne tension compacts et de forte puissance intégrant des composants semi-conducteurs IGBT (Isolated Gate Bipolar Transistor) a été lancée en 2004 et son statut de base technologique principale devrait être confirmé en 2005.

## STRATÉGIE

La stratégie de Power Conversion repose sur :

- le développement des marchés, essentiellement de la marine et de l'offshore, du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de la métallurgie ;
- la technologie et les solutions, en mettant en avant une approche "système" ;
- le développement des pays émergents.

L'Activité Power Conversion rationalise son organisation, standardise ses produits, modernise sa base de production et améliore sa performance opérationnelle. Ces efforts ont porté leurs fruits, comme en atteste l'augmentation de la marge opérationnelle de l'exercice 2004/05.

L'objectif de Power Conversion est d'augmenter sa pénétration de marché dans des régions géographiques ciblées, telles que la Chine, le Brésil, la Russie et l'Inde. Afin d'optimiser ses perspectives commerciales sur ces régions ciblées, Power Conversion a mis en place des unités opérationnelles en Chine et en Inde et développe une approche de partenariat en Russie.

Le Groupe a lancé le processus de cession de son Activité Power Conversion.





# RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2005

## 2

DEUXIÈME  
PARTIE

## Sommaire

### COMMENTAIRE GÉNÉRAL 30

Introduction	30
Avancement de notre plan d'actions et principaux événements de l'exercice 2004/05	30
Commentaires généraux sur l'activité et les résultats	35
Développements récents	36
Perspectives	37

### ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE 38

Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis	38
Principaux indicateurs géographiques pour les exercices 2004/05, 2003/04 et 2002/03	42
Power Turbo-Systems / Power Environment	44

Power Service	46
Transport	47
Marine	49
Power Conversion	51
Corporate et autres	53
Comptes consolidés	54
Liquidités et ressources financières	59
Engagements hors bilan et obligations contractuelles	64
Principes comptables nécessaires à la compréhension de nos comptes	65
Passage aux IFRS (International Financial Reporting Standards)	66
Impact des variations de taux	68
Valorisation des instruments financiers	70

# RAPPORT DE GESTION

## EXERCICE 2004/05

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos comptes consolidés au 31 mars 2005. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons certaines informations à la fois telles qu'elles apparaissent dans nos comptes et retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion pour faciliter leur comparaison. Ces retraitements sont décrits ci-dessous dans le paragraphe relatif aux "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables".

## COMMENTAIRE GÉNÉRAL

### Introduction

Nous opérons sur le marché de l'énergie par le biais de nos activités dans le domaine des équipements pour la production d'énergie et sur le marché des transports par le biais de nos activités d'équipements pour les transports ferroviaires et de construction navale. Nous concevons, fournissons et entretenons pour nos clients une gamme complète de produits et systèmes avancés technologiquement, et nous possédons des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Nous estimons que les marchés de l'Énergie et du Transport sur lesquels nous opérons sont favorables dans la mesure où ils offrent :

- des perspectives de croissance à long terme liées aux besoins de fabriquer de nouvelles infrastructures dans les économies émergentes et de les remplacer ou de les moderniser dans les économies développées, et
- des opportunités de développement dans des activités à forte marge comme les services et les systèmes.

Nous pouvons également capitaliser sur notre savoir-faire technologique sur ces deux marchés pour créer une véritable différenciation compétitive. Nous y sommes stratégiquement bien positionnés pour les raisons suivantes :

- nous faisons partie des principaux acteurs sur tous nos segments de marché,
- nous bénéficions d'une des plus importantes bases installées d'équipements de production d'énergie et de matériel ferroviaire, ce qui doit nous permettre de développer notre activité de service,

- nous sommes un leader reconnu dans la plupart de nos activités, fournissant une technologie de premier ordre,
- nous avons une présence mondiale, avec des activités dans environ 70 pays.

### Avancement de notre plan d'actions et principaux événements de l'exercice 2004/05

Le 12 mars 2003, nous avons présenté notre nouvelle stratégie et notre plan d'actions pour surmonter trois difficultés majeures : un niveau insuffisant de profitabilité et de génération de trésorerie, des problèmes sur nos turbines à gaz GT24/GT26 vendues au cours des années précédentes et, dans une moindre mesure, sur certains autres contrats en cours d'exécution, ainsi qu'un niveau d'endettement élevé. Notre plan d'actions comprenait trois éléments principaux :

- le recentrage de la gamme d'activités d'ALSTOM en cédant certains actifs,
- l'amélioration de la performance opérationnelle et l'adaptation aux conditions du marché, et
- le renforcement de notre structure financière.

Nous avons accompli d'importants progrès au cours de l'exercice 2003/04 en mettant en place une organisation plus efficace et en engageant un ensemble de plans de restructuration ; nous avons réalisé des progrès importants en résolvant des problèmes opérationnels que nous avons rencontrés dans l'exécution d'un contrat de trains en Grande-Bretagne et dans la mise au point des turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 ; nous avons réintroduit ces turbines avec succès sur le marché ; enfin, nous avons conclu un accord sur un plan de refinancement global pour renforcer notre bilan et notre structure financière.

Au cours de l'exercice fiscal 2004/05, nous avons continué à progresser dans la mise en œuvre de nos plans d'actions. Les résultats se lisent dans nos principaux indicateurs de performance :

- nos clients nous ont renouvelé leur confiance comme cela est souligné par l'augmentation de 15 % sur une base comparable de nos prises de commandes,
- notre performance opérationnelle s'est améliorée comme le montre la forte augmentation de notre marge opérationnelle de 1,2 % à 4,0 % sur base comparable ; cette progression est en ligne avec nos objectifs et reflète l'amélioration de notre gestion des projets et la réduction de nos coûts,
- notre cash flow libre s'est amélioré passant de € (1 007) millions au cours de l'exercice 2003/04 à € (170) millions au cours de l'exercice 2004/05, et
- nous avons renforcé notre situation financière en réduisant à nouveau notre dette et en améliorant notre accès au marché des cautions.

## PROGRAMME DE CESSIONS

### Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé avec Siemens AG un accord de cession de nos activités turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de nos turbines industrielles à vapeur, en deux transactions distinctes.

La première transaction porte sur nos activités de turbines à gaz de petite puissance, la seconde sur les turbines à gaz de moyenne puissance et sur les turbines industrielles à vapeur. Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités Turbines Industrielles ont dégagé un chiffre d'affaires d'environ € 1,25 milliard et une marge opérationnelle estimée à environ 7 %. Au 31 mars 2003, l'effectif de ce Segment était d'environ 6 500 personnes.

À ce jour, nous avons reçu de Siemens un produit total de € 904 millions lié à la cession de ces activités, dont € 59 millions au cours de l'exercice 2004/05. Sur les € 125 millions initialement retenus sur un compte-séquestre, qui devaient nous être versés au plus tard le 3 mai 2005, nous avons accepté de consacrer € 19 millions aux ajustements de clôture et avons reçu € 32 millions. Le déblocage du solde de € 74 millions est toujours en discussion.

### Cession des activités Transmission & Distribution (T&D)

Le 25 septembre 2003, nous avons signé avec Areva un accord ferme de cession de nos activités T&D (notre Secteur T&D excluant l'activité Power Conversion).

Cette transaction a été conclue le 9 janvier 2004, sauf pour quelques activités mineures situées dans des juridictions où les procédures de transfert ont pour la plupart été finalisées durant l'exercice 2004/05, et pour une société cotée en Inde sur laquelle Areva a lancé, en avril 2005, une offre publique d'achat en accord avec ALSTOM. Le prix après ajustements a été fixé à € 1 053 millions incluant € 140 millions de liquidités transférées.

Au 31 mars 2005, nous avons reçu d'Areva € 1 036 millions, dont € 207 millions au cours de l'exercice 2004/05. Au 31 mars 2005, un produit complémentaire de € 17 millions demeure sous séquestre, principalement afin de couvrir la valeur des actions de la filiale de T&D en Inde qui seront transférées lorsque l'offre publique initiée par Areva sera close. Il est prévu que cette opération soit terminée au cours du premier semestre de l'exercice 2005/06.

### Cession de nos activités Transport à Valence, Espagne

Le 29 novembre 2004, nous avons signé avec Vossloh un accord ferme de cession de nos activités Transport de l'usine de Valence, Espagne. Cette usine, située au nord de Valence, a été construite en 1990 et employait 420 personnes à la fin de l'exercice 2004/05. Elle est spécialisée dans la fabrication de locomotives et de bogies ainsi que de trains non modulaires pour le marché régional. Cette cession est intervenue le 31 mars 2005.

### Cession d'activités non stratégiques en Australie

Nous avons vendu nos activités informatiques et de produits industriels en Australie au cours de l'exercice 2004/05 au moyen d'un rachat par le management (Management buy-out). Ces activités non stratégiques, reportées sous la rubrique "Corporate et Autres", employaient environ 130 personnes pour un chiffre d'affaires de € 90 millions au cours de l'exercice 2003/04 dont une partie importante liée à la distribution en Australie de serveurs et logiciels informatiques.

## PROGRÈS CONCERNANT DES PROBLÈMES OPÉRATIONNELS SUR LES TURBINES À GAZ DE GRANDE PUISSANCE GT24/GT26

Les turbines à gaz GT24/GT26, d'une puissance d'environ 180 MW et 260 MW respectivement, sont les plus grands modèles de notre large gamme de turbines à gaz. Leur technologie a été

développée à l'origine par ABB au milieu des années 1990, et la plupart ont été vendues avant l'acquisition par ALSTOM. Au début de l'exploitation commerciale des turbines de deuxième génération, ou version "B", en 1999 et 2000, différents problèmes techniques ont été identifiés et ont révélé que les turbines ne pourraient pas satisfaire aux obligations contractuelles de performances.

Nous avons mis en oeuvre différentes améliorations techniques, qui, en général, ont permis une exploitation flexible et fiable du parc. La fiabilité cumulée du parc de GT24/GT26 est de 97 % depuis le début de leur exploitation commerciale. La fiabilité et la flexibilité d'exploitation sont des avantages concurrentiels importants pour nos clients, et tout particulièrement pour ceux qui exercent leur activité dans le secteur marchand.

Notre confiance dans les améliorations techniques est confortée par les progrès réalisés. Les modifications visant à l'amélioration du rendement et de la puissance ont été testées et validées, et sont progressivement mises en oeuvre comme suit :

- l'augmentation du débit et du rendement du compresseur pour les turbines à gaz GT24/GT26, permettant une production d'électricité accrue. La mise en oeuvre a été réussie sur 22 machines au Mexique, aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni, en Irlande, à Singapour et au Canada totalisant 120 000 heures de fonctionnement. La première unité en service avec ce nouveau compresseur a cumulé plus de 17 300 heures de fonctionnement. Ce compresseur fait désormais partie de la configuration standard pour les nouvelles machines,
- fonctionnement "double combustible" : suite à une démonstration réussie en fonctionnement, le système est désormais disponible à la fois sur les installations de turbines à gaz existantes et sur les nouvelles machines,
- durée de vie étendue : 25 machines ont été équipées d'aubages modifiés et, après 15 200 heures de fonctionnement pour la première unité, les inspections démontrent un comportement tout à fait satisfaisant. Les 25 unités ont maintenant accumulé plus de 140 000 heures de fonctionnement.

Les 76 machines aujourd'hui en service ont accumulé plus de 1 300 000 heures de fonctionnement à des niveaux de fiabilité élevés.

Suite aux améliorations techniques mises en place sur nos turbines GT24/GT26, nous sommes de nouveau présents sur le marché des turbines à gaz de grande puissance. La reprise de la commercialisation de la machine GT26 a été couronnée de succès avec l'obtention en janvier 2004 d'un important contrat pour trois turbines GT26 en Espagne pour Gas Natural et, en novembre 2004, d'un contrat pour quatre turbines GT26 en Thaïlande pour Gulf Power. Ces contrats

sont un signe important que la technologie et les performances répondent désormais pleinement aux attentes des clients.

Sur le plan commercial, la situation des 80 GT24/GT26 initialement vendues continue de s'améliorer : à ce jour, 76 unités sont en service et la commande pour quatre unités a été résiliée.

À ce jour, nous avons conclu des accords commerciaux pour 74 des 76 unités vendues. Pour 8 unités à ce jour (9 au 31 mars 2005 et 22 au 31 mars 2004), ces accords prévoient que nous nous engageons ou que nous avons la possibilité d'effectuer des améliorations dans des délais convenus. Les autres unités en opération sont soit en période de garantie normale, soit sorties de cette période de garantie. Tous les cas de litiges avec des clients, qui concernaient sept unités au 31 mars 2003, sont maintenant résolus par des accords commerciaux satisfaisants. Une procédure d'arbitrage est en cours en ce qui concerne un projet pour lequel le client a accepté les deux turbines mais soutient que des pénalités contractuelles sont dues pour des montants contestés par ALSTOM.

Les dépenses liées aux turbines à gaz GT24/GT26 au cours de l'exercice 2004/05 se sont élevées à € 366 millions, en diminution par rapport aux € 766 millions de l'exercice 2003/04 et € 1 055 millions de l'exercice 2002/03 et ont été meilleures que la prévision de € 500 millions. Nous prévoyons des dépenses liées à ces turbines de l'ordre de € 380 millions sur les trois prochaines années, dont € 200 millions pour l'exercice 2005/06.

Au 31 mars 2005, le montant des provisions et charges à payer s'élève à € 379 millions par rapport aux € 738 millions au 31 mars 2004 et € 1 655 millions au 31 mars 2003. Au 31 mars 2003 et 2004, ces provisions étaient estimées sans prendre en compte une exposition additionnelle que nous considérons couverte par des plans d'actions adéquats. Cette exposition additionnelle s'élevait à € 454 millions au 31 mars 2003 et a été réduite à € 234 millions au 31 mars 2004, pour atteindre une valeur nulle au 31 mars 2005. Notre plan de réduction des risques a donc été réalisé avec succès sans impact significatif sur notre résultat opérationnel au cours des deux derniers exercices.

## RESTRUCTURATION ET PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES COÛTS

Les plans de restructuration lancés au cours de l'exercice 2003/04 ont été mis en oeuvre conformément au calendrier fixé. Au cours de l'exercice 2004/05, nous avons poursuivi par de nouvelles mesures

l'amélioration de notre performance opérationnelle et la réduction de nos coûts. Nous avons enregistré une charge de € 358 millions pour restructuration au cours de l'exercice 2004/05, après les € 655 millions enregistrés pendant l'exercice 2003/04, dont € 190 millions pour Power Turbo-Systems / Power Environment, € 105 millions pour Transport et € 30 millions pour Power Service.

En complément de la réduction d'effectif par restructuration de 8 400 personnes annoncée pendant l'exercice 2003/04, de nouveaux plans ont été lancés en 2004/05 induisant une réduction supplémentaire d'environ 3 100 personnes. Ces nouveaux plans comprennent notamment une réduction de 1 600 postes dans le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et de 1 300 postes dans le Secteur Transport.

Sur une réduction globale d'effectif de 11 500 personnes liée aux plans engagés au cours des deux derniers exercices, environ 9 100 concernaient l'Europe. Ces plans ont, en grande partie, été mis en œuvre et ont conduit à environ 8 000 départs au cours des exercices 2003/04 et 2004/05.

## PLANS DE FINANCEMENT

### Plan de financement – Été 2003

Au cours de l'été 2003, nous avons lancé un plan de financement dont la mise en place s'est achevée en décembre 2003. Ce plan comprenait :

- € 300 millions d'augmentation de capital,
  - € 300 millions de titres subordonnés souscrits par l'État français, qui devaient être automatiquement remboursés en actions après l'approbation par la Commission européenne de ce remboursement en actions (TSDDRA – Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions),
  - € 200 millions de titres subordonnés souscrits par l'État français (TSDD – Titres Subordonnés à Durée Déterminée),
  - € 901 millions d'émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA),
  - des prêts subordonnés arrivant à échéance en 2008, d'un montant total de € 1 563 millions (PSDD - Prêt Subordonné à Durée Déterminée). Nos banques y ont contribué à hauteur de € 1 263 millions et une institution financière garantie par l'État français (CFDI) à hauteur de € 300 millions, et
  - une ligne d'émission de cautions d'un montant de € 3 500 millions afin d'assurer notre activité commerciale. La CFDI offrait une contre-garantie à hauteur de 65 % du montant total de ces cautions.
- Ce plan de financement comprenait également l'émission de billets de trésorerie, renouvelables jusqu'en janvier 2005.

### Plan de financement – Été 2004

Afin de réduire davantage notre dette, augmenter nos fonds propres, sécuriser le besoin en cautions généré par notre activité commerciale et stabiliser la structure de notre actionariat, nous avons lancé durant l'été 2004 un nouveau plan de financement comprenant les éléments suivants :

- un programme d'émission de cautions devant couvrir nos besoins pour les 18 à 24 prochains mois,
- une augmentation de capital de € 1 748 millions souscrite soit en numéraire soit par compensation avec certaines de nos dettes.

Dans le cadre de ce plan de financement, nous avons renégocié nos engagements financiers ("covenants") comme décrits dans la Note 23 A (3) à nos comptes consolidés.

### Programme de cautions

Nous avons mis en place un programme de cautions garanti de € 8 milliards avec un engagement initial de € 6,6 milliards de la part de nos banques. Ce programme intègre les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003, ainsi que les cautions nouvelles qui seront émises au cours d'une période de 2 ans courant jusqu'au 27 juillet 2006.

Les cautions entrant dans le cadre de ce programme bénéficient d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang sous la forme d'un dépôt bloqué d'un montant de € 700 millions (provenant des augmentations de capital en numéraire décrites ci-après), et
- d'une garantie de second rang d'un montant total de € 1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué de € 700 millions, sous la forme de garanties données par une institution financière, elle-même garantie par l'État français (Caisse Française de Développement Industriel), pour € 1 250 millions, et le solde (€ 50 millions) par un groupe composé de nos principales banques.

Ce programme est renouvelable ("revolving") : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de € 8 milliards et sur une période de 2 ans.

L'émission de nouvelles cautions dans le cadre du programme mentionné ci-dessus est assujettie au respect des critères financiers énoncés dans la Note 23 A (3) à nos comptes consolidés.

En juillet 2004, l'engagement de nos principales banques était d'un volume initial de € 6 600 millions. Ce montant initial devait couvrir nos besoins en cautions pour 18 mois environ.

Depuis cette date, une syndication complémentaire du programme nous a permis de sécuriser un montant de € 7,4 milliards qui, avec la capacité bilatérale obtenue à l'extérieur du programme, devrait, à ce stade, couvrir tous nos besoins jusqu'à la fin du programme en juillet 2006.

### Augmentations de capital

Nous avons lancé une augmentation de capital par création d'actions nouvelles avec droits préférentiels de souscription transmissibles attribués aux détenteurs de nos actions existantes. Les 3 655 265 768 nouvelles actions ont été souscrites comme suit :

- 3 192 826 907 actions nouvelles souscrites moyennant le paiement en espèce de € 0,40 par action, soit un montant de € 1 277 millions, y compris 459 610 902 actions nouvelles souscrites par l'État français et représentant un montant de € 183,8 millions,
- 462 438 861 actions nouvelles souscrites par compensation de la dette de l'État français et de la CFDI, une entité bénéficiant de la garantie de l'État français, pour € 0,50 par action, soit un montant total de € 231,2 millions, € 200 millions par compensation des TSDD souscrits par l'État français dans le cadre de notre plan de financement de l'été 2003 et € 31,2 millions souscrits par compensation d'une partie de la quote-part de la CFDI dans le PSDD.

Nous avons lancé simultanément une offre d'échange de créances contre des actions, proposée aux détenteurs de certaines de nos dettes. Dans le cadre de cette offre, nous avons émis 480 000 000 actions supplémentaires au cours de € 0,50 par action, soit un montant de € 240 millions souscrits par compensation de :

- € 212 millions de la partie du PSDD détenue par nos banques,
- € 18 millions de notre facilité de crédit renouvelable, multi-devises, à échéance en 2006 de € 722 millions, et
- € 10 millions d'engagements bilatéraux.

Suite au remboursement automatique de € 300 millions des TSDDRA par attribution de 240 000 000 nouvelles actions le 7 juillet 2004 après approbation par la Commission européenne et à sa participation aux augmentations de capital décrites ci-dessus, la participation de l'État français a atteint 21,4 % du capital d'ALSTOM.

L'État français s'est engagé à maintenir une participation au capital d'ALSTOM pendant la période de rétablissement du Groupe. Il s'est engagé à sortir du capital d'ALSTOM dans les 12 mois qui suivent l'obtention d'une notation "investment grade". Cette cession sera réalisée en tout état de cause avant juillet 2008.

Enfin, nous avons finalisé le 6 décembre 2004 une augmentation de capital réservée à nos salariés se composant de 49 814 644 actions nouvelles émises à € 0,35.

### Approbation par la Commission européenne et engagements

L'enquête officielle ouverte par la Commission européenne en septembre 2003 s'est achevée le 7 juillet 2004 par l'approbation de nos plans de financement.

Dans le cadre de cet accord, nous nous sommes engagés à ne pas procéder à des acquisitions significatives dans le Secteur Transport dans l'Union européenne au cours des quatre prochaines années et à céder des activités représentant environ € 1,5 milliard de chiffre d'affaires. La moitié de l'engagement de cessions sera réalisée en vendant les activités suivantes :

- notre activité de locomotives de fret à Valence, Espagne (cession réalisée au 31 mars 2005),
- nos activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande (accord signé le 2 juin 2005), et
- notre activité de chaudières industrielles, qui fait partie de notre Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment (cession en cours).

Le reste de notre engagement, qui représente € 800 millions de chiffre d'affaires annuel d'activités non spécifiées sur l'exercice 2002/03, est couvert en partie par la cession de nos activités informatiques et de produits industriels en Australie (représentant € 103 millions de chiffre d'affaires sur l'exercice 2002/03) et par la cession de nos activités FlowSystems (représentant € 131 millions de chiffre d'affaires sur l'exercice 2002/03).

Nous avons engagé le processus de cession de notre activité Power Conversion (€ 592 millions de chiffre d'affaires sur l'exercice 2002/03 incluant les transactions intra-groupe) qui, si elle se conclut, nous permettra de couvrir l'ensemble de nos engagements vis-à-vis de la Commission européenne en matière de cession d'activités industrielles.

Nous nous sommes également engagés à conclure un accord de joint-venture à 50-50 dans notre activité Hydroélectrique.

Enfin, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre, au cours des quatre prochaines années, des partenariats industriels concernant une partie significative de nos activités pour appuyer notre futur développement.

### Le refinancement de la dette

En février 2005, nous avons lancé une offre d'échange de € 650 millions d'obligations arrivant à échéance en juillet 2006

et de € 250 millions d'“Euribor-indexed Auction Rate Notes” (ARN) arrivant à échéance en septembre 2006 contre de nouvelles obligations à taux fixe à 6,25 % à échéance 2010.

Un total en principal de € 667 millions d'obligations a fait l'objet d'un échange sur un total en principal de € 900 millions d'obligations éligibles (respectivement € 422 millions des obligations à échéance juillet 2006 sur un total de € 650 millions d'obligations existantes, et € 245 millions sur un total de € 250 millions d'ARN

septembre 2006) aboutissant après application du ratio d'échange à € 695 millions de nouvelles obligations à échéance 2010. De plus, nous avons émis pour € 305 millions d'obligations supplémentaires avec des termes et conditions identiques.

Au total, la nouvelle émission d'obligations à 6,25 % à échéance mars 2010 s'élève à € 1 000 millions. Avec cette opération, notre liquidité et le profil de maturité de notre dette se sont améliorés significativement.

## Commentaires généraux sur l'activité et les résultats

### PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent, sur base consolidée, certains de nos principaux indicateurs financiers :

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% variation Mars 04 / Mars 03	% variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	30 330	25 368	27 203	(16 %)	7 %
Commandes reçues	19 123	16 500	15 841	(14 %)	(4 %)
Chiffre d'affaires	21 351	16 688	13 662	(22 %)	(18 %)
Résultat opérationnel	(507)	300	550		
Marge opérationnelle	(2,4 %)	1,8 %	4,0 %		
Résultat net	(1 432)	(1 836)	(865)		
Cash Flow libre	(265)	(1 007)	(170)		

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% variation Mars 04 / Mars 03	% variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	26 180	24 792	27 203	(5 %)	10 %
Commandes reçues	13 774	13 751	15 841	0 %	15 %
Chiffre d'affaires	16 107	14 202	13 662	(12 %)	(4 %)
Résultat opérationnel	(581)	168	550		
Marge opérationnelle	(3,6 %)	1,2 %	4,0 %		

### COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2004/05, la croissance continue de nos marchés dans les pays émergents a fortement contrasté avec la relative faiblesse des marchés en Europe. La demande en équipements de production d'électricité en Asie, particulièrement en

Chine et en Inde, est restée forte par opposition à celle enregistrée aux États-Unis et sur les marchés européens, où elle est restée très faible. Conséquence de cette évolution géographique ainsi que de l'importance croissante des préoccupations environnementales, la demande pour les centrales hydrauliques est restée forte. Dans le domaine du Transport, le marché a été contrasté avec des

opportunités en Italie, en Espagne et en France alors que les marchés allemands et anglais ont été plus faibles. Le marché a observé une forte croissance en Asie. Le marché des bateaux de croisière est redevenu plus actif.

### COMMANDES REÇUES ET CARNET DE COMMANDES

L'exercice 2004/05 a montré une forte reprise de notre activité commerciale : nous avons enregistré € 15 841 millions de commandes au cours de l'exercice 2004/05, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice 2003/04 sur base comparable (une diminution de 4 % en base réelle essentiellement due à la cession de nos activités T&D). Sur base comparable, tous nos Secteurs ont contribué à l'augmentation des commandes reçues, principalement Transport, Marine et Power Service.

Notre carnet de commandes s'établit à € 27,2 milliards au 31 mars 2005, ce qui représente à peu près deux années de ventes.

### CHIFFRES D'AFFAIRES

Les ventes s'élèvent à € 13 662 millions au cours de l'exercice 2004/05, soit une diminution de 4 %, sur base comparable. La baisse provient essentiellement de nos Secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Marine du fait de l'impact sur les ventes d'un faible niveau de commandes pendant la deuxième moitié de l'exercice 2002/03 et de la première moitié de l'exercice 2003/04. Les ventes des autres Secteurs ont augmenté sur base comparable.

Sur base réelle, les ventes ont diminué de 18 % au cours de l'exercice 2004/05. Cette diminution est essentiellement due à la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D, et à la baisse du dollar américain par rapport à l'euro.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2004/05 est de € 550 millions, soit 4,0 % du chiffre d'affaires à comparer à un résultat opérationnel de € 300 millions et une marge opérationnelle de 1,8 % au cours de l'exercice 2003/04. Sur base comparable, principalement en excluant l'effet favorable de l'activité T&D lors de l'exercice précédent avant sa cession, notre résultat opérationnel était de € 168 millions, soit 1,2 % du chiffre d'affaires au cours de

l'exercice 2003/04. Cette progression importante de notre marge opérationnelle malgré un niveau de ventes faible, est notamment due à la réduction de nos coûts et à de meilleures performances dans l'exécution de nos contrats.

### RÉSULTAT NET

La perte nette après amortissement des écarts d'acquisition est de € 865 millions en raison de frais financiers importants (€ 346 millions), de coûts de restructuration élevés (€ 358 millions) et de la dépréciation de certains impôts différés actifs (€ 218 millions). Ceci représente une amélioration importante par rapport à la perte de € 1 836 millions comptabilisée sur l'exercice 2003/04.

### CASH FLOW LIBRE

Notre cash flow libre s'élève à € (170) millions au cours de l'exercice 2004/05 du fait :

- de décaissements de € 366 millions relatifs aux turbines à gaz GT24/GT26, à comparer à € 766 millions pour l'ensemble de l'exercice 2003/04,
- de frais financiers et dépenses de restructuration élevés, et
- d'une amélioration importante de notre besoin en fonds de roulement dans tous les Secteurs en dehors de Marine. Celle-ci provient notamment de la réduction des retards sur les encours clients et de l'augmentation des acomptes versés par nos clients suite à la reprise des commandes reçues, partiellement compensées par la détérioration du besoin en fonds de roulement du Secteur Marine.

L'amélioration par rapport aux € (1 007) millions de l'exercice 2003/04 provient essentiellement de moindres décaissements relatifs aux turbines à gaz GT24/GT26 et de l'amélioration des résultats opérationnels.

### Développements récents

Le 23 mai 2005, nous avons signé un accord ferme de cession de nos activités FlowSystems dont le siège est à Fredericia au Danemark. Cette cession est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. Cette activité fabrique des équipements de chauffage urbain pour les marchés d'Europe du Nord et pour certains autres marchés d'Europe continentale. Elle faisait partie de notre Secteur Power Service et a enregistré un chiffre d'affaires de € 150 millions au cours de l'exercice 2004/05 avec un nombre total de 570 salariés.

## Perspectives

La croissance dans le secteur des équipements de production d'énergie électrique et la reprise dans le secteur des navires de croisière reste incertaine à court comme à moyen terme, même si nous prévoyons certaines évolutions positives. Nous pensons en revanche que les marchés des transports et des services devraient rester soutenus. Malgré des fluctuations à court terme, nous pensons que les fondamentaux du marché devraient générer, sur le moyen à long terme, une demande croissante pour les nouveaux équipements comme pour le service sur l'ensemble de nos marchés.

Dans les commentaires ci-après, le résultat opérationnel ainsi que la marge opérationnelle s'entendent en principes comptables français actuels.

Pour notre planification interne, nous avons fixé les objectifs suivants à atteindre au cours de l'exercice 2005/06 :

- 6 % de marge opérationnelle conduisant à un résultat net positif,
- un cash flow libre positif.

Notre capacité à atteindre ces objectifs dépend de plusieurs facteurs, notamment des résultats de nos plans de restructuration et de réductions des coûts (notre objectif est d'économiser sur base annuelle approximativement € 500 millions en mars 2006), du redressement de notre Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment, de l'amélioration de la performance de notre Secteur Marine, de la progression de la marge opérationnelle du Secteur Transport, ainsi que de la croissance de nos activités de services qui sont les plus rentables.

Les actions que nous mettons en œuvre afin que chaque Secteur contribue à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

- Power Turbo-Systems / Power Environment : notre objectif est d'augmenter la prise de commandes profitables, en améliorant la gestion des contrats et en poursuivant les actions de réduction de coûts. Notre plan d'actions consiste principalement à saisir des opportunités de croissance sur certains marchés ciblés comme le contrôle environnemental ainsi qu'à bénéficier de la croissance générale du marché asiatique, notamment en Chine. Des plans de restructuration majeurs sont en cours pour adapter notre capacité industrielle à la baisse du marché des équipements neufs, endiguer les pertes et atteindre une marge opérationnelle de 3 % sur l'exercice 2005/06.
- Power Service : nous estimons que le marché des services va poursuivre sa croissance et nous pensons développer nos activités de service grâce à notre présence sur les marchés et à nos

compétences techniques et industrielles. Nous visons à maintenir notre marge opérationnelle à plus de 15 % par des actions de réduction de coûts ainsi que par l'évolution de notre portefeuille d'activités vers des segments à plus forte marge.

- Transport : sur la base de notre important carnet de commandes et des commandes additionnelles que nous ciblons, notre objectif est d'atteindre une marge opérationnelle de 7 % grâce à un chiffre d'affaires croissant, des améliorations dans l'exécution des contrats et la réduction des coûts opérationnels résultant de la standardisation des équipements, de l'optimisation des approvisionnements, des plans de restructuration et à la réduction des frais généraux.
- Marine : nous travaillons à la reconstitution de notre carnet de commandes par la prise de commandes de navires de croisière et d'autres navires complexes à forte valeur ajoutée et avons mis en place des actions vigoureuses afin de réduire les coûts. Notre objectif est d'atteindre une marge opérationnelle positive d'ici deux à trois ans.
- Power Conversion : notre objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance de cette activité.

Un résultat net positif pour l'exercice 2005/06 devrait résulter de l'amélioration de la performance opérationnelle et de charges de restructuration et financières moindres.

Au-delà de l'exercice en cours, notre objectif est de poursuivre l'amélioration de notre performance opérationnelle avec un objectif de marge opérationnelle de 7 à 8 % en mars 2008 et, grâce à la poursuite d'une action volontariste dans la gestion du fonds de roulement, d'augmenter fortement notre cash flow libre annuel ce qui aura pour conséquence de réduire encore notre dette.

Ces perspectives sont des "données prospectives" et sont donc sujettes à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, de notre plan d'actions, notre chiffre d'affaires, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés ci-dessus, si l'un des risques que nous décrivons dans la section intitulée "Risques" ou tout autre risque, venait à se matérialiser. Ces risques comprennent en particulier, notre capacité à respecter les engagements demandés par la Commission européenne, à obtenir des sources supplémentaires ou étendues de cautionnement liées à notre position financière, à respecter certaines clauses restrictives figurant dans nos contrats de financement, à atteindre les objectifs de nos plans de restructuration, à résoudre nos problèmes opérationnels, à gérer efficacement notre besoin en fonds de roulement et à éviter les conséquences défavorables des problèmes de solvabilité de nos clients.

## ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

### Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis

#### MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE

Nos résultats d'exploitation pour les 3 exercices clos les 31 mars 2003, 2004 et 2005 ont été affectés de manière significative par les acquisitions et cessions décrites ci-dessous. Le tableau ci-dessous montre nos principales acquisitions pendant la période indiquée. Le chiffre d'affaires et les effectifs sont présentés pour l'exercice précédant le rachat, sauf indication contraire.

Sociétés / Actifs acquis	Secteurs	Pays / région	% de titres acquis	Chiffre d'affaires (en millions d'€)	Nombre d'employés
<b>Exercice 2004/05</b>					
Pas d'acquisition	-	-	-	-	-
<b>Exercice 2003/04</b>					
Innorail	Transport	France	100 %	7	7
<b>Exercice 2002/03</b>					
Fiat Ferroviaria <sup>(1)</sup>	Transport	Italie	49 % restants		
Farham	T&D	Royaume-Uni	Actif	5	62

(1) Fiat Ferroviaria consolidée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Le tableau ci-dessous montre nos principales cessions pendant la période indiquée. Le chiffre d'affaires est présenté pour l'exercice précédant la cession.

Sociétés / Actifs cédés	Secteurs	Pays / région	% de titres cédés	Chiffre d'affaires (en millions d'€)	Nombre d'employés
<b>Exercice 2004/05</b>					
Usine de Valence	Transport	Espagne	100 %	58	420
Information Technology	Corporate	Australie	Actifs	90	130
<b>Exercice 2003/04</b>					
Activités T&D	T&D	World-wide	100 %	3 082	28 182
Industrial Turbines	Power	World-wide	100 %	1 268	6 327
Schilling Robotics	Power Conversion	États-Unis	100 %	14	54
AP Chaudières Industrielles	Power Environment	France	100 %	33	209
FIGLEC shares	Corporate	Chine	40 %	-	-
<b>Exercice 2002/03</b>					
Opérations en Afrique du Sud	Tous Secteurs	Afrique du Sud	90 %	170	4 000
AP Insurance Ltd.	Tous Secteurs	Suisse	100 %	28	0
Brazil Services	T&D	Brésil	51 %	9	911
Réducteurs de Mesures	T&D	Italie	Actifs	7	98

## Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé des contrats fermes pour la cession de nos activités turbines à gaz de petite puissance, turbines à gaz de moyenne puissance et turbines industrielles à vapeur à Siemens AG en deux transactions. Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la finalisation de la vente des activités turbines de petite puissance. Le 1<sup>er</sup> août 2003, nous avons annoncé que nous avons achevé la plus grande partie de la cession des activités turbines à gaz de moyenne puissance et turbines à vapeur industrielles. Tous les autres sites mineurs de notre activité Turbines Industrielles ont été cédés depuis à Siemens.

## Cession de nos activités Transmission & Distribution (T&D)

Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de cession à Areva de nos activités T&D (notre Secteur T&D à l'exception de l'activité Power Conversion). Cette transaction a été finalisée le 9 janvier 2004, à l'exception de certaines activités mineures situées dans des juridictions où les procédures de transfert ont été achevées au cours de l'exercice 2004/05 et d'une société cotée en Inde pour laquelle nous avons signé avec Areva un accord de cession le 6 avril 2005.

## UTILISATION ET RÉCONCILIATION DES INDICATEURS FINANCIERS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS

Dans cette section, nous publions des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis (GAAP). Selon les règles de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC") et de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière

passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants qui sont inclus dans l'indicateur le plus proche calculé et présenté suivant les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés ; ou qui inclut des montants ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus de l'indicateur le plus directement comparable ainsi calculé et présenté. À cet égard, les principes comptables font référence aux principes comptables généralement admis en France.

## Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions des immobilisations corporelles, et après élimination de la variation des cessions de créances clients considérées comme un moyen de financement de notre activité. Le total des produits de cession des immobilisations corporelles dans notre tableau de flux de trésorerie consolidés inclut le produit des cessions de notre programme de vente d'actifs immobiliers défini dans notre stratégie et notre plan d'actions, cessions qui ne sont pas incluses dans le cash flow libre, car ce programme n'est pas récurrent. Cependant, le cash flow libre inclut les produits de cessions mineures que nous considérons comme faisant partie de nos opérations normales.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les principes comptables français généralement admis. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) au cash flow libre est la variation nette de trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(537)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(127)</b>
Élimination de la variation des créances clients	661	267	87
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(254)	(182)
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	244	52
Élimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers	(231)	(206)	-
<b>Cash flow libre</b>	<b>(265)</b>	<b>(1 007)</b>	<b>(170)</b>

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation.

### Capitaux employés

Nous définissons les capitaux employés comme l'actif immobilisé net plus l'actif circulant (excluant la trésorerie

nette reçue des cessions de créances clients), moins les provisions pour risques et charges et le passif circulant. Les capitaux employés ne sont pas égaux aux actifs et passifs circulants comme dans les principes comptables français. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) aux capitaux employés est l'actif circulant. Une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Actifs circulants	11 728	8 371	7 867
Disponibilités nées de la titrisation des créances clients	357	94	7
Passifs circulants	(12 916)	(9 742)	(9 368)
Provisions pour risques et charges	(3 698)	(3 489)	(3 156)
Actifs immobilisés	9 478	7 326	6 953
<b>Capitaux employés</b>	<b>4 949</b>	<b>2 560</b>	<b>2 303</b>

Les capitaux employés par Secteur et pour l'ensemble du Groupe sont présentés en Note 26 aux comptes consolidés du 31 mars 2005.

Nous utilisons les capitaux employés à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la profitabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées.

### DONNÉES COMPARABLES

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur bases réelle et comparable. Les chiffres sont présentés sur base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion de nos comptes, libellés en devises étrangères, en euros. Tous les chiffres présentés sur base comparable sont des indicateurs différents des principes comptables généralement admis. Les chiffres présentés sur base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent

d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant, ces chiffres sur base comparable sont des indicateurs de performance différents des principes comptables français généralement admis.

Pour calculer les chiffres sur base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur base réelle :

- nous avons retraité les chiffres réels des exercices 2003/04 et 2002/03 en utilisant les taux de change de l'exercice 2004/05 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les éléments constituant le résultat opérationnel, et
- les ajustements liés aux variations de périmètre ont été réalisés pour les mêmes indicateurs pour les exercices 2003/04 et 2002/03. Plus particulièrement, les contributions des activités vendues depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003 ont été exclues des chiffres reportés durant les exercices 2003/04 et 2002/03 ; principalement, les activités Turbines Industrielles cédées au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et nos activités T&D cédées au 9 janvier 2004 ont été exclues afin de préparer les chiffres sur base comparable.

Le tableau qui suit présente l'impact estimé de variation de taux de change et de variation de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur bases réelle et comparable pour les exercices 2003/04 et 2002/03. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés pour l'exercice 2004/05 :

(en millions d'€)	Mars 2003			Mars 2004					Mars 2005	
	Données réelles	Impact périmètre	Taux de change	Données comparables	Données réelles	Impact périmètre	Taux de change	Données comparables	Données réelles	% Variation 05/04
Power Turbo-Systems / Power Environment	7 308	19	(265)	7 062	6 448	10	(63)	6 395	7 139	12 %
Power Service	2 793	(19)	(51)	2 723	3 107	(10)	(14)	3 083	3 669	19 %
Transport	14 676	(86)	(307)	14 283	14 321	(197)	(179)	13 945	14 489	4 %
Marine	1 523	0	0	1 523	817	0	0	817	1 266	55 %
Power Conversion	568	(14)	(15)	539	495	0	(8)	487	529	9 %
Corporate et autres	51	0	(1)	50	70	0	(5)	65	111	71 %
<b>New ALSTOM</b>	<b>26 919</b>	<b>(100)</b>	<b>(639)</b>	<b>26 180</b>	<b>25 258</b>	<b>(197)</b>	<b>(269)</b>	<b>24 792</b>	<b>27 203</b>	<b>10 %</b>
T&D	2 126	(2 126)	0	0	110	(110)	0	0	0	0 %
Industrial Turbines	1 285	(1 285)	0	0	0	0	0	0	0	0 %
<b>CARNET DE COMMANDES</b>	<b>30 330</b>	<b>(3 511)</b>	<b>(639)</b>	<b>26 180</b>	<b>25 368</b>	<b>(307)</b>	<b>(269)</b>	<b>24 792</b>	<b>27 203</b>	<b>10 %</b>
Power Turbo-Systems / Power Environment	4 404	38	(314)	4 128	5 107	15	(75)	5 047	5 181	3 %
Power Service	2 934	(38)	(121)	2 775	3 023	(15)	(41)	2 967	3 228	9 %
Transport	6 412	(7)	(351)	6 054	4 709	0	(22)	4 687	5 490	17 %
Marine	163	0	0	163	381	0	0	381	1 104	190 %
Power Conversion	533	(10)	(29)	494	434	0	(1)	433	579	34 %
Corporate et autres	214	(42)	(12)	160	295	(48)	(11)	236	259	(1 %)
<b>New ALSTOM</b>	<b>14 660</b>	<b>(59)</b>	<b>(827)</b>	<b>13 774</b>	<b>13 949</b>	<b>(48)</b>	<b>(150)</b>	<b>13 751</b>	<b>15 841</b>	<b>15 %</b>
T&D	3 198	(3 198)	0	0	2 231	(2 231)	0	0	0	0 %
Industrial Turbines	1 265	(1 265)	0	0	320	(320)	0	0	0	0 %
<b>COMMANDES REÇUES</b>	<b>19 123</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(827)</b>	<b>13 774</b>	<b>16 500</b>	<b>(2 599)</b>	<b>(150)</b>	<b>13 751</b>	<b>15 841</b>	<b>15 %</b>
Power Turbo-Systems / Power Environment	6 955	23	(541)	6 437	5 059	24	(86)	4 997	4 256	(15 %)
Power Service	2 678	(23)	(76)	2 579	2 747	(24)	(33)	2 690	2 844	6 %
Transport	5 072	(6)	(189)	4 877	4 862	0	(26)	4 836	5 134	6 %
Marine	1 568	0	0	1 568	997	0	0	997	630	(37 %)
Power Conversion	523	(12)	(19)	492	499	0	(1)	498	539	8 %
Corporate et autres	205	(41)	(10)	154	241	(44)	(13)	184	259	41 %
<b>New ALSTOM</b>	<b>17 001</b>	<b>(59)</b>	<b>(835)</b>	<b>16 107</b>	<b>14 405</b>	<b>(44)</b>	<b>(159)</b>	<b>14 202</b>	<b>13 662</b>	<b>(4 %)</b>
T&D	3 082	(3 082)	0	0	2 073	(2 073)	0	0	0	0 %
Industrial Turbines	1 268	(1 268)	0	0	210	(210)	0	0	0	0 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>21 351</b>	<b>(4 409)</b>	<b>(835)</b>	<b>16 107</b>	<b>16 688</b>	<b>(2 327)</b>	<b>(159)</b>	<b>14 202</b>	<b>13 662</b>	<b>(4 %)</b>
Power Turbo-Systems / Power Environment	(1 175)	(8)	187	(996)	(253)	(7)	9	(251)	(35)	
Power Service	403	8	15	426	417	7	(14)	410	473	
Transport	(24)	1	15	(8)	64	0	7	71	260	
Marine	24	0	0	24	(19)	0	0	(19)	(103)	
Power Conversion	15	3	(1)	17	15	0	0	15	36	
Corporate et autres	(44)	0	0	(44)	(59)	0	1	(58)	(81)	
<b>New ALSTOM</b>	<b>(801)</b>	<b>4</b>	<b>216</b>	<b>(581)</b>	<b>165</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>168</b>	<b>550</b>	
T&D	212	(212)	0	0	121	(121)	0	0	0	
Industrial Turbines	82	(82)	0	0	14	(14)	0	0	0	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(507)</b>	<b>(290)</b>	<b>216</b>	<b>(581)</b>	<b>300</b>	<b>(135)</b>	<b>3</b>	<b>168</b>	<b>550</b>	
Chiffres d'affaires	21 351	(4 409)	(835)	16 107	16 688	(2 327)	(159)	14 202	13 662	(4 %)
Coût des ventes	(19 187)	3 365	968	(14 854)	(14 304)	1 709	149	(12 446)	(11 601)	(7 %)
Frais commerciaux	(970)	354	33	(583)	(785)	222	5	(558)	(545)	(2 %)
Frais de recherche et développement	(622)	152	17	(453)	(473)	86	1	(385)	(336)	(13 %)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	248	33	(798)	(826)	174	7	(645)	(630)	(2 %)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(507)</b>	<b>(290)</b>	<b>216</b>	<b>(581)</b>	<b>300</b>	<b>(135)</b>	<b>3</b>	<b>168</b>	<b>550</b>	
Marge opérationnelle	(2,4%)			(3,6 %)	1,8 %			1,2 %	4,0 %	

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos dépenses est réalisée en devises autres que l'euro.

Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives sur l'exercice 2004/05 ont été le dollar US, la Livre sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les

commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été affectés par la conversion de nos comptes en euros du fait des variations de taux de change de ces devises contre l'euro au cours de l'exercice 2004/05. L'impact est une baisse d'environ 1 % des commandes reçues et des ventes par rapport à l'exercice 2003/04.

## Principaux indicateurs géographiques pour les exercices 2004/05, 2003/04 et 2002/03

### ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES COMMANDES REÇUES

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination :

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos au 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	8 889	46 %	8 252	50 %	7 416	47 %
Amérique du Nord	4 604	24 %	2 079	13 %	2 195	14 %
Amérique du Sud et Centrale	998	5 %	704	4 %	471	3 %
Asie / Pacifique	2 717	14 %	3 063	19 %	4 289	27 %
Moyen-Orient / Afrique	1 915	10 %	2 402	15 %	1 470	9 %
<b>Commandes reçues par destination</b>	<b>19 123</b>	<b>100 %</b>	<b>16 500</b>	<b>100 %</b>	<b>15 841</b>	<b>100 %</b>

L'Europe demeure le marché le plus important en termes de commandes reçues, représentant 47 % du total par rapport à 50 % l'exercice précédent. La région Asie / Pacifique a augmenté de 19 % à 27 % de nos commandes reçues. La région Moyen-Orient / Afrique a diminué de 15 % à 9 % alors que l'Amérique du Nord et du Sud est restée stable à 17 %.

La diminution des commandes reçues en Europe est essentiellement due au Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment après les commandes de centrales clé en main en Espagne et Allemagne enregistrées durant l'exercice 2003/04.

La progression en Asie / Pacifique est essentiellement due à nos succès en Chine (avec environ € 1,6 milliard de commandes

reçues pour les Secteurs Transport et Power Turbo-Systems / Power Environment) et en Thaïlande (avec quatre turbines GT26).

La diminution au Moyen-Orient / Afrique est due essentiellement à la baisse des commandes reçues par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment, ces commandes ayant atteint un niveau particulièrement élevé l'année dernière.

Au cours de l'exercice 2003/04, la répartition géographique des commandes reçues a vu la part de l'Asie / Pacifique et du Moyen-Orient / Afrique augmenter alors que la part de l'Amérique du Nord diminuait de 24 % à 13 % en raison d'un niveau plus faible des commandes reçues dans les Secteurs Transport et Power Turbo-Systems / Power Environment.

## ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION DE DESTINATION

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique des ventes par région de destination :

### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos au 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	9 219	43 %	8 002	48 %	7 429	54 %
Amérique du Nord	4 719	22 %	3 001	18 %	1 977	15 %
Amérique du Sud et Centrale	1 534	7 %	857	5 %	575	4 %
Asie / Pacifique	3 727	18 %	3 401	20 %	2 489	18 %
Moyen-Orient / Afrique	2 152	10 %	1 427	9 %	1 192	9 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>21 351</b>	<b>100 %</b>	<b>16 688</b>	<b>100 %</b>	<b>13 662</b>	<b>100 %</b>

Bien que le niveau des ventes en Europe ait diminué en valeur absolue, la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires total a augmenté, passant de 48 % au cours de l'exercice 2003/04 à 54 % au cours de l'exercice 2004/05.

Les ventes de l'Amérique du Nord ont diminué, essentiellement en raison du faible niveau des ventes dans le domaine de la production d'énergie électrique qui illustre la situation déprimée du marché américain.

L'augmentation des commandes reçues en Asie / Pacifique au cours de l'exercice 2004/05 ne s'est pas encore traduite par des ventes plus élevées sur le même exercice.

Au cours de l'exercice 2003/04, la part des ventes en Europe a augmenté par comparaison à l'exercice 2002/03, pendant que celle des ventes en Amérique du Nord a diminué principalement du fait du faible niveau des ventes du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment dans cette zone.

## ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION D'ORIGINE

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique des ventes par région d'origine :

### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos au 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	14 762	69 %	12 204	73 %	9 951	73 %
Amérique du Nord	3 935	18 %	2 519	15 %	1 919	14 %
Amérique du Sud et Centrale	601	3 %	415	2 %	374	3 %
Asie / Pacifique	1 833	9 %	1 416	9 %	1 301	10 %
Moyen-Orient / Afrique	220	1 %	134	1 %	117	1 %
<b>Ventes par origine</b>	<b>21 351</b>	<b>100 %</b>	<b>16 688</b>	<b>100 %</b>	<b>13 662</b>	<b>100 %</b>

Malgré l'évolution du chiffre global des ventes, liée notamment à un effet de périmètre, la répartition géographique de celles-ci est identique entre les exercices 2003/04 et 2004/05. En particulier,

la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires par origine est resté élevée à 73 %.

## Power Turbo-Systems / Power Environment

Le tableau suivant présente certains indicateurs financiers clés pour le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment :

### POWER TURBO-SYSTEMS / POWER ENVIRONMENT DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	7 308	6 448	7 139	(12 %)	11 %
Commandes reçues	4 404	5 107	5 181	16 %	1 %
Chiffre d'affaires	6 955	5 059	4 256	(27 %)	(16 %)
Résultat opérationnel	(1 175)	(253)	(35)		
Marge opérationnelle	(16,9 %)	(5,0 %)	(0,8 %)		
Résultat d'exploitation	(1 420)	(641)	(361)		
Capitaux employés	n/a	(499)	(608)		

### POWER TURBO-SYSTEMS / POWER ENVIRONMENT DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	7 062	6 395	7 139	(9 %)	12 %
Commandes reçues	4 128	5 047	5 181	22 %	3 %
Chiffre d'affaires	6 437	4 997	4 256	(22 %)	(15 %)
Résultat opérationnel	(996)	(251)	(35)		
Marge opérationnelle	(15,5 %)	(5,0 %)	(0,8 %)		

## COMMANDES REÇUES

La Chine a continué à dominer le marché mondial de la production d'énergie au cours de l'exercice 2004/05, même si cette dominance est moins importante que lors de l'exercice précédent. Dans l'ensemble, la taille du marché est restée stable dans le reste du monde, malgré certaines différences entre les régions : l'activité en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud a continué d'être limitée, alors que le marché en Asie a crû du fait principalement d'une forte demande en Inde. Le Moyen-Orient a vu sa demande de nouvelles centrales électriques augmenter par rapport à l'exercice précédent.

L'importance croissante de l'Asie, et en particulier de la Chine, au détriment de l'Amérique du Nord, donne une place de plus en plus grande à l'énergie hydraulique et au charbon par rapport au gaz. L'augmentation de la volatilité des prix des combustibles et de l'électricité suscite un besoin de diversité et de flexibilité pour les équipements et les technologies de production d'électricité. Les politiques environnementales orientent de façon croissante la demande, ce qui est favorable à nos équipements et à nos solutions

de contrôle environnemental, tout particulièrement en Amérique du Nord et en Europe.

Les commandes enregistrées au cours de l'exercice 2004/05 ont dépassé de 3 % celles de l'exercice 2003/04 sur base comparable (+1 % sur base réelle). Les principales améliorations proviennent des activités Hydroélectriques et Chaudières, compensant la diminution du nombre des grands contrats clés en main.

Sur le plan géographique, les commandes reçues ont diminué en Europe par rapport à l'exercice 2003/04. Les commandes ont augmenté en Amérique du Nord et du Sud, en dépit d'un marché peu dynamique, tout particulièrement en ce qui concerne le marché sud-américain. Nous avons connu de nombreux succès en Amérique du Nord avec des commandes importantes dans les activités Chaudières et Contrôle Environnemental. Les commandes ont progressé de manière significative en Asie, qui a représenté 42 % des commandes reçues au cours de l'exercice 2004/05, la majeure partie provenant de Chine (principalement activité Hydroélectrique) et d'Asie du Sud-Est (usines clés en main).

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes du secteur Power Turbo-Systems / Power Environment au cours de l'exercice 2004/05 ont diminué de 16 % par rapport à l'exercice 2003/04 sur base réelle, et de 15 % sur base comparable. Ceci s'explique principalement par le faible niveau des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03 et au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

La répartition géographique de ces ventes montre que l'Europe est en baisse de 9 %, l'Amérique du Nord en baisse de 26 %, l'Amérique latine en baisse de 42 % et l'Asie-Pacifique en baisse de 26 %, tandis que la région Afrique / Moyen-Orient est en hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente, sur base réelle, la répartition géographique des ventes par destination :

### POWER TURBO-SYSTEMS / POWER ENVIRONMENT

► Exercice clos au 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	1 877	27 %	1 647	33 %	1 495	35 %
Amérique du Nord	1 865	27 %	979	19 %	728	17 %
Amérique du Sud et Centrale	852	12 %	402	8 %	231	6 %
Asie / Pacifique	1 390	20 %	1 320	26 %	977	23 %
Moyen-Orient / Afrique	971	14 %	711	14 %	825	19 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>6 955</b>	<b>100 %</b>	<b>5 059</b>	<b>100 %</b>	<b>4 256</b>	<b>100 %</b>

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment a été de € (35) millions pour l'exercice 2004/05, par rapport à € (253) millions pour l'exercice 2003/04. Cette forte amélioration reflète une meilleure exécution des projets et une réduction des coûts, qui ont été compensées en partie par l'absorption insuffisante des charges fixes en liaison

avec un chiffre d'affaires faible (la mise en œuvre de nos plans de restructuration devrait progressivement permettre de réduire ces coûts fixes). La marge opérationnelle s'est améliorée passant de (5,0 %) à (0,8 %) sur base comparable.

La performance opérationnelle de l'exercice 2003/04 a été affectée par des augmentations de coûts encourus lors de l'exécution de certains contrats clés en main, ainsi que par une absorption nettement insuffisante des charges fixes.

## Power Service

Le tableau suivant présente certains résultats financiers clés pour le Secteur Power Service :

### POWER SERVICE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	2 793	3 107	3 669	11 %	18 %
Commandes reçues	2 934	3 023	3 228	3 %	7 %
Chiffre d'affaires	2 678	2 747	2 844	3 %	4 %
Résultat opérationnel	403	417	473		
Marge opérationnelle	15,0 %	15,2 %	16,6 %		
Résultat d'exploitation	304	227	360		
Capitaux employés	n/a	1 921	1 683		

### POWER SERVICE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	2 723	3 083	3 669	13 %	19 %
Commandes reçues	2 775	2 967	3 228	7 %	9 %
Chiffre d'affaires	2 579	2 690	2 844	4 %	6 %
Résultat opérationnel	426	410	473		
Marge opérationnelle	16,5 %	15,3 %	16,6 %		

## COMMANDES REÇUES

Le marché du service aux équipements de production d'électricité est resté soutenu au cours de l'exercice 2004/05. En Europe, la croissance est notamment due aux besoins de modernisation tirés par les préoccupations environnementales. La demande est restée stable en Amérique du Nord car il existe notamment une réserve importante de capacité sur la flotte installée. Il existe toutefois une certaine demande d'optimisation des outils industriels et de croissance pour les turbines à vapeur et les générateurs. En Asie, la demande est croissante avec des besoins de rénovation des unités existantes et la libéralisation du marché en cours.

Nous avons développé des stratégies pour chacune de nos principales gammes de produits qui sont conçues pour augmenter la pénétration du marché. Le changement des conditions du marché induit par l'augmentation du prix des hydrocarbures et la poursuite de la libéralisation des marchés nous a conduit à adopter des

approches différentes vis-à-vis de nos clients et à rechercher de nouvelles opportunités, en particulier en ce qui concerne la mise à niveau des équipements existants.

Les commandes reçues s'élèvent à € 3 228 millions pour l'exercice 2004/05, soit 9 % de plus que pour l'exercice 2003/04 sur base comparable. Sur base réelle, les commandes ont progressé de 7 %. Nous avons enregistré une hausse des commandes de pièces détachées et services pour les turbines à gaz ainsi qu'une hausse pour les pièces et services pour turbine à vapeur partiellement compensées par une baisse des activités de construction en Amérique du Nord, conséquence de l'évolution du marché et de prises de commandes plus sélectives.

La répartition géographique, sur base réelle, montre que les commandes ont baissé de 14 % en Amérique du Nord et du Sud, qu'elles ont été stables en Europe et qu'elles ont progressé de 49 % en Asie et de 51 % au Moyen-Orient et en Afrique.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires enregistré par le Secteur Power Service au cours de l'exercice 2004/05 a augmenté de 4 % par rapport à l'exercice 2003/04 sur base réelle et de 6 % sur base comparable.

La répartition géographique révèle que les ventes ont augmenté de 17 % en Europe, tandis que les ventes en Amérique du Nord et du Sud ont diminué de 9 % en raison d'une moindre activité dans le secteur de la construction, et qu'elles ont augmenté de 5 % en Asie.

Le tableau suivant présente, sur base réelle, la répartition géographique des ventes par destination :

### POWER SERVICE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	881	33 %	989	36 %	1 153	41 %
Amérique du Nord	984	37 %	852	31 %	784	27 %
Amérique du Sud et Centrale	131	5 %	119	5 %	95	3 %
Asie / Pacifique	475	17 %	534	19 %	561	20 %
Moyen-Orient / Afrique	207	8 %	253	9 %	251	9 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>2 678</b>	<b>100 %</b>	<b>2 747</b>	<b>100 %</b>	<b>2 844</b>	<b>100 %</b>

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Power Service s'élève à € 473 millions, représentant 16,6 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2004/05, par rapport à € 410 millions, soit 15,3 %

du chiffre d'affaires pour l'exercice 2003/04 sur base comparable. La marge opérationnelle s'est améliorée en raison de l'augmentation des ventes dans les segments les plus profitables du marché et de l'évolution favorable de plusieurs contrats d'opération et de maintenance, ainsi que de réduction des coûts, y compris en matière de frais généraux.

## Transport

Le tableau ci-dessous présente les informations financières clés du Secteur Transport :

### TRANSPORT DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	14 676	14 321	14 489	(2 %)	1 %
Commandes reçues	6 412	4 709	5 490	(27 %)	17 %
Chiffre d'affaires	5 072	4 862	5 134	(4 %)	6 %
Résultat opérationnel	(24)	64	260		
Marge opérationnelle	(0,5 %)	1,3 %	5,1 %		
Résultat d'exploitation	(113)	(189)	168		
Capitaux employés	738	360	125		

**TRANSPORT DONNÉES EN BASE COMPARABLE**

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	14 283	13 945	14 489	(2 %)	4 %
Commandes reçues	6 054	4 687	5 490	(23 %)	17 %
Chiffre d'affaires	4 877	4 836	5 134	(1 %)	6 %
Résultat opérationnel	(8)	71	260		
Marge opérationnelle	(0,2 %)	1,5 %	5,1 %		

**COMMANDES REÇUES**

Pendant l'exercice 2004/05, le marché est resté actif dans plusieurs segments en Europe et en Asie avec en particulier le marché très prometteur de la Chine où nous avons signé notre premier contrat pour des trains grandes lignes pour passagers.

Le marché pour les tramways est toujours solide. Plusieurs contrats nous ont été adjugés, notamment à Rotterdam, Lyon, Le Mans, Nice, Montpellier, Strasbourg, Tenerife et Madrid. Nous pensons que ce secteur continuera d'être porteur et bénéficiera d'autres commandes au cours des prochains mois.

Nous avons également enregistré cinq contrats majeurs pour des métros à Barcelone, Santiago du Chili, Shanghai, Valence et Washington.

Enfin, nous avons obtenu des commandes significatives pour des locomotives pour fret en France, et nous devrions enregistrer sous peu une commande importante en Chine.

Plusieurs pays, dont l'Italie, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, étendent leurs réseaux de lignes à très grande vitesse, ce qui représente pour nous des opportunités commerciales importantes.

Les commandes reçues par le Secteur Transport pendant l'exercice 2004/05 se sont élevées à € 5 490 millions, par rapport à € 4 709 millions pour l'exercice 2003/04. Cette augmentation de 17 % par rapport à l'exercice précédent est la conséquence de prises de commandes plus élevées en Asie / Pacifique et dans le sud de l'Europe.

En pourcentage des commandes totales reçues, l'Asie / Pacifique et l'Amérique du Nord et du Sud ont représenté respectivement 19 % et 7 %, par rapport à 17 % et 10 % sur l'exercice précédent. L'Europe représente toujours un marché important, avec 68 % des commandes totales obtenues.

**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires du Secteur Transport a augmenté de 6 % au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à l'exercice 2003/04, à la fois sur base réelle et sur base comparable. L'Europe a été le principal contributeur de cette augmentation du chiffre d'affaires. Les ventes de l'Amérique du Nord et du Sud ont légèrement augmenté, tandis que celles de la région Asie / Pacifique ont diminué en raison de l'achèvement du projet de TGV en Corée dont le service commercial a commencé en avril 2004.

En ce qui concerne l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03, le chiffre d'affaires a diminué passant de € 5 072 millions à € 4 862 millions sur base réelle, principalement en raison de décalages de certaines livraisons aux États-Unis.

Pour l'exercice 2004/05, le chiffre d'affaires du Secteur Transport ventilé par régions a été le suivant : Europe 74 %, Amérique du Nord et du Sud 12 %, Asie / Pacifique 12 % et Afrique / Moyen Orient 2 %. Par rapport à l'exercice 2003/04, la part de l'Europe est passée de 71 % à 74 %, tandis que les parts de l'Amérique du Nord et du Sud et de l'Asie ont légèrement diminué.

Au cours de l'exercice 2003/04, la France a été le principal contributeur de l'augmentation du chiffre d'affaires, ce qui a plus que compensé la baisse temporaire constatée dans la région Asie / Pacifique.

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

### TRANSPORT DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	3 367	66 %	3 463	71 %	3 817	74 %
Amérique du Nord	543	11 %	419	9 %	383	8 %
Amérique du Sud et Centrale	253	5 %	145	3 %	214	4 %
Asie / Pacifique	764	15 %	703	14 %	638	12 %
Moyen-Orient / Afrique	145	3 %	132	3 %	82	2 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>5 072</b>	<b>100 %</b>	<b>4 862</b>	<b>100 %</b>	<b>5 134</b>	<b>100 %</b>

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Transport pour l'exercice 2004/05 s'élève à € 260 millions, soit 5,1 % du chiffre d'affaires, principalement en raison de l'accroissement de l'activité, de l'augmentation de la proportion des ventes générant des marges plus élevées et de nouvelles réductions des coûts et des frais généraux.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Transport avait enregistré un résultat opérationnel positif de € 64 millions, faisant suite à une perte de € (24) millions lors de l'exercice précédent. Cette progression était la conséquence de difficultés associées à des problèmes spécifiques concernant les trains du Royaume-Uni et des États-Unis pendant l'exercice 2002/03.

## Marine

Le tableau ci-dessous présente les informations financières clés du Secteur Marine :

### MARINE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	1 523	817	1 266	(46 %)	55 %
Commandes reçues	163	381	1 104	134 %	190 %
Chiffre d'affaires	1 568	997	630	(36 %)	(37 %)
Résultat opérationnel	24	(19)	(103)		
Marge opérationnelle	1,5 %	(1,9 %)	(16,3 %)		
Résultat d'exploitation	12	(40)	(16)		
Capitaux employés	(343)	(580)	(234)		

### MARINE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	1 523	817	1 266	(46 %)	55 %
Commandes reçues	163	381	1 104	134 %	190 %
Chiffre d'affaires	1 568	997	630	(36 %)	(37 %)
Résultat opérationnel	24	(19)	(103)		
Marge opérationnelle	1,5 %	(1,9 %)	(16,3 %)		

## COMMANDES REÇUES

Au cours de l'exercice 2004/05, le marché mondial de la construction navale a connu une augmentation du niveau des commandes par rapport à celui des années antérieures. Cette croissance a également été observée dans le principal segment de notre Secteur Marine, le marché des navires de croisière, où onze paquebots ont été commandés dans l'ensemble du monde, par rapport à seulement cinq en 2002/03.

Le marché des méthanières est resté très actif, avec 69 unités commandées en 2004, augmentant ainsi le carnet de commandes mondial à 113 méthanières (LNG), à comparer à une flotte en service de 174 navires. Ces commandes ont été enregistrées principalement par les chantiers navals coréens. Cependant, de nouveaux acteurs, tels que les chantiers navals chinois, ont fait leur entrée sur le marché en 2004. Les prix de marché, bien qu'en amélioration, restent déprimés en dépit du niveau élevé de la demande.

Les commandes obtenues au cours de l'exercice 2004/05 ont atteint € 1 104 millions, contre € 381 millions au cours de l'exercice 2003/04. Les commandes reçues comprennent deux navires de croisière pour la Mediterranean Shipping Company (MSC) et un méthanière de 1 53 000 m<sup>3</sup> pour Gaz de France, qui sera le navire jumeau du méthanière commandé précédemment.

À la fin de l'exercice 2004/05, le carnet de commandes du Secteur Marine comprenait deux navires de croisière pour MSC,

deux méthanières pour Gaz de France, un méthanière pour NYK, la partie avant d'une plateforme d'atterrissage pour hélicoptères pour la Marine nationale française, un yacht et un ferry "roll-in roll-out".

Au cours de l'exercice 2003/04, le marché principal du Secteur Marine, les navires de croisière, est resté faible, et le secteur n'a pas obtenu de nouvelles commandes de navires de croisière. Les commandes reçues au cours de l'exercice 2003/04 comprenaient un car-ferry pour SeaFrance et un méthanière de 1 53 000 m<sup>3</sup> pour Gaz de France.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'est élevé à € 630 millions pour l'exercice 2004/05, au cours duquel le Secteur Marine a livré les navires suivants :

- le navire de croisière MSC Opera pour Mediterranean Shipping Company,
- le ferry SeaFrance Berlioz pour SeaFrance, et
- la partie avant du LHD Mistral pour la Marine nationale française.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Marine a achevé et livré une frégate de surveillance pour la Marine royale du Maroc, le navire de croisière Island Princess, le navire de croisière Crystal Serenity et le navire de croisière Queen Mary 2 pour Cunard.

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

### MARINE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	724	46 %	442	44 %	605	96 %
Amérique du Nord	636	41 %	343	35 %	2	0 %
Amérique du Sud et Centrale	0	0 %	9	1 %	14	2 %
Asie / Pacifique	186	12 %	192	19 %	9	2 %
Moyen-Orient / Afrique	22	1 %	11	1 %	-	0 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>1 568</b>	<b>100 %</b>	<b>997</b>	<b>100 %</b>	<b>630</b>	<b>100 %</b>

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel s'est élevé à € (103) millions pour l'exercice 2004/05, par rapport à € (19) millions pour l'exercice 2003/04. Le faible niveau d'activité a entraîné une importante sous-activité, qui a été progressivement limitée par la diminution des effectifs intervenue au cours de l'exercice 2004/05. De plus, au cours de l'exercice 2004/05, une difficulté technique est apparue dans le nouveau système d'isolation du gaz naturel liquéfié qui est installé sur les méthaniers en cours de construction par notre Secteur Marine. Ce système d'isolation utilise la technologie la plus avancée

(appelée "CS1") développée par Gas Transport & Technigaz ("GTT") et licenciée à notre Secteur Marine. Les difficultés révélées au cours des essais en mer du méthanier LNG ENERGY ont entraîné le Secteur Marine à retarder la livraison de ce navire et à suspendre le travail sur le méthanier LNG PROVALYS. Une solution technique satisfaisante est en cours de validation par GTT et le client, Gaz de France, avec lequel nous traitons des conséquences financières en résultant. Une charge d'environ € 50 millions a été enregistrée pour les coûts nets qui, selon l'estimation du Secteur Marine, pourraient rester à sa charge, y compris les coûts de réparation et les pénalités potentielles.

## Power Conversion

Le tableau ci-dessous présente les informations financières clés de l'Activité Power Conversion :

### POWER CONVERSION DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	568	495	529	(13 %)	7 %
Commandes reçues	533	434	579	(19 %)	33 %
Chiffre d'affaires	523	499	539	(5 %)	8 %
Résultat opérationnel	15	15	36		
Marge opérationnelle	2,9 %	3,0 %	6,7 %		
Résultat d'exploitation	(22)	(19)	15		
Capitaux employés	48	25	(4)		

### POWER CONVERSION DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	539	487	529	(10 %)	9 %
Commandes reçues	494	433	579	(12 %)	34 %
Chiffre d'affaires	492	498	539	1 %	8 %
Résultat opérationnel	17	15	36		
Marge opérationnelle	3,5 %	3,1 %	6,7 %		

## COMMANDES REÇUES

Sur base réelle, les commandes obtenues au cours de l'exercice 2004/05 ont augmenté de 33 % par rapport à l'exercice 2003/04. Cette augmentation est principalement le résultat de l'activité navale au Royaume-Uni, grâce à l'enregistrement de deux commandes importantes, dont une pour la Royal Navy, et au développement du marché des métaux, en particulier en Chine et au Brésil.

Les commandes obtenues au cours de l'exercice 2003/04 ont diminué de 19 % par rapport à l'exercice 2002/03. Cette diminution a été observée essentiellement en Europe et a

été compensée en partie par une forte augmentation des commandes en Chine et aux États-Unis.

## CHIFFRES D'AFFAIRES

Sur base réelle, le chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2004/05 a augmenté de 8 % par rapport à l'exercice 2003/04 grâce à l'augmentation des prises de commandes.

Sur base réelle, le chiffre d'affaires a diminué de 5 % au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03, en conséquence de la tendance des commandes reçues.

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

### POWER CONVERSION DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	% contrib.	2004	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	305	58 %	306	61 %	332	62 %
Amérique du Nord	91	17 %	79	16 %	82	15 %
Amérique du Sud et Centrale	34	7 %	28	6 %	20	4 %
Asie / Pacifique	42	8 %	41	8 %	72	13 %
Moyen-Orient / Afrique	51	10 %	45	9 %	33	6 %
<b>Ventes par destination</b>	<b>523</b>	<b>100 %</b>	<b>499</b>	<b>100 %</b>	<b>539</b>	<b>100 %</b>

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

L'amélioration du résultat opérationnel de € 15 millions au cours de l'exercice 2003/04 à € 36 millions sur l'exercice 2004/05 résulte des actions menées pour améliorer les performances.

## Corporate et autres

Corporate et autres ("Corporate") comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, du Réseau International et les entités outre-mer en Australie, Nouvelle-Zélande et Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières clés de notre organisation au sein du "Corporate":

### CORPORATE & AUTRES DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	52	70	111	35 %	59 %
Commandes reçues	214	295	259	38 %	(12 %)
Chiffre d'affaires	205	241	259	18 %	7 %
Résultat opérationnel	(44)	(59)	(81)		
Résultat d'exploitation	(46)	(252)	(258)		
Capitaux employés	1 208	1 333	1 341		

### CORPORATE & AUTRES DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
Carnet de commandes	50	65	111	30 %	71 %
Commandes reçues	160	236	259	63 %	10 %
Chiffre d'affaires	154	184	259	20 %	41 %
Résultat opérationnel	(44)	(58)	(81)		

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut les charges du "Corporate" ainsi que la contribution du Réseau International et des entités étrangères. À partir de l'exercice 2003/04, le résultat opérationnel incluait également les coûts de l'ancien siège social du Secteur Power qui sont désormais pris en charge par Corporate et qui s'élevaient à environ € 25 millions pendant l'exercice 2002/03.

Le résultat opérationnel est de € (81) millions pour l'exercice 2004/05, par rapport à € (59) millions pour l'exercice 2003/04. La variation est essentiellement due à un changement intervenu dans le mode de refacturation aux Secteurs des coûts des services informatiques. Les dépenses brutes au niveau du "Corporate" ont été réduites grâce aux mesures de restructuration qui ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2003/04.

## CAPITAUX EMPLOYÉS

Au cours de l'exercice 2004/05, le montant des capitaux employés pour le "Corporate" s'élevait à € 1 341 millions, impacté par nos autres immobilisations gérées par le "Corporate" ; il s'agit essentiellement des éléments d'actif suivants :

- Le dépôt effectué par ALSTOM Holdings à concurrence de € 700 millions comme garantie de premier rang pour le programme de cautions lancé en 2004 et
- Les excédents des actifs en couverture des engagements de retraite (€ 311 millions).

Les capitaux employés se sont élevés à € 1 333 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à € 1 208 millions pour l'exercice 2002/03.

## Comptes consolidés

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente, sur une base consolidée, les éléments constitutifs de notre résultat opérationnel, à la fois sur base réelle et sur base comparable :

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 351</b>	<b>16 688</b>	<b>13 662</b>	<b>(22 %)</b>	<b>(18 %)</b>
Coût des ventes	(19 187)	(14 304)	(11 601)	(25 %)	(19 %)
Frais commerciaux	(970)	(785)	(545)	(19 %)	(31 %)
Frais de recherche et développement	(622)	(473)	(336)	(24 %)	(29 %)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	(826)	(630)	(23 %)	(24 %)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(507)</b>	<b>300</b>	<b>550</b>		
Marge opérationnelle	(2,4%)	1,8%	4,0%		

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% Variation Mars 04 / Mars 03	% Variation Mars 05 / Mars 04
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 107</b>	<b>14 202</b>	<b>13 662</b>	<b>(12 %)</b>	<b>(4 %)</b>
Coût des ventes	(14 854)	(12 446)	(11 601)	(16 %)	(7 %)
Frais commerciaux	(583)	(558)	(545)	(4 %)	(2 %)
Frais de recherche et développement	(453)	(385)	(336)	(15 %)	(13 %)
Frais généraux et administratifs	(798)	(645)	(630)	(19 %)	(2 %)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(581)</b>	<b>168</b>	<b>550</b>		
Marge opérationnelle	(3,6%)	1,2%	4,0%		

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à € 13 662 millions au cours de l'exercice 2004/05, soit une diminution de 4 % par rapport à l'exercice 2003/04 sur base comparable, essentiellement dans les Secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Marine. Cette baisse est due à l'impact sur les ventes du faible niveau des commandes enregistrées au cours du second semestre de l'exercice 2002/03 et du premier semestre de l'exercice 2003/04. Les ventes des autres Secteurs ont augmenté sur base comparable.

Le chiffre d'affaires a diminué de 18 % au cours de l'exercice 2004/05 sur une base réelle. Cette diminution est principalement due à la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D, et dans

une moindre mesure, à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

En base réelle, les ventes au cours de l'exercice 2003/04 ont diminué de 22 % par rapport aux ventes de l'exercice 2002/03, diminution due principalement aux effets de change et aux cessions.

Aucun client individuel n'a représenté plus de 10 % de notre chiffre d'affaires au cours des trois périodes indiquées ci-dessus.

### Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à € 1 175 millions au cours de l'exercice 2004/05, en diminution par rapport à

€ 1 611 millions au cours de l'exercice 2003/04 et à € 2 049 millions au cours de l'exercice 2002/03, principalement du fait de la cession de nos Turbines Industrielles et des activités T&D. Sur une base comparable, les frais commerciaux et administratifs ont diminué de 2 % entre l'exercice 2003/04 et l'exercice 2004/05 après une baisse de 13 % entre les exercices 2002/03 et 2003/04. Cette diminution résulte des plans de restructuration lancés.

En base réelle, les frais commerciaux et administratifs ont diminué de 21 % entre l'exercice 2002/03 et l'exercice 2003/04, principalement du fait de la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D et des actions de restructuration.

### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement s'élèvent à € 336 millions au cours de l'exercice 2004/05 comparés à € 473 millions au cours de l'exercice 2003/04 et € 622 millions pour l'exercice 2002/03. Sur base comparable, les frais de recherche et développement ont diminué de 13 % entre l'exercice 2003/04 et l'exercice 2004/05. Cette diminution est principalement due à la réduction des dépenses liées aux turbines GT24/GT26, dont la technologie est maintenant stabilisée. La diminution enregistrée au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à 2002/03 était également principalement due à une baisse des dépenses liées aux turbines GT24/GT26.

### Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel est mesuré avant frais de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et autres éléments comprenant les profits ou pertes sur opérations de change, plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations, ainsi que les charges d'indemnité de départ à la retraite et de participation des employés, et avant la charge d'impôt, les produits et charges financiers. La marge opérationnelle est calculée en divisant le résultat opérationnel par le chiffre d'affaires annuel total.

Sur base réelle, notre résultat opérationnel est de € 550 millions sur l'exercice 2004/05, soit 4,0 % des ventes, par rapport à un résultat opérationnel de € 300 millions et une marge opérationnelle de 1,8 % au cours de l'exercice 2003/04, et un résultat opérationnel de € (507) millions et une marge opérationnelle de (2,4) % sur l'exercice 2002/03. Sur base comparable, en excluant principalement l'effet favorable l'année dernière de notre activité T&D avant sa cession, notre résultat opérationnel s'est élevé à € 168 millions sur l'exercice 2003/04, soit 1,2 % des ventes.

L'amélioration importante de notre marge opérationnelle cette année, malgré un niveau des ventes plus faible, est due notamment à une réduction de nos coûts ainsi qu'à l'amélioration de notre performance dans l'exécution de nos contrats par rapport à l'année dernière où nous avons comptabilisé des charges exceptionnelles sur l'exécution de certains contrats.

Au cours de l'exercice 2002/03, des provisions exceptionnelles et des charges à payer avaient été enregistrées pour les turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et pour les trains au Royaume-Uni générant une importante perte opérationnelle.

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a été négatif de € 92 millions au cours de l'exercice 2004/05, par rapport à une perte de € 871 millions au cours de l'exercice 2003/04 et une perte de € 1 129 millions au cours de l'exercice 2002/03.

L'amélioration du résultat d'exploitation au cours de l'exercice 2004/05 est essentiellement due à :

- l'amélioration du résultat opérationnel,
- la diminution des coûts de restructuration passant de € 655 millions dans l'exercice 2003/04 à € 358 millions sur l'exercice 2004/05 ; les coûts du programme de restructuration lancé en mars 2003 étant intégralement enregistrés dans nos comptes, et
- la diminution des charges d'indemnité de départ à la retraite s'élevant à € 175 millions au cours de l'exercice 2004/05, contre € 263 millions au cours de l'exercice 2003/04. Cette diminution est principalement due aux changements de périmètre et à la réduction des coûts de service liée à la réduction des effectifs.

La perte d'exploitation de l'exercice 2003/04 était essentiellement due au résultat opérationnel faible et au niveau élevé des coûts de retraite et de restructuration.

### Résultat financier

L'amélioration de nos charges financières nettes, € 346 millions au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à € 460 millions au cours de l'exercice 2003/04, est due à la baisse des charges d'intérêts nets, conséquence de la réduction de notre niveau d'endettement.

Le résultat financier comprenait l'amortissement des frais payés sur les cautions, les prêts syndiqués et autres facilités de paiement qui se sont élevés à € 83 millions sur l'exercice 2004/05, comparé à € 125 millions sur l'exercice 2003/04.

### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au titre de l'exercice 2004/05 s'est élevée à € 203 millions du fait d'une charge d'impôt différé de € 185 millions et d'une charge d'impôt courant de € 18 millions. Cette charge d'impôt différé de € 185 millions au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à € 149 millions au cours de l'exercice 2003/04 est principalement due à des dépréciations suite à la revue détaillée par entité fiscale comme décrit dans la Note 6 aux comptes consolidés. Du fait de la possibilité de reporter indéfiniment certains déficits, ces impôts différés actifs, actuellement dépréciés, restent disponibles pour être utilisés dans le futur.

Nos impôts différés actifs s'élevaient à € 1 370 millions au 31 mars 2005. Sur la base de notre plan d'affaires ("business plan"), nous estimons que nos impôts différés, qui ne sont pas actuellement dépréciés, seront récupérés sur une période de quatre à douze ans. Pour plus de détails, voir la Note 6 aux comptes consolidés.

### Amortissement des écarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition est de € 223 millions au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à € 256 millions au cours de l'exercice 2003/04 et € 284 millions au cours de l'exercice 2002/03. La diminution résulte de la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D.

Nous avons mandaté une société indépendante pour réaliser un rapport dans le cadre du test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation au 31 mars 2005 a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'ont pas à être dépréciés.

### Résultat net

La perte nette au cours de l'exercice 2004/05 est de € 865 millions par rapport à une perte nette de € 1 836 millions sur l'exercice 2003/04 et une perte nette de € 1 432 millions au cours de l'exercice 2002/03.

## BILAN

### Entités ad hoc

Suite à de nouvelles dispositions comptables qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004, nous avons consolidé plusieurs entités ad hoc, ce qui a eu pour principale conséquence d'augmenter notre dette financière de € 827 millions, ainsi que d'augmenter la valeur de nos immobilisations corporelles nettes de € 693 millions

et de nos stocks et travaux en cours de € 110 millions à la date du 1<sup>er</sup> avril 2004. Voir Note 2 (A) et 25 aux comptes consolidés.

L'effet des entités ad hoc sur notre dette nette a été réduit à € 94 millions au 31 mars 2005 grâce :

- à la cession d'une entité ad hoc pendant l'année (€ 243 millions),
- à la déconsolidation de deux entités ad hoc (€ 384 millions), et
- aux effets combinés du remboursement d'emprunts et de l'impact des effets de change (€ 106 millions).

### Écarts d'acquisition nets

Les écarts d'acquisition nets s'élevaient à € 3 194 millions au 31 mars 2005 contre € 3 424 millions au 31 mars 2004, principalement en raison de l'amortissement constaté sur la période à hauteur de € 223 millions.

Les écarts d'acquisition nets s'élevaient à € 3 424 millions au 31 mars 2004 contre € 4 440 millions au 31 mars 2003 en raison de l'amortissement des écarts d'acquisition à hauteur de € 256 millions et de la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D qui a induit une baisse correspondante des écarts d'acquisition de € 759 millions.

### Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs circulants moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges) s'élevait à € (4 657) millions au 31 mars 2005 par rapport à € (4 860) millions au 31 mars 2004 ou € (4 610) millions au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la consolidation des entités ad hoc. L'écart reflète principalement :

- les changements de périmètre de nos activités, et
- la baisse des dettes fournisseurs partiellement compensée par la hausse significative des avances et acomptes reçus. Voir la Note 16 aux comptes consolidés pour plus de détails.

Le besoin en fonds de roulement s'élevait à € (4 860) millions au 31 mars 2004 par rapport à € (4 886) millions au 31 mars 2003. Cette variation est due à un effet positif net de la conversion des états financiers établis en devises étrangères et à des changements de périmètre.

### Avances et acomptes reçus

Nous enregistrons les avances et acomptes reçus en brut dans notre bilan. Les montants bruts étaient respectivement de € 8 563 millions, € 8 722 millions et € 12 689 millions au 31 mars 2005, 31 mars 2004 et 31 mars 2003. À la clôture, nous imputons, contrat par contrat, ces versements d'abord sur la valeur brute des créances clients, puis sur la valeur des stocks et travaux en cours

relatifs aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en "avances et acomptes reçus" dans notre bilan.

Au 31 mars 2005, le montant total net des avances et acomptes reçus a été de € 3 150 millions, comparé à € 2 714 millions au 31 mars 2004 et à € 3 541 millions au 31 mars 2003.

L'impact sur nos flux de trésorerie de la variation des avances et acomptes reçus des clients a été positif de € 510 millions pour l'exercice 2004/05, alors qu'il avait été négatif de € 1 million pour l'exercice 2003/04. Ceci est dû à l'augmentation importante de notre carnet de commandes durant l'exercice 2004/05.

La baisse des avances et acomptes reçus de nos clients au cours de l'exercice 2003/04 comparée à l'exercice 2002/03 est principalement due à des effets de change et à l'impact de la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D.

### Impôts différés actifs nets

Les impôts différés actifs nets s'élevaient à € 1 349 millions au 31 mars 2005 par rapport à € 1 531 millions au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2005, nous avons passé en revue pour chaque juridiction, le caractère recouvrable de ces impôts différés actifs sur la base d'une extrapolation de notre plan d'affaires ("business plan"). Cet examen a conduit à un montant cumulé de dépréciation de € 948 millions au 31 mars 2005, comparé à € 730 millions au 31 mars 2004. Au 31 mars 2005, nous sommes satisfaits du caractère recouvrable de nos impôts différés actifs nets.

### Provisions pour engagements de retraite

Nous avons examiné, au regard des principes comptables généralement admis en France et aux États-Unis, le traitement comptable des plans de retraite suisses. Ce plan précédemment comptabilisé comme un plan à cotisations définies est désormais comptabilisé comme un plan à prestations définies. L'impact au 1<sup>er</sup> avril 2004 est un accroissement de € 515 millions des engagements et un accroissement de € 515 millions des actifs de couverture.

### Provisions pour risques et charges

Au 31 mars 2005, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 156 millions contre € 3 489 millions au 31 mars 2004.

Cette baisse nette résulte principalement des mouvements suivants :

- une baisse de € 225 millions des provisions sur contrats principalement due à l'utilisation des provisions sur les turbines à gaz GT24/GT26,
- une augmentation des provisions pour restructurations de € 55 millions due aux nouveaux plans de restructuration annoncés, et
- une baisse des autres provisions, essentiellement due à l'utilisation des provisions sur le financement des ventes du Secteur Marine.

Au 31 mars 2004, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 489 millions comparées à € 3 698 millions au 31 mars 2003. La baisse est due principalement à une diminution des provisions sur contrats, compensée en partie par l'augmentation des provisions pour restructurations.

### Capitaux propres et intérêts minoritaires

Les capitaux propres au 31 mars 2005 s'élevaient à € 1 256 millions, y compris les intérêts minoritaires, par rapport à € 97 millions au 31 mars 2004 et € 853 millions au 31 mars 2003. Cette augmentation au 31 mars 2005 s'explique principalement par les augmentations de capital décrites ci-dessus pour un montant total de € 1 725 millions nets de coûts associés, au remboursement en actions des TSDDRA souscrites par l'État français pour € 300 millions, réduite par la perte nette de € 865 millions pour la période. La baisse au 31 mars 2004 est principalement due à la perte nette et à des écarts de conversion, en partie compensée par l'augmentation de capital de € 300 millions et par l'émission d'obligations convertibles à hauteur de € 733 millions nette des coûts associés.

Au 31 mars 2005, € 133 millions d'obligations, sur les € 901 millions émises, n'avaient pas été converties en capital.

### Cession de créances clients

Afin de financer notre activité, nous vendons à des tiers certaines créances clients existantes de façon irrévocable et sans recours. Le produit net de ces ventes au 31 mars 2005 est de € 7 millions comparé à € 94 millions au 31 mars 2004 et € 357 millions au 31 mars 2003.

### Titrisation de créances futures

Afin de financer notre besoin en fonds de roulement et d'alléger le profil de trésorerie négatif de certains contrats, nous avons vendu certaines créances futures à des tiers. Ces transactions concernent

principalement les Secteurs Marine et Transport. L'encours de titrisation des créances futures au 31 mars 2005 s'élevait au total à € 49 millions contre € 265 millions au 31 mars 2004 et € 1 292 millions au 31 mars 2003. La baisse sur l'exercice 2004/05 comparé à l'exercice 2003/04 est due à l'amortissement des programmes en cours.

La baisse sur l'exercice 2003/04 comparé à l'exercice 2002/03 est due à la livraison de deux bateaux de croisière par notre Secteur Marine.

### Dette financière

Notre dette financière s'élevait à € 2 907 millions au 31 mars 2005, contre € 4 372 millions au 31 mars 2004, € 5 199 au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 et € 6 331 millions au 31 mars 2003.

Nos emprunts ont diminué de € 1 271 millions et la titrisation de créances futures a diminué de € 216 millions tandis que les autres emprunts ont augmenté de € 558 millions, en raison de la consolidation des entités ad hoc, nette de la cession sur la période d'une telle entité dans le Secteur Transport.

Au 31 mars 2005, nous avons respecté nos critères financiers de la manière suivante :

- notre situation nette consolidée, telle que définie dans nos critères financiers, est ressortie à € 1 607 millions (contractuellement définie par la somme des € 1 182 millions de capitaux propres, des € 74 millions d'intérêts minoritaires, des € 133 millions d'obligations remboursables en actions et de € 218 millions de dépréciation complémentaire des impôts différés sur l'exercice 2004/05), ce qui est supérieur aux € 1 100 millions requis par nos critères financiers,

- notre dette totale s'est élevée à € 2 820 millions (contractuellement définie comme la somme des € 2 907 millions de dette financière, des € 7 millions de cession de créances clients, moins les € 94 millions d'impact net de la consolidation de nos entités ad hoc afin de neutraliser l'effet d'une nouvelle réglementation comptable (voir la Note 23 A (3) aux comptes consolidés), ce qui est inférieur aux € 3 979 millions requis par nos critères financiers.

### Dette nette

Nous définissons la dette nette comme la différence entre la dette financière et les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme. Notre endettement net s'est établi à € 1 430 millions au 31 mars 2005, comparé à € 2 906 millions au 31 mars 2004, € 3 733 millions au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 et € 4 561 millions au 31 mars 2003.

Notre endettement net a diminué en raison de l'augmentation de capital (net du dépôt au titre du programme de caution, comptabilisé en autres immobilisations), de remboursement en actions des TSDRA et des produits des cessions partiellement compensés par la trésorerie nette consommée par les activités d'exploitation. Au 31 mars 2005, l'impact net de la consolidation des entités ad hoc s'est élevé à € 94 millions.

La diminution au cours de l'exercice 2003/04 était principalement due à l'augmentation de capital, à l'émission d'obligations remboursables en actions et produit de cession de titres partiellement compensés par les décaissements réalisés dans le cadre de notre exploitation.

## Liquidités et ressources financières

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

#### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(1 087)	(1 053)	(91)
Variation du besoin en fonds de roulement	550	(5)	(36)
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(537)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(127)</b>
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(341)	1 561	426
Variation nette de la trésorerie de financement	621	1 173	1 998
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	(7)	48
Impact au 1 <sup>er</sup> avril 2004 de l'application de nouvelles règles comptables*	-	-	(827)
Autres changements	(464)	(14)	(42)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>(762)</b>	<b>1 655</b>	<b>1 476</b>

\* Effet sur la dette financière au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03.

#### Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est définie comme le résultat net après l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie plus la variation du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'est élevée à € (127) millions au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à € (1 058) millions au cours de l'exercice 2003/04 et € (537) millions au cours de l'exercice 2002/03.

Le résultat net après l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie était de € (91) millions au cours de l'exercice 2004/05. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net avant la variation du besoin en fonds de roulement. Les provisions étant incluses dans la définition de notre besoin en fonds de roulement, elles ne sont donc pas incluses dans l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie.

Ce montant négatif est principalement dû au niveau élevé des charges de restructuration et financières.

La variation nette du besoin en fonds de roulement était de € (36) millions.

Les principales variations du besoin en fonds de roulement s'expliquent comme suit :

- une diminution de € (87) millions des cessions de créances clients (titrisation des créances existantes),
- une diminution de € (195) millions des provisions sur contrats du fait de l'utilisation de provisions pour les GT24/GT26,
- une augmentation de € 510 millions des acomptes et avances clients, suite à une reprise des commandes reçues et à l'augmentation consécutive de notre carnet de commandes,
- une diminution de € (786) millions des dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- une diminution de € 205 millions des stocks et des travaux en cours, et
- une diminution de € 423 millions des créances clients et comptes rattachés.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation de € (1 058) millions au cours de l'exercice 2003/04 est principalement due à la perte nette de l'année.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation de € (537) millions au cours de l'exercice 2002/03 est principalement due à la perte nette de l'année, en partie compensée par une variation positive du besoin en fonds de roulement.

### Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à € 426 millions au cours de l'exercice 2004/05. Ce montant comprenait :

- les produits à hauteur de € 52 millions provenant des cessions d'immobilisations corporelles,
- l'acquisition d'immobilisations corporelles à hauteur de € 182 millions,
- la variation des autres immobilisations à hauteur de € (372) millions principalement due aux € 700 millions de sûreté destinée à garantir le nouveau programme de cautions partiellement compensés par le remboursement d'autres immobilisations financières, et
- la trésorerie nette provenant de la cession d'activités nette de la trésorerie cédée, pour € 928 millions.

Les produits de cession d'activités comprennent € 627 millions de dette nette vendue lors de la cession d'une des entités ad hoc du Secteur Transport, ainsi que la déconsolidation de deux entités ad hoc dans le Secteur Marine.

La trésorerie nette générée par les activités d'investissement s'est élevée à € 1 561 millions durant l'exercice 2003/04 et à € (341) millions durant l'exercice 2002/03. La variation positive de l'exercice 2003/04 était essentiellement due aux produits de cession des activités T&D et Turbines Industrielles. Les décaissements nets pendant l'exercice 2002/03 ont surtout résulté des € 410 millions d'acquisition d'immobilisations corporelles et des € 154 millions de coûts d'acquisition du solde de 49 % dans Fiat Ferroviaria Spa.

### Variation nette de la trésorerie de financement

La trésorerie nette générée par les activités de financement au cours de l'exercice 2004/05 s'est élevée à € 1 998 millions, incluant les augmentations de capital de € 1 725 millions nets des coûts afférents ainsi que € 300 millions de remboursement en actions des TSDDRA.

### Effet net d'un nouveau règlement comptable

Comme présenté ci-dessus et à la Note 2 aux comptes consolidés, à la suite de la mise en application d'un nouveau règlement comptable applicable au 1<sup>er</sup> avril 2004, nous avons consolidé plusieurs entités ad hoc. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter notre dette financière de € 827 millions au 1<sup>er</sup> avril 2004 et de € 94 millions au 31 mars 2005.

### Diminution (augmentation) de la dette nette

Du fait des éléments décrits ci-dessus, notre dette nette a diminué de € 1 476 millions au cours de l'exercice 2004/05 par rapport à une diminution de € 1 655 millions au cours de l'exercice 2003/04 et à une augmentation de € 762 millions au cours de l'exercice 2002/03.

### MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Nous nous appuyons sur des financements très variés pour nos activités, incluant principalement des emprunts sous forme de contrats de crédit renouvelables, l'émission de billets de trésorerie et des cessions d'actifs. Nous avons d'autres sources de financement comme les dépôts et avances de nos clients, ainsi que le produit de la cession de créances clients, y compris les créances clients futures. Auparavant, nous avons également utilisé l'émission de titres, y compris de titres subordonnés et d'actions préférentielles comme sources de financement.

Le tableau suivant présente les échéances de remboursement de nos dettes (y compris les créances futures titrisées) et de nos lignes de crédits disponibles au 31 mars 2005 :

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Exercice 2005/06	Exercice 2006/07	Exercice 2007/08	Exercice 2008/09	Exercice 2009/10	Exercice 2009/10	Maturité
Actions préférentielles remboursables	205	(205)						31-mars-06
Titres subordonnés	5		(5)					30-sep-06
Emprunt obligataire 2010	1 000					(1 000)		3-mars-10
Emprunts obligataires	228		(228)					26-juil-06
Prime d'échange sur emprunts obligataires	(26)	6	5	5	5	5		
Emprunts subordonnés (PSDD)	1 320				(1 320)			30-sep-08
Prêts syndiqués	704		(704)					3-août-06
Prêts bilatéraux	250	(27)	(33)	(190)				
Billets de trésorerie	14	(14)						
Autres emprunts <sup>(1)</sup>	252	(123)	(20)	(20)	(19)	(38)	(32)	
Découverts bancaires	58	(58)						
Intérêts courus	50	(50)						
Créances futures titrisées, nettes	49	(49)						
<b>Total lignes de crédit</b>	<b>4 109</b>	<b>(520)</b>	<b>(985)</b>	<b>(205)</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(1 033)</b>	<b>(32)</b>	
<b>Dettes financières</b>	<b>2 907</b>							
<b>Lignes disponibles</b>	<b>1 202</b>	<b>27</b>	<b>704</b>	<b>190</b>	<b>281</b>			

(1) La plupart des lignes disponibles au niveau de nos filiales ont été classées comme étant immédiatement remboursables car de telles lignes sont généralement exigibles.

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées et de la trésorerie disponible dans le Groupe s'élevait à € 2 679 millions au 31 mars 2005, par rapport à € 2 249 millions au 31 mars 2004.

Les montants se décomposaient ainsi :

- Les lignes disponibles au niveau du Groupe, étaient de € 1 202 millions (constituées de € 281 millions de la tranche B de l'emprunt subordonné (PSDD)), de € 704 millions d'emprunts syndiqués et de € 217 millions de lignes de crédit bilatérales au 31 mars 2005, par rapport à € 420 millions de billets de trésorerie et € 363 millions de la tranche B de l'emprunt subordonné (PSDD) au 31 mars 2004,
- La trésorerie disponible au niveau de la société mère s'élevait à € 796 millions au 31 mars 2005, par rapport à € 532 millions au 31 mars 2004,
- La trésorerie disponible au niveau des filiales à hauteur de € 681 millions au 31 mars 2005, par rapport à € 934 millions au 31 mars 2004.

ALSTOM, la société mère du Groupe, peut avoir facilement accès aux liquidités des filiales détenues à cent pour cent par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accord de prêt entre sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que nous ayons le pouvoir de contrôler les décisions des filiales dans lesquelles nous avons un intérêt majoritaire, nos filiales sont des entités légales distinctes, et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à notre Société peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à l'assistance financière, les lois sur les bénéfices des sociétés et d'autres restrictions légales. Notre politique consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible, et nous continuons à progresser dans l'atteinte de cet objectif. La trésorerie disponible au niveau des filiales était respectivement de € 1 160 millions, € 934 millions et € 681 millions en mars 2003, 2004 et 2005.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Nous proposons à nos employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant assurance maladie et soins médicaux). Le type de régime proposé à un employé dépend de la réglementation locale ainsi que des usages de chacune de nos filiales, nous amenant à participer ou cotiser à différents régimes de retraite.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies, à prestations définies ou des régimes mutualisés.

#### Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, nous versons des cotisations à des fonds gérés de façon indépendante selon un pourcentage fixe de la rémunération de l'employé. Les frais afférant à ces régimes à cotisations définies sont enregistrés en résultat opérationnel et représentent les cotisations que nous versons à ces fonds.

#### Régimes à prestations définies

Ces régimes couvrent principalement des prestations de retraite et des indemnités de fin de carrière ("Prestations de retraite") et des prestations médicales après retraite ("Autres prestations").

S'agissant des régimes à prestations définies que nous offrons, les prestations sont normalement assises sur le niveau de rémunération de l'employé ouvrant droit à retraite et sur son ancienneté dans la Société. Ces régimes sont soit couverts par un financement et gérés par des fonds de pension indépendants, soit non financés. Les engagements de retraite sont évalués annuellement par des actuaires professionnels externes. Ces évaluations actuarielles sont effectuées pour chaque régime par la méthode "Projected unit credit" à la date du 31 décembre. Les hypothèses démographiques et financières, déterminées à la date de référence, sont adaptées au régime et au pays dans lequel les plans se situent.

On trouvera ci-dessous les principales hypothèses :

- taux d'actualisation,
- taux d'inflation,
- taux d'augmentation des salaires,
- taux de rendement à long terme des actifs en couverture,
- taux de mortalité, et
- taux de rotation du personnel.

Certaines de ces hypothèses sont détaillées dans la Note 22 aux comptes consolidés.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies, gérés en externe, sont principalement investis en actions et obligations. La composition de ces actifs figure dans la Note 22 aux comptes consolidés.

Les charges estimées afférant à ces régimes de retraite à prestations définies ainsi que celles afférant aux prestations postérieures à la période d'activité sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de service des employés.

#### Évaluation de la dette actuarielle

La dette actuarielle estimée avec la méthode "projected unit credit" varie chaque année selon les facteurs suivants :

- augmentations liées à l'acquisition de nouveaux droits par l'employé du fait d'une année d'ancienneté supplémentaire (charge relative au service de l'exercice),
- augmentation de la dette actuarielle, par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations ("charge d'intérêt"),
- diminutions liées aux prestations versées en cours de l'exercice,
- évolution des hypothèses actuarielles ("gains ou pertes actuarielles" : taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires, etc...),
- évolution des engagements liés à des modifications de régime,
- évolution due aux réductions d'effectifs ou à la fermeture de plans, et
- changements de périmètre (acquisitions / cessions).

L'évolution de la dette actuarielle figure en Note 22 aux comptes consolidés.

#### Valorisation des actifs en couverture (valeur vénale des placements)

La valeur vénale des actifs détenus par chaque plan est le montant que chaque plan peut raisonnablement espérer recevoir à la vente des actifs entre un acheteur et un vendeur.

Cette valeur est comparée à la dette actuarielle, la différence représente la couverture financière du plan.

Les modifications de la valeur vénale des actifs et la couverture financière sont présentées en Note 22 aux comptes consolidés.

## Pertes et gains actuariels, charges relatives au service de l'exercice précédent et engagements de transition

Un certain nombre de facteurs peuvent être source de pertes ou de gains actuariels :

- écarts entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des facteurs (ex : une valeur constatée de rendement des actifs différente du taux de rendement prévu en début d'année),
- modification des hypothèses à long terme (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc), et
- modifications de régime.

L'impact de ces facteurs est montré dans le tableau "Variation de la valeur vénale des placements" de la Note 22 aux comptes consolidés :

- pertes et gains actuariels restant à amortir,
- modifications de régime restant à amortir, et
- dette initiale restant à amortir.

Toute perte (gain) actuarielle en fin d'exercice est comparée pour chaque régime avec le point le plus haut de la dette actuarielle et de la valeur vénale des actifs détenus. Si la perte (gain) actuarielle restant à amortir excède 10 % de ce montant, la fraction dépassant ce seuil de 10 % est répartie sur la durée résiduelle de vie active des employés appartenant au régime en question.

Au 31 mars 2005, les pertes actuarielles restant à amortir se sont élevées à € 1 041 millions, une augmentation de € 123 millions depuis mars 2004. La réglementation comptable française autorise l'étalement de ces pertes sur la durée résiduelle de vie active des employés de chaque régime. En conséquence, à partir de l'exercice 2004/05, la fraction excédant 10 % évaluée pour chaque régime sera répartie sur la durée résiduelle de vie active des participants, qui est de 10 à 15 ans selon les régimes.

Les gains liés aux modifications de régime restant à amortir s'élevaient à € 27 millions au 31 mars 2005. Le montant total est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active des membres du régime.

## Charges de retraite

Le total des charges de retraite liées aux régimes à prestations définies, déterminé chaque année par des actuaires qualifiés, est détaillé en Note 22 aux comptes consolidés comme suit :

- charge relative aux services de l'exercice correspondant à l'acquisition d'une année supplémentaire de droits,
- charge d'intérêt, résultant de l'augmentation de la dette actuarielle par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations,
- rendement escompté sur les actifs du régime (bénéfice),
- charge ou bénéfice éventuel correspondant à l'amortissement des charges liées aux modifications de régime,
- charge ou éventuel bénéfice correspondant à l'amortissement des pertes et gains actuariels, et
- bénéfice ou charge éventuelle des clôtures / règlements liés à l'impact d'une réduction / annulation d'obligation principalement due à une modification du périmètre des plans (réduction d'effectif, vente d'activité, fermeture de plans, etc).

## Régimes mutualisés aux États-Unis et au Canada

Nous employons des membres de Syndicats ouvriers aux États-Unis et au Canada principalement pour les activités de service après-vente sur les chaudières de notre Secteur Power Service.

Les charges d'indemnité de départ à la retraite et autres pensions, enregistrées en Résultat d'Exploitation dans "Autres Charges et produits", représentent les contributions versées aux fonds dédiés. Au cours de l'exercice 2004/05, les charges d'indemnités de départ en retraite et autres pensions s'élèvent à € 175 millions. Le montant inclut € 145 millions relatifs à des plans à prestations définies, € 21 millions relatifs à des régimes mutualisés et € 9 millions d'engagements complémentaires. Le montant total des cotisations et prestations versées durant l'exercice s'élève à € 193 millions.

La valeur vénale des actifs en couverture des plans à prestations définies s'élève à € 2 855 millions au 31 mars 2005 et la dette actuarielle relative aux régimes de retraite et autres régimes à prestations définies s'élève à € 4 342 millions, conduisant à une sous-couverture financière de ces plans de € 1 487 millions. Nous avons enregistré une provision nette de € 473 millions dans les comptes consolidés.

Les éléments non reconnus pour € 1 014 millions le seront sur la durée de service résiduelle des employés concernés et revus périodiquement en tenant compte de l'évolution des hypothèses actuarielles influençant la dette actuarielle et les actifs en couverture.

## Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 27 aux comptes consolidés :

### TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Garanties sur contrats	9 465	8 169	7 526
Garanties liées au financement des ventes	749	640	429
Créances cédées non échues	11	6	5
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	0	1
Autres engagements	94	43	114
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>10 326</b>	<b>8 858</b>	<b>8 075</b>

### Garanties sur contrats

Le montant total de nos garanties sur contrats a diminué de € 8 169 millions en mars 2004 à € 7 526 millions en mars 2005, une diminution de 8 %, principalement liée à la cession de nos activités T&D.

### Exposition au financement des ventes

Dans certains cas, nous avons apporté dans le passé des garanties financières aux établissements qui finançaient certains de nos clients et également directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée "financement des ventes". Nous n'avons plus apporté de nouveaux financements des ventes à nos clients depuis l'exercice 1998/99.

Le tableau suivant présente notre exposition relative au financement des ventes, qui est développée plus en détail dans la Note 27 aux comptes consolidés :

### EXPOSITION AU FINANCEMENT DES VENTES

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Marine	933	643	266
Transport	317	321	309
Autres	9	5	0
<b>Total exposition au financement des ventes</b>	<b>1 259</b>	<b>969</b>	<b>575</b>

L'exposition au financement des ventes a diminué de € 969 millions au 31 mars 2004 à € 575 millions au 31 mars 2005 en raison de :

- la vente des prêts d'ALSTOM accordés à deux entités impliquées dans le financement de deux bateaux de croisières,
- la vente des obligations à recours limité souscrites par ALSTOM et émises par Cruiseinvest au titre de cinq navires de croisière ayant appartenu à Renaissance, et
- la vente de trois navires de croisières, anciennement propriété de Festival, et pour lesquels ALSTOM avait une exposition au

financement des ventes. Voir la Note 11 et la Note 27 A (2) aux comptes consolidés.

L'exposition au financement des ventes a diminué de € 1 259 millions au 31 mars 2003 à € 969 millions au 31 mars 2004 en raison du remboursement anticipé de € 180 millions qui nous étaient dus par deux entités ad hoc, suite à l'accord passé avec nos organismes de crédit dans le cadre de notre plan de financement.

## Principes comptables nécessaires à la compréhension de nos comptes

La préparation des comptes consolidés implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les produits et charges, les engagements hors bilan de la Société y compris en terme de financement. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière, sur la base des informations disponibles, notamment en ce qui concerne les projets, les produits, les revenus liés à la maintenance, la prise de résultat sur les contrats, les provisions pour risques et charges, les créances douteuses, les encours de production, les titres, les actifs incorporels et les survaleurs, l'imposition y compris les positions d'impôts différés, les emprunts obligataires, les provisions pour restructuration, les provisions sur contrats, les contrats de services long terme, les provisions pour départ à la retraite, les engagements, les litiges. Ces estimations sont effectuées à partir de notre expérience et d'autres hypothèses que nous estimons raisonnables dans les conditions du moment, et constituent la base de notre jugement sur la valeur des actifs et des passifs de la Société. Les résultats présentés pourraient différer en fonction d'autres circonstances, hypothèses et conditions.

Les règles comptables essentielles à la compréhension de nos états financiers comprennent les regroupements d'entreprises, les méthodes de consolidation, de calcul des écarts d'acquisition, de traitement des acquisitions d'actifs incorporels, de provisionnement des coûts de restructuration en application de différents principes comptables. Nous présentons, ci-après, les principes comptables qui, selon nous, sont le plus affectés par notre interprétation et qui influent donc sur notre manière d'arrêter les comptes.

### Dégagement du résultat sur les contrats à long terme

Nous déterminons le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats à long terme et à prix fixe selon la méthode de l'avancement basée sur des pourcentages d'avancement (voir Note 2 C aux comptes consolidés), qui est mesurée soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "jalons" soit à l'avancement des coûts, et qui repose sur une estimation à terminaison du chiffre d'affaires et des coûts. Nous utilisons cette méthode car nous pensons être en mesure d'estimer raisonnablement les revenus et coûts relatifs à chaque phase ou jalon du contrat. La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts est revue au fur et à mesure de l'évolution du projet et ce jusqu'à la livraison complète des équipements. La comptabilisation de la révision des marges est effectuée sur la période au cours de laquelle les faits qui donnent lieu à cette révision

sont connus. Lorsque nous reconnaissons le chiffre d'affaires, nous enregistrons également les charges afférentes (incluant les achats directs, la main d'œuvre et les coûts indirects au contrat), de manière à ce que, sur une base cumulée, la marge brute du contrat soit égale à la marge totale du contrat déterminée au cours de la revue du projet la plus récente. Nous comptabilisons généralement les contrats de service à long terme en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, en reconnaissant les revenus au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat et en utilisant les taux de marge estimés. Les dépenses commerciales et administratives sont passées en charges au fur et à mesure.

### Provisionnement et valorisation des coûts futurs des contrats

De nombreuses estimations sont utilisées pour déterminer les provisions pour pertes à terminaison et les provisions pour garanties. Si la revue du projet conclut à une marge brute négative, nous reconnaissons la totalité de la perte dès qu'elle est identifiée. La valorisation des coûts futurs sur chaque contrat représente notre estimation la plus fidèle de ce que nous pensons avoir à dépenser jusqu'à la livraison complète des équipements conformément à nos engagements contractuels. Ces estimations sont effectuées contrat par contrat. De telles estimations évoluent en fonction des nouvelles informations rassemblées au cours de l'avancement des projets.

Les coûts des garanties estimés relatifs à nos produits sont inclus dans l'estimation des coûts totaux du projet. Ces garanties sont calculées en fonction des taux réels de défaillance des produits que nous livrons, de l'usure des matériels ainsi que du temps à passer et des modifications à apporter pour revenir à un service normal. Si ces paramètres étaient amenés à changer, nous serions dans l'obligation de revoir les coûts de garanties provisionnés. L'introduction de produits utilisant des technologies de pointe accroît notre exposition au risque de défaillance bien au-delà de ce que prévoient les termes de contrats de garanties standards applicables uniquement aux fournisseurs d'équipements. Si les taux de défaillance devaient augmenter, nous serions contraints de comptabiliser des coûts supplémentaires pour y remédier et de conduire à un impact financier différent de nos estimations.

### Stocks

Nous déprécions les stocks obsolètes ou dont la valeur est supérieure à leur valeur commerciale jusqu'à atteindre la valeur de réalisation que nous estimons en fonction de nos hypothèses concernant la demande et les conditions de marché. Si le marché se dégrade au-delà de nos prévisions, nous comptabilisons des provisions complémentaires.

### Clients douteux

Nous comptabilisons des provisions pour clients douteux à hauteur des montants que nous estimons irrécouvrables. Nous effectuons un complément de provision à chaque fois que nous estimons que la situation financière de l'un de nos clients se détériore au point de mettre en difficulté sa capacité à honorer sa dette.

### Évaluation des immobilisations et des impôts différés actifs

Nous revoyons annuellement la valeur de nos immobilisations corporelles et incorporelles et comptabilisons un amortissement complémentaire si nous observons une dégradation définitive de l'actif. La possible dégradation dans le futur des conditions de marché ou bien des performances d'exploitation plus faibles pourraient conduire à une perte ou à l'incapacité de réaliser la valeur nette comptable qui peut ne pas apparaître au titre de l'actuelle valeur nette comptable. Ces évolutions pourraient entraîner des besoins complémentaires de provisions.

Pour ce qui est des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles, nous effectuons nos évaluations ("impairment tests") Secteur par Secteur à partir du plan d'affaires ("Business Plan") interne du Groupe, et nous extrapolons sur dix ans avec une valeur terminale. Ces évaluations sont actualisées en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Nous comptabilisons si nécessaire une provision pour ramener nos impôts différés actifs à la valeur de réalisation que nous estimons la plus probable. Nous prenons en compte les résultats imposables futurs et les stratégies prudentes d'optimisation fiscale afin d'évaluer au mieux ces provisions. Si nous estimons pouvoir récupérer une partie supplémentaire de nos impôts différés actifs dans le futur, nous procédons à un ajustement, l'année où il est évalué, en comptabilisant le différentiel en produit d'impôt différé dans le résultat qui se trouve ainsi augmenté. Inversement, si nous estimons que nous ne serons pas en mesure de récupérer tout ou partie de nos impôts différés actifs dans le futur, une charge d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat de la période où l'évaluation est faite.

### Indemnités de départ à la retraite et autres pensions

Nous finançons les indemnités de départ à la retraite et autres pensions sous plusieurs formes couvrant l'essentiel de nos employés qui remplissent les critères requis. Des données statistiques et d'autres paramètres dont l'objectif est d'apprécier l'évolution de la population sont utilisés pour évaluer les dépenses et les provisions relatives à ces plans. Ces paramètres comprennent des estimations en matière de taux d'actualisation, de rendement de placements,

de croissance des salaires que nous évaluons en fonction de certains critères.

De plus, nos actuaires, mandatés pour ces calculs, utilisent également des indices subjectifs comme les démissions ou le taux de mortalité pour évaluer ces éléments de calcul. Les hypothèses des actuaires que nous utilisons pourraient différer de manière importante en fonction du marché, de l'économie, d'un taux de démission plus ou moins fort ou bien de modifications de l'espérance de vie. Ces changements pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation enregistrée à ce jour pour le montant des charges de départ à la retraite et sur l'évaluation des engagements.

### Contrats de location-acquisition

En vertu des normes comptables françaises, le Groupe peut choisir de capitaliser les contrats de location-acquisition (traitement préférentiel) ou de ne pas les capitaliser. Le Groupe a choisi de ne pas les capitaliser.

### Résultat opérationnel

Le Groupe n'inclut pas dans son compte de résultat en résultat opérationnel les frais de restructuration, la participation des salariés ni les charges d'indemnité de départ à la retraite et autres pensions. Ces éléments sont inclus au niveau du résultat d'exploitation.

### Autres principes comptables significatifs

D'autres principes comptables sont essentiels à la bonne compréhension de nos états financiers. Les principes, relatifs aux méthodes d'affectation du prix d'acquisition, aux méthodes de consolidation, aux provisions et aux dettes financières, nécessitent des jugements difficiles sur des problèmes complexes qui sont souvent sujets à des recommandations réglementaires diverses.

### Passage aux IFRS (International Financial Reporting Standards)

En application du Règlement européen N° 1606/2002, les sociétés européennes cotées en bourse sont tenues d'adopter les Normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour la préparation de leurs états financiers consolidés couvrant les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. En conséquence, les comptes consolidés d'ALSTOM relatifs à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2005 seront présentés selon les normes IFRS ; ils comprendront également des informations comparatives pour la période précédente converties selon les mêmes normes. Afin d'établir cette information comparative, ALSTOM établit un bilan

d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004, date de transition, conforme aux normes IFRS.

Des informations de gestion incluant une réconciliation du compte de résultat entre les normes françaises et les normes IFRS et un bilan au 31 mars 2005 en IFRS sont également en cours de préparation.

Le Groupe a développé un programme de mise en œuvre des normes IFRS ayant les objectifs suivants :

- identification des différences entre les principes comptables utilisés actuellement par le Groupe et les dispositions des normes IFRS en matière de méthodes d'évaluation et de présentation,
- estimation des principaux impacts,
- analyse des adaptations nécessaires des processus de gestion et des systèmes d'information, et
- organisation de plans d'action en matière de formation.

Le projet est supervisé par un Comité de gestion dirigé par le Directeur financier du Groupe et composé de représentants des Secteurs et du Siège. Des groupes de travail ont été mis en place pour traiter les principaux thèmes pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe et sur les systèmes d'information actuels. Une équipe centrale est chargée de la coordination du projet.

Cependant l'information financière produite selon les normes IFRS est transitoire. Elle sera finalisée lors de la production des comptes consolidés d'ALSTOM relatifs à l'exercice clos au le 31 mars 2006, premier exercice où les comptes aux normes IFRS constitueront les comptes principaux du Groupe. Le Groupe préparera ses comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2005 selon les normes IFRS.

À la date de la publication de ce rapport, le Groupe estime que les principales différences de traitement comptable générées par le passage aux normes IFRS et identifiées à ce jour sont les suivantes :

### Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004

#### Pensions et avantages postérieurs à la période d'activité

Selon la norme IFRS 1, qui définit les règles de préparation du bilan à la date de transition, deux traitements différents des écarts actuariels non encore reconnus en résultat peuvent être envisagés :

- comptabilisation immédiate au bilan des écarts actuariels existant à la date de transition, ces écarts étant mesurés conformément à la norme IAS 19 (Avantages sociaux des membres du personnel) ou,

- application rétrospective complète de la norme IAS 19, avec amortissement des écarts actuariels, comme si la norme avait été appliquée depuis la mise en place de tous les plans.

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19. De plus, il a également choisi d'inclure l'élément du coût du service des régimes de retraite dans le résultat opérationnel. D'autres éléments de la charge d'indemnité de départ à la retraite, dont les charges d'intérêts et les rendements des actifs seront inclus dans le résultat financier.

#### Regroupements d'entreprises

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter rétrospectivement selon les normes IFRS les regroupements d'entreprises.

Conformément à la nouvelle norme, les écarts d'acquisition ne feront plus l'objet d'un amortissement. Des tests de dépréciation devront être réalisés à la date de transition, puis ultérieurement à intervalles réguliers et, au moins, une fois par an.

#### Instruments financiers

Les produits dérivés devront être comptabilisés à leur juste valeur au bilan, quelle que soit la nature de l'actif ou du passif sous-jacent.

Les nouvelles normes affecteront essentiellement les couvertures en devises étrangères : les instruments financiers dérivés libellés en devises qui ne satisfont pas aux critères de documentation et d'efficacité stipulés par la norme seront comptabilisés sans compensation correspondante par la constatation de la juste valeur des actifs ou passifs couverts. Il en résultera une volatilité accrue des résultats d'exploitation futurs.

Des aménagements conséquents des systèmes comptables devront être entrepris dans la mesure où la relation de couverture entre l'instrument dérivé et les actifs ou passifs sous-jacents devra être régulièrement documentée et démontrée. Le trésorier du Groupe a revu les systèmes et procédures pour s'assurer qu'ils remplissent les nouvelles exigences des IFRS et un nouveau logiciel de trésorerie a été mis en place.

En raison de la complexité des procédures devant être mises en œuvre pour satisfaire aux dispositions des normes IFRS relatives aux instruments financiers dérivés, le Groupe a décidé, conformément aux dispositions de la norme IFRS1 – Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer la norme IAS 32-39 (Instruments financiers) dans les données comparatives qui seront préparées pour l'exercice 2004/05.

### Réévaluation des immobilisations corporelles nettes et autres immobilisations incorporelles nettes

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer l'exemption contenue dans la norme IFRS 1 permettant de réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes dans le bilan d'ouverture aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004. L'option retenue par le Groupe n'a donc aucun impact sur les capitaux propres dans le bilan d'ouverture aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004.

### Autres Principes Comptables

#### Activation des frais de développement

Les frais de développement qui satisfont aux conditions énoncées dans la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles) doivent être activés, alors qu'actuellement ils sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe a procédé à l'examen de ses systèmes d'information afin d'identifier les coûts remplissant les critères définis par les normes IFRS pour être comptabilisés comme éléments de l'actif, au regard de la technologie développée en interne et utilisée à la date de la première adoption de ce référentiel.

La contrepartie de toute constatation de coûts de développement en immobilisations est une augmentation des actifs et des capitaux propres à la date de transition.

#### Contrats de location

L'impact principal de la conversion aux IFRS concerne le traitement des immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée.

Ces actifs, ainsi que les dettes correspondantes devront être reconnus au bilan, alors qu'ils sont actuellement présentés comme des engagements hors bilan. Ce changement de méthode comptable générera une augmentation significative des immobilisations corporelles et de la dette financière. Les capitaux propres à la date de transition et les résultats futurs ne seront affectés que de façon marginale.

#### Constatation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes ont été revus.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les contrats de construction selon la méthode de l'avancement s'appuyant sur des pourcentages d'avancement mesurés soit en segmentant le contrat en "jalons", soit en fonction des coûts encourus à date par comparaison au total des coûts estimés.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2005, le Groupe harmonisera son approche de la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats de construction et utilisera la méthode des "jalons" en même temps que les comptes établis selon les normes IFRS deviendront nos comptes primaires.

Les normes IFRS conduiront à un certain nombre de reclassements relatifs aux contrats. Le reclassement des pénalités et des réclamations en réduction des ventes plutôt qu'en accroissement des coûts entraînera la diminution du chiffre d'affaires des éventuels contrats soumis à de telles pénalités.

Des reclassements dans la présentation des contrats de construction au bilan seront nécessaires.

#### Impôts différés – Regroupements d'entreprises

Lors des regroupements d'entreprises, le prix d'acquisition est affecté aux éléments d'actifs et de passifs acquis en évaluant les actifs et les passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Des différences temporaires surviennent quand les bases taxables des actifs et des passifs acquis ne sont pas modifiées par le regroupement d'entreprises ou le sont mais de manière différente. Lorsque la valeur au bilan d'un actif est reconnue à sa juste valeur mais que la base taxable de l'actif reste au coût évalué dans les comptes du propriétaire précédent, une différence temporaire taxable apparaît qui se traduit par un impôt différé passif. Selon les normes IFRS, la différence entre la valeur comptabilisée d'un actif réévalué, dans le cas d'ALSTOM incluse dans les autres immobilisations incorporelles nettes (Note 8), et sa base taxable est une différence temporaire qui génère un impôt différé passif.

Selon les principes comptables généralement admis en France, étant donné que la valeur au bilan de l'actif est couverte et renouvelée par son usage et qu'elle génère ainsi du résultat taxable en plus de l'amortissement reconnu fiscalement dans les périodes futures, aucun impôt différé passif n'était reconnu car les différences temporaires n'étaient pas supposées disparaître.

L'application des normes IFRS nécessitera des notes complémentaires.

### Impact des variations de taux

Nous utilisons des produits dérivés, comme les contrats de change à terme, de manière à couvrir les fluctuations de taux de change et dans une moindre mesure les fluctuations de taux d'intérêt. Nous nous interdisons de prendre des positions spéculatives.

Nous avons mis en place une politique de trésorerie centralisée dans le but d'optimiser nos disponibilités ainsi regroupées, et de ce fait réduire les niveaux d'endettement externe, nous permettant ainsi d'obtenir de meilleures conditions financières dans le cadre de nos contrats de financement.

Le trésorier du Groupe reporte au Senior Vice President Financement et Trésorerie (qui lui-même reporte au Directeur Financier du Groupe) et a l'entière responsabilité des taux de change, des taux d'intérêts ainsi que de la gestion de disponibilités. Le service comprend plus de 20 personnes au siège social à Paris. La trésorerie du Groupe dispose d'une salle des marchés, d'un contrôle des risques et d'un Back Office afin d'assurer la séparation des tâches. De plus, une petite équipe gère le "netting" des paiements inter-compagnie et prépare les prévisions hebdomadaires de trésorerie. Un réseau de trésoriers pays appuie la trésorerie du Groupe dans les pays où notre présence est suffisamment importante.

La trésorerie du Groupe agit comme une banque interne pour ses filiales, elle gère les couvertures de change, les fonds et les comptes courants internes. Nous avons mis en place une structure de "cash pooling" pour centraliser le cash journalier dans les pays où les lois le permettent.

La trésorerie du Groupe utilise le système de gestion de trésorerie Reuters CashFlow pour traiter les transactions en flux continu de la saisie au règlement. Le système de gestion de trésorerie est interfacé avec SAP, les écritures comptables sont donc automatiques. La salle des marchés est équipée d'un système de gestion des informations Reuters afin d'avoir les données en temps réelles et utilise pour ses échanges avec les salles de marché des banques un système de téléphone professionnel fourni par Etrali, un système d'Information Technologique dédié, des sauvegardes garanties et des plans de secours.

Le Middle Office gère les activités de la salle des marchés, garantit qu'aucune position ouverte n'est maintenue, et produit également des reportings sur les risques habituels.

## Risques de change

Dans le cadre de nos opérations, nous sommes exposés à des risques de change découlant soit des appels d'offres, soit d'engagements fermes libellés en devises étrangères. Au cours de l'exercice 2004/05, les principales devises concernées étaient le dollar américain, la livre sterling et le franc suisse.

Nous couvrons les risques liés aux commandes fermes et aux appels d'offres :

- en utilisant des contrats de change à terme dans le cas d'engagements fermes,
- en utilisant des instruments dérivés pour les offres, généralement conformément à des stratégies comprenant la combinaison d'options écrites d'achat ou
- en souscrivant des polices d'assurances spécifiques (auprès notamment de la COFACE en France ou de HERMES en Allemagne).

Ces activités de couverture visent à nous protéger de toute fluctuation défavorable des devises pouvant affecter le résultat financier d'un contrat si l'appel d'offres reçoit une réponse positive et de minimiser les coûts liés au changement de stratégie dans le cas contraire. La décision de couvrir les volumes de l'offre repose sur la probabilité d'obtention du contrat, les termes de paiement escomptés et notre maîtrise des conditions de marché.

Selon notre politique, seuls les responsables dûment autorisés peuvent prendre de telles décisions.

En cas d'obtention d'un contrat, le risque de fluctuation de trésorerie nette est couvert sur les marchés à terme ou, le cas échéant, demeure couvert par les polices d'assurance. En raison de la nature à long terme de nos activités, la durée moyenne de ces couvertures est d'environ 12 à 14 mois. Nous pouvons, dans certains cas, passer des contrats de change à terme d'une maturité plus courte que le flux sous-jacent de devise concerné. Ces contrats sont renouvelés jusqu'à la matérialisation du flux sous-jacent. Bien que cela nous donne une protection adéquate contre les variations de change, nous restons exposés au différentiel de taux d'intérêt des deux devises concernées. L'impact de telles variations reste cependant relativement marginal.

Nous ne couvrons pas la situation nette de nos filiales étrangères. Nous contrôlons étroitement nos positions et réalisons régulièrement des évaluations de notre portefeuille. Une procédure de gestion des risques de contrepartie est en place. En outre, tous les instruments dérivés sont mis en place par la trésorerie centrale et les contrats à terme en devises sont exécutés par le département trésorerie centrale, sauf dans quelques pays particuliers où des réglementations restrictives empêchent de recourir à une centralisation des opérations.

## Risques de Taux d'intérêt

Voir la Note 29 B aux comptes consolidés sur les risques de taux d'intérêts et notre sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

## Valorisation des instruments financiers

► (en millions d'€)	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Maturité au 31 mars 2005								
<b>BILAN</b>								
<b>Actif</b>								
Autres immobilisations	82	21	26	35	82	21	26	35
Prêts et dépôts à long terme	829	86	10	733	829	86	10	733
Disponibilités	1 462	1 462	-	-	1 462	1 462	-	-
Quasi-disponibilités et placements à court terme	15	15	-	-	15	15	-	-
<b>Passif</b>								
Dettes financières	2 907	493	2 382	32	2 934	499	2 403	32
<b>HORS BILAN</b>								
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊTS								
<b>Swap de taux d'intérêts : receveur fixe</b>								
Dollar US	94	-	94	-	3	-	3	-
INSTRUMENTS DE CHANGE								
<b>Swaps de change - devises achetées</b>	<b>1 241</b>	<b>1 180</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>
Franc suisse	363	343	20	-	(1)	(1)	-	-
Dollar US	249	230	19	-	(1)	2	(3)	-
Couronne suédoise	230	216	14	-	(2)	(2)	-	-
Couronne tchèque	79	77	2	-	-	-	-	-
Nouveau zloty polonais	63	61	2	-	2	2	-	-
Livre sterling	59	59	-	-	-	-	-	-
Dollar australien	56	56	-	-	-	-	-	-
Autres devises	141	137	4	-	1	1	-	-
<b>Swaps de change - devises vendues</b>	<b>2 459</b>	<b>2 247</b>	<b>212</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>-</b>
Dollar US	1 012	826	186	-	25	11	14	-
Franc suisse	847	841	6	-	6	6	-	-
Livre sterling	199	187	12	-	(1)	(1)	-	-
Dollar singapourien	88	88	-	-	12	12	-	-
Couronne suédoise	70	63	7	-	-	-	-	-
Yen japonais	54	54	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	41	41	-	-	(1)	(1)	-	-
Autres devises	147	147	-	-	(1)	(1)	-	-
<b>Change à terme - devises achetées</b>	<b>1 534</b>	<b>1 232</b>	<b>302</b>	<b>-</b>	<b>(91)</b>	<b>(12)</b>	<b>(79)</b>	<b>-</b>
Franc suisse	976	926	50	-	(5)	(3)	(2)	-
Dollar US	308	96	212	-	(91)	(14)	(77)	-
Nouveau zloty polonais	63	62	1	-	3	3	-	-
Couronne suédoise	55	33	22	-	-	-	-	-
Dollar australien	52	50	2	-	-	-	-	-
Livre sterling	17	16	1	-	-	-	-	-
Ryal saoudien	17	17	-	-	-	-	-	-
Autres devises	45	32	13	-	2	2	-	-
<b>Change à terme - devises vendues</b>	<b>2 300</b>	<b>1 766</b>	<b>534</b>	<b>-</b>	<b>106</b>	<b>22</b>	<b>84</b>	<b>-</b>
Franc suisse	1 010	952	58	-	4	3	1	-
Dollar US	981	586	395	-	107	19	88	-
Livre sterling	109	54	55	-	(6)	(2)	(4)	-
Dollar australien	38	33	5	-	(2)	(1)	(1)	-
Dollar canadien	37	30	7	-	-	-	-	-
Yen japonais	29	22	7	-	4	4	-	-
Couronne tchèque	17	17	-	-	-	-	-	-
Autres devises	79	72	7	-	(1)	(1)	-	-

	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
	Total	Maturité au 31 mars 2005			Total	Maturité au 31 mars 2005		
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
<b>Contrats d'assurance - devises achetées</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	-	-	-	-
Dollar US	3	3	-	-	-	-	-	-
<b>Contrats d'assurance - devises vendues</b>	<b>192</b>	<b>34</b>	<b>158</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>	-
Dollar US	176	29	147	-	-	(5)	5	-
Yen japonais	9	-	9	-	(2)	-	(2)	-
Couronne suédoise	4	4	-	-	-	-	-	-
Dinar algérien	2	-	2	-	-	-	-	-
Livre sterling	1	1	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Options de change - devises achetées</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	-	-	<b>19</b>	<b>19</b>	-	-
<b>Call :</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	-	-	-	-	-	-
Dollar US	4	4	-	-	-	-	-	-
<b>Put :</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	-	-	<b>19</b>	<b>19</b>	-	-
Dollar US	106	106	-	-	17	17	-	-
Yen japonais	20	20	-	-	2	2	-	-
<b>Options de change - devises vendues</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Call :</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	-	-	-	-	-	-
Dollar US	71	71	-	-	-	-	-	-
<b>Put :</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	-	-	-	-	-	-
Dollar US	4	4	-	-	-	-	-	-



# INFORMATIONS FINANCIÈRES

## 3

TROISIÈME  
PARTIE



## Sommaire

### COMPTES CONSOLIDÉS 74

Rapport des Commissaires aux comptes	74
Comptes de résultat consolidés	76
Bilans consolidés	77
Tableau des flux de trésorerie consolidés	78
Variation des capitaux propres consolidés	79
Notes annexes aux comptes consolidés	81

### COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA 124

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma	124
Comptes de résultat consolidés pro forma	126
Bilans consolidés pro forma	127
Tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma	128
Notes annexes aux comptes consolidés pro forma	129

### COMPTES SOCIAUX 142

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	142
Comptes de résultat	144
Bilans	145
Notes annexes aux comptes sociaux	147
Notes sur le Bilan	149
Notes sur le Compte de résultat	155
Autres informations	156
Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices	159
Affectation du résultat de l'exercice 2004/05	159
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	160

# COMPTES CONSOLIDÉS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Exercice clos le 31 mars 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALSTOM, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 A de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la première application par le groupe du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- 2.1.** Comme indiqué dans la Note 7 de l'annexe, ALSTOM a fait réaliser par un expert évaluateur indépendant des tests de valeur des écarts d'acquisition en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans stratégiques établis par chacun des Secteurs, approuvés par la Direction. Nous avons pris connaissance des rapports préparés par l'expert évaluateur indépendant qui décrivent les hypothèses retenues, les tests effectués et les évaluations justifiant l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 mars 2005. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par les experts avec les prévisions d'ALSTOM.
- 2.2.** Des impôts différés provenant de déficits fiscaux reportables et de différences temporaires sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé à hauteur du seul montant estimé recouvrable par ALSTOM. ALSTOM a constaté au 31 mars 2005 une dépréciation de certains impôts différés actifs pour un montant total de € 948 millions selon les modalités décrites dans la Note 6. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par ALSTOM qui sous-tendent le maintien à l'actif d'un solde net d'impôts différés actifs de € 1 349 millions. Nous rappelons également que le maintien au bilan des impôts différés actifs est conditionné par la capacité d'ALSTOM à dégager un volume suffisant de profit taxable dans les prochaines années.

**2.3** ALSTOM constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et assimilés selon la méthode décrite en Note 22 qui conduit à une prise en compte dans le résultat des coûts relatifs à ces engagements sur la durée d'activité des salariés concernés comme le recommande la réglementation comptable française actuelle. Au 31 mars 2005, l'application de cette méthode se traduit par une couverture partielle des engagements totaux du fait de l'existence d'écarts actuariels différés d'un montant de € 1 041 millions. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes dont nous avons pris connaissance.

**2.4** Ainsi que l'indiquent les Notes 2 C, 2 D, 21, 27 et 28 de l'annexe, ALSTOM utilise des estimations comptables significatives notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations ont conduit ALSTOM à constater au passif de son bilan des provisions pour risques et charges sur contrats. Nous avons pris connaissance des processus mis en place par ALSTOM dans ce domaine et apprécié les données et hypothèses communiquées sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous rappelons que l'ensemble des éléments mentionnés aux paragraphes précédents repose sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain et que les réalisations peuvent en conséquence parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2005 pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIES  
Alan Glen

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Notes	2003	2004	2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	(26)	<b>21 351</b>	<b>16 688</b>	<b>13 662</b>
<i>dont produits</i>		16 374	12 786	9 858
<i>dont services</i>		4 977	3 902	3 804
Coût des ventes		(19 187)	(14 304)	(11 601)
<i>dont produits</i>		(15 504)	(11 353)	(8 752)
<i>dont services</i>		(3 683)	(2 951)	(2 849)
Frais commerciaux		(970)	(785)	(545)
Frais de recherche et développement		(622)	(473)	(336)
Frais généraux et administratifs		(1 079)	(826)	(630)
<b>Résultat opérationnel</b>	(26)	<b>(507)</b>	<b>300</b>	<b>550</b>
Autres produits (charges), nets	(4)	(555)	(1 111)	(583)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(8)	(67)	(60)	(59)
<b>Résultat d'exploitation</b>	(26)	<b>(1 129)</b>	<b>(871)</b>	<b>(92)</b>
Résultat financier	(5)	(270)	(460)	(346)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 399)</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(438)</b>
Impôt sur les bénéfices	(6)	263	(251)	(203)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		3	-	-
Intérêts minoritaires		(15)	2	(1)
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(284)	(256)	(223)
<b>Résultat net</b>		<b>(1 432)</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(865)</b>
Résultat net par action en €				
Normal		(5,4)	(4,1)	(0,2)
Dilué		(5,4)	(4,1)	(0,2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## BILANS CONSOLIDÉS

► (en millions d'€)	Notes	au 31 mars 2003	au 31 mars 2004	au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	au 31 mars 2005
<b>ACTIF</b>					
Écarts d'acquisition, nets	(7)	4 440	3 424	3 424	3 194
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(8)	1 168	956	956	909
Immobilisations corporelles, nettes	(9)	2 331	1 569	2 262	1 468
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	(10)	245	160	160	118
Autres immobilisations, nettes	(11)	1 294	1 217	1 102	1 264
<b>Actifs immobilisés, nets</b>		<b>9 478</b>	<b>7 326</b>	<b>7 904</b>	<b>6 953</b>
<b>Impôts différés</b>	(6)	<b>1 831</b>	<b>1 561</b>	<b>1 561</b>	<b>1 370</b>
Stocks et travaux en cours, nets	(12)	4 608	2 887	2 997	2 760
Clients et comptes rattachés, nets	(13)	4 855	3 462	3 462	3 446
Autres créances, nettes	(15)	2 265	2 022	2 160	1 661
<b>Actifs circulants, nets</b>		<b>11 728</b>	<b>8 371</b>	<b>8 619</b>	<b>7 867</b>
<b>Quasi-disponibilités et placements à court terme</b>	(18)	<b>142</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>15</b>
<b>Disponibilités</b>	(19)	<b>1 628</b>	<b>1 427</b>	<b>1 427</b>	<b>1 462</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 807</b>	<b>18 724</b>	<b>19 550</b>	<b>17 667</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Capitaux propres</b>		<b>758</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1 182</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	(20)	<b>95</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>74</b>
<b>Obligations Remboursables en Actions</b>	(17)	<b>-</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>133</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	(21)	<b>3 698</b>	<b>3 489</b>	<b>3 484</b>	<b>3 156</b>
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	(22)	<b>972</b>	<b>842</b>	<b>842</b>	<b>826</b>
<b>Dettes financières</b>	(23)	<b>6 331</b>	<b>4 372</b>	<b>5 199</b>	<b>2 907</b>
<b>Impôts différés</b>	(6)	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>21</b>
Avances et acomptes reçus		3 541	2 714	2 714	3 150
Fournisseurs et comptes rattachés		4 629	3 130	3 130	2 992
Autres dettes	(24)	4 746	3 898	3 902	3 226
<b>Passifs circulants</b>		<b>12 916</b>	<b>9 742</b>	<b>9 746</b>	<b>9 368</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 807</b>	<b>18 724</b>	<b>19 550</b>	<b>17 667</b>
Engagements hors bilan et autres engagements	(27 & 28)				

\* Bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 retraité suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. (Voir Note 2 A).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
<b>Résultat net</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(865)</b>
Intérêts minoritaires	15	(2)	1
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	726	639
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	85	-
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	(175)	(51)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	-	-
Variation des impôts différés	(424)	149	185
<b>Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(91)</b>
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	389	205
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	770	423
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	(267)	(87)
Augmentation (diminution) des provisions pour risques et charges	82	89	(301)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	(1)	510
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	162	(985)	(786)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement<sup>(1)</sup></b>	<b>550</b>	<b>(5)</b>	<b>(36)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(537)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(127)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	244	52
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(254)	(182)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes <sup>(2)</sup>	(55)	125	(372)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	(8)	-
Produits de cession et déconsolidation d'activités, nets de la trésorerie nette cédée <sup>(3)</sup>	38	1 454	928
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(341)</b>	<b>1 561</b>	<b>426</b>
Augmentation de capital	622	1 024	2 022
Émission (conversion) d'obligations remboursables en actions	-	152	(19)
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	(3)	(5)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>621</b>	<b>1 173</b>	<b>1 998</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	(7)	48
Impact au 1 <sup>er</sup> avril 2004 de l'application de nouvelles règles comptables <sup>(4)</sup>	-	-	(827)
Autres changements <sup>(5)</sup>	(464)	(14)	(42)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>(762)</b>	<b>1 655</b>	<b>1 476</b>
<b>Dette nette à l'ouverture*</b>	<b>(3 799)</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(2 906)</b>
<b>Dette nette à la clôture*</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(2 906)</b>	<b>(1 430)</b>
Impôts payés	70	75	92
Intérêts nets payés <sup>(6)</sup>	254	275	204

\* La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités après déduction de la dette financière.

(1) Voir Note 16.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le décaissement relatif aux "autres immobilisations, nettes" correspond principalement au dépôt de € 700 millions destiné à garantir le nouveau programme de cautions bancaires (Voir Note 11), partiellement compensé par le remboursement d'autres dépôts à long terme pour un montant de € 328 millions.

(3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, les produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée de € 1 454 millions se composent :

- d'un montant total de cession de € 1 977 millions dont € 1 927 millions au titre du Secteur T&D et des activités de Turbines Industrielles,
- d'un montant total de € 263 millions restant à encaisser, et dont € 214 millions sont déposés sur des comptes séquestres au 31 mars 2004,
- de la trésorerie nette cédée remboursable par les acquéreurs ainsi que les coûts de cession induits pour € 260 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée de € 928 millions se composent :

- du produit de cession de € 207 millions relatif à la finalisation de la cession de certaines activités non significatives du Secteur T&D non cédées au 31 mars 2004 (voir Note 3) et au remboursement partiel des créances retenues au 31 mars 2004,
- du produit de cession de € 59 millions relatif à la finalisation de la cession des entités américaines appartenant aux activités de Turbines Industrielles (voir Note 3) et le remboursement partiel des comptes séquestres au 31 mars 2004,
- d'autres produits nets de cessions de € 35 millions incluant entre autres la cession des activités espagnoles de locomotives de fret,
- de la dette nette d'un montant de € 627 millions cédée dans le cadre de la cession d'une entité ad hoc du Secteur Transport et de la déconsolidation de deux entités ad hoc du Secteur Marine, consolidées au 1<sup>er</sup> avril 2004 (Voir Note 3).

(4) Effet au 1<sup>er</sup> avril 2004 sur la dette financière suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. Voir Notes 2 (A) et 25.

(5) Incluant, pour l'exercice clos le 31 mars 2003, le reclassement en dettes financières des actions préférentielles remboursables d'une filiale et des titres subordonnés pour un montant total de € 455 millions (Voir Note 23).

(6) Incluent les intérêts payés au titre de la titrisation des créances futures.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

► (en millions d'€ à l'exception du nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2002</b>	<b>215 387 459</b>	<b>1 292</b>	<b>85</b>	<b>516</b>	<b>(141)</b>	<b>1 752</b>
Augmentation de capital	66 273 064	398	224	-	-	622
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(184)	(184)
Résultat net	-	-	-	(1 432)	-	(1 432)
<b>Au 31 mars 2003</b>	<b>281 660 523</b>	<b>1 690</b>	<b>309</b>	<b>(916)</b>	<b>(325)</b>	<b>758</b>
Réduction de capital <sup>①</sup>	-	(1 338)	(309)	1 647	-	-
Augmentation de capital <sup>②</sup>	774 997 049	969	64	-	-	1 033
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	74	74
Résultat net	-	-	-	(1 836)	-	(1 836)
<b>Au 31 mars 2004</b>	<b>1 056 657 572</b>	<b>1 321</b>	<b>64</b>	<b>(1 105)</b>	<b>(251)</b>	<b>29</b>
Conversion d'ORA <sup>③</sup>	15 473 425	14	5	-	-	19
Conversion de TSDDRA <sup>④</sup>	240 000 000	300	-	-	-	300
Réduction de capital <sup>⑤</sup>	-	(1 175)	(64)	1 239	-	-
Augmentation de capital <sup>⑥</sup>	4 185 080 412	1 464	261	-	-	1 725
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(26)	(26)
Résultat net	-	-	-	(865)	-	(865)
<b>Au 31 mars 2005</b>	<b>5 497 211 409</b>	<b>1 924</b>	<b>266</b>	<b>(731)</b>	<b>(277)</b>	<b>1 182</b>

### Variation des capitaux propres consolidés entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004

Au 31 mars 2003, le capital de la société mère, ALSTOM, s'élevait à € 1 689 963 138 entièrement libéré et était composé de 281 660 523 actions d'une valeur nominale de € 6.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juillet 2003, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes.

① Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2003 étaient inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé par les actionnaires du Groupe, lors de l'Assemblée Générale tenue le 2 juillet 2003, de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, en raison des pertes encourues, il a été décidé lors de cette Assemblée Générale de réduire le capital d'ALSTOM de € 1 689 963 138 à € 352 075 653,75. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 6 par action à € 1,25 par action.

② Par la suite, une augmentation de capital a été réalisée en novembre 2003 et 239 933 033 actions d'une valeur nominale de € 1,25 ont été souscrites.

En décembre 2003, des Obligations Remboursables en Actions ont été émises et 643 795 472 obligations ont été souscrites au prix de € 1,40 pour une valeur nominale de € 1,25. Au 31 mars 2004, 535 064 016 obligations étaient converties en actions sur la base d'une action pour une obligation. Les coûts correspondants de € 16 millions (après effet impôt de € 9 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de € 80 millions.

Au 31 mars 2004, le capital social s'élève à € 1 320 821 965 et se compose de 1 056 657 572 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 1,25.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juillet 2004 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

### Variation des capitaux propres consolidés entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005

③ Au cours de la période, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions ont été remboursées en actions, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, soit une émission de 15 473 425 actions nouvelles (Voir Note 17).

- ④ Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions détenus par l'État français ont été remboursés en 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à € 1,25.
- ⑤ Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé par les actionnaires du Groupe, lors de l'Assemblée Générale tenue le 9 juillet 2004 de décider de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, en raison des pertes encourues, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM, de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,35. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 1,25 par action à € 0,35 par action.
- ⑥ Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :
- Une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 1 508 millions et se décompose comme suit :
    - € 1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,40 et souscrites en espèces,
    - € 231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50 et souscrites par compensation de créances.
  - Une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 240 millions soit 480 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50.
- Le 6 décembre 2004, le Groupe a clôturé une augmentation de capital réservée à ses salariés conduisant à l'émission de 49 814 644 actions nouvelles émises à leur valeur nominale de € 0,35.
- Les coûts correspondants de € 40 millions (après effet impôt de € 22 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de € 301 millions.
- Au 31 mars 2005, le capital social s'élève à € 1 924 023 993,15 et se compose de 5 497 211 409 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 0,35 par action.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1

### PRÉSENTATION DU GROUPE ET PRINCIPES RETENUS POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

#### A. Présentation du Groupe

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production et la conversion d'énergie et sert les marchés du transport au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime. Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées.

#### B. Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été établis selon les règles et principes comptables généralement admis en France et les méthodes de calculs décrits dans la Note 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le financement du Groupe a été renforcé par les événements suivants :

- le Groupe a conclu un programme de cautions garanti d'un encours maximum de € 8 milliards dont € 7,15 milliards font déjà l'objet d'un engagement ferme au 31 mars 2005,
- le Groupe a conclu un accord sur la définition de nouveaux critères financiers ("covenants") et des aménagements nécessaires pour permettre la mise en place du plan de financement,
- la Commission européenne a approuvé, sous certaines conditions, le plan de financement du Groupe y compris la participation de l'État français à ce plan,
- lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont approuvé le plan de financement et autorisé le Groupe à procéder à une augmentation de capital d'un montant de € 2 048 millions (avant imputation des coûts liés) par apport de liquidités et compensation de créances.

Afin de répondre aux demandes de la Commission européenne, le Groupe s'est engagé en juillet 2004 à céder, au cours des deux

prochaines années, certaines activités représentant environ € 1,5 milliard de chiffre d'affaires. Ces désinvestissements comprennent l'activité de chaudières industrielles qui fait partie du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment, les activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, l'activité de locomotives de fret en Espagne (cédée au 31 mars 2005, voir Note 3) et d'autres activités à présent identifiées (Voir Note 32). De plus, il a été demandé au Groupe de constituer une joint-venture sous contrôle conjoint dans l'activité Hydroélectrique et de conclure dans les quatre ans un ou plusieurs partenariats industriels. Enfin, dans le Secteur Transport, le Groupe devra renoncer à toute acquisition dans la Communauté européenne dépassant un certain seuil.

L'État français s'est engagé à sortir du capital du Groupe dans les douze mois qui suivent l'obtention par le Groupe d'une notation "investment grade", ou au plus tard avant juillet 2008.

Les comptes consolidés du Groupe, de l'exercice clos le 31 mars 2004 avaient été établis sur la base des éléments suivants :

- le plan de financement négocié en septembre 2003 avait donné lieu à la détermination de nouveaux critères financiers ("covenants"). Au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les critères financiers relatifs à la "Situation nette consolidée" et "l'EBITDA". En conséquence, le Groupe avait obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre jusqu'au 30 septembre 2004 les critères financiers négociés précédemment,
- le Groupe avait obtenu la mise en place d'une ligne de cautions dans le cadre du plan de financement négocié en septembre 2003 pour un montant de € 3,5 milliards dont 65 % avaient été contre-garantis par l'État français. Cette ligne de cautions était suffisante pour couvrir environ une année de commandes et devait être épuisée au cours de l'été 2004. Le Groupe avait engagé des discussions avec certaines de ses principales banques pour sécuriser l'accès à des cautions et garanties sur contrats,
- l'approbation par la Commission européenne du plan de financement annoncé le 22 septembre 2003 restait à obtenir.

Après la prise en compte des éléments ci-dessus, le Groupe avait conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation dans la préparation de ses comptes consolidés au 31 mars 2004, en faisant l'hypothèse qu'il s'avèrerait capable :

- de mobiliser des cautions et garanties sur contrats nécessaires à la poursuite de son activité,

- de négocier de nouveaux critères financiers avec ses créanciers,
- d'obtenir toutes les approbations nécessaires de la Commission européenne,
- de générer suffisamment de résultats opérationnels et de flux de trésorerie pour respecter ces critères financiers et tout amendement de ces derniers, afin de continuer à disposer de financements.

### NOTE 2

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et le Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés (Voir Note 27 B).

#### A. Nouveau Règlement Comptable applicable au 1<sup>er</sup> avril 2004

La Loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> août 2003 (Article 133 modifiant l'Article L. 233-16 du Code de commerce) a modifié les conditions d'exercice du contrôle d'une entité en supprimant

l'obligation de détention d'une action au moins pour le contrôle d'une filiale.

Par conséquent, le paragraphe 10052 du Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable a été modifié par le Règlement 2004-03 du 4 mai 2004, qui supprime l'obligation de détenir au moins une action du capital de la filiale contrôlée pour la consolider.

Ce Règlement est applicable pour les exercices comptables ouverts à compter du 4 août 2003, soit pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2004 pour le Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des intérêts qu'il détenait dans des entités ad hoc non consolidées jusqu'à cette date et qui entrent dans le champ d'application du Règlement 2004-03 du 4 mai 2004. Le Groupe a déterminé qu'en application du Règlement 2004-03 du 4 mai 2004, cinq entités ad hoc devaient être consolidées par intégration globale au 1<sup>er</sup> avril 2004.

L'effet de ce changement de principes comptables a été déterminé rétrospectivement, après impôt, et imputé sur les capitaux propres d'ouverture de la façon suivante :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004 (tel qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 9 juillet 2004)	Impacts du Règlement CRC 2004-03 <sup>(1)</sup>	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004
Immobilisations corporelles, nettes	1 569	693	2 262
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	110	2 997
Autres immobilisations, nettes	1 217	(115)	1 102
Autres actifs, nets	11 585	138	11 723
Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme	1 466	-	1 466
<b>Total actif</b>	<b>18 724</b>	<b>826</b>	<b>19 550</b>
Capitaux propres	29	-	29
Provisions pour risques et charges	3 489	(5)	3 484
Dettes financières	4 372	827	5 199
Autres passifs	10 834	4	10 838
<b>Total passif</b>	<b>18 724</b>	<b>826</b>	<b>19 550</b>

(1) Voir Note 25.

#### B. Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'agir sur les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques

résultant de ses activités, que le Groupe détienne ou non des titres de cette filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre dans ses comptes consolidés sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés, respectivement, à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

La liste des principales sociétés consolidées et de leur méthode de consolidation est présentée en Note 33.

### C. Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés, préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France, impliquent que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. La Direction revoit d'une manière régulière ces estimations, contrat par contrat, sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par la Direction, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations, en raison d'évolutions de certains faits ou circonstances.

### D. Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatif à la vente de produits manufacturés, est comptabilisé lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client et/ou de la réalisation des prestations de services.

Le chiffre d'affaires des contrats dont la durée dépasse une année est reconnu selon la méthode de l'avancement qui est mesurée soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou jalons, soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de service à long terme est généralement reconnu sur la durée du contrat en fonction de l'avancement des travaux et des services effectués.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'État au titre des chantiers navals sont prises en compte dans le chiffre d'affaires du contrat selon la méthode de l'avancement.

Le total des coûts estimés à terminaison inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférant sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés en coût des ventes sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement déterminé soit sur la base de l'achèvement de phases identifiables du contrat ("jalons"), soit sur la base des coûts encourus comparés aux coûts estimés à terminaison. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistrés sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

### E. Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des filiales hors de la zone euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

## F. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin de période, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

## G. Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux au travers notamment de "swaps de taux d'intérêts". Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer en contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les pertes et gains réalisés ou non réalisés relatifs à ces instruments sont différés et alloués à la valeur au bilan des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La variation de valeur des instruments de couverture est reconnue en résultat dans l'exercice où la variation de valeur des actifs et passifs couverts intervient.

Le Groupe a recours également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (Voir ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

## H. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions

créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet viennent modifier les écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis linéairement sur 20 ans dans tous les Secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

## I. Autres immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur 20 ans dans tous les Secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

## J. Dépréciation exceptionnelle

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, leur valeur nette fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur de réalisation. Le test destiné à déterminer la nécessité d'une dépréciation exceptionnelle est réalisé à chaque clôture.

## K. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation estimée en années
Bâtiments	25
Matériels et outillages	10
Petits outillages, matériels, mobiliers de bureau et autres	3-7
Navires de croisière	30

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 27 B).

## L. Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres de participations.

## M. Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

## N. Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la

méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent les coûts directs et indirects de production. Les produits finis, les travaux en-cours et les produits intermédiaires incluent une allocation des frais généraux de production.

### O. Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

### P. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

### Q. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, au titre des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque les différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Les impôts différés sont constatés pour leur montant brut et sont dépréciés lorsque cela est nécessaire pour les ramener à la valeur probable de récupération. La valeur des impôts différés est ajustée en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité légale puis au sein d'une même intégration fiscale.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

### R. Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

### S. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ou le montant sont incertains ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

### T. Plans d'options de souscription d'actions

Les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas comptabilisés par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des titulaires.

### U. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont constatés en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

### V. Engagements de retraite et avantages complémentaires

Les engagements de retraites et avantages complémentaires sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

## W. Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs ou que cette dernière est engagée vis-à-vis des employés concernés, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

## X. Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat ainsi que des honoraires versés pour mettre en place des garanties, prêts syndiqués ou d'autres facilités de crédit et des dépréciations d'actifs financiers et de titres.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont

comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières et étalés sur la durée de l'emprunt, lorsque ce traitement est approprié.

## Y. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le calcul du résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe réalise des pertes.

## Z. Taux de change des principales devises utilisées

► Équivalent en € d'1 unité monétaire	Au 31 mars 2003		Au 31 mars 2004		Au 31 mars 2005	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,549571	1,450116	1,444363	1,501727	1,463325	1,452433
Franc Suisse	0,682536	0,677323	0,646074	0,641272	0,650036	0,645745
Dollar US	0,997990	0,917852	0,849427	0,818063	0,791901	0,771367
Dollar Canadien	0,646284	0,623558	0,628913	0,625821	0,621966	0,635445
Dollar Australien	0,563472	0,553220	0,591628	0,622975	0,585581	0,596552

## NOTE 3

### MOUVEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 et suite à la première application du Règlement CRC 2004-03, le Groupe a consolidé par intégration globale cinq entités ad hoc (voir Notes 2 A et 25).

Le 20 septembre 2004, la cession d'une entité finançant soixante locomotives a été achevée. La dette nette de cette entité s'élevait à € 243 millions. L'entité a été déconsolidée à compter de sa date de cession.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, le Groupe a cédé les prêts accordés à deux entités finançant deux navires de croisière. À compter de cette date, le Groupe a considéré que les conditions prévues par

le Règlement CRC 2004-03 qui avaient conduit au 1<sup>er</sup> avril 2004 à la consolidation de ces entités n'étaient plus remplies. Par conséquent, ces entités ne sont plus consolidées à partir du 1<sup>er</sup> décembre. La dette financière nette associée à ces entités s'élevait à € 384 millions à cette date.

Le 15 avril 2004, la cession des entités américaines des anciennes activités de Turbines Industrielles (cédées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été finalisée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004. Ces activités ont été déconsolidées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, suite à l'accord obtenu des autorités locales, la cession de certaines entités non significatives de l'ancien Secteur T&D (cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été finalisée. Le processus de cession des entités indiennes est en cours au 31 mars 2005 (voir Note 32).

Le 31 mars 2005, le Groupe a achevé la vente de ses activités de locomotives de fret en Espagne. Cette activité a été déconsolidée à compter de cette date.

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a cédé son activité informatique et de produits industriels en Australie. Cette activité était non stratégique.

## NOTE 4

### AUTRES PRODUITS (CHARGES), NETS

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Résultats nets de cessions d'immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	29	13	8
Résultats nets de cessions d'activités <sup>(2)</sup>	(35)	(24)	1
Coûts de restructuration <sup>(3)</sup>	(268)	(655)	(358)
Participation des salariés	(18)	(16)	(8)
Indemnités de départ à la retraite et autres pensions <sup>(4)</sup>	(214)	(263)	(175)
Autres charges, nettes <sup>(5)</sup>	(49)	(166)	(51)
<b>Autres produits (charges), nets</b>	<b>(555)</b>	<b>(1 111)</b>	<b>(583)</b>

(1) Au cours des exercices clos les 31 mars 2003 et 2004, les résultats nets de cession sont principalement liés à la cession d'actifs immobiliers en Europe de l'Ouest.

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, il s'agit principalement des pertes liées aux cessions des activités sud-africaines et de Alstom Power Insurance Ltd.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, il s'agit principalement :

- de la perte nette de € 10 millions sur la cession des activités Turbines Industrielles (Voir Note 3). Le Groupe a cédé ses activités de Turbines Industrielles lors d'une transaction réalisée en deux étapes respectivement le 30 avril 2003 et le 31 juillet 2003. En conséquence, les comptes établis par chaque unité cédée pour les besoins des comptes consolidés pour le dernier mois précédent la cession ont été préparés sous le contrôle de l'acquéreur. Le Groupe a été contraint d'apporter certains ajustements à ces liasses de consolidation afin d'assurer une cohérence dans les estimations et dans l'application des principes comptables du Groupe. Ces ajustements n'ont eu aucun impact sur le résultat d'exploitation ou sur le résultat net mais ont eu pour effet de réduire le résultat net de cessions inclus dans "Autres produits et charges" et d'augmenter le résultat opérationnel de € 67 millions,
- du résultat net de € 4 millions sur la cession du Secteur T&D hors activité Power Conversion. Certains coûts de restructuration de T&D pour un montant total de € 62 millions correspondant à des dotations aux provisions pour restructurations comptabilisées avant la cession, mais n'impactant pas la trésorerie, et entièrement engagés au bénéfice de l'acheteur, sont constatés dans le résultat net de cessions d'activités,
- de la perte nette de € 10 millions sur la cession des 40 % détenus par le Groupe dans l'entité chinoise "FIGLEC",
- des pertes nettes de € 8 millions sur diverses cessions de sociétés consolidées non significatives.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, il s'agit principalement des résultats nets de cession d'activités incluant l'activité de locomotives de fret en Espagne compensés par la reconnaissance de coûts et provisions relatifs à des garanties, réclamations et clauses d'ajustement de prix au titre de cessions antérieures.

(3) Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, il s'agit de nouveaux plans provisionnés pour un montant net de € 628 millions, relatifs à la réduction du niveau d'activité, incluant la fermeture de sites ou d'activités et la réduction des effectifs dans tous les Secteurs hormis le Secteur Marine, et de € 27 millions de dépréciations d'actifs.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, il s'agit de nouveaux plans provisionnés pour un montant net de € 343 millions, relatifs à la réduction du niveau d'activité, incluant la fermeture de sites ou d'activités et la réduction des effectifs notamment dans les Secteurs Power Turbo-Systems / Power Environnement et Transport, et de € 15 millions de dépréciations d'actifs (Voir Note 21).

(4) Voir Note 22 "Engagements de retraite et avantages complémentaires".

(5) Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement de € 15 millions de coûts relatifs à des acquisitions et cessions d'activités antérieures.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement des coûts relatifs à des acquisitions et cessions d'activités antérieures pour € 59 millions, des coûts de réorganisation d'activités ne correspondant pas à des coûts de restructuration pour € 34 millions, et de € 10 millions de coûts relatifs à l'augmentation de capital.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, en plus d'autres profits non opérationnels, il s'agit essentiellement des coûts sur contrats relatifs à des acquisitions et cessions d'activités antérieures pour € 34 millions et de coûts de réorganisation d'activités ne correspondant pas à des coûts de restructuration pour € 22 millions.

## NOTE 5

## RÉSULTAT FINANCIER

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Charges d'intérêts, nettes <sup>(1)</sup>	(264)	(271)	(208)
Gains (pertes) de change <sup>(2)</sup>	55	(19)	(27)
Autres charges financières, nettes <sup>(3)</sup>	(61)	(170)	(111)
<b>Résultat financier</b>	<b>(270)</b>	<b>(460)</b>	<b>(346)</b>

(1) Incluent € 82 millions, € 24 millions et € 19 millions d'intérêts sur la titrisation des créances futures pour les exercices clos les 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement. La diminution des charges d'intérêts, nettes est principalement liée à la réduction de l'endettement du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

(2) Le gain de change constaté au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 résulte principalement du dénouement de contrats de vente à terme de Dollars US contre Euro suite à la revue de la structure financière des filiales américaines.

(3) Les autres charges financières, nettes comprennent des commissions sur cautions, garanties et emprunts pour € 41 millions, € 125 millions et € 83 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement.

## NOTE 6

## IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

## A. Analyse par nature et zone géographique

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
France	(3)	(7)	14
Étranger	(150)	(95)	(32)
<b>Impôt courant</b>	<b>(153)</b>	<b>(102)</b>	<b>(18)</b>
France	8	14	(112)
Étranger	408	(163)	(73)
<b>Impôt différé</b>	<b>416</b>	<b>(149)</b>	<b>(185)</b>
<b>Produit (charge) d'impôt</b>	<b>263</b>	<b>(251)</b>	<b>(203)</b>

## B. Taux effectif d'impôt

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
France	(218)	(796)	(332)
Étranger	(1 181)	(535)	(106)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1 399)</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(438)</b>
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	35,43 %	35,43 %	34,93 %
<b>Produit (charge) d'impôt théorique</b>	<b>496</b>	<b>472</b>	<b>153</b>
Impact de :			
• différence de taux d'imposition <sup>(1)</sup>	(110)	5	16
• plus-values imposées à un taux réduit (pertes de cessions non reconnues) <sup>(2)</sup>	36	(172)	(23)
• reconnaissance (non reconnaissance) des impôts différés actifs <sup>(3)</sup>	(76)	(377)	(218)
• variation nette des passifs d'impôts	35	(43)	(38)
• amortissement des immobilisations incorporelles	(22)	(21)	(18)
• autres différences permanentes	(96)	(115)	(75)
<b>Produit (charge) d'impôt</b>	<b>263</b>	<b>(251)</b>	<b>(203)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, le taux effectif d'impôt était affecté par le faible taux d'imposition en Suisse,

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, le taux effectif d'impôt est notamment affecté par les différences de taxation des cessions,

(3) À la clôture de ces trois exercices comptables, le taux effectif d'impôt est affecté par la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables.

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne.

Les reports déficitaires en base par date de maturité sont présentés ci-après :

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Expirent à 1 an	221	20	36
2 ans	66	15	26
3 ans	157	75	34
4 ans	507	80	182
5 ans et plus	2 873	1 999	1 532
Indéfiniment reportables	1 501	2 293	2 679
<b>Total</b>	<b>5 325</b>	<b>4 482</b>	<b>4 489</b>

Après dépréciation, les pertes fiscales reportables en base s'élèvent à € 1 721 millions, dont € 453 millions expirent dans les 15 ans ou plus et € 723 millions sont indéfiniment reportables.

Les pertes des trois exercices précédents ont conduit à une revue détaillée par juridiction des impôts différés actifs. Cette revue a pris en compte les performances actuelles et passées, la durée du

report en arrière, les déficits fiscaux reportables et les dates d'expiration, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le plan sur trois ans. Cette revue a abouti à une dépréciation des impôts différés actifs de € 948 millions au 31 mars 2005 (€ 730 millions au 31 mars 2004). La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation est potentiellement utilisable dans le futur.

Le détail des impôts différés actifs et passifs se décline comme suit :

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Écart sur durée d'amortissement	48	54	78
Amortissement non déductible d'immobilisations incorporelles	245	337	338
Participation, indemnité de retraite et autres pensions non déductibles	113	89	89
Provisions et autres charges non déductibles sur contrats	535	512	482
Provisions sur contrats taxées par avance	110	38	55
Pertes fiscales reportables	1 755	1 510	1 504
Autres	149	161	100
<b>Impôts différés actifs (bruts)</b>	<b>2 955</b>	<b>2 701</b>	<b>2 646</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(365)</b>	<b>(730)</b>	<b>(948)</b>
<b>Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale</b>	<b>(759)</b>	<b>(410)</b>	<b>(328)</b>
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>1 831</b>	<b>1 561</b>	<b>1 370</b>
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(81)	(63)	(50)
Revenus sur contrats à long terme non taxables	(255)	(132)	(126)
Éliminations des pertes intra-groupe	(34)	(4)	(4)
Différences temporaires sur contrat de location	(60)	(67)	(16)
Méthodes de valorisation des stocks	(49)	(22)	(9)
Engagements de retraites et autres ajustements non taxables	(91)	(57)	(25)
Provisions et autres charges déduites par avance	(226)	(95)	(119)
<b>Impôts différés passifs (bruts)</b>	<b>(796)</b>	<b>(440)</b>	<b>(349)</b>
<b>Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale</b>	<b>759</b>	<b>410</b>	<b>328</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(37)</b>	<b>(30)</b>	<b>(21)</b>
<b>Impôts différés actifs, nets</b>	<b>1 794</b>	<b>1 531</b>	<b>1 349</b>

Le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité des impôts différés actifs nets restants au 31 mars 2005 pour € 1 349 millions, sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans, approuvé par le Conseil d'administration. Ce plan montre une capacité à générer un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser ses déficits fiscaux

reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze ans, ce qui reflète la nature long terme des opérations du Groupe. Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans, il a été estimé qu'environ 60 % des impôts différés actifs seront recouverts dans les cinq ans.

## NOTE 7

## ÉCARTS D'ACQUISITION, NETS

▶ (en millions d'€)	Valeur nette 31 mars 2003	Valeur nette 31 mars 2004	Acquisitions & Cessions	Amortissements	Écarts de conversion et autres variations	Valeur nette 31 mars 2005
Power Turbo-Systems / Power Environment <sup>(1)</sup>	870	817	-	(52)	-	765
Power Service <sup>(2)</sup>	2 166	1 991	-	(128)	-	1 863
Transport	558	530	-	(37)	(3)	490
Marine	2	2	-	-	-	2
Power Conversion <sup>(3)</sup>	87	79	-	(6)	1	74
Power Industrial Turbines <sup>(2)</sup>	329	-	-	-	-	-
Transmission & Distribution <sup>(3)</sup>	428	-	-	-	-	-
Autres	-	5	(5)	-	-	-
<b>Écarts d'acquisition, nets</b>	<b>4 440</b>	<b>3 424</b>	<b>(5)</b>	<b>(223)</b>	<b>(2)</b>	<b>3 194</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, les anciens Secteurs Power Turbo Systems et Power Environment ont été fusionnés en un Secteur unique (Voir Note 26 A). En conséquence, les écarts d'acquisition nets affectés aux anciens Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment sont désormais présentés conformément à la nouvelle structure.

(2) En avril 2003, le Groupe a annoncé la conclusion de la vente de ses activités de turbines à gaz de petite puissance, et le 1<sup>er</sup> août 2003 celle des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur, les deux transactions ayant été réalisées avec Siemens. Les activités de service attachées ont été cédées au cours de ces mêmes transactions.

(3) En janvier 2004, le Groupe a annoncé la conclusion de la vente de la majeure partie de son Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion). En conséquence, l'écart d'acquisition de Power Conversion, inclus dans le Secteur T&D en mars 2003, a été présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition relatif aux activités T&D non déconsolidées au 31 mars 2004 est présenté dans la ligne "Autres".

La valeur brute des écarts d'acquisition s'élève à € 5 449 millions, € 4 420 millions et € 4 405 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 respectivement.

Au 31 mars 2005, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles (Voir Note 8).

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée selon les modalités suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur, et revu par des experts indépendants,
- l'extrapolation sur dix ans du plan à trois ans,
- un coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôts, de 9 % à 11 % correspondant aux différents profils de risques de chaque Secteur du Groupe.

La valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représente approximativement 50 % du total de la valeur d'entreprise.

Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés.

## NOTE 8

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NETTES

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Acquisitions/ Amortissements	Cessions	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2005
Valeur brute	1 354	1 172	12	-	-	1 184
Amortissements	(186)	(216)	(59)	-	-	(275)
<b>Autres immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>1 168</b>	<b>956</b>	<b>(47)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>909</b>

Les autres immobilisations incorporelles résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB. Elles incluent la technologie, une base installée de clients et des contrats de licence. L'augmentation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 correspond aux sommes versées dans le cadre d'un accord de transfert de technologie.

La diminution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 résulte de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que des turbines industrielles à vapeur et l'amortissement de la période.

## NOTE 9

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NETTES

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Acquisitions/ Amortissements	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations <sup>(1)</sup>	Au 31 mars 2005
Terrains	286	152	152	-	(5)	(2)	(1)	144
Bâtiments	1 505	1 113	1 113	21	(12)	(6)	5	1 121
Matériel et outillage	3 174	2 320	2 320	81	(168)	(8)	(32)	2 193
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	947	558	1 443	79	(60)	(730)	(76)	656
<b>Valeur brute</b>	<b>5 912</b>	<b>4 143</b>	<b>5 028</b>	<b>181</b>	<b>(245)</b>	<b>(746)</b>	<b>(104)</b>	<b>4 114</b>
Terrains	(8)	(6)	(6)	(3)	-	-	-	(9)
Bâtiments	(638)	(491)	(491)	(58)	19	-	(5)	(535)
Matériel et outillage	(2 415)	(1 717)	(1 717)	(159)	151	4	34	(1 687)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(520)	(360)	(552)	(98)	57	178	-	(415)
<b>Amortissements</b>	<b>(3 581)</b>	<b>(2 574)</b>	<b>(2 766)</b>	<b>(318)</b>	<b>227</b>	<b>182</b>	<b>29</b>	<b>(2 646)</b>
Terrains	278	146	146	(3)	(5)	(2)	(1)	135
Bâtiments	867	622	622	(37)	7	(6)	-	586
Matériel et outillage	759	603	603	(78)	(17)	(4)	2	506
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	427	198	891	(19)	(3)	(552)	(76)	241
<b>Valeur nette</b>	<b>2 331</b>	<b>1 569</b>	<b>2 262</b>	<b>(137)</b>	<b>(18)</b>	<b>(564)</b>	<b>(75)</b>	<b>1 468</b>

\* données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

(1) La colonne variations de périmètre est principalement affectée par la déconsolidation au cours de l'exercice de trois entités ad hoc consolidées au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 25).

Les immobilisations financées par crédit-bail ne sont pas immobilisées (Voir Note 27 B).

## NOTE 10

## TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES PARTICIPATIONS, NETTES

Les participations dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement au moins 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Seules les participations dans lesquelles le Groupe détient entre 20 et 50 % du capital et dans lesquelles il exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

## A. Titres des sociétés mises en équivalence

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005	% d'intérêt	Quote-part de résultat
Guangxi Laibin Electric Power Co Ltd "Figlec" <sup>(1)</sup>	59	-	-	-	-
Termoeléctrica del Golfo and Termoeléctrica Peñoles	87	66	66	49,5	-
ALSTOM S.A. de C.V., Mexique <sup>(2)</sup>	8	8	-	-	-
Autres	8	10	4	-	-
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>84</b>	<b>70</b>		

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a cédé à un tiers sa participation de 40 % dans le capital de l'entité chinoise "Figlec", société exploitante d'une centrale thermique à Laibin, en Chine.

(2) Les 49 % d'intérêts dans ALSTOM S.A. de C.V. Mexico que le Groupe n'avait pas l'intention de céder ont finalement été transférés à travers une filiale cédée à l'acquéreur de l'ancien Secteur T&D et à la suite du refus des créanciers de l'entité d'approuver son rachat par le Groupe. Le Groupe ignore si les créanciers de l'entité changeront leur position. Un accord a été conclu avec les détenteurs des 49 % d'intérêts dans ALSTOM S.A. de C.V. Mexico, confirmant la volonté des parties de voir le Groupe ré-acquérir l'entité et définissant leurs rôles respectifs jusqu'à la réalisation effective de cette transaction. Par ailleurs, le Groupe a l'intention de céder cet actif dès son rachat. En conséquence, l'actif de € 8 millions est inclus en autres créances, nettes (voir Note 15). Le Groupe garantit une partie de la dette financière de cette société pour un montant de € 33 millions. Cette garantie est incluse dans la note 27 A. (1) "autres garanties".

## B. Autres participations, nettes

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003		2004		2005			% Intérêt 2005
	Net	Net	Valeur brute	Provision	Net			
Ballard Power Systems Inc <sup>(1)</sup>	22	27	22	(15)	7		1,8 %	
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS <sup>(2)</sup>	20	15	20	(5)	15		13,6 %	
A-Train AB & A-Train Invest AB <sup>(3)</sup>	5	-	-	-	-		-	
Tramvia Metropolitana SA	8	8	8	-	8		25,35 %	
Tramvia Metropolitana del Besos	8	8	8	-	8		25,35 %	
Autres <sup>(4)</sup>	20	18	22	(12)	10		-	
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>76</b>	<b>80</b>	<b>(32)</b>	<b>48</b>			

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a cédé 0,57 % de ses intérêts dans Ballard Power Systems Inc. De plus, la participation résiduelle a été dépréciée afin d'aligner la valeur de la participation à la valeur de marché correspondant au cours de l'action au 31 mars 2005 à la bourse de Toronto.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a signé un accord de cession de sa participation de 13,6 % dans Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS pour un prix proche de sa valeur nette comptable. Cette transaction est conditionnée à l'obtention de diverses autorisations et accords de tiers. Ces accords ont été obtenus en période subséquente.

(3) A-Train AB & A-Train Invest AB ont été cédées en janvier 2004.

(4) Aucune de ces autres participations n'a une valeur nette supérieure à € 5 millions.

L'information sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2005, basée sur les dernières informations financières disponibles, est la suivante :

► (en millions d'€)	Résultat net	Quote-part de situation nette
Ballard Power Systems Inc	(139)	8
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS	119	43
Tramvia Metropolitana SA	0	8
Tramvia Metropolitana del Besos	0	8

## NOTE 11

## AUTRES IMMOBILISATIONS, NETTES

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Prêts et dépôts à long terme (financement des ventes) ①	510	329	250	-
Dépôt de garantie du programme de cautions ②	-	-	-	700
Autres prêts et dépôts à long terme ③	304	469	433	129
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (Note 22)	397	357	357	353
Autres	83	62	62	82
<b>Autres immobilisations, nettes</b>	<b>1 294</b>	<b>1 217</b>	<b>1 102</b>	<b>1 264</b>

\* données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

① Les prêts et dépôts à long terme relatifs au financement des ventes du Secteur Marine sont les suivants :

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Au 31 mars 2005
<i>Cruiseinvest Renaissance (a)</i>	261	240	226	-
<i>Festival (b)</i>	26	41	24	-
<i>Autres (c)</i>	223	48	-	-
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>329</b>	<b>250</b>	<b>-</b>

(a) *Cruiseinvest/Renaissance*

- Aux 31 mars 2003 et 2004, le Groupe détenait des obligations à recours limité émises par Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant total de USD 170 millions (€ 156 millions au 31 mars 2003 et € 139 millions au 31 mars 2004) et portant intérêt à 6 % par an payables semestriellement à terme échu, et arrivant à maturité en décembre 2011. Au 31 mars 2005, après la cession d'une partie de ces obligations, le Groupe détient USD 42 millions (€ 33 millions).
- Le Groupe a garanti l'accord de financement d'une filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, Octavian Shipping LLC dont USD 84 millions (€ 77 millions au 31 mars 2003 et € 69 millions au 31 mars 2004) sont couverts par un dépôt de garantie. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, ce dépôt a été intégralement libéré.
- Le Groupe a mis à disposition de Cruiseinvest LLC une ligne de crédit de € 40 millions, dont € 15 millions étaient utilisés au 31 mars 2003 et € 16 millions aux 31 mars 2004 et 31 mars 2005 respectivement.
- Le Groupe a également accordé des prêts à certaines filiales de Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant de € 16 millions au 31 mars 2004 et € 4 millions au 31 mars 2005. Au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à l'application du Règlement CRC 2004-03, Octavian Shipping LLC, filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, est consolidée par intégration globale et le financement accordé par le Groupe (€ 14 millions) est éliminé dans le cadre du processus de consolidation.

Au 31 mars 2005, le Groupe a revu les risques associés aux actifs relatifs au financement des ventes du Secteur Marine d'un montant de € 53 millions et les a dépréciés. Cette dépréciation était couverte par la provision de € 140 millions au 31 mars 2004, inscrite en provisions pour risques et charges et couvrant les risques attachés aux financements des ventes du Secteur Marine (Voir Note 21).

(b) *Festival*

- Au 31 mars 2004, le Groupe a accordé un prêt de € 17 millions à une entité finançant un navire de croisière. Au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à l'application du Règlement CRC 2004-03, cette entité est consolidée par intégration globale et le financement accordé par le Groupe a été éliminé dans le cadre du processus de consolidation.
- De plus, aux 31 mars 2003 et 2004, le Groupe a garanti le financement de deux navires de croisière livrés à Festival dont € 26 millions et € 24 millions, respectivement ont été couverts par un dépôt de garantie. Au 31 mars 2005, suite à la vente de ces navires de croisière au cours de l'exercice, les garanties ont été levées et le dépôt de garantie libéré. (Voir Note 27 A (2)).

(c) *Autres*

- Aux 31 mars 2003 et 2004, le Groupe prêtait € 223 millions et € 48 millions, respectivement, à deux entités finançant deux navires de croisière. Au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à l'application du Règlement

CRC 2004-03, les deux entités ont été consolidées par intégration globale et le financement accordé par le Groupe a été éliminé dans le cadre du processus de consolidation. Au 1<sup>er</sup> décembre 2004, ces prêts ont été cédés à des tiers (Voir Note 3).

② Correspond au dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le nouveau programme de cautions d'un montant maximum de € 8 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (Voir Note 27 A (1)) et investi dans des obligations d'État et/ou bons du Trésor avec une durée résiduelle inférieure à

12 mois. Le remboursement de ce dépôt dépendra de la mainlevée des cautions émises dans le cadre de ce programme.

③ Aux 31 mars 2004 et 2005, ce poste inclut € 125 millions et € 74 millions respectivement, de dépôts bloqués dans le cadre de la cession des activités de petites et moyennes turbines à gaz et de l'activité des turbines à vapeur industrielles. La diminution est due à l'utilisation de € 19 millions pour couvrir les ajustements post-clôture ainsi qu'à un remboursement partiel de € 32 millions.

## NOTE 12

### STOCKS ET TRAVAUX EN COURS, NETS

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Matières premières et marchandises	1 485	1 094	1 094	647
Travaux en cours et en-cours sur contrats	5 198	3 363	3 363	3 240
Produits finis	276	63	173	60
<b>Stocks et en-cours sur contrats à long terme, bruts</b>	<b>6 959</b>	<b>4 520</b>	<b>4 630</b>	<b>3 947</b>
Dépréciation	(301)	(241)	(241)	(242)
<b>Stocks et en-cours sur contrats, nets</b>	<b>6 658</b>	<b>4 279</b>	<b>4 389</b>	<b>3 705</b>
Avances et acomptes reçus sur contrats	(2 050)	(1 392)	(1 392)	(945)
<b>Stocks et en-cours sur contrats, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats</b>	<b>4 608</b>	<b>2 887</b>	<b>2 997</b>	<b>2 760</b>

\* Données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

## NOTE 13

### CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Créances clients sur contrats	10 941	7 499	7 415
Autres créances commerciales	1 142	692	641
<b>Clients et comptes rattachés, bruts<sup>(1)</sup></b>	<b>12 083</b>	<b>8 191</b>	<b>8 056</b>
Provision pour dépréciation	(130)	(113)	(142)
<b>Clients et comptes rattachés, nets</b>	<b>11 953</b>	<b>8 078</b>	<b>7 914</b>
Avances et acomptes reçus sur contrats	(7 098)	(4 616)	(4 468)
<b>Clients et comptes rattachés, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats</b>	<b>4 855</b>	<b>3 462</b>	<b>3 446</b>

(1) Net des cessions de créances clients (Voir Note 14).

**NOTE 14****CESSION DE CRÉANCES CLIENTS**

Le tableau suivant présente la trésorerie nette générée par les cessions de créances clients :

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Créances clients cédées	357	94	7
<b>Trésorerie nette reçue des cessions de créances clients</b>	<b>357</b>	<b>94</b>	<b>7</b>

Au cours des exercices clos les 31 mars 2003, 2004 et 2005, le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

**NOTE 15****AUTRES CRÉANCES, NETTES**

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Avances payées aux fournisseurs	758	528	528	603
Parts locales de contrats	248	111	111	74
Impôt sur les sociétés et autres taxes	496	450	450	387
Charges constatées d'avance	262	200	200	163
Autres <sup>(1)</sup>	501	733	871	434
<b>Autres créances, nettes</b>	<b>2 265</b>	<b>2 022</b>	<b>2 160</b>	<b>1 661</b>

\* Données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

(1) La variation entre l'exercice clos le 31 mars 2003 et 2004 provient principalement de la comptabilisation de créances sur Areva au titre de la cession du Secteur T&D. La diminution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, est principalement liée au règlement final de la cession du Secteur T&D et à la déconsolidation au cours de l'exercice de trois entités ad hoc consolidées au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 25).

**NOTE 16****VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Flux de trésorerie	Écarts de conversion	Variation de périmètre et autres	Au 31 mars 2005
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	2 997	(205)	(26)	(6)	2 760
Créances clients et autres créances, nettes <sup>(1)</sup>	5 578	5 717	(423)	(51)	(129)	5 114
Cessions de créances clients, nettes	(94)	(94)	87	-	-	(7)
Provisions sur contrats	(2 703)	(2 703)	195	11	19	(2 478)
Autres provisions	(401)	(396)	160	-	(2)	(238)
Provisions pour restructuration	(385)	(385)	(54)	2	(3)	(440)
Avances et acomptes reçus	(2 714)	(2 714)	(510)	23	51	(3 150)
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(7 028)	(7 032)	786	22	6	(6 218)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(4 860)</b>	<b>(4 610)</b>	<b>36</b>	<b>(19)</b>	<b>(64)</b>	<b>(4 657)</b>

\* Données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

(1) Avant impact des cessions de créances clients, nettes.

**NOTE 17****OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a émis 643 795 472 obligations remboursables en actions au prix unitaire de € 1,40 par obligation d'une valeur nominale de € 1,25. Au cours de la période, 535 064 016 obligations ont été converties en actions sur la base d'une action pour une obligation. Au 31 mars 2004, 108 731 456 obligations remboursables en actions n'avaient pas été converties pour un montant de € 152 millions.

Au 31 mars 2005, 14 112 541 obligations remboursables en actions ont été converties en actions initialement sur la base d'une action pour une obligation puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 actions pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription.

Au 31 mars 2005, 94 618 915 obligations remboursables en actions pour un montant de € 133 millions restent non converties.

**NOTE 18****QUASI-DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME**

► (en millions d'€)	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans
Bons du Trésor, Emprunts d'État et assimilés	4	1	3	-
Dépôts à terme	53	53	-	-
Obligations & autres placements	85	36	43	6
<b>Au 31 mars 2003</b>	<b>142</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>6</b>
Obligations & autres placements	39	35	4	-
<b>Au 31 mars 2004</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
Autres placements	15	15	-	-
<b>Au 31 mars 2005</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La valeur de marché s'élève à € 143 millions, € 39 millions et € 15 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement.

**NOTE 19****DISPONIBILITÉS**

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les caisses pour € 897 millions, € 735 millions et € 653 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement et des dépôts à vue et titres négociables pour € 731 millions, € 692 millions et € 809 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement.

**NOTE 20****INTÉRÊTS MINORITAIRES**

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>91</b>	<b>95</b>	<b>68</b>
Résultat net	15	(2)	1
Différence de conversion	(15)	(4)	(3)
Dividendes payés	(1)	(3)	(5)
Variation de périmètre et autres variations	5	(18)	13
<b>Montant à la clôture</b>	<b>95</b>	<b>68</b>	<b>74</b>

## NOTE 21

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2005
Garanties	815	807	807	475	(118)	(207)	(5)	952
Pénalités et réclamations	1 766	1 078	1 078	225	(77)	(555)	7	678
Pertes à terminaison	412	304	304	314	(33)	(234)	5	356
Autres risques sur contrats	271	514	514	283	(79)	(189)	(37)	492
<b>Provisions sur contrats</b>	<b>3 264</b>	<b>2 703</b>	<b>2 703</b>	<b>1 297</b>	<b>(307)</b>	<b>(1 185)</b>	<b>(30)</b>	<b>2 478</b>
<b>Restructuration</b>	<b>138</b>	<b>385</b>	<b>385</b>	<b>363</b>	<b>(20)</b>	<b>(289)</b>	<b>1</b>	<b>440</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>296</b>	<b>401</b>	<b>396</b>	<b>166</b>	<b>(39)</b>	<b>(287)</b>	<b>2</b>	<b>238</b>
<b>Total</b>	<b>3 698</b>	<b>3 489</b>	<b>3 484</b>	<b>1 826</b>	<b>(366)</b>	<b>(1 761)</b>	<b>(27)</b>	<b>3 156</b>

\* Données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

## Provisions sur contrats

## Turbines de grande puissance GT24/GT26

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a consommé des provisions pour € 359 millions et conserve au 31 mars 2005, après effet des écarts de conversion, € 379 millions de provisions pour risques et charges au titre de ces turbines. Les plans d'action destinés à couvrir les risques résiduels auparavant identifiés et non provisionnés ont été mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a consommé des provisions et charges à payer sur contrats pour € 825 millions, et conservait au 31 mars 2004, après effet des écarts de conversion, € 738 millions de provisions pour risques et charges au titre de ces turbines. Ces provisions n'incluaient pas € 234 millions de risques résiduels non provisionnés qu'il était envisagé de couvrir par les plans d'action engagés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a inscrit une dotation supplémentaire en provisions et charges à payer sur contrats pour un montant de € 1 637 millions comprenant € 83 millions, enregistrée dans le Segment Customer Service (aujourd'hui le Secteur Power Service) qui sont relatives à des contrats transférés à ce Segment, dans le cadre des activités de service après-vente du Groupe. Ce Secteur n'avait pas de risque non provisionné à ce titre. En conséquence, le solde des provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élevait à € 1 655 millions au 31 mars 2003. Ces provisions n'incluaient pas € 454 millions de risques résiduels non provisionnés qu'il était envisagé de couvrir par les plans d'action engagés.

Ces provisions ne tenaient pas compte des intérêts à payer au client ("cost of carry"), comptabilisés lorsqu'ils sont échus.

## Provisions pour restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, de nouveaux plans de restructuration ont été mis en place pour un montant de € 363 millions principalement dans les Secteurs Power Turbo-Systems /Power Environment et Transport. Au 31 mars 2005, le solde des provisions s'élève à € 440 millions après des dépenses au cours de l'exercice d'un montant de € 289 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, de nouveaux plans de restructuration ont été mis en place pour un montant de € 645 millions dans tous les Secteurs, à l'exception de Marine, et également au niveau des sièges (Corporate). Au 31 mars 2004, le solde des provisions s'élève à € 385 millions après des dépenses au cours de l'exercice d'un montant de € 357 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 297 millions. De nouveaux plans ont été mis en œuvre dans les Secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport, pour lesquels des provisions ont été constatées.

## Autres provisions

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a revu son exposition résiduelle relative au financement des ventes du Secteur Marine et a confirmé que cette provision était suffisante pour couvrir les coûts et risques attachés. Au 31 mars 2005, la provision

pour risques et charges résiduelle s'élève à € 14 millions suite à l'utilisation de € 73 millions pour couvrir les pertes encourues, et à la dépréciation des actifs relatifs au financement des ventes du Secteur Marine d'un montant de € 53 millions (Voir Note 11).

Aux 31 mars 2003 et 2004, la ligne "autres provisions" incluait € 140 millions destinés à couvrir l'exposition du Groupe relative au financement des ventes du Secteur Marine (Note 27).

## NOTE 22

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires

postérieurs à la période d'activité (incluant l'assurance santé et les frais médicaux), en fonction des réglementations et usages dans les pays où le Groupe exerce son activité.

Les indemnités de départ consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque individu. Les rentes de retraite sont généralement calculées selon une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne des dernières années. La plupart des engagements des régimes à prestations définies est financée auprès d'organismes externes au Groupe, les placements étant majoritairement investis en actions ou en obligations. Les autres régimes de retraite à prestations définies du Groupe dont bénéficient certains employés sont financés directement par les placements du Groupe.

### VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

► Au 31 mars (en millions d'€)	Régimes de retraite			Autres régimes			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
<b>Dettes actuarielles à salaires constants en fin d'exercice</b>	<b>(3 137)</b>	<b>(3 335)</b>	<b>(4 072)</b>	<b>(204)</b>	<b>(144)</b>	<b>(145)</b>	<b>(3 341)</b>	<b>(3 479)</b>	<b>(4 217)</b>
<b>Dettes actuarielles en début d'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>(3 527)</b>	<b>(3 339)</b>	<b>(4 003)</b>	<b>(242)</b>	<b>(204)</b>	<b>(145)</b>	<b>(3 769)</b>	<b>(3 543)</b>	<b>(4 148)</b>
Coût des services rendus	(107)	(86)	(81)	(2)	(1)	(1)	(109)	(87)	(82)
Intérêts sur la dette actuarielle	(196)	(184)	(209)	(15)	(11)	(9)	(211)	(195)	(218)
Cotisations des employés	(20)	(26)	(29)	-	-	-	(20)	(26)	(29)
Modifications de régime	1	(2)	(5)	-	15	-	1	13	(5)
Acquisitions, cessions <sup>(2)</sup>	(3)	129	(15)	-	-	-	(3)	129	(15)
Incidence des réductions d'effectifs	12	6	18	-	-	-	12	6	18
Fermeture de plan	91	74	15	-	-	-	91	74	15
(Pertes) / gains actuariels générés	(97)	(234)	(252)	(12)	17	(13)	(109)	(217)	(265)
Prestations payées	149	206	269	17	18	14	166	224	283
Écarts de change	358	(32)	96	50	21	8	408	(11)	104
<b>Dettes actuarielles en fin d'exercice</b>	<b>(3 339)</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(4 196)</b>	<b>(204)</b>	<b>(145)</b>	<b>(146)</b>	<b>(3 543)</b>	<b>(3 633)</b>	<b>(4 342)</b>

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a décidé de comptabiliser, en normes françaises, le plan suisse d'épargne retraite avec garantie de rendement des droits acquis ou "cash balance" comme un plan à prestations définies, tel que prescrit par les nouvelles règles comptables américaines. Ce plan est entièrement financé au 1<sup>er</sup> avril 2004, les engagements et actifs de couverture s'élevant à € 515 millions.

(2) Au 31 mars 2004, la ligne "Acquisitions, cessions" concerne essentiellement la cession du Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion).

## VARIATION DE LA VALEUR VÉNALE DES PLACEMENTS

► Au 31 mars (en millions d'€)	Régimes de retraite			Autres régimes			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
<b>Valeur vénale des placements en début d'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>2 712</b>	<b>2 012</b>	<b>2 778</b>	-	-	-	<b>2 712</b>	<b>2 012</b>	<b>2 778</b>
Taux de rendement des placements	(282)	302	242	-	-	-	(282)	302	242
Cotisations employeur	73	74	99	-	-	-	73	74	99
Cotisations des employés	23	26	28	-	-	-	23	26	28
Acquisitions, cessions <sup>(2)</sup>	(30)	12	10	-	-	-	(30)	12	10
Fermeture de plan	(75)	(33)	(13)	-	-	-	(75)	(33)	(13)
Prestations payées	(95)	(159)	(210)	-	-	-	(95)	(159)	(210)
Écarts de change	(314)	29	(79)	-	-	-	(314)	29	(79)
<b>Valeur vénale des placements en fin d'exercice</b>	<b>2 012</b>	<b>2 263</b>	<b>2 855</b>	-	-	-	<b>2 012</b>	<b>2 263</b>	<b>2 855</b>
<b>Couverture financière</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(1 225)</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(204)</b>	<b>(145)</b>	<b>(146)</b>	<b>(1 531)</b>	<b>(1 370)</b>	<b>(1 487)</b>
Pertes et gains actuariels restant à amortir	933	904	1 020	34	14	21	967	918	1 041
Modifications de régime restant à amortir	11	8	11	(1)	(14)	(12)	10	(6)	(1)
Dette initiale restant à amortir	(24)	(29)	(28)	3	2	2	(21)	(27)	(26)
<b>Provision nette</b>	<b>(407)</b>	<b>(342)</b>	<b>(338)</b>	<b>(168)</b>	<b>(143)</b>	<b>(135)</b>	<b>(575)</b>	<b>(485)</b>	<b>(473)</b>
<b>Dont :</b>									
<b>Provision</b>	<b>(804)</b>	<b>(699)</b>	<b>(691)</b>	<b>(168)</b>	<b>(143)</b>	<b>(135)</b>	<b>(972)</b>	<b>(842)</b>	<b>(826)</b>
<b>Excédent de couverture (Voir Note 11)</b>	<b>397</b>	<b>357</b>	<b>353</b>	-	-	-	<b>397</b>	<b>357</b>	<b>353</b>

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a décidé de comptabiliser, en normes françaises, le plan suisse d'épargne retraite avec garantie de rendement des droits acquis ou "cash balance" comme un plan à prestations définies, tel que prescrit par les nouvelles règles comptables américaines. Les charges de l'exercice relatives à ce plan ont été présentées dans la ligne "Charge d'indemnité de départ à la retraite" et non plus dans la ligne "Coûts liés à des régimes de retraite comprenant à la fois des cotisations et prestations définies". Ce plan est entièrement financé au 1<sup>er</sup> avril 2004, les engagements et actifs de couverture s'élevant à € 515 millions.

(2) Au 31 mars 2004, la ligne "Acquisitions, cessions" concerne essentiellement la cession du Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion).

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

► Exercice clos le 31 mars	2003		2004		2005	
	(en M€)	%	(en M€)	%	(en M€)	%
Actions	1 156	57,5	1 289	57,0	1 445	50,6
Obligations	641	31,8	734	32,4	1 042	36,5
Actifs immobilisés	129	6,4	137	6,0	248	8,7
Autres	86	4,3	103	4,6	120	4,2
<b>Total</b>	<b>2 012</b>	<b>100</b>	<b>2 263</b>	<b>100</b>	<b>2 855</b>	<b>100</b>

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime.

### HYPOTHÈSES (TAUX MOYENS PONDÉRÉS)

► Au 31 mars	Régimes de retraite			Autres régimes		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Taux d'actualisation	5,90 %	5,66 %	5,09 %	6,75 %	6,3 %	6,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,28 %	3,00 %	2,97 %	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement attendu des placements	7,57 %	8,00 %	7,07 %	n/a	n/a	n/a

Concernant le taux de rendement attendu des placements, la même méthode a été appliquée dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : le taux de rendement attendu des placements est la moyenne pondérée des rendements des portefeuilles d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers, déterminé de la façon suivante :

- rendement des actions = taux sans risque (taux des obligations d'État) + prime de risque actions (4 %),
- rendement obligataire = taux d'actualisation,

- rendement immobilier = taux de rendement des actions – 1 %.

La prime de risque des actions de 4 % a été retenue pour les raisons suivantes :

- elle reflète la faible valorisation relative des marchés d'actions, après trois années de baisse des marchés boursiers,
- en outre, le taux sans risque est historiquement bas, étant donné la faiblesse de la croissance et les politiques monétaires expansionnistes.

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice pour chacun des exercices clos les 31 mars 2003, 2004 et 2005.

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Prestations de retraite			Autres prestations			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Charge relative aux services de l'exercice	107	86	81	2	1	1	109	87	82
Charge d'intérêts	196	184	209	15	11	9	211	195	218
Rendement escompté des actifs financiers	(193)	(147)	(198)	-	-	-	(193)	(147)	(198)
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement	2	1	1	-	-	(1)	2	1	-
Montant des (gains) et pertes actuariels	16	61	55	1	-	-	17	61	55
Cessions/Réductions/Fermetures de plans	9	(143)	(3)	-	-	-	9	(143)	(3)
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>137</b>	<b>42</b>	<b>145</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>155</b>	<b>54</b>	<b>154</b>
Effets des cessions/réductions d'activités incluses dans le résultat net de cession d'activités (Voir Note 4) <sup>(1)</sup>	-	149	-	-	-	-	-	149	-
<b>Charge totale d'indemnités de départ à la retraite</b>	<b>137</b>	<b>191</b>	<b>145</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>155</b>	<b>203</b>	<b>154</b>
Coûts liés à des régimes de retraite comprenant à la fois des cotisations et prestations définies	32	32	-	-	-	-	32	32	-
Coûts liés aux régimes mutualisés	27	28	21	-	-	-	27	28	21
<b>Charge totale d'indemnités de départ à la retraite et autres pensions (Voir Note 4)</b>	<b>196</b>	<b>251</b>	<b>166</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>214</b>	<b>263</b>	<b>175</b>

(1) Cession du secteur T&D ainsi que des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

Les plans de couverture médicale qui figurent dans les rubriques "Autres prestations" incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Les coûts médicaux sont supposés augmenter de 10 % au 31 mars 2005 et de 8 % à 9,5 % pour les exercices suivants.

Le montant total des coûts d'indemnités de départ à la retraite et autres pensions pour chacun des trois derniers exercices est présenté dans la Note 4 – Autres produits (Charges), nets.

Le montant total des cotisations et prestations versées durant l'exercice s'élève à € 193 millions.

**ESTIMATION DES PRESTATIONS FUTURES À PAYER**

L'estimation des prestations futures à payer est la suivante :

	Prestations de retraite	Autres prestations	Total
2006	200	13	213
2007	213	12	225
2008	223	13	236
2009	232	13	245
2010	243	13	256
Exercices 2011/2015	1 373	60	1 433
<b>Total sur les 10 prochains exercices</b>	<b>2 484</b>	<b>124</b>	<b>2 608</b>

**NOTE 23****DETTES FINANCIÈRES****A. Analyse par nature**

	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Actions préférentielles remboursables ①	205	205	205	205
Titres subordonnés ②	250	250	250	5
Emprunts obligataires ②	1 200	650	650	1 228
Prime d'échange sur emprunts obligataires ②	-	-	-	(26)
Prêts syndiqués ③	2 627	1 922	1 922	1 039
Titres subordonnés à long terme (TSDD) ④	-	200	200	-
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA) ⑤	-	300	300	-
Prêts bilatéraux	358	260	260	33
Billets de trésorerie ⑥	83	-	-	14
Créances futures titrisées, nettes ⑦	1 292	265	265	49
Autres emprunts ⑧	83	196	1 023	252
Découverts bancaires	183	78	78	58
Intérêts courus	50	46	46	50
<b>Dettes financières</b>	<b>6 331</b>	<b>4 372</b>	<b>5 199</b>	<b>2 907</b>
Long terme	3 647	3 829	4 602	2 414
Court terme	2 684	543	597	493

\* Données retraitées au 1<sup>er</sup> avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

① Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant de € 205 millions. Elles n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter de leur 5<sup>e</sup> anniversaire, ou à la date même du 5<sup>e</sup> anniversaire si certains événements d'ores et déjà identifiés s'étaient produits, tel qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital. En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée, déclenchant le remboursement obligatoire des actions préférentielles au 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

② Au 31 mars 2004, le Groupe avait :

- € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée remboursables en septembre 2006 (portant intérêts variables à 4,99 % au dessus de l'EURIBOR jusqu'à l'échéance suite à leur mise aux enchères en septembre 2004).
- € 650 millions d'obligations cotées sur les Bourses de Paris et de Luxembourg portant intérêts au taux de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, ces obligations ont fait l'objet d'une offre publique d'échange contre de nouvelles obligations à échéance mars 2010. Sur les € 900 millions

d'obligations visées par cette opération, € 668 millions ont été échangées, conduisant après application du ratio d'échange, à l'émission de € 695,3 millions d'obligations nouvelles, auxquelles s'ajoutent l'émission par le Groupe de € 304,7 millions d'obligations complémentaires dans les mêmes conditions. La prime d'échange de € 26 millions afférente à cette opération, comptabilisée en diminution de l'emprunt obligataire émis, est amortie jusqu'à échéance de ce dernier soit mars 2010.

À la suite de cette opération, au 31 mars 2005, le Groupe a :

- € 5 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée remboursables en septembre 2006,
- € 228 millions d'obligations portant intérêt au taux fixe de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006,
- € 1 000 millions d'obligations portant intérêt au taux fixe de 6,25 % à échéance mars 2010,
- € (26) millions de prime d'échange.

### ③ Les prêts syndiqués comprennent :

- un prêt subordonné à échéance 2008 signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant maximum de € 1 563 millions (le "PSDD") comprenant une tranche A de prêt à terme pour € 1 200 millions (totalement tirée jusqu'à l'échéance ou son remboursement), et une tranche B de crédit renouvelable d'un montant de € 363 millions.

Au 31 mars 2005, ce prêt subordonné est divisé en :

- une tranche A de prêt à terme d'un montant de € 1 039 millions suite au remboursement de € 161 millions en actions lors de l'augmentation de capital achevée en août 2004.
- et une tranche B de crédit renouvelable d'un montant de € 281 millions suite au remboursement de € 82 millions en actions lors de l'augmentation de capital achevée en août 2004. La totalité des € 363 millions était disponible au 31 mars 2004. La totalité des € 281 millions était disponible au 31 mars 2005.
- un crédit multidevises renouvelable à échéance 2006 signé initialement pour un montant maximum de € 1 110 millions et porté à € 722 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004. Cette ligne de crédit était entièrement tirée au 31 mars 2004. Au cours de cet exercice, € 18 millions ont été remboursés en actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en août 2004. Au 31 mars 2005, le solde soit € 704 millions, était entièrement disponible.

Au 31 mars 2005, le prêt subordonné à échéance 2008 (le "PSDD") ainsi que le crédit multidevises renouvelable à échéance 2006 sont soumis aux critères financiers ("covenants") décrits ci-dessous, amendés à l'unanimité par les prêteurs le 23 juin 2004, formalisé dans l'amendement du 24 décembre 2004, et tels qu'ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital du 13 août 2004 :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Situation nette consolidée minimale (b) (en millions d'€)	Dette totale maximale (c) (en millions d'€)	Levier de dette nette maximal (d)	EBITDA minimal (e) (en millions d'€)
Septembre 2004	-	1 000	4 329	-	-
Décembre 2004	-	-	4 129	-	-
Mars 2005	-	1 100	3 979	-	-
Juin 2005	-	-	4 179	-	-
Septembre 2005	-	850	4 179	-	-
Décembre 2005	-	-	4 129	-	-
Mars 2006	3	1 150	3 979	4,0	-
Juin 2006	-	-	3 929	-	-
Septembre 2006	3	1 150	3 929	3,6	-
Décembre 2006	-	-	3 929	-	-
Mars 2007	3	1 150	3 929	3,6	-
Juin 2007	-	-	3 929	-	-
Septembre 2007	3	1 150	3 929	3,6	-
Décembre 2007	-	-	3 929	-	-
Mars 2008	3	1 150	3 929	3,6	-
Juin 2008	-	-	3 929	-	-

- (a) Rapport de l'EBITDA (voir (e) ci-dessous) à la charge d'intérêts, nettes (produits d'intérêts moins les charges d'intérêts incluant les intérêts relatifs à la titrisation).
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'impact cumulé des dépréciations d'impôts différés actif survenues après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade", et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des impôts différés actif, comptabilisée pour € 218 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la situation nette consolidée minimale est à comparer aux critères financiers ("covenants") présentés ci-dessus est de € 1 607 millions.
- (c) Somme de la dette financière (entités ad hoc exclues) et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera).
- (d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière après déduction des placements à court terme, des quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (Voir ci-dessous (e))
- (e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés après déduction de l'amortissement des écarts d'acquisition et des résultats nets sur cessions d'activités. L'EBITDA devra être positif au 30 septembre 2005.

Ces critères financiers ont été contractuellement déterminés sur la base des principes comptables généralement admis en France au 31 mars 2004. L'accord stipule que l'impact de tout changement dans les principes comptables sera neutralisé soit par l'aménagement des critères financiers ("covenants") soit par le recalcul des agrégats financiers ci-dessus en excluant l'effet de ces changements de principes (voir Note 2 A). Au 31 mars 2005, la dette totale à comparer aux critères financiers ("covenants") ci-dessus s'élève à € 2 820 millions (excluant l'impact des € 94 millions consécutif à la première application du Règlement CRC 2004-03 (voir Note 2 A et 25). L'amendement signé le 24 décembre 2004 confirme l'exclusion de la dette financière des entités ad hoc (SPE).

- ④ Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a émis € 200 millions de titres subordonnés d'une maturité de 15 ans souscrits par l'État français ("TSDD", Titres Subordonnés à Durée Déterminée). En août 2004, l'État français a souscrit à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription par le biais d'une compensation de créance à hauteur des € 200 millions de titres

subordonnés. Ces titres subordonnés portaient intérêt au taux EURIBOR + 5 % dont 1,5 % ont été capitalisés annuellement et payés lors de la compensation.

- ⑤ Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a émis € 300 millions de titres subordonnés d'une maturité de 20 ans souscrits par l'État français, et devant être automatiquement remboursés en actions après approbation du remboursement en actions par la Commission européenne ("TSDDRA", Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions). Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation par la Commission européenne, les € 300 millions de "TSDDRA" détenus par l'État français ont été convertis en actions. Les intérêts sur ces titres subordonnés calculés au taux 2 % ont été payés à cette occasion. Le prix d'émission était de € 1,25 par obligation et chaque obligation a été remboursée contre une action.
- ⑥ Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Au 31 mars 2005, € 14 millions de billets de trésorerie étaient utilisés sur ce programme.
- ⑦ Le Groupe a vendu, dans le cadre de plusieurs transactions, le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures. Le montant net restant encours était de € 265 millions et € 49 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 31 mars 2005. L'intégralité de ces montants concerne le Secteur Transport.
- ⑧ Suite à l'application du Règlement CRC 2004-03 (voir Note 2 A et Note 25), les "autres emprunts" comprenaient, au 1<sup>er</sup> avril 2004, € 827 millions d'emprunts liés aux entités ad hoc. Au 31 mars 2005, ces emprunts s'élevaient à € 94 millions suite :
- à la cession d'une entité ad hoc durant la période (€ 243 millions),
  - à la déconsolidation de deux entités ad hoc (€ 384 millions),
  - aux effets combinés du remboursement d'emprunts et de l'impact des effets de change (€ 106 millions).

Les lignes de crédit disponibles et non utilisées par le Groupe s'élevaient à € 1 202 millions au 31 mars 2005 (€ 783 millions au 31 mars 2004) et comprennent :

- € 217 millions sous diverses lignes de crédit bilatérales,
- € 281 millions de la tranche B du prêt subordonné à échéance 2008 "PSDD",
- € 704 millions du crédit multidevises renouvelable à échéance 2006.

## B. Analyse par maturité et par taux d'intérêt

(en millions d'€)	Total	Court terme					Long terme		Taux d'intérêt moyen
		Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Après 5 ans		
Actions préférentielles remboursables	205	205	-	-	-	-	-	4,8 %	
Titres subordonnés	5	-	5	-	-	-	-	10,6 % <sup>(1)</sup>	
Emprunts obligataires	1 228	-	228	-	-	1 000	-	6,0 %	
Prime d'échange sur emprunts obligataires	(26)	(6)	(5)	(5)	(5)	(5)	-		
Prêts syndiqués	1 039	-	-	-	1 039	-	-	6,6 %	
Prêts bilatéraux	33	-	33	-	-	-	-	6,6 %	
Billets de trésorerie	14	14	-	-	-	-	-	2,4 %	
Autres emprunts	252	123	20	20	19	38	32	3,0 %	
Découverts bancaires	58	58	-	-	-	-	-	4,4 %	
Intérêts courus	50	50	-	-	-	-	-		
Créances futures titrisées, nettes <sup>(2)</sup>	49	49	-	-	-	-	-	5,7 %	
<b>Dettes financières</b>	<b>2 907</b>	<b>493</b>	<b>281</b>	<b>15</b>	<b>1 053</b>	<b>1 033</b>	<b>32</b>		

(1) Le 23 septembre 2004, la marge au-dessus de l'EURIBOR de ces titres subordonnés a été ramenée à 4,99 % suite à leur mise aux enchères.

(2) Le remboursement de ces créances est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

► Au 31 mars (en millions d'€)	2004		2005	
	Montants avant couverture	Montants après couverture	Montants avant couverture <sup>(1)</sup>	Montants après couverture <sup>(1)</sup>
Dettes financières à taux fixe	1 055	735	1 375	1 375
Dettes financières à taux variable	3 317	3 637	1 532	1 532
<b>Total</b>	<b>4 372</b>	<b>4 372</b>	<b>2 907</b>	<b>2 907</b>

(1) À la suite de l'échange d'une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions, il n'y a plus d'instrument de couverture de taux sur la dette financière du Groupe. Le gain résultant de l'annulation du contrat de swap est étalé jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt.

## C. Analyse par devise

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Euro	6 205	4 214	2 722
Dollar US	22	112	130
Livre Sterling	3	12	7
Autres devises	101	34	48
<b>Dettes financières</b>	<b>6 331</b>	<b>4 372</b>	<b>2 907</b>

## NOTE 24

## AUTRES DETTES

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Charges à payer sur contrats (achèvement de travaux)	2 822	2 229	2 229	1 913
Dettes fiscales et sociales	888	694	694	673
Impôts sur les sociétés	192	195	195	107
Autres impôts et taxes	254	291	291	213
Autres	590	489	493	320
<b>Autres dettes</b>	<b>4 746</b>	<b>3 898</b>	<b>3 902</b>	<b>3 226</b>

(\*) Montants retraités suite à la première application le 1<sup>er</sup> avril 2004 du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A)

**NOTE 25****ENTITÉS AD HOC**

Au 31 mars 2004, le Groupe détenait des intérêts dans quatre entités ad hoc actives (trois relevant du Secteur Marine et une du Secteur Transport) ainsi que dans Cruiseinvest Jersey Ltd, maison mère de Cruiseinvest LLC et de Octavian Shipping LLC. Le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités, ces dernières n'étaient pas consolidées au 31 mars 2004.

Comme il est mentionné dans la Note 2 (A), le Groupe applique le Règlement CRC 2004-03 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004. En application de ce Règlement, le Groupe a examiné le traitement comptable de chaque entité ad hoc au 1<sup>er</sup> avril 2004, en évaluant son niveau de contrôle ainsi que sa quote-part des avantages économiques et des risques relatifs à ces entités. Le Groupe a conclu que quatre entités ad hoc et Octavian Shipping LLC devaient être consolidées par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004 et, par conséquent, être incluses dans les états financiers consolidés à partir de cette date. Les cinq navires détenus par les filiales de Cruiseinvest LLC n'ont pas été consolidés car le Groupe a conclu qu'il n'exerce pas le contrôle de ces entités, n'en assume pas la majorité des risques et ne bénéficie pas de la majorité des avantages économiques attachés à la propriété.

Au 1<sup>er</sup> avril 2004, quatre entités appartenant au Secteur Marine et une appartenant au Secteur Transport sont consolidées par intégration

globale. Le 20 septembre 2004, le Groupe a cédé ses intérêts dans l'entité appartenant au Secteur Transport. Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, le Groupe a cédé ses prêts accordés à deux entités finançant deux navires de croisière. À ces deux dates respectives, le Groupe a conclu que les critères définis par le Règlement CRC 2004-03 qui avaient conduit à la consolidation de ces entités au 1<sup>er</sup> avril 2004, n'étaient plus réunis. Au 31 mars 2005, deux entités Marine restent consolidées (dont une entité en activité est propriétaire d'un navire de croisière).

En estimant l'incidence de la consolidation des quatre entités et d'Octavian Shipping LLC sur le bilan d'ouverture, le Groupe a enregistré les actifs immobilisés à la valeur la plus faible entre leur coût historique et leur juste valeur, les actifs circulants étant évalués à leur valeur de réalisation et les dettes à leur valeur de règlement.

Au 1<sup>er</sup> avril 2004, trois entités ad hoc étaient structurées de telle façon que les résultats cumulés de chacune d'elles étaient nuls au terme de chaque accord, les charges financières étant compensées par les revenus générés par la location. Par conséquent, le résultat net intermédiaire était annulé en contrepartie d'une dette (ou d'un actif) afin de traduire la substance de l'opération. Ces entités n'étant plus consolidées au 31 mars 2005, ce traitement comptable n'est plus applicable.

La contribution de ces entités dans les bilans consolidés au 1<sup>er</sup> avril 2004 et au 31 mars 2005, avant éliminations des opérations intra-groupe, est la suivante :

	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Au 31 mars 2005
► (en millions d'€)		
<b>Actif</b>		
Immobilisations corporelles, nettes	693	85
Stocks et travaux en cours, nets	110	-
Autres actifs, nets	138	39
Quasi-disponibilités et placements à court terme	-	2
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>126</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres*	(8)	(29)
Provisions pour risques et charges*	3	3
Dettes financières	827	94
Financement du Groupe*	115	52
Autres passifs	4	6
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>126</b>

\* Avant élimination des opérations intra-groupe

La baisse significative du total bilan au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 résulte de la déconsolidation de trois entités ad hoc (expliquée ci-dessus) et la vente à un croisiériste d'un navire de croisière comptabilisé au 1<sup>er</sup> avril 2004 dans les "Stocks et travaux en cours, nets". Au 31 mars 2005, les immobilisations corporelles, nettes résiduelles se composent d'un navire de croisière affrété actuellement à un croisiériste.

La situation nette négative est compensée par l'utilisation de la provision relative au financement des ventes du Secteur Marine (Voir Note 21- Autres provisions).

## NOTE 26

INFORMATIONS PAR SECTEUR  
ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

## A. Informations par Secteur

Le Groupe est géré par Secteurs d'activités et présente des informations en phase avec cette organisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, les anciens Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment ont été fusionnés en un Secteur unique "Power Turbo-Systems / Power Environment".

Au 31 mars 2005, le Groupe est organisé en quatre Secteurs et une activité.

## ■ Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment

Le Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment construit et vend des turbines à vapeur, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements hydro-électriques et des turbines à gaz de grande puissance. Il intervient également sur le marché des chaudières, des équipements de contrôle d'émission pour les marchés de la pétrochimie, de la production d'énergie et industriels et sur le marché de la mise à niveau et de la modernisation des centrales existantes.

## ■ Secteur Power Service

Le Secteur Power Service assure la promotion des activités de service associées au Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

## ■ Secteur Transport

Le secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaire, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

## ■ Secteur Marine

Le Secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

## ■ Power Conversion

L'activité Power Conversion offre des solutions pour des industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour le secteur maritime et des systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles.

La composition de ces Secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. Dans ce cadre, la Direction peut modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des Secteurs. Le Groupe utilise comme mesure interne de performance le résultat opérationnel, le cash flow libre, la marge en carnet et d'autres indicateurs spécifiques.

Certaines activités non significatives ont été réaffectées d'un Secteur à l'autre. Cette modification de la composition des Secteurs n'a pas été présentée rétroactivement car le Groupe a estimé que cela n'était pas réalisable.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Power Turbo-Systems/Power Environment	6 955	5 059	4 256
Power Service	2 678	2 747	2 844
Transport	5 072	4 862	5 134
Marine	1 568	997	630
Power Conversion	523	499	539
Corporate & Autres <sup>(1)</sup>	205	241	259
Transmission & Distribution <sup>(2)</sup>	3 082	2 073	-
Power Industrial Turbines <sup>(3)</sup>	1 268	210	-
<b>Total</b>	<b>21 351</b>	<b>16 688</b>	<b>13 662</b>

**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL**

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Power Turbo-Systems / Power Environment	(1 175)	(253)	(35)
Power Service	403	417	473
Transport	(24)	64	260
Marine	24	(19)	(103)
Power Conversion	15	15	36
Corporate & Autres <sup>(1)</sup>	(44)	(59)	(81)
Transmission & Distribution <sup>(2)</sup>	212	121	-
Power Industrial Turbines <sup>(3)</sup>	82	14	-
<b>Total</b>	<b>(507)</b>	<b>300</b>	<b>550</b>

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION**

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Power Turbo-Systems / Power Environment	(1 420)	(641)	(361)
Power Service	304	227	360
Transport	(113)	(189)	168
Marine	12	(40)	(16)
Power Conversion	(22)	(19)	15
Corporate & Autres <sup>(1)</sup>	(46)	(252)	(258)
Transmission & Distribution <sup>(2)</sup>	103	36	-
Power Industrial Turbines <sup>(3)</sup>	53	7	-
<b>Total</b>	<b>(1 129)</b>	<b>(871)</b>	<b>(92)</b>

**CAPITAUX EMPLOYÉS\*\***

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
Power Turbo-Systems / Power Environment	n/a	(499)	(499)	(608)
Power Service	n/a	1 921	1 921	1 683
Power Industrial Turbines <sup>(3)</sup>	n/a	-	-	-
<b>Total Power</b>	<b>2 383</b>	<b>1 422</b>	<b>1 422</b>	<b>1 075</b>
Transport	738	360	653	125
Marine	(343)	(580)	59	(234)
Power Conversion <sup>(4)</sup>	n/a	25	25	(4)
Corporate & Autres <sup>(1)</sup>	1 208	1 333	1 228	1 341
Transmission & Distribution <sup>(2)</sup>	963	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 949</b>	<b>2 560</b>	<b>3 387</b>	<b>2 303</b>

\* Montants retraités au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

\*\* Les capitaux employés incluent la position de clôture des actifs immobilisés nets et des actifs circulants (excluant la cession de créances nées) moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges.

(1) "Corporate & Autres" inclut toutes les unités Corporate et du Réseau International ainsi que les entités en Australie, Nouvelle-Zélande et Inde, qui ne sont pas allouées par Secteur.

(2) Cédé en janvier 2004.

(3) Cédé en deux transactions en avril et août 2003.

(4) Intégré dans le Secteur Transmission & Distribution au 31 mars 2003.

## B. Informations par zone géographique

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Europe	9 219	8 002	7 429
Amérique du Nord	4 719	3 001	1 977
Amérique du Sud et Centrale	1 534	857	575
Asie/Pacifique	3 727	3 401	2 489
Moyen-Orient/Afrique	2 152	1 427	1 192
<b>Total</b>	<b>21 351</b>	<b>16 688</b>	<b>13 662</b>

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ORIGINE

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Europe	14 762	12 204	9 951
Amérique du Nord	3 935	2 519	1 919
Amérique du Sud et Centrale	601	415	374
Asie/Pacifique	1 833	1 416	1 301
Moyen-Orient/Afrique	220	134	117
<b>Total</b>	<b>21 351</b>	<b>16 688</b>	<b>13 662</b>

Le chiffre d'affaires réalisé avec un ensemble de sociétés publiques, gérées de façon indépendante, s'élève à € 3 300 millions (15,5 %), € 2 650 millions (15,9 %) et € 3 420 millions (25,0 %) pour les exercices clos les 31 mars 2003, 31 mars 2004 et 2005. La plus importante de ces sociétés représente respectivement 4,2 %, 3,9 % et 4,9 % du chiffre d'affaires.

Aucun client n'a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires de ces trois derniers exercices.

## NOTE 27

## ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS

## A. Engagements hors bilan

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Garanties sur contrats ①	9 465	8 169	7 526
Garanties liées au financement des ventes ②	749	640	429
Créances cédées non échues	11	6	5
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	-	1
Autres garanties	94	43	114
<b>Total</b>	<b>10 326</b>	<b>8 858</b>	<b>8 075</b>

## ① Garanties sur contrats

En ligne avec les pratiques de son industrie, les garanties ci-dessus sont accordées de la période d'appel d'offres à la réception définitive des travaux par les clients du Groupe en incluant la période de garantie et peuvent couvrir la bonne exécution du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, de cautionnements et de lettres de crédit pour des périodes et des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction, et lorsque des paiements liés à ces obligations deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes consolidés.

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition de 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM Power détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ce dernier au titre des garanties de la société mère données auparavant, concernant certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties d'ABB s'élève à € 2,7 milliards au 31 mars 2005. Celles-ci sont incluses dans les chiffres ci-dessus.

Ces chiffres excluent en revanche :

- € 3,8 milliards au 31 mars 2005 (€ 3,2 milliards et € 2,9 milliards aux 31 mars 2004 et 2003 respectivement) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont les règlements ont été pris en compte en "Avances et acomptes reçus sur contrats, bruts",
- € 2,1 milliards au 31 mars 2005 (€ 3,3 milliards et € 4,3 milliards aux 31 mars 2004 et 2003 respectivement) de cautionnement et obligations conditionnelles dont la probabilité que ces engagements deviennent des obligations de paiement est jugée improbable.

Les cautions sur contrats émises par les banques ou sociétés d'assurance s'élèvent à € 10,7 milliards au 31 mars 2005.

Le 27 juillet 2004, le Groupe et ses principales banques ont signé un programme de cautions garanti d'un encours maximum de € 8 milliards, avec un engagement initial des banques d'un montant de € 6,6 milliards. Ce programme comprend les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003 ainsi que les cautions à émettre sur une période de deux ans, jusqu'au 27 juillet 2006.

Le programme bénéficie d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'un dépôt bloqué (voir Note 11) et,
- d'une garantie de second rang, d'un montant de € 1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué, octroyée par l'État français/CFDI pour € 1 250 millions et par les principales banques du Groupe pour € 50 millions.

Ce programme est renouvelable : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de € 8 milliards et sur une période de 2 ans.

En date du 27 juillet 2004, les principales banques du Groupe s'étaient engagées à hauteur d'un volume initial de € 6,6 milliards. Ce montant était supposé couvrir tous les besoins du Groupe en matière de cautionnement pour approximativement 18 mois.

Depuis cette date et dans le cadre de ce programme, un volume supplémentaire d'encours a été accordé au Groupe garantissant à ce jour € 7,4 milliards (€ 7,15 milliards au 31 mars 2005), auxquels s'ajoute en dehors de ce programme une capacité de souscription par le biais de lignes bilatérales. Au total, l'ensemble de ces capacités sont estimées devoir couvrir les besoins du Groupe jusqu'au terme du programme en juillet 2006.

Les cautions et garanties accordées au travers de ce programme sont couvertes par des contre-indemnités accordées par ALSTOM Holdings et par les filiales du Groupe qui en bénéficient.

Les banques peuvent demander la mise en œuvre de la garantie du programme si et seulement si une caution émise dans le cadre de ce programme a été appelée par un client, payée par la banque, et que ni les filiales du Groupe ni ALSTOM Holdings n'ont eu la capacité d'indemniser les banques.

Le programme de cautions décrit ci-dessus est également soumis aux critères financiers "covenants" définis dans la Note 23 A (3).

Au 31 mars 2005, le Groupe conserve € 78 millions de cautions émises concernant des unités cédées antérieurement.

## ② *Financement des ventes*

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et des financements à certains acquéreurs de navires de croisière et d'autres équipements pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999. L'encours des engagements hors-bilan relatifs au financement des ventes s'élève respectivement à € 749 millions au 31 mars 2003, € 640 millions au 31 mars 2004 et à € 429 millions au 31 mars 2005.

Le tableau ci-dessous détaille l'encours des engagements hors-bilan relatifs au financement des ventes par Secteur aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 :

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004*	Au 31 mars 2005
<b>Marine</b>	<b>423</b>	<b>314</b>	<b>174</b>	<b>120</b>
<i>Cruiseinvest/ Renaissance</i>	107	83	40	38
<i>Festival</i>	208	144	48	-
<i>Autres</i>	108	87	86	82
<b>Transport</b>	<b>317</b>	<b>321</b>	<b>321</b>	<b>309</b>
<i>Exploitant Européen de Métro<sup>(2)</sup></i>	257	266	266	257
<i>Autres</i>	60	55	55	52
<b>Autres Secteurs</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
<b>Hors bilan<sup>(1)</sup></b>	<b>749</b>	<b>640</b>	<b>500</b>	<b>429</b>

\* Montants retraités au 1<sup>er</sup> avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2 A).

(1) Les données hors-bilan correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts, lesquels font partie intégrante du bilan (Voir Note 11).

(2) Les garanties octroyées incluent l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué dans le cas du non-respect de certains critères financiers, levés jusqu'au 30 juin 2005.

L'exposition totale du Groupe relatif au financement des ventes est, aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 respectivement, la suivante :

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Au 31 mars 2005
Engagements hors-bilan	749	640	500	429
Prêts et dépôts à long terme (Voir Note 11)	510	329	250	-
Exposition relative aux entités consolidées*	-	-	219	146
<b>Exposition liée au financement des ventes</b>	<b>1 259</b>	<b>969</b>	<b>969</b>	<b>575</b>

\* Correspond à l'exposition maximum relative à quatre entités du Secteur Marine consolidées au 1<sup>er</sup> avril suite à la première application du Règlement CRC 2003-04 (Voir Notes 2 A et 25). Au 31 mars 2005, cette exposition est couverte par € 117 millions d'actifs, nets.

### Marine

#### *Cruiseinvest/Renaissance*

Au 31 mars 2003 et 31 mars 2004, l'encours correspond aux garanties du financement de deux filiales de Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour USD 89 millions et USD 72 millions (€ 82 millions et € 59 millions) ainsi qu'à la partie non utilisée de la ligne de crédit accordée à Cruiseinvest LLC pour € 25 millions et € 24 millions respectivement.

Au 1<sup>er</sup> avril 2004, la diminution de l'encours est consécutive à la consolidation d'Octavian shipping LLC, filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, conformément à l'application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 25). La garantie afférente devenant interne n'est par conséquent plus indiquée.

Au 31 mars 2005, l'encours correspond à la garantie du financement d'une filiale de Cruiseinvest LLC pour USD 18 millions et à la partie non utilisée de la ligne de crédit accordée à Cruiseinvest LLC pour € 24 millions.

#### *Festival*

Au 31 mars 2003 et 31 mars 2004, le Groupe garantit le financement d'une entité ad hoc relatif à un navire de croisière pour un montant de € 111 millions et € 96 millions respectivement. Au 1<sup>er</sup> avril 2004, conformément à l'application du Règlement CRC 2004-03, cette entité est consolidée par intégration globale et la dette financière afférente est à présent incluse dans l'endettement net du Groupe. Au 31 mars 2005, la dette associée est intégralement remboursée suite à la vente de ce navire de croisière (Voir Note 25).

De plus, au 31 mars 2003 et 31 mars 2004, le Groupe a garanti l'accord de financement de deux navires de croisière livrés à Festival pour un montant de € 97 millions et € 48 millions respectivement. Au 31 mars 2005, suite à la cession de ces navires de croisière au cours de la période, les garanties afférentes ont été levées.

Au 31 mars 2005, le Groupe n'a plus d'engagement hors bilan relatif à Festival.

**Autres**

Aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, il s'agit principalement de garanties octroyées au titre du financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients pour un montant de € 91 millions, € 86 millions et € 82 millions respectivement.

Sur la base des éléments connus et l'hypothèse de renouvellement de ces contrats ainsi que la vente des navires pour Cruiseinvest et des autres navires de croisière, le Groupe estime que la provision de € 14 millions au 31 mars 2005 (€ 140 millions aux 31 mars 2003 et 2004) est suffisante pour couvrir le risque probable.

**Transport**

Les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 à € 317 millions, € 321 millions et € 309 millions respectivement.

Ce montant inclut un montant de USD 63 millions (€ 58 millions, € 52 millions et € 49 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 respectivement) de garanties relatives à des équipements vendus à Amtrak et également des garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne tel que décrit dans la Note 27 B. Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option de GBP 177 millions (€ 257 millions, € 266 millions et € 257 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 respectivement).

**B. Contrats de crédit-bail et de location simple**

► (en millions d'€)	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Locations longue durée ①	667	6	48	613
Crédit-bail ②	278	31	93	154
Locations simples ③	534	90	225	219
<b>Total au 31 mars 2003</b>	<b>1 479</b>	<b>127</b>	<b>366</b>	<b>986</b>
Locations longue durée ①	683	11	75	597
Crédit-bail ②	237	37	94	106
Locations simples ③	430	62	181	187
<b>Total au 31 mars 2004</b>	<b>1 350</b>	<b>110</b>	<b>350</b>	<b>890</b>
Locations longue durée ①	650	13	86	551
Crédit-bail ②	335	46	118	171
Locations simples ③	403	57	183	163
<b>Total au 31 mars 2005</b>	<b>1 388</b>	<b>116</b>	<b>387</b>	<b>885</b>

**① Contrat de location de longue durée**

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée (trente ans) pour ces mêmes rames et équipements. Ces rames et équipements dont le Groupe assure le service et la maintenance, sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de 20 ans, renouvelable pour une période de dix ans.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était immobilisé, l'impact sur le bilan consolidé serait une augmentation des actifs immobilisés et de la dette à long terme de € 667 millions, € 683 millions et € 650 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005, respectivement.

② Contrats de crédit-bail

Si les contrats de crédit-bail étaient immobilisés, l'impact sur les bilans consolidés serait le suivant :

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Augmentation des immobilisations corporelles, nettes	212	205	248
Augmentation de la dette financière	216	200	255
<b>Augmentation (diminution) des capitaux propres</b>	<b>(4)</b>	<b>5</b>	<b>(7)</b>

③ Contrats de location simple

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement. Les loyers s'élevaient à € 110 millions, € 87 millions et € 72 millions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005 respectivement.

Aucun engagement significatif n'a été omis conformément à la réglementation comptable en vigueur.

**NOTE 28**

**AUTRES ENGAGEMENTS**

**Litiges**

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à environ € 500 millions dans le cadre d'un contentieux particulier. Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe, sont dans certains cas sans montants spécifiques. Les montants provisionnés concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

**Plainte de Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL)**

En août 2003, RCCL et différentes filiales de ce groupe ont porté plainte en Floride contre certaines filiales du groupe Rolls-Royce et certaines filiales du Groupe ALSTOM. Elles réclament un montant d'environ € 230 millions (USD 300 millions) de dommages et intérêts au motif de déclarations prétendument erronées au cours

de la vente de moteurs à propulsion électrique (ou "pods") et de prétendues négligences dans leur conception et leur fabrication. Le Groupe et Rolls-Royce contestent fermement cette plainte.

**Amiante**

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielles des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son Secteur Marine et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou réclamations relatives à l'amiante en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses engagées par certains de ses employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des Caisses de la Sécurité Sociale. Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter certaines conséquences financières de la faute inexcusable ne représentent pas une exposition significative et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de

production d'énergie de Combustion Engineering, Inc. ("CE") ou de ses anciennes filiales, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par sa société-mère, ABB, Ltd ("ABB"). Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles le Groupe a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que le Groupe a acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe pense qu'aux termes de ce plan, le Groupe aurait été protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (bankruptcy court) le 23 juin 2003 et par le tribunal fédéral de première instance (United States federal district court) le 31 juillet 2003. Par la suite, ce plan a cependant fait l'objet d'un appel et la Cour d'Appel fédérale (United States Court of Appeals for the Third Circuit) a annulé la décision de confirmation du plan et renvoyé l'affaire devant le tribunal fédéral. En conséquence, la confirmation de ce plan fera l'objet d'une poursuite de la procédure devant le tribunal fédéral de première instance et/ou le tribunal des faillites (bankruptcy court) et le plan devra être modifié et faire l'objet d'une nouvelle procédure d'approbation des créanciers et des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante. Au 21 mars 2005, ABB a annoncé être parvenu à un accord avec certains représentants des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante sur certains "points de règlement des différends" qui constitueraient la base d'un tel plan modifié. Toutes les procédures en cours dans les affaires relatives à l'amiante et CE sont actuellement gelées par l'effet d'une ordonnance du tribunal des faillites émise au début de la procédure.

Au 31 mars 2005, le Groupe fait l'objet d'environ 31 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 486 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense du Groupe n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, il fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers.

Dans le cadre de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou stipulation d'abandon ou de non poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des cas en cours liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur sa situation financière. Le Groupe ne peut pas assurer que le nombre des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas qu'il pourrait avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur sa situation financière.

### Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

### Enquête de la SEC

La SEC mène une enquête formelle, et le Groupe a conduit sa propre revue interne concernant certains faits liés à l'une de ses filiales, ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces actions font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI de New York. Suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, ("FBI"), a également commencé une enquête non officielle. Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI sur cette affaire et entend continuer à le faire.

### Recours collectifs en justice allégués aux États-Unis "Putative class action"

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués

(ou "putative class action") par des actionnaires aux États-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, depuis le 17 novembre 1998. Ces recours désormais consolidés en un seul devant la cour fédérale du district sud de New York veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, sur le fondement de différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, et cela dans plusieurs communications du Groupe destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de class action, des dommages-intérêts d'un montant non précisé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus.

### Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas liés à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec certitude et il n'est pas possible d'assurer que les montants budgétés et provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et ses résultats. À ce jour, aucune responsabilité d'un montant significatif n'a été invoquée à l'encontre du Groupe et le respect des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

### Réclamations relatives aux cessions

Le Groupe procède de temps à autre à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs font des réclamations à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix, de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 31 mars 2005, le Groupe conserve des garanties et a reçu des réclamations relatives à la cession de certaines de ses activités incluant l'ancien Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles et l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du Secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues commissions versées par un intermédiaire qui pourrait conduire pour une des entités du secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

Le Groupe considère qu'il n'existe pas de réclamations ou demandes en cours non provisionnées pouvant faire l'objet d'une estimation, et qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les comptes consolidés.

## NOTE 29

## RISQUES DE MARCHÉ

## A. Risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques sur devises résultant d'appels d'offres attribués en devises étrangères et de contrats attribués ou d'engagements en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu une exposition significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été le dollar US, la livre anglaise et le franc suisse.

En raison de ces expositions, le Groupe génère de nombreux flux de trésorerie en devises étrangères. Le Groupe couvre les risques sur les transactions anticipées sur les engagements fermes par l'utilisation d'instruments financiers. Les instruments utilisés sont des garanties de change, des contrats d'assurance exportation et des achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

Le Groupe peut, dans certaines circonstances particulières et par dérogation aux règles décrites ci-dessus, ne pas totalement couvrir

ou anticiper certains risques, dans le cadre de limites approuvées par la Direction Générale.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

- Pendant la période d'appels d'offres, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ces appels en utilisant des options ou des polices d'assurance d'exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès la confirmation du contrat.
- Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de devises pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à ces polices d'assurance exportation).

## B. Risque de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous l'autorisation du Comité exécutif.

► (en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actifs financiers à taux variable	2 325	1 564	13	748
Actifs financiers à taux fixe	5	2	3	-
Actifs financiers ne portant pas intérêts	58	18	20	20
<b>Actifs financiers</b>	<b>2 388</b>	<b>1 584</b>	<b>36</b>	<b>768</b>
Dettes financières à taux variable	(1 532)	(410)	(1 107)	(15)
Dettes financières à taux fixe	(1 375)	(83)	(1 275)	(17)
<b>Dettes financières</b>	<b>(2 907)</b>	<b>(493)</b>	<b>(2 382)</b>	<b>(32)</b>
Position nette à taux variable avant couverture	793	1 154	(1 094)	733
Position nette à taux fixe avant couverture	(1 370)	(81)	(1 272)	(17)
<b>Position nette totale avant couverture</b>	<b>(577)</b>	<b>1 073</b>	<b>(2 366)</b>	<b>716</b>
Swap à taux fixe contre variable	-	-	-	-
Position nette à taux variable après couverture	793	1 154	(1 094)	733
Position nette à taux fixe après couverture	(1 370)	(81)	(1 272)	(17)
<b>Position nette après couverture</b>	<b>(577)</b>	<b>1 073</b>	<b>(2 366)</b>	<b>716</b>

La position nette emprunteuse à court terme à taux variable et après couverture s'élève à € 1 154 millions. Une augmentation de 100 bps des taux d'intérêts aurait augmenté la charge d'intérêts nette de € 12 millions, soit 5,7 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2005.

## C. Valeur nominale et valeur de marché des instruments financiers à la clôture

## VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

► Au 31 mars 2005 (en millions d'€)	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1-5 ans	Échéance > 5 ans	Moyenne Taux fixe*
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe <sup>(1)</sup>	94	-	94	-	4 %
<b>Instruments de change</b>					
Swaps de change – devises achetées <sup>(2)</sup>	1 241	1 179	62	-	
Swaps de change – devises vendues <sup>(2)</sup>	2 459	2 247	212	-	
Change à terme – devises achetées	1 534	1 232	302	-	
Change à terme – devises vendues	2 300	1 766	534	-	
Contrats d'assurance – devises achetées	3	3	-	-	
Contrats d'assurance – devises vendues	193	34	159	-	
Options de change – achat de devises	130	130	-	-	
Options de change – vente de devises	75	75	-	-	

\* Les taux variables sont généralement indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(1) Le swap de taux d'intérêt de € 320 millions qui couvrait une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions a été dénoué avant sa date d'échéance.

(2) Les swaps de change dont les flux finaux variaient en fonction du cours de bourse du Groupe ont atteint leur échéance au cours de l'exercice.

► Au 31 mars 2004 (en millions d'€)	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1-5 ans	Échéance > 5 ans	Moyenne Taux fixe*
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe <sup>(1)</sup>	374	21	353	-	5,1 %
<b>Instruments de change</b>					
Swaps de change – devises achetées <sup>(2)</sup>	2 728	2 705	23	-	
Swaps de change – devises vendues <sup>(2)</sup>	4 708	4 511	197	-	
Change à terme – devises achetées	922	691	231	-	
Change à terme – devises vendues	2 477	2 028	449	-	
Contrats d'assurance – devises achetées	-	-	-	-	
Contrats d'assurance – devises vendues	161	148	13	-	
Options de change – achat de devises	557	557	-	-	
Options de change – vente de devises	522	522	-	-	

\* Les taux variables sont généralement indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(1) Au 31 mars 2004, le principal swap de taux d'intérêt représentait € 320 millions de swaps prêteur fixe, couvrant une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions.

(2) Les swaps de change incluaient quatre swaps, deux swaps (devises achetées) d'une valeur nominale de € 1 200 millions et deux swaps (devises vendues) d'une valeur nominale de € 1 200 millions dont les flux finaux varient également en fonction du cours de bourse du Groupe. Cette transaction n'a pas généré de position de change et les pertes potentielles futures ont été plafonnées.

► Au 31 mars 2003 (en millions d'€)	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1-5 ans	Échéance > 5 ans	Moyenne Taux fixe*
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe <sup>(1)</sup>	649	248	401	-	4,4 %
<b>Instruments de change</b>					
Swaps de change – devises achetées <sup>(2)</sup>	2 906	1 658	1 249	-	
Swaps de change – devises vendues <sup>(2)</sup>	6 898	4 867	2 031	-	
Change à terme – devises achetées	798	584	214	-	
Change à terme – devises vendues	2 708	1 646	895	168	
Contrats d'assurance – devises achetées	96	78	18	-	
Contrats d'assurance – devises vendues	-	-	-	-	
Options de change – achat de devises	591	568	23	-	
Options de change – vente de devises	564	544	20	-	

\* Les taux variables sont généralement indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(1) Au 31 mars 2003, les principaux swaps de taux d'intérêts étaient les suivants :

- € 353 millions, prêteurs de taux fixe, € 320 millions destinés à couvrir une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions et € 33 millions couvrant un prêt bilatéral,
- € 33 millions, prêteur de taux fixe, dont la date effective d'entrée en vigueur était le 20 janvier 2004,
- € 200 millions, prêteur de taux fixe, destinés à optimiser la gestion de la liquidité à court terme.

(2) Les swaps de change incluaient quatre swaps, deux swaps (devises achetées) d'une valeur nominale de € 1 200 millions et deux swaps (devises vendues) d'une valeur nominale de € 1 200 millions dont les flux finaux varient également en fonction du cours de bourse du Groupe. Cette transaction n'a pas généré de position de change et les pertes potentielles futures ont été plafonnées.

## VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

À l'exception des actions cotées et de tous les autres titres négociables pour lesquels une valeur de marché est disponible, la valeur de tous les instruments financiers autres que les contrats de crédit-bail, les investissements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence et non consolidées et les fonds de pension, a été estimée à leur valeur de marché. Les estimations ont été notamment effectuées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Cependant, les méthodes utilisées et les hypothèses retenues pour présenter ces informations sont, par nature, subjectives et impliquent notamment les limites suivantes :

- la valeur de marché calculée ne tient pas compte de la variation future des taux d'intérêt et des fluctuations des cours de change,
- les estimations au 31 mars 2005 ne sont pas forcément représentatives des montants que le Groupe serait amené à comptabiliser à l'échéance ou lors de la cession de ces instruments financiers.

En conséquence, les méthodologies et les hypothèses retenues peuvent avoir un effet significatif sur les valeurs de marché estimées. Les méthodologies retenues sont les suivantes :

### Prêts, dépôts à long terme et autres immobilisations

La valeur de marché de ces instruments financiers a été déterminée en estimant au cas par cas les flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant un taux sans risque (taux des obligations d'État) ou bien sur la base de valorisations externes lorsque disponible.

### Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme

Les valeurs comptables sont proches de la valeur de marché compte tenu de leur maturité à court terme.

### Dettes financières

La juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base, soit de la cotation de ces instruments sur le marché, soit des taux actuels proposés au Groupe pour des instruments de mêmes échéances.

### Swaps de taux, swaps de devises, options et contrats à terme

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait, sur la base des taux d'intérêt actuels, ses positions aux 31 mars 2003, 2004 et 2005.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été calculée en appliquant au montant nominal l'écart entre le cours du contrat à terme et le cours à terme du marché à la clôture.

Les contrats d'assurance exportation relatifs à la période d'appels d'offres ne font pas l'objet d'évaluation en valeur de marché. Toutefois, les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des produits dérivés et ont été évalués en valeur de marché.

La valeur de marché des instruments financiers à la clôture s'analyse comme suit :

	2003		2004		2005	
	Valeur d'inventaire	Valeur de marché	Valeur d'inventaire	Valeur de marché	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
► Au 31 mars (en millions d'€)						
<b>Bilan</b>						
<b>Actif</b>						
Prêts et dépôts à long terme	814	701	798	782	829	829
Autres immobilisations	83	83	62	62	82	82
Quasi-disponibilités et placements à court terme	142	143	39	39	15	15
Disponibilités	1 628	1 628	1 427	1 427	1 462	1 462
<b>Passif</b>						
Dettes financières	6 331	5 909	4 372	4 310	2 907	2 934
<b>Hors bilan</b>						
<i>Instruments de taux d'intérêts</i>						
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	-	39	-	18	-	3
<i>Instruments de change</i>						
Swaps de change – devises achetées	-	(178)	-	(127)	-	-
Swaps de change – devises vendues	-	257	-	121	-	41
Change à terme – devises achetées	-	(30)	-	(58)	-	(91)
Change à terme – devises vendues	-	87	-	94	-	106
Contrats d'assurance – devises achetées	-	(6)	-	-	-	-
Contrats d'assurance – devises vendues	-	-	-	(5)	-	(2)
Options de change – achat de devises	-	37	-	19	-	19
Options de change – vente de devises	-	(7)	-	(4)	-	(1)

L'accroissement de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises vendues) et la diminution de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises achetées) au cours des exercices clos le 31 mars 2003, 2004 et 2005 proviennent principalement de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US.

#### D. Risque de crédit

Le Groupe couvre jusqu'à 90 % du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque de défaillance des contreparties, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat

est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

#### E. Risque de liquidité

L'analyse par maturité et par taux d'intérêt de la dette du Groupe est présentée dans la Note 23 B. La liquidité à court terme est présentée ci-dessous.

Suite à la mise en place de l'accord de refinancement renégocié en septembre 2003, la liquidité disponible du Groupe pour les exercices clos au 31 mars 2004 et au 31 mars 2005 est la suivante :

► Au 31 mars (en millions d'€)	2004	2005
Lignes de crédit disponibles (Voir Note 23 A)	783	1 202
Disponibilités de la maison mère <sup>(1)</sup>	532	796
Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme des filiales <sup>(1)</sup>	934	681
<b>Liquidité disponible</b>	<b>2 249</b>	<b>2 679</b>
Dette financière à moins d'un an (Voir Note 23 B)	(278)	(444)
Lignes de crédit disponibles à moins d'un an	(420)	(27)
<b>Liquidité disponible à moins d'un an</b>	<b>1 551</b>	<b>2 208</b>

(1) Voir Notes 18 et 19.

(2) Le remboursement des créances futures titrisées ne figure pas ci-dessus dans la mesure où le remboursement de ces créances est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

Les lignes de crédit du Groupe, ainsi que d'autres accords de financement sont soumis au respect de certains critères financiers présentés dans la Note 23 A.

## NOTE 30

## FRAIS DE PERSONNEL, PARTICIPATION ET EFFECTIFS

► Au 31 mars

*(en millions d'€, à l'exception du nombre d'employés)*

	2003	2004	2005
Frais de personnel	3 919	3 274	2 715
dont membres du Comité exécutif*	5	5	6
Charges sociales	1 032	866	744
Participation des salariés	18	16	8
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice			
Ingénieurs et cadres	35 983	23 885	23 691
Autres employés	73 688	52 926	45 903
<b>Effectifs totaux approximatifs</b>	<b>109 671</b>	<b>76 811</b>	<b>69 594</b>

\* Membres du Comité exécutif à la clôture.

## NOTE 31

## PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

À la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 9 juillet 2004, le Conseil d'administration a décidé le 17 septembre 2004 une augmentation de capital réservée aux salariés participant au plan d'épargne du Groupe et la mise en place d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions (Plan n°7).

Les caractéristiques du plan n° 7 sont les suivantes :

	Plan n° 7
Date d'assemblée	9 juillet 2004
Date de création	17 septembre 2004
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	€ 0,43
Début de période d'exercice des options	17 septembre 2007
Date d'expiration	16 septembre 2014
Nombre de bénéficiaires	1 007
Nombre initial d'options attribuées	111 320 000
Nombre d'options exercées depuis l'origine	0
Nombre d'options annulées	1 200 000
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2005	110 120 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	24 400 000
Conditions et modalités d'exercice	– 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire est conditionnel. Les modalités d'exercice seront fonction du niveau de cash flow libre et de la marge opérationnelle atteints à la date de clôture de l'exercice fiscal 2005/2006. Les options pourront seulement être exercées globalement et à condition qu'à la clôture de l'exercice 2005/2006, le cash flow libre du Groupe soit positif et que la marge opérationnelle du Groupe soit supérieure ou égale à 6 %. Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne pourront être exercées que partiellement. Elles ne seront pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de € (500) millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

De plus, les caractéristiques des précédents plans d'options de souscription d'actions en cours de validité au 31 mars 2005 ont été ajustées à la suite de la réalisation le 13 août 2004 de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription et sont les suivantes :

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00
Prix d'exercice ajusté <sup>(2)</sup>	€ 20,48	€ 8,13	€ 3,86
Début de la période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options attribuées	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0
Nombre total d'options annulées depuis l'origine	1 225 251	1 093 784	0
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2005 <sup>(2)</sup>	4 793 296	5 001 275	1 899 378
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	124 077	169 068	1 868 239
Conditions et modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2002</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2003</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 24 juillet 2004.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2003</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2004</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 8 janvier 2005</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2004</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2005</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 7 janvier 2006</li> </ul>

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite aux augmentations de capital réalisées en 2002, 2003 et août 2004.

Le tableau suivant synthétise l'activité des plans :

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2002 (nombre ajusté)</b>	<b>14 726 354</b>	<b>€ 24,81</b>
Attribuées	1 220 000	€ 6,00
Exercées	-	-
Annulées	(4 833 091)	€ 28,62
<b>En cours au 31 mars 2003</b>	<b>11 113 263</b>	<b>€ 21,09</b>
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2003 (nombre ajusté)</b>	<b>13 775 923</b>	<b>€ 17,01</b>
Attribuées	-	-
Exercées	-	-
Annulées <sup>(1)</sup>	(3 267 286)	€ 20,25
<b>En cours au 31 mars 2004</b>	<b>10 508 637</b>	<b>€ 16,00</b>
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2004 (nombre ajusté)</b>	<b>12 855 532</b>	<b>€ 12,65</b>
Attribuées	1 113 200 000	€ 0,43
Exercées	-	-
Annulées	(2 361 583)	€ 7,17
<b>En cours au 31 mars 2005</b>	<b>121 813 949</b>	<b>€ 1,59</b>

(1) Incluant le plan n°1 devenu caduque en avril 2004.

## NOTE 32

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 7 avril 2005, le Groupe a signé avec Areva un accord de cession de ses activités T&D d'ALSTOM Ltd (Inde).

Le 23 mai 2005, le Groupe a signé un accord de cession de son activité Flow Systems dont le siège est basé à Fredericia au Danemark. Cette unité fabrique des équipements de chauffage principalement pour le marché de l'Europe du Nord et d'autres marchés de l'Europe continentale. Cette activité est intégrée dans le Secteur Power Service et fera partie des engagements du Groupe vis-à-vis de la Commission européenne.

Le Groupe a lancé le processus de cession de son activité Power Conversion.

## NOTE 33

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

- sociétés Holding,
- chiffre d'affaires supérieur à € 50 millions.

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM	France	-	Société mère
ALSTOM Holdings	France	100,0	Globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Globale
ALSTOM Leroux Naval	France	100,0	Globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Inde	100,0	Globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Globale
ALSTOM Power Boiler	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion Inc.	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Flowsystems A/S	Danemark	100,0	Globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydro	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Inc.	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM Power Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100,0	Globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Globale

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Service Ltd	Émirats Arabes Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	68,5	Globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	100,0	Globale

- Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2004 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à € 50 millions au 31 mars 2005 :

ALSTOM Power Turbomachines	France
Euro rail	Corée
ALSTOM Power sro	République Tchèque
ALSTOM Schienenfahrzeuge AG	Suisse
ALSTOM Signalling Inc.	États-Unis
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique
ALSTOM Power Mexico SA de CV	Mexique
ALSTOM Power Austria GmbH	Autriche
ALSTOM Export SDN Bhd	Malaisie
ALSTOM T&D Inc.	États-Unis
ALSTOM New Zealand Holding Ltd	Nouvelle-Zélande

- Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2005 et dont le chiffre d'affaires était inférieur à € 50 millions au 31 mars 2004 :

ALSTOM Leroux Naval	France
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni
ALSTOM Power Boiler	France
ALSTOM Power Flowsystems A/S	Danemark

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

# COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES PRO FORMA

**Périodes du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004**

Au Président du Conseil d'administration d'ALSTOM,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de la conclusion le 30 avril 2003 pour une première tranche et le 31 juillet 2003 pour une seconde tranche de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la signature en date du 25 septembre 2003 d'un accord de cession du secteur Transmission & Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva, cession réalisée début janvier 2004, comme si ces cessions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2002.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 25 mai 2004, à partir :

- des comptes consolidés au 31 mars 2004 arrêtés par le Conseil d'administration de ce jour, qui sont présentés avec les comptes pro forma et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 émis en date du 26 mai 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité*

*à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission européenne comme détaillé dans la Note 1 B. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1 B et 27 A. Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 B, 22 A et 29 E, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associés aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement € 3 424, € 956 et € 1 531 millions (voir Notes 7, 8 et 6 C) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus".*

- des comptes consolidés au 31 mars 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, modifiés sur proposition du Conseil d'administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'Assemblée Générale du même jour, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante : "Nous attirons l'attention sur la note 1 B de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses

*principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre Conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société".*

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

*"Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le Conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de € 805 millions à € 758 millions, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à € 1 432 millions contre € 1 381 millions. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de € 49 millions devient négatif pour un montant de € 24 millions".*

*"Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la Société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la Société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée".*

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

À notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du Secteur Transmission & Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
Alan Glen

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS PRO FORMA

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003 Publié <sup>(1)</sup>	2003 Pro forma <sup>(1)</sup>	2004 Publié <sup>(1)</sup>	2004 Pro forma <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 351</b>	<b>17 001</b>	<b>16 688</b>	<b>14 358</b>
<i>Dont produits</i>	16 374	12 738	12 786	10 749
<i>Dont services</i>	4 977	4 263	3 902	3 609
Coût des ventes	(19 187)	(15 924)	(14 304)	(12 592)
<i>Dont produits</i>	(15 504)	(12 787)	(11 353)	(9 857)
<i>Dont services</i>	(3 683)	(3 137)	(2 951)	(2 735)
Frais commerciaux	(970)	(605)	(785)	(564)
Frais de recherche et développement	(622)	(463)	(473)	(388)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	(810)	(826)	(649)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(507)</b>	<b>(801)</b>	<b>300</b>	<b>165</b>
Autres produits (charges), nets	(555)	(444)	(1 111)	(1 014)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	(57)	(60)	(58)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 129)</b>	<b>(1 302)</b>	<b>(871)</b>	<b>(907)</b>
Résultat financier	(270)	(198)	(460)	(412)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1 399)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(1 319)</b>
Impôt sur les bénéfices	263	256	(251)	(250)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	3	-	-
Intérêts minoritaires	(15)	(12)	2	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	(229)	(256)	(224)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(1 482)</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(1 791)</b>
Résultat net par action en €				
Normal	(5,4)	(5,6)	(4,1)	(4,0)
Dilué	(5,4)	(5,6)	(4,1)	(4,0)

(1) Voir Note 3 pour la réconciliation des résultats nets consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et l'exercice clos le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

## BILANS CONSOLIDÉS PRO FORMA

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003 Publié <sup>(1)</sup>	2003 Pro forma <sup>(1)</sup>	2004 Publié <sup>(1)</sup>	2004 Pro forma <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>				
Écarts d'acquisition, nets	4 440	3 633	3 424	3 424
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	1 004	956	956
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	1 857	1 569	1 555
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	245	160	160
Autres immobilisations, nettes	1 294	1 405	1 217	1 217
<b>Actifs immobilisés, nets</b>	<b>9 478</b>	<b>8 144</b>	<b>7 326</b>	<b>7 312</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>1 831</b>	<b>1 707</b>	<b>1 561</b>	<b>1 528</b>
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	3 535	2 887	2 859
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	3 982	3 462	3 404
Autres créances, nettes	2 265	2 193	2 022	1 990
<b>Actifs circulants, nets</b>	<b>11 728</b>	<b>9 710</b>	<b>8 371</b>	<b>8 253</b>
<b>Quasi-disponibilités et placements à court terme</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 628</b>	<b>1 624</b>	<b>1 427</b>	<b>1 423</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 807</b>	<b>21 327</b>	<b>18 724</b>	<b>18 555</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	<b>758</b>	<b>703</b>	<b>29</b>	<b>39</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>95</b>	<b>72</b>	<b>68</b>	<b>67</b>
<b>Obligations Remboursables en Actions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>152</b>	<b>152</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 698</b>	<b>3 420</b>	<b>3 489</b>	<b>3 484</b>
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>972</b>	<b>825</b>	<b>842</b>	<b>842</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 331</b>	<b>5 112</b>	<b>4 372</b>	<b>4 277</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Avances et acomptes reçus	3 541	3 097	2 714	2 705
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	4 098	3 130	3 096
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	3 964	3 898	3 863
<b>Passifs circulants</b>	<b>12 916</b>	<b>11 159</b>	<b>9 742</b>	<b>9 664</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 807</b>	<b>21 327</b>	<b>18 724</b>	<b>18 555</b>
Engagements hors bilan et autres obligations <sup>(2)</sup>				

(1) Voir Note 4 pour la réconciliation des bilans consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

(2) Voir Note 6.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS PRO FORMA

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003 Publié <sup>(3)</sup>	2003 Pro forma <sup>(3)</sup>	2004 Publié <sup>(3)</sup>	2004 Pro forma <sup>(3)</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(1 482)</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(1 791)</b>
Intérêts minoritaires	15	12	(2)	(2)
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	604	726	649
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	15	85	80
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	(22)	(175)	(180)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	(3)	-	-
Variation des impôts différés	(424)	(386)	149	157
<b>Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(1 262)</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(1 087)</b>
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	341	389	368
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	583	770	1 053
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	(767)	(267)	(148)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	209	(295)	(274)
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	(50)	113	121
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(18)	271	285
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	(1)	(1)	(161)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	162	176	(985)	(979)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>550</b>	<b>473</b>	<b>(5)</b>	<b>265</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(537)</b>	<b>(789)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(822)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	228	244	236
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(325)	(254)	(206)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	(55)	(50)	125	125
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	(173)	(8)	(5)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	1 448	1 454	39
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(341)</b>	<b>1 128</b>	<b>1 561</b>	<b>189</b>
Augmentation de capital	622	622	1 024	1 024
Obligations Remboursable en Actions	-	-	152	152
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	(1)	(3)	(2)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>621</b>	<b>621</b>	<b>1 173</b>	<b>1 174</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	(51)	(7)	(20)
Autres changements <sup>(2)</sup>	(464)	(456)	(14)	10
<b>Diminution (Augmentation) de la dette nette</b>	<b>(762)</b>	<b>453</b>	<b>1 655</b>	<b>531</b>
<b>Dette nette à l'ouverture<sup>(1)</sup></b>	<b>(3 799)</b>	<b>(3 799)</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(3 346)</b>
<b>Dette nette à la clôture<sup>(1)</sup></b>	<b>(4 561)</b>	<b>(3 346)</b>	<b>(2 906)</b>	<b>(2 815)</b>
Impôts payés	70	46	75	62
Intérêts nets payés	172	95	251	203

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuée de la dette financière.

(2) Incluant au 31 mars 2003 le reclassement des actions préférentielles remboursables et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions tel que décrit dans la Note 22 A aux comptes consolidés au 31 mars 2003.

(3) Voir Note 5 pour la réconciliation des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour l'exercice clos le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

## NOTE 1

### PRINCIPES RETENUS POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

#### A. Objectifs des comptes consolidés pro forma

L'objet des comptes consolidés pro forma du Groupe au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004 est de présenter les effets de la cession des activités du Secteur Transmission & Distribution (T&D), à l'exclusion de l'activité Power Conversion, et des activités de Turbines Industrielles (petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur) comme si ces cessions étaient intervenues le 1<sup>er</sup> avril 2002.

La cession des activités de petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur a été réalisée en avril 2003 pour la première tranche et en août 2003 pour la seconde tranche.

La cession du Secteur T&D à Areva à l'exclusion de l'activité Power Conversion a été réalisée début janvier 2004.

Ces comptes consolidés pro forma sont établis à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de la situation ou des performances qui auraient été constatées si les activités de T&D et de Turbines Industrielles avaient été cédées le 1<sup>er</sup> avril 2002.

#### B. Principes retenus

Les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2003 sont issus des comptes consolidés modifiés et approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003.

Les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2004 sont issus des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 mai 2004 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 30 juin 2004 sur première convocation ou, si le quorum n'est pas atteint à cette date, le 9 juillet 2004.

Ces comptes pro forma ont été établis selon les principes retenus décrits dans la Note 1 (B) des comptes consolidés et selon les principes comptables et les méthodes de calculs décrits en Note 2 ci-dessous.

#### C. Conventions

Les conventions suivantes ont été retenues pour l'établissement de ces comptes consolidés pro forma :

- la cession du Secteur T&D, à l'exclusion de l'activité de Power Conversion, est supposée réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2002 pour un prix de vente de € 957 millions (sous réserve d'ajustements définitifs de prix), dont € 89 millions ont été déposés sous séquestre. Les chiffres publiés dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003 ont été retraités en conséquence, dans la mesure où les hypothèses retenues à l'époque faisaient état d'un prix de vente de € 950 millions,
- la cession des activités Turbines Industrielles est supposée réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2002 pour un montant net de € 970 millions dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre et comptabilisés en "Autres immobilisations, nettes". Les chiffres publiés dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003 ont été retraités en conséquence, dans la mesure où les hypothèses retenues à l'époque faisaient état d'un prix de vente de € 967 millions,
- le périmètre relatif au Secteur T&D finalement cédé est légèrement différent de celui pris en compte dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Les chiffres de T&D relatifs à cet exercice ont été retraités en conséquence,
- les résultats nets ainsi que les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées au cours des exercices clos les 31 mars 2003 et 2004 ont été déconsolidés,
- la perte nette sur cessions s'élève à € 17 millions avant impôts et est présentée en "Autres produits (charges), nets" dans le compte de résultat consolidé pro forma de l'exercice clos le 31 mars 2003. Cette perte sur cessions, calculée sur la base des actifs nets au 1<sup>er</sup> avril 2002, n'est pas représentative de celle qui a été constatée lors de la déconsolidation des activités Turbines Industrielles et du secteur T&D, hors Power Conversion, dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2004. Compte tenu des accords, l'actif net cédé exclut la trésorerie nette ou la dette nette et l'encours de cession des créances clients au 1<sup>er</sup> avril 2002 des activités de Turbines Industrielles et

du Secteur T&D hors Power Conversion à l'exception de la trésorerie nette de l'activité Turbines Industrielles. La perte nette sur cessions définitive a été influencée par la variation de l'actif net cédé entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et les dates de déconsolidation effectives, les variations de taux de change et les coûts supplémentaires engagés pour ces transactions,

- l'encours des cessions de créances clients au 1<sup>er</sup> avril 2002 relatif aux activités cédées a été considéré comme remboursé pour l'établissement des comptes pro forma au 31 mars 2003. Les comptes pro forma au 31 mars 2004 sont établis sur la base du remboursement effectif intervenu lors des cessions,
- les € 1 415 millions de produits de cessions nets des activités cédées (prix total de ventes de € 1 927 millions moins coûts engagés et montants en attente de règlement par les acquéreurs) ont été intégralement affectés au remboursement immédiat de la dette financière,
- le Groupe a estimé, compte tenu de sa structure d'endettement, que ce remboursement anticipé aurait engendré une économie de charge d'intérêts d'environ € 57 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et d'environ € 38 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004,
- la charge d'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles affectés aux activités cédées a été déduite dans les comptes pro forma,
- les coûts de cessions engagés au 31 mars 2004 ont été pris en compte dans les comptes pro forma dès le 1<sup>er</sup> avril 2002,
- les effets fiscaux relatifs au résultat de cession estimé, à l'économie des charges d'intérêts et aux coûts de cession des activités cédées ont été pris en compte.

## NOTE 2

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés pro forma du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés (voir Note 6).

#### A. Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre dans les comptes consolidés sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

#### B. Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés pro forma, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations, contrat par contrat, sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

#### C. Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatif à la vente de produits manufacturés, est pris en compte lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables

du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'État au titre du Secteur Marine sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le chiffre d'affaires sur contrats de service à long terme est pris en compte lors de la réalisation de la prestation ou, comme les services sont rendus sur la durée du contrat, sur la base de la marge estimée de ce dernier.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main-d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférents sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées en "coût des ventes" sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistrés sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

#### D. Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone euro sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

#### E. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

#### F. Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les "swaps" d'intérêt FRA ou FLOOR permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les gains et pertes réalisés ou latents sur ces instruments sont constatés en contrepartie de l'actif ou du passif couvert.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (Voir ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

#### G. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue et finalisée jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans

objet sont reprises en résultat avec pour contrepartie une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis linéairement sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

### H. Autres immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

### I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation estimée en années
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

### J. Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres.

### K. Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

### L. Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent une allocation des coûts directs et indirects de production imputables.

### M. Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles

immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

### N. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

### O. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Les impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

### P. Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

### Q. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ou le montant sont incertains, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque

la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

### R. Dépréciation exceptionnelle

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette est revue sur la base des performances opérationnelles futures estimées de l'activité correspondante. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces immobilisations font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur.

### S. Stock-options

Les stock-options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

### T. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

### U. Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

### Y. Taux de change des principales devises utilisées

► Au 31 mars	2003		2004	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Équivalent en € d'1 unité				
Livre sterling	1,549571	1,450116	1,444363	1,501727
Franc suisse	0,682536	0,677323	0,646074	0,641272
Dollar US	0,997990	0,917852	0,849427	0,818063
Dollar canadien	0,646284	0,623558	0,628913	0,625821
Dollar australien	0,563472	0,553220	0,591628	0,622975

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

### V. Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

### W. Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat, ainsi que des honoraires versés pour mettre en place des garanties, prêts syndiqués ou d'autres facilités de crédit et des dépréciations d'actifs financiers et de titres.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

### X. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe réalise des pertes.

## NOTE 3

## RÉCONCILIATION DES RÉSULTATS NETS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 ET LE 31 MARS 2004 ENTRE LES COMPTES PUBLIÉS ET PRO FORMA

## A. Réconciliation du résultat net consolidé publié et du résultat net consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

► (en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 351</b>	<b>(1 268)</b>	<b>(3 082)</b>	-	<b>17 001</b>
Dont produits	16 374	(1 004)	(2 632)	-	12 738
Dont services	4 977	(264)	(450)	-	4 263
Coût des ventes	(19 187)	1 005	2 258	-	(15 924)
Dont produits	(15 504)	828	1 889	-	(12 787)
Dont services	(3 683)	177	369	-	(3 137)
Frais commerciaux	(970)	70	295	-	(605)
Frais de recherche et développement	(622)	53	106	-	(463)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	58	211	-	(810)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(507)</b>	<b>(82)</b>	<b>(212)</b>	-	<b>(801)</b>
Autres produits (charges), nets	(555)	19	109	(17) <sup>(3)</sup>	(444)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	10	-	-	(57)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 129)</b>	<b>(53)</b>	<b>(103)</b>	<b>(17)</b>	<b>(1 302)</b>
Résultat financier	(270)	-	15	57 <sup>(4)</sup>	(198)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1 399)</b>	<b>(53)</b>	<b>(88)</b>	<b>40</b>	<b>(1 500)</b>
Impôt sur les bénéfices	263	-	21	(28) <sup>(5)</sup>	256
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	3
Intérêts minoritaires	(15)	-	3	-	(12)
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	22	33	-	(229)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(31)</b>	<b>(31)</b>	<b>12</b>	<b>(1 482)</b>
Résultat net par action en €					
Normal	(5,4)	(0,1)	(0,1)	-	(5,6)
Dilué	(5,4)	(0,1)	(0,1)	-	(5,6)

(1) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 des activités Turbines Industrielles.

(2) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion.

(3) Ce résultat net de cession n'est pas représentatif de celui constaté lors de la déconsolidation effective de ces activités. La perte nette sur cessions définitive a été influencée par la variation de l'actif net cédé entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et les dates de déconsolidation effectives, les variations de taux de change et les coûts supplémentaires engagés pour ces transactions.

(4) La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2003 a été diminuée de € 57 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit de cessions net de € 1 415 millions des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D au remboursement de la dette nette dès le 1<sup>er</sup> avril 2002.

(5) La charge d'impôts différés des ajustements pro forma s'élève à € 28 millions, dont € 8 millions relatifs au résultat net de cessions et € 20 millions relatifs à l'économie de charges d'intérêts.

## B. Réconciliation du résultat net consolidé publié et du résultat net consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2004

► (en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2004 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2004 pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 688</b>	<b>(264)</b>	<b>(2 066)</b>	-	<b>14 358</b>
Dont produits	12 786	(260)	(1 777)	-	10 749
Dont services	3 902	(4)	(289)	-	3 609
Coût des ventes	(14 304)	212	1 500	-	(12 592)
Dont produits	(11 353)	209	1 287	-	(9 857)
Dont services	(2 951)	3	213	-	(2 735)
Frais commerciaux	(785)	13	208	-	(564)
Frais de recherche et développement	(473)	7	78	-	(388)
Frais généraux et administratifs	(826)	16	161	-	(649)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>300</b>	<b>(16)</b>	<b>(119)</b>	-	<b>165</b>
Autres produits (charges), nets	(1 111)	7	84	6 <sup>(3)</sup>	(1 014)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(60)	2	-	-	(58)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(871)</b>	<b>(7)</b>	<b>(35)</b>	<b>6</b>	<b>(907)</b>
Résultat financier	(460)	-	10	38 <sup>(4)</sup>	(412)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(7)</b>	<b>(25)</b>	<b>44</b>	<b>(1 319)</b>
Impôt sur les bénéfices	(251)	-	6	(5) <sup>(5)</sup>	(250)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	2	-	-	-	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(256)	5	27	-	(224)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(2)</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>(1 791)</b>
Résultat net par action en €					
Normal	(4,1)	-	-	0,1	(4,0)
Dilué	(4,1)	-	-	0,1	(4,0)

(1) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 des activités Turbines Industrielles. Sont comprises les activités américaines, non cédées au 31 mars 2004 et reportées dans le Secteur Corporate dans les comptes consolidés (Note 26) pour la part réalisée à compter d'août 2003.

(2) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion. À l'exclusion des activités qui faisaient partie du Secteur T&D et qui ne sont pas comprises dans l'opération de cession.

(3) Annulation du résultat net de cessions constaté dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(4) La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2004 a été diminuée de € 38 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit net de cessions de € 1 415 millions des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D hors Power Conversion au remboursement de la dette nette dès le 1<sup>er</sup> avril 2002.

(5) Annulation de la charge d'impôt différé (€ 8 millions) sur le résultat de cession estimé au 31 mars 2003 et charge d'impôts différés sur l'économie de charges financières (€ 1,3 millions ; voir mention (4) ci-dessus).

## NOTE 4

## RÉCONCILIATION DES BILANS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2003 ET AU 31 MARS 2004 ENTRE LES COMPTES PUBLIÉS ET PRO FORMA

## A. Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

▶ (en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 pro forma
<b>ACTIF</b>					
Écart d'acquisition, nets	4 440	(379)	(428)	-	3 633
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	(164)	-	-	1 004
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	(146)	(328)	-	1 857
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	-	-	-	245
Autres immobilisations, nettes	1 294	-	(14)	125 <sup>(3)</sup>	1 405
<b>Actifs immobilisés, nets</b>	<b>9 478</b>	<b>(689)</b>	<b>(770)</b>	<b>125</b>	<b>8 144</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>1 831</b>	<b>-</b>	<b>(96)</b>	<b>(28)<sup>(4)</sup></b>	<b>1 707</b>
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	(504)	(569)	-	3 535
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	(292)	(819)	238	3 982
Autres créances, nettes	2 265	(79)	(139)	146 <sup>(5)</sup>	2 193
<b>Actif circulant, net</b>	<b>11 728</b>	<b>(875)</b>	<b>(1 527)</b>	<b>384</b>	<b>9 710</b>
<b>Quasi-disponibilités et placements à court terme</b>	<b>142</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>142</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 628</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 624</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 807</b>	<b>(1 568)</b>	<b>(2 393)</b>	<b>481</b>	<b>21 327</b>

## PASSIF

<b>Capitaux propres</b>	<b>758</b>	<b>(822)</b>	<b>(948)</b>	<b>1 715</b>	<b>703<sup>(7)</sup></b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>72</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 698</b>	<b>(55)</b>	<b>(223)</b>	<b>-</b>	<b>3 420</b>
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>972</b>	<b>(34)</b>	<b>(113)</b>	<b>-</b>	<b>825</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 331</b>	<b>(2)</b>	<b>17</b>	<b>(1 234)<sup>(6)</sup></b>	<b>5 112</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>37</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>
Avances et acomptes reçus	3 541	(217)	(227)	-	3 097
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	(193)	(338)	-	4 098
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	(244)	(538)	-	3 964
<b>Passifs circulants</b>	<b>12 916</b>	<b>(654)</b>	<b>(1 103)</b>	<b>-</b>	<b>11 159</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 807</b>	<b>(1 568)</b>	<b>(2 393)</b>	<b>481</b>	<b>21 327</b>

(1) Élimination de la contribution des activités Turbines Industrielles au 31 mars 2003.

(2) Élimination de la contribution du secteur T&D hors Power Conversion au 31 mars 2003.

(3) Correspond au compte de € 125 millions placé sous séquestre par l'acquéreur dans le cadre de la cession de l'activité des Turbines Industrielles.

(4) Correspond à la réduction des impôts différés actifs sur la perte sur cessions et sur l'économie de charges financières.

(5) Correspond au prix de cession en attente de règlement par les acquéreurs.

(6) Correspond :

- au produit de cession des activités Turbines Industrielles et du Secteur T&D (hors Power Conversion), qui a réduit la dette de € 1 415 millions,
- à l'économie estimée de charges financières, qui a réduit la dette de € 57 millions,
- au remboursement de l'encours au 1<sup>er</sup> avril 2002 des cession de créances clients des activités cédées, qui a augmenté la dette de € 238 millions.

(7) La variation des capitaux propres entre le 31 mars 2003 publié et le 31 mars 2003 pro forma s'explique comme suit :

<b>Capitaux propres publiés au 31 mars 2003</b>	<b>758</b>
• annulation du résultat du Secteur T&D (hors Power Conversion) et de l'activité Turbines Industrielles	(62)
• constatation du résultat net estimé de cession, net d'impôt et des coûts de cession	(25)
• constatation de l'économie de charges financières, nette d'impôt	37
• variation des écarts de conversion	(5)
<b>Capitaux propres pro forma au 31 mars 2003</b>	<b>703</b>

## B. Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2004 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2004 pro forma
<b>ACTIF</b>					
Écarts d'acquisition, nets	3 424	-	-	-	3 424
Autres immobilisations incorporelles, nettes	956	-	-	-	956
Immobilisations corporelles, nettes	1 569	(8)	(6)	-	1 555
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	160	-	-	-	160
Autres immobilisations, nettes	1 217	-	-	-	1 217
<b>Actifs immobilisés, nets</b>	<b>7 326</b>	<b>(8)</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>7 312</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>1 561</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(33)</b> <sup>(3)</sup>	<b>1 528</b>
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	(15)	(13)	-	2 859
Clients et comptes rattachés, nets	3 462	(15)	(43)	-	3 404
Autres créances, nettes	2 022	-	(7)	(25)	1 990
<b>Actif circulant, net</b>	<b>8 371</b>	<b>(30)</b>	<b>(63)</b>	<b>(25)</b>	<b>8 253</b>
<b>Quasi-disponibilités et placements à court terme</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 427</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>1 423</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>18 724</b>	<b>(38)</b>	<b>(73)</b>	<b>(58)</b>	<b>18 555</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Capitaux propres</b>	<b>29</b>	<b>(20)</b>	<b>(29)</b>	<b>59</b>	<b>39</b> <sup>(5)</sup>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>67</b>
<b>Obligations Remboursable en Actions</b>	<b>152</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>152</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 489</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>3 484</b>
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>842</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>842</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>4 372</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(95)</b> <sup>(4)</sup>	<b>4 277</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
Avances et acomptes reçus	2 714	(1)	(8)	-	2 705
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130	(11)	(23)	-	3 096
Charges à payer sur contrats et autres dettes	3 898	(5)	(8)	(22)	3 863
<b>Passifs circulants</b>	<b>9 742</b>	<b>(17)</b>	<b>(39)</b>	<b>(22)</b>	<b>9 664</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>18 724</b>	<b>(38)</b>	<b>(73)</b>	<b>(58)</b>	<b>18 555</b>

(1) Y compris les activités américaines non déconsolidées dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(2) Y compris les activités mineures non déconsolidées dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(3) Correspond à la réduction des impôts différés actifs relative à l'économie de charges financières sur les produits nets de cessions pour les exercices clos en 2003 et 2004.

(4) Correspond à l'économie de charges financières pour les exercices clos en 2003 et 2004.

(5) La variation des capitaux propres entre le 31 mars 2004 publié et le 31 mars 2004 pro forma s'explique comme suit :

<b>Capitaux propres publiés au 31 mars 2004</b>	<b>29</b>
• annulation du résultat du Secteur T&D hors Power Conversion et de l'activité Turbines Industrielles (€ (62) millions au 31 mars 2003 et € 6 millions au 31 mars 2004)	(56)
• constatation de l'économie estimée de charges financières, nettes d'impôt (€ 95 millions d'intérêts et € (33) millions d'effet impôt)	62
• Différence entre la moins-value de cession nette de coûts estimés (€ 17 millions) et la moins-value enregistrée au 31 mars 2004 (€ 6 millions)	(11)
• variation des écarts de conversion	15
<b>Capitaux propres pro forma au 31 mars 2004</b>	<b>39</b>

## NOTE 5

## RÉCONCILIATION DES TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 ET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 ENTRE LES COMPTES PUBLIÉS ET PRO FORMA

## A. Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidés publié et du tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

► (en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 pro forma
<b>Résultat net</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(31)</b>	<b>(31)</b>	<b>12<sup>(3)</sup></b>	<b>(1 482)</b>
Intérêts minoritaires	15	-	(3)	-	12
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	(57)	(93)	-	604
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	(4)	(3)	-	15
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	1	(21)	17 <sup>(3)</sup>	(22)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	-	-	-	(3)
Variation des impôts différés	(424)	-	10	28 <sup>(3)</sup>	(386)
<b>Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(91)</b>	<b>(141)</b>	<b>57</b>	<b>(1 262)</b>
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	-	(74)	-	341
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	(27)	(40)	-	583
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	66	66	(238) <sup>(4)</sup>	(767)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	1	48	-	209
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	-	(1)	-	(50)
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(1)	12	-	(18)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	77	20	-	(1)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	162	(34)	48	-	176
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>550</b>	<b>82</b>	<b>79</b>	<b>(238)</b>	<b>473</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(537)</b>	<b>(9)</b>	<b>(62)</b>	<b>(181)<sup>(4)</sup></b>	<b>(789)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	(16)	(8)	-	228
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	24	61	-	(325)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	(55)	-	5	-	(50)
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	-	(7)	-	(173)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	-	(5)	1 415	1 448
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(341)</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>1 415<sup>(5)</sup></b>	<b>1 128</b>
Augmentation de capital	622	-	-	-	622
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	-	-	-	(1)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>621</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>621</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	-	(10)	-	(51)
Autres changements	(464)	(1)	9	-	(456)
<b>Diminution (Augmentation) de la dette nette</b>	<b>(762)</b>	<b>(2)</b>	<b>(17)</b>	<b>1 234</b>	<b>453</b>
<b>Dette nette à l'ouverture</b>	<b>(3 799)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 799)</b>
<b>Dette nette à la clôture</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(2)</b>	<b>(17)</b>	<b>1 234</b>	<b>(3 346)</b>

(1) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 de l'activité Turbines Industrielles.

(2) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion.

(3) Voir la Note 3 (A) aux comptes consolidés pro forma.

(4) La variation nette de la trésorerie d'exploitation correspond à l'économie estimée de charges financières de € 57 millions, diminuée du remboursement de l'encours de cession de créances clients au 1<sup>er</sup> avril 2002 pour € 238 millions.

(5) La variation nette de la trésorerie d'investissement correspond au produit net de cession des activités de Turbines Industrielles et du secteur T&D (hors Power Conversion) de € 1 415 millions après prise en compte des coûts de cessions.

## B. Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidés publié et du tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2004

► (en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2004 publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles <sup>(1)</sup>	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) <sup>(2)</sup>	Ajustements pro forma	Exercice clos le 31 mars 2004 pro forma
<b>Résultat net</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(2)</b>	<b>8</b>	<b>39<sup>(3)</sup></b>	<b>(1 791)</b>
Intérêts minoritaires	(2)	-	-	-	(2)
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	726	(12)	(65)	-	649
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	85	-	(5)	-	80
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(175)	-	1	(6) <sup>(3)</sup>	(180)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	-	-	-	-	-
Variation des impôts différés	149	-	3	5 <sup>(3)</sup>	157
<b>Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(14)</b>	<b>(58)</b>	<b>38</b>	<b>(1 087)</b>
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	389	(2)	(19)	-	368
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	770	148	135	-	1 053
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(267)	-	119	-	(148)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(295)	(5)	26	-	(274)
Augmentation (diminution) des autres provisions	113	-	8	-	121
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	271	-	14	-	285
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(1)	(14)	(146)	-	(161)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(985)	(57)	63	-	(979)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(5)</b>	<b>70</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>265</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(1 058)</b>	<b>56</b>	<b>142</b>	<b>38<sup>(4)</sup></b>	<b>(822)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	244	-	(8)	-	236
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(254)	1	47	-	(206)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	125	-	-	-	125
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(8)	-	3	-	(5)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	1 454	-	-	(1 415)	39
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>1 561</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>(1 415)<sup>(5)</sup></b>	<b>189</b>
Augmentation de capital	1 024	-	-	-	1 024
Obligations Remboursables en actions	152	-	-	-	152
Dividendes payés incluant minoritaires	(3)	-	1	-	(2)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>1 173</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1 174</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(7)	(4)	(9)	-	(20)
Autres changements	(14)	(51)	(163)	238 <sup>(6)</sup>	10
<b>Diminution (Augmentation) de la dette nette</b>	<b>1 655</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>(1 139)</b>	<b>531</b>
<b>Dette nette à l'ouverture</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(2)</b>	<b>(17)</b>	<b>1 234</b>	<b>(3 346)</b>
<b>Dette nette à la clôture</b>	<b>(2 906)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>95</b>	<b>(2 815)</b>

(1) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 de l'activité Turbines Industrielles.

(2) Effet de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2002 du Secteur T&D hors Power Conversion.

(3) Voir la Note 3 (B) aux comptes consolidés pro forma.

(4) Correspond à l'économie de charges financières estimée pour la période.

(5) Annulation du produit net de cession déjà pris en compte dans les comptes clos le 31 mars 2003.

(6) Annulation de l'ajustement relatif au remboursement des programmes de cession de créances clients anticipé au 31 mars 2003.

## NOTE 6

## ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS PRO FORMA

## A. Engagements hors bilan

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Garanties sur contrats ①	9 465	9 039	8 169	8 169
Garanties liées au financement des ventes ②	749	745	640	640
Créances cédées non échues	11	11	6	6
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	3	-	-
Autres engagements	94	88	43	43
<b>Total</b>	<b>10 326</b>	<b>9 886</b>	<b>8 858</b>	<b>8 858</b>

## ① Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son Industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

## ② Financement des ventes

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière, pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999, et de matériel de transport.

L'en-cours de financement de vente n'est pas influencé de façon significative par la déconsolidation du Secteur T&D et de l'activité des turbines industrielles.

## B. Contrats de crédit-bail et de location simple

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Locations longue durée ①	667	667	683	683
Crédit-bail ②	278	230	237	237
Locations simples ③	534	446	430	430
<b>Total des loyers futurs</b>	<b>1 479</b>	<b>1 343</b>	<b>1 350</b>	<b>1 350</b>

## ① Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements

pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était reconnu au bilan, l'impact serait une augmentation des créances sur locations à long terme et des dettes sur location à long terme de € 667 millions et € 683 millions au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004, respectivement.

### ② Contrats de crédit-bail

Si les crédits-baux étaient immobilisés, il en résulterait les effets suivants sur les comptes consolidés :

► Au 31 mars (en millions d'€)	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Augmentation des immobilisations	212	182	205	205
Augmentation de la dette financière long terme	216	186	200	200
<b>Augmentation (Diminution) des capitaux propres</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

### ③ Contrats de location simple

Les loyers s'élèvent à € 110 millions et € 87 millions pour les comptes publiés des exercices clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004 respectivement.

Ces loyers s'élèvent à € 95 millions et € 78 millions pour les comptes pro forma des exercices clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004 respectivement.

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

# COMPTES SOCIAUX

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 mars 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALSTOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes de votre Société indique que l'évaluation des participations et créances rattachées peut non seulement conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage déterminée en fonction d'une analyse multicritères est inférieure à la valeur historique, mais également résulter d'un test d'évaluation rendu nécessaire compte tenu de circonstances spécifiques (Note 2 B - Principes comptables - « Participations et créances rattachées »).

Nous avons pris connaissance des estimations et de la méthodologie utilisée pour réaliser le test d'évaluation tels que décrits dans la Note 2 - Bilan - « Immobilisations financières » et des rapports d'experts indépendants utilisés par votre Société pour estimer la valeur d'entreprise du Groupe ALSTOM ainsi que la valeur d'usage des titres d'ALSTOM Holdings et des créances qui y sont rattachées, ALSTOM Holdings détenant directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par les experts avec les prévisions d'ALSTOM.

Comme indiqué dans la Note 2 G – Principes comptables – « Intégration fiscale », ALSTOM a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale en France. Les économies d'impôts sont conservées par la Société. Celle-ci a suivi l'avis n° 2005-B du 2 mars 2005 émis par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité et a constaté une provision pour un montant total de € 167,8 millions selon les modalités décrites dans la Note 7 – Bilan – « Provisions pour risques et charges ». Nous avons pris connaissance des calculs effectués et de la méthodologie retenue pour estimer cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels d'ALSTOM au 31 mars 2005, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIES  
Alan Glen

## COMPTES DE RÉSULTAT

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Notes	2003	2004	2005
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges		-	-	2,0
Autres produits		92,1	68,5	59,7
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>92,1</b>	<b>68,5</b>	<b>61,7</b>
Autres achats et charges externes		29,1	73,9	37,7
Impôts, taxes et versements assimilés		0,4	0,4	2,7
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	2,6	2,0
Autres charges		0,4	0,4	0,3
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>29,9</b>	<b>77,3</b>	<b>42,7</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>62,2</b>	<b>(8,8)</b>	<b>19,0</b>
Produits de participations		-	-	-
Reprise sur provisions				2 420,2
Autres intérêts et produits assimilés		229,7	330,0	261,4
Différences positives de change		-	0,1	-
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>229,7</b>	<b>330,1</b>	<b>2 681,6</b>
Dotations aux amortissements et provisions		7 580,0	1 445,3	2 270,8
Intérêts et charges assimilées		212,8	282,1	190,4
Différences négatives de change		-	0,1	-
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>7 792,8</b>	<b>1 727,5</b>	<b>2 461,2</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>		<b>(7 563,1)</b>	<b>(1 397,4)</b>	<b>220,4</b>
<b>RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	(1)	<b>(7 500,9)</b>	<b>(1 406,2)</b>	<b>239,4</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT (V)</b>	(2)	-	<b>28,5</b>	<b>(145,9)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	(3)	(26,8)	(36,6)	10,1
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>321,8</b>	<b>427,1</b>	<b>2 597,4</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI)</b>		<b>(7 795,9)</b>	<b>(1 768,2)</b>	<b>2 514,0</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(7 474,1)</b>	<b>(1 341,1)</b>	<b>83,4</b>

## BILANS

► Montant net au 31 mars (en millions d'€)	Notes	2003	2004	2005
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles	(1)	1,7	7,2	9,5
<b>Immobilisations financières</b>	(2)			
Participations (Nettes)		0,0	0,0	410,6
Créances rattachées à des participations (Nettes)		4 847,9	3 674,4	4 326,3
<b>Total I</b>		<b>4 849,6</b>	<b>3 681,6</b>	<b>4 746,4</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Autres créances	(3)	11,8	50,2	5,2
Disponibilités		6,6	-	8,1
Comptes de régularisation	(4)	27,4	80,0	96,3
<b>Total II</b>		<b>45,8</b>	<b>130,2</b>	<b>109,6</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		<b>4 895,4</b>	<b>3 811,8</b>	<b>4 856,0</b>

## BILANS

► Montant net au 31 mars (en millions d'€)	Notes	2003	2004	2005
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	(5)	1 690,0	1 320,8	1 924,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 747,2	55,2	245,0
<b>Réserves</b>				
Réserve légale		130,3	-	-
Réserve indisponible		20,9	-	-
Report à nouveau		233,7	(4,0)	(115,0)
Résultat de l'exercice		(7 474,1)	(1 341,1)	83,4
<b>Total I</b>		<b>348,0</b>	<b>30,9</b>	<b>2 137,4</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Obligations remboursables en actions	(6)	-	153,2	135,9
<b>Total II</b>		<b>-</b>	<b>153,2</b>	<b>135,9</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques et charges	(7)	1,9	1,9	167,8
<b>Total III</b>		<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>167,8</b>
<b>DETTES</b>				
	(8) (9)			
Emprunts obligataires		1 226,8	672,1	1 240,3
Dettes financières		3 204,8	2 920,6	1 122,1
Emprunts et dettes financières divers		85,1	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21,0	32,6	32,3
Dettes fiscales et sociales		7,6	0,5	0,5
Autres dettes		0,2	-	19,7
<b>Total IV</b>		<b>4 545,5</b>	<b>3 625,8</b>	<b>2 414,9</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>4 895,4</b>	<b>3 811,8</b>	<b>4 856,0</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

## NOTE 1

### PRINCIPES RETENUS POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS

ALSTOM (la Société), société mère du Groupe ALSTOM, est une société anonyme de droit français qui établit ses comptes en conformité avec la réglementation comptable française.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le financement du Groupe a été marqué par les événements suivants :

- le Groupe a conclu un programme de cautions garanti d'un encours maximum de € 8 milliards dont € 7,15 milliards font déjà l'objet d'un engagement ferme au 31 mars 2005,
- le Groupe a conclu un accord sur la définition de nouveaux critères financiers ("covenants") et des aménagements nécessaires pour permettre la mise en place du plan de financement,
- la Commission européenne a approuvé, sous certaines conditions, le plan de financement du Groupe y compris la participation de l'État français à ce plan,
- lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont approuvé le plan de financement et autorisé le Groupe à procéder à une augmentation de capital d'un montant de € 2 048 millions (avant imputation des coûts liés) par apport de liquidités et compensation de créances.

Afin de répondre aux demandes de la Commission européenne, le Groupe s'est engagé en juillet 2004 à céder, au cours des deux prochaines années, certaines activités représentant environ € 1,5 milliard de chiffre d'affaires.

Ces désinvestissements comprennent l'activité de chaudières industrielles qui fait partie du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment, les activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, l'activité de locomotives de fret en Espagne (cédée au 31 mars 2005) et d'autres activités à présent identifiées. De plus, il a été demandé au Groupe de constituer une joint-venture sous contrôle conjoint dans l'activité Hydroélectrique et de conclure dans les quatre ans, un ou plusieurs partenariats industriels. Enfin, dans le Secteur Transport, le Groupe devra renoncer à toute acquisition en Europe dépassant un certain seuil.

L'État français s'est engagé à sortir du capital du Groupe dans les douze mois qui suivent l'obtention par le Groupe d'une notation "Investment grade". Cette cession devra être réalisée, en tout état de cause, avant juillet 2008.

Les comptes consolidés du Groupe clos au 31 mars 2004 avaient été établis sur la base des éléments suivants :

- le plan de financement négocié en septembre 2003 avait donné lieu à la détermination de nouveaux critères financiers ("covenants"). Au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les critères financiers relatifs à la "Situation nette consolidée" et "l'EBITDA". En conséquence, le Groupe avait obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre jusqu'au 30 septembre 2004 les critères financiers négociés précédemment,
- le Groupe avait obtenu la mise en place d'une ligne de cautions dans le cadre du plan de financement négocié en septembre 2003 pour un montant de € 3,5 milliards dont 65 % avaient été contre-garantis par l'État français. Cette ligne de cautions était suffisante pour couvrir environ une année de commandes et devait être épuisée au cours de l'été 2004. Le Groupe avait engagé des discussions avec certaines de ses principales banques pour sécuriser l'accès à des cautions et garanties sur contrats,
- l'approbation par la Commission européenne du plan de financement annoncé le 22 septembre 2003 restait à obtenir.

Après la prise en compte des éléments ci-dessus, le Groupe avait conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation dans la préparation de ses comptes consolidés au 31 mars 2004, en faisant l'hypothèse qu'il s'avèrerait capable :

- de mobiliser des cautions et garanties sur contrats nécessaires à la poursuite de son activité,
- de négocier de nouveaux critères financiers avec ses créanciers,
- d'obtenir toutes les approbations nécessaires de la Commission européenne,
- de générer suffisamment de résultats opérationnels et de flux de trésorerie pour respecter ces critères financiers et tout amendement de ces derniers, afin de continuer à disposer de financements.

**NOTE 2****PRINCIPES COMPTABLES****A. Principes généraux**

Les comptes arrêtés au 31 mars 2005 sont présentés conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983, de son décret d'application du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 1999 tel que décrit par le règlement CRC n° 99-03 du 21 septembre 1999.

**B. Participations et créances rattachées**

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les frais accessoires sont inscrits en charges à répartir et étalés sur 5 ans.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres et des créances rattachées est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement, de l'actif réestimé, de la valeur probable de négociation et des perspectives d'avenir.

**C. Augmentation du capital**

Le capital figure pour la valeur nominale des actions. Si une différence existe avec le montant effectivement encaissé, la différence figure en prime d'émission (primes diminuées des coûts liés à l'opération). Dans le cas où il n'existe pas de prime d'émission, les coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 5 ans.

**D. Emprunts**

Les emprunts figurent pour leur montant nominal. Les frais d'émission figurent en charges à répartir et sont étalés sur la durée de l'emprunt (5 ans maximum).

**E. Opérations en devises**

ALSTOM n'a pas mené, au cours de l'exercice 2004/05, d'opérations spécifiques en devises, autres que celles liées à son activité courante.

**F. Instruments financiers**

Les instruments financiers (swaps) étaient utilisés exclusivement pour couvrir les risques de taux induits par la gestion de la dette obligataire et de certaines dettes financières.

**G. Intégration fiscale**

La Société a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale en France et a suivi l'Avis n° 2005-B du 2 mars 2005 émise par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

**NOTE 3****FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le capital social a évolué au cours de l'exercice (voir Note 5 au Bilan).

## NOTES SUR LE BILAN

### NOTE 1

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles incluent les coûts relatifs à l'augmentation de capital effectuée au montant nominal. Ces coûts sont amortis sur 5 ans et l'amortissement figure en résultat d'exploitation.

- Montant brut : € 11,2 millions
- Montant net : € 7,8 millions

### NOTE 2

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La seule filiale détenue par ALSTOM est ALSTOM Holdings qui détient les filiales opérationnelles du Groupe. La valeur brute des immobilisations financières comprend les titres d'ALSTOM Holdings pour € 9 216,5 millions (après une augmentation de capital de € 2 663,0 millions) et les créances rattachées à cette participation pour € 4 326,3 millions, dont € 43,1 millions au titre des intérêts courus.

Les provisions dotées au cours des exercices précédents d'un montant de € 8 973,7 millions étaient affectées aux titres et aux avances.

Au 31 mars 2005, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de l'évaluation du portefeuille-titres détenu par ALSTOM.

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des modalités suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur, et revu par des experts indépendants,
- l'extrapolation sur dix ans du plan à trois ans,
- un coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôts, de 9 % à 11 % correspondant aux différents profils de risques de chaque Secteur du Groupe.

La valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représente approximativement 50 % du total de la valeur d'entreprise.

L'évaluation a également tenu compte de la dette consolidée ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux futurs de trésorerie.

La valeur ainsi déterminée justifie la position d'ALSTOM SA de ne pas augmenter les provisions existantes affectées aux immobilisations financières d'ALSTOM Holdings.

Au 31 mars 2005, une variation de provisions de € 167,8 millions a néanmoins été retenue. Ce montant correspond à l'économie nette d'impôts générée par l'intégration fiscale depuis l'exercice 2002/03. Concomitamment, une provision pour risques et charges du même montant a été constatée.

► (en millions d'€)	Montant au 31 mars 2004	Augmentation de capital	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2005
<b>Investissements</b>				
Valeur brute	6 553,5	2 663,0 <sup>(1)</sup>	-	9 216,5
Dépréciations	6 553,5	-	2 252,4	8 805,9
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>410,6</b>
<b>Avances à ALSTOM Holdings</b>				
Valeur brute	6 094,6	(2 663,0) <sup>(1)</sup>	894,7 <sup>(2)</sup>	4 326,3
Dépréciations	2 420,2	-	(2 420,2)	0
<b>Valeur nette</b>	<b>3 674,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 326,3</b>

(1) Mouvements de fonds le 30 novembre 2004.

(2) Autres avances de la période.

## NOTE 3

## AUTRES CRÉANCES

Les créances sont à moins d'un an et se décomposent comme suit :

▶ (en millions d'€)	Montant brut au 31 mars 2005	Dont entreprises liées
Créances clients	0,9	0,9
Autres créances	4,3	2,6
<b>Total</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>

Les montants significatifs sont :

- € 2,2 millions de compte Fournisseurs Débiteurs Alstom Holdings ;
- € 0,4 million de compte courant Alstom Holdings.

## NOTE 4

## COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

▶ (en millions d'€)	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir au 31 mars 2005
<b>Charges à répartir</b>			
Emprunts existants au 31 mars 2004	94,5	16,7	45,2
Obligations remboursables en actions	4,6	1,0	3,5
Nouveaux emprunts	43,1	0,7	42,4
<b>Charges constatées d'avance</b>			
Assurances			5,2
<b>Total</b>			<b>96,3</b>

Les charges à répartir concernant les emprunts sont amorties sur la durée des emprunts avec une durée maximale de 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice 2005/06 est estimé à € 25,4 millions.

## NOTE 5

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2005, le capital d'ALSTOM s'élève à € 1 924 023 993,15 composé de 5 497 211 409 actions au nominal de € 0,35. Ces actions relèvent de la même classe et sont entièrement libérées.

Le 7 juillet 2004, en application de la décision de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions détenus par la République française ont été convertis en 240 000 000 nouvelles actions au nominal de € 1,25.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juillet 2004 a approuvé une réduction de capital motivée par des pertes ramenant le capital de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,25 par réduction du nominal des actions de € 1,25 à € 0,35.

Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :

- une augmentation de capital, avec droit préférentiel de souscription en numéraire ou par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total de € 1 508 millions :
  - € 1 277 millions d'augmentation de capital en numéraire par la création de 3 192 826 907 nouvelles actions au nominal de € 0,35 émises à € 0,40 ;
  - € 231 millions d'augmentation de capital par compensation de créances par la création de 461 438 861 nouvelles actions au nominal de € 0,35 émises à € 0,50.
- une augmentation de capital réservée à certains créanciers du Groupe par compensation de certaines de ces créances a été souscrite pour un montant global de € 240 millions par la création de 480 000 000 nouvelles actions de nominal € 0,35 émises à € 0,50.

Le 6 décembre 2004, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés de 49 814 644 actions émises au nominal de € 0,35.

Durant cet exercice, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions ont été remboursées représentant 2,19 % du montant global de l'émission, générant la création de 15 473 425 actions nouvelles.

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 056 657 572	€ 1,25
Réduction de capital par réduction du nominal		€ 0,35
Actions émises pendant l'exercice		
– augmentation du capital	4 425 080 412	€ 0,35
– conversion d'obligations	15 473 425	€ 0,35
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 497 211 409	€ 0,35

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004	AGM du 9 juillet 2004	Autres mouvements de la période	Au 31 mars 2005
Capital	1 320,8	(1 174,9)	1 778,1	1 924,0
Primes d'émission	55,2	(55,2)	245,0	245,0
Réserve légale	-			-
Réserve indisponible	-			-
Report à nouveau	(4,0)	(111,0)	-	(115,0)
Résultat de l'exercice	(1 341,1)	1 341,1	83,4	83,4
<b>Capitaux propres</b>	<b>30,9</b>	<b>0</b>	<b>2 106,5</b>	<b>2 137,4</b>

Les autres mouvements de la période sont constitués :

- du produit des augmentations de capital de € 2 004,8 millions, net des coûts associés, (dont € 240,0 millions en primes d'émission) ;
- du produit, net des coûts associés, de la conversion des ORA pour € 18,3 millions (dont € 5,0 millions en prime d'émission) ;

- du résultat de la période pour € 83,4 millions. Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice.

### NOTE 6

#### OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

643 795 472 obligations remboursables en actions (ORA) au nominal unitaire de € 1,40 ont été émises en décembre 2003. Le taux d'intérêt est de 2 %.

Au 31 mars 2005, 549 176 557 ORA ont été converties en 550 537 441 actions au nominal de € 0,35. Les frais associés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Les obligations remboursables en actions s'élèvent à € 135,9 millions correspondant à :

- € 132,5 millions représentant 94 618 915 obligations au nominal de € 1,40 ;
- € 3,4 millions d'intérêts courus payables le 31 décembre 2005.

## NOTE 7

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision de € 145,9 millions a été constituée au titre des économies nettes d'impôts générées lors des exercices précédents et résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales au niveau du groupe d'intégration fiscale.

La dotation de l'exercice s'élève à € 21,9 millions.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004	Dotations	Utilisation	Au 31 mars 2005
Pénalités fiscales	1,9	-	(1,9)	-
Économies nettes d'impôts (intégration fiscale)	-	167,8	-	167,8
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>167,8</b>	<b>(1,9)</b>	<b>167,8</b>

## NOTE 8

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

► (en millions d'€)	Montant au 31 mars 2005	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts obligataires	1 240,3	12,7	1 227,6	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 122,1	45,5	1 076,6	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>32,3</b>	<b>32,3</b>	-	-
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>19,7</b>	<b>17,1</b>	<b>2,6</b>	-
<b>Total</b>	<b>2 414,9</b>	<b>108,1</b>	<b>2 306,8</b>	-

## A. Emprunts obligataires

Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions d'une maturité de sept années, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006.

Le 3 mars 2005, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 1 000 millions d'une maturité de 5 ans au taux de 6,25 % payable en numéraire ou par échange de la précédente émission obligataire de € 650 millions ou du crédit subordonné de € 250 millions. € 422,4 millions de l'emprunt obligataire

de € 650 millions et € 245,3 millions du crédit subordonné ont été échangés. Le Groupe a donc émis un complément de € 304,7 millions d'emprunts obligataires à même échéance et aux mêmes conditions.

Au 31 mars 2005, le poste "Emprunts obligataires" se détaille en :

- € 1 000 millions remboursables le 3 mars 2010, au taux de 6,25 % ;
- € 227,6 millions remboursables le 26 juillet 2006 au taux de 5 % ;
- € 12,7 millions d'intérêts courus.

## B. Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à € 1 122,1 millions et comprennent :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004	Au 31 mars 2005	Taux d'intérêts moyen
Prêts syndiqués	721,5	-	-
	1 200,0	1 038,7	6,6 %
CDC Ixis	200,0	-	-
Titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (TSDDRA)	300,0	-	-
Titres subordonnés à durée déterminée (TSDD)	200,0	-	-
JP Morgan	33,2	33,2	6,6 %
Crédit subordonné	250,0	4,7	10,6 % <sup>(1)</sup>
Prêts bilatéraux		13,5	2,4 %
Intérêts courus	15,9	32,0	-
	2 920,6	1 122,1	

(1) Le 23 septembre 2004, la marge par rapport à l'Euribor a été ramenée à 4,99 %.

Les prêts syndiqués comprennent :

- un prêt subordonné d'une maturité de 5 ans émis le 30 septembre 2003 (le "PSDD") auprès d'un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant maximum de € 1 563 millions ;  
Suite à la conversion en capital de € 243 millions en août 2004, ce prêt est divisé entre une "tranche A" de prêt à terme de € 1 039 millions et une "tranche B" de crédit renouvelable d'un montant de € 281 millions.  
Seule la "tranche A" est utilisée au 31 mars 2005.
- une ligne de crédit 2006 initialement d'un montant de € 1 110 millions a été ramenée à € 722 millions au 31 mars 2004.

Durant cet exercice, € 18 millions ont été convertis en capital en août 2004 ramenant la ligne de crédit à € 704 millions. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2005, le prêt subordonné à échéance 2008 (le "PSDD") ainsi que le crédit multidevises renouvelable à échéance 2006 sont soumis aux critères financiers ("covenants") décrits ci-dessous, accordés à l'unanimité par les prêteurs le 23 juin 2004 et le 24 décembre 2004, et tels qu'ajustés pour tenir compte des augmentations de capital du mois d'août 2004:

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Situation nette consolidée minimale (b) (en millions d'€)	Dettes totales maximales (c) (en millions d'€)	Levier de dette nette maximal (d)	EBITDA minimal (e) (en millions d'€)
Septembre 2004	-	1 000	4 329	-	-
Décembre 2004	-	-	4 129	-	-
Mars 2005	-	1 100	3 979	-	-
Juin 2005	-	-	4 179	-	-
Septembre 2005	-	850	4 179	-	0
Décembre 2005	-	-	4 129	-	-
Mars 2006	3	1 150	3 979	4,0	-
Juin 2006	-	-	3 929	-	-
Septembre 2006	3	1 150	3 929	3,6	-
Décembre 2006	-	-	3 929	-	-
Mars 2007	3	1 150	3 929	3,6	-
Juin 2007	-	-	3 929	-	-
Septembre 2007	3	1 150	3 929	3,6	-
Décembre 2007	-	-	3 929	-	-
Mars 2008	3	1 150	3 929	3,6	-
Juin 2008	-	-	3 929	-	-

- (a) Rapport de l'EBITDA (voir (e) ci-dessous) aux frais financiers consolidés nets (charges d'intérêts, plus frais de titrisation, moins intérêts reçus).
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'impact cumulé des dépréciations d'impôts différés actif survenues après le 31 mars 2004, incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas aussi longtemps que le Groupe recevra une notation financière "Investment Grade").  
Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des impôts différés actif, comptabilisée pour € 218 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la situation nette consolidée minimale à comparer aux critères financiers ("covenants") présentés ci-dessus est de € 1 607 millions.
- (c) Somme de la dette financière (entités ad hoc exclues) et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas aussi longtemps que le Groupe recevra une notation financière "Investment Grade").
- (d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière après déduction des placements à court terme, des quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (Voir ci-dessous (e))

(e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés après déduction de l'amortissement des écarts d'acquisition et des résultats nets sur cessions d'activités. L'EBITDA devra être positif au 30 septembre 2005.

Ces critères financiers ont été contractuellement déterminés sur la base des principes comptables généralement admis en France au 31 mars 2004. L'accord stipule que l'impact de tout changement dans les principes comptables sera neutralisé soit par l'aménagement des critères financiers "covenants" soit par le recalcul des agrégats financiers ci-dessus en excluant l'effet de ces changements de principes. Au 31 mars 2005, la dette totale à comparer aux critères financiers ("covenants") ci-dessus s'élève à € 2 820 millions (excluant l'impact des € 94 millions consécutif à la première application du Règlement CRC 2004-03. L'amendement signé le 24 décembre 2004 confirme l'exclusion de la dette des entités ad hoc (SPE).

### C. Dettes fournisseurs

Le poste dettes fournisseurs s'élève à € 32,3 millions et comprend € 24,6 millions dus aux banques à échéance de septembre et décembre 2005.

## NOTE 9

### CHARGES À PAYER

▶ (en millions d'€)	Au 31 mars 2005
Emprunts obligataires remboursables en actions (Note 6)	3,4
Emprunts obligataires (Note 8 A)	12,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (Note 8 B)	32,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,8
Autres dettes	0,5
<b>Total</b>	<b>79,4</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2005 s'établit à € 83,4 millions.

### NOTE 1

#### LES COMPOSANTES DU RÉSULTAT COURANT

##### A. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation d'un montant de € 19,0 millions est essentiellement composé de redevances facturées aux filiales du Groupe pour l'usage du nom ALSTOM pour € 59,7 millions, desquelles sont déduits les frais de gestion facturés par ALSTOM Holdings et divers frais externes pour € 42,7 millions.

La diminution des produits pour l'usage du nom ALSTOM est due à la vente des activités Transmission & Distribution et Turbines Industrielles, et à la diminution des ventes hors groupe qui sont la base de calcul de cette redevance.

La rémunération brute du Président Directeur Général qui s'élève à € 1 143 042 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 est également incluse dans le résultat d'exploitation.

##### B. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à € 220,4 millions et comprend :

- des produits d'intérêts de € 261,4 millions dont € 250,4 millions concernent ALSTOM Holdings ;
- une reprise nette de provisions de € 167,8 millions sur les immobilisations financières ALSTOM Holdings ;
- des charges d'intérêts sur emprunts obligataires et autres dettes financières de € 190,4 millions, et ;
- € 18,4 millions d'amortissement des charges sur emprunts obligataires et autres dettes financières.

##### C. Autres charges

- Les autres charges comprennent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour € 336 249.

### NOTE 2

#### RÉSULTAT NON COURANT

La perte non courante de € 145,9 millions correspond à la provision relative à l'économie nette d'impôts des exercices précédents (voir Note 7 au Bilan).

### NOTE 3

#### IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ALSTOM a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt de € 10,1 millions comprend le produit net de l'exercice au titre de l'intégration fiscale pour € 7,3 millions, un produit de € 5,6 millions dû à l'ajustement de l'impôt sur les sociétés des exercices précédents, les crédits d'impôts étrangers pour € (1,1) million et € 21,9 millions de provision complémentaire au titre des économies nettes d'impôt (voir Note 7 au Bilan).

En tant qu'entité, ALSTOM n'aurait pas payé d'impôt sur les sociétés.

## AUTRES INFORMATIONS

### A. Engagements financiers

ALSTOM a donné des garanties à hauteur de € 432,1 millions au profit de certaines de ses sous-filiales, comprenant :

- USD 30 millions au titre de garanties de crédit-baux ;
- € 409 millions au titre de contrats du Secteur Transport.

Le total de lignes de crédit disponible au 31 mars 2005 s'élève à € 1 175 millions, composé de € 704 millions de billets de trésorerie à court terme, de € 281 millions au titre de la tranche B de la dette subordonnée et de € 190 millions de CDC Ixis (voir Note 8 au Bilan).

### B. Engagements de retraite et autres engagements

Le Président Directeur Général bénéficie d'un dispositif complémentaire de retraite basé sur la fraction de son salaire non prise en compte par les régimes obligatoires, visant comme pour les autres personnes concernées par ce niveau de rémunération, à procurer des droits équivalents à environ 1,2 % de la fraction de salaire supérieure à € 241 536. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le

cadre de la Loi Fillon, s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Les sommes versées dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année 2004 s'élèvent à € 19 903 totalement pris en charge par ALSTOM ; au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris par le Groupe s'élève à € 184 408.

En cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Conseil d'administration, il bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération annuelle, intégrant le bonus annuel ainsi que la perte des avantages divers (retraite, véhicule de fonction, ...).

### C. Stock-options

À la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 9 juillet 2004, le Conseil d'administration a décidé le 17 septembre 2004 une augmentation de capital réservée aux salariés participant au plan d'épargne du Groupe et la mise en place d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions (Plan n°7)

Les caractéristiques du plan n° 7 sont les suivantes :

	Plan n° 7
Date d'assemblée	9 juillet 2004
Date de création	17 septembre 2004
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	€ 0,43
Début de période d'exercice des options	17 septembre 2007
Date d'expiration	16 septembre 2014
Nombre de bénéficiaires	1 007
Nombre initial d'options attribuées	111 320 000
Nombre d'options exercées depuis l'origine	0
Nombre d'options annulées	1 200 000
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2005	110 120 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	24 400 000
Conditions et modalités d'exercice	– 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire est conditionnel. Les modalités d'exercice seront fonction du niveau de cash flow libre et de la marge opérationnelle atteints à la date de clôture de l'exercice fiscal 2005/2006. Les options pourront seulement être exercées globalement et à condition qu'à la clôture de l'exercice 2005/06, le cash flow libre du Groupe soit positif et que la marge opérationnelle du Groupe soit supérieure ou égale à 6 %. Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne pourront être exercées que partiellement. Elles ne seront pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de € (500) millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les 20 séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

De plus, les caractéristiques des précédents plans d'options de souscription d'actions en cours de validité au 31 mars 2005 ont été ajustées, à la suite de la réalisation le 13 août 2004 de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, et sont les suivantes :

	Plan n°3	Plan n°5	Plan n°6
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00
Prix d'exercice ajusté <sup>(2)</sup>	€ 20,48	€ 8,13	€ 3,86
Début de la période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options attribuées	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0
Nombre total d'options annulées depuis l'origine	1 225 251	1 093 784	0
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2005 <sup>(2)</sup>	4 793 296	5 001 275	1 899 378
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	124 077	169 068	1 868 239
Conditions et modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2002</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2003</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 24 juillet 2004.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2003</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2004</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 8 janvier 2005</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2004</li> <li>• 2/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2005</li> <li>• la totalité des options exerçables à partir du 7 janvier 2006</li> </ul>

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les 20 séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celle-ci.

(2) Les plans d'options n°3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite aux augmentations de capital réalisées en 2002, 2003 et août 2004.

Le tableau suivant synthétise l'activité des plans :

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2002</b>	<b>14 231 100</b>	<b>€ 25,67</b>
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2002 (nombre ajusté)</b>	<b>14 726 354</b>	<b>€ 24,81</b>
Attribuées	1 220 000	€ 6,00
Exercées	-	-
Annulées	(4 833 091)	€ 28,62
<b>En cours au 31 mars 2003</b>	<b>11 113 263</b>	<b>€ 21,09</b>
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2003 (nombre ajusté)</b>	<b>13 775 923</b>	<b>€ 17,01</b>
Attribuées	-	-
Exercées	-	-
Annulées <sup>(1)</sup>	(3 267 286)	€ 20,25
<b>En cours au 31 mars 2004</b>	<b>10 508 637</b>	<b>€ 16,00</b>
<b>En cours au 1<sup>er</sup> avril 2004 (nombre ajusté)</b>	<b>12 855 532</b>	<b>€ 12,65</b>
Attribuées	111 320 000	€ 0,43
Exercées	-	-
Annulées	(2 361 583)	€ 7,17
<b>En cours au 31 mars 2005</b>	<b>121 813 949</b>	<b>€ 1,59</b>

(1) Y compris le plan n°1 devenu caduque en avril 2004.

### C. Tableau des filiales et participations

ALSTOM Holdings est la seule filiale d'ALSTOM SA (100,00 %) :

---

• Valeur brute des titres	€ 9,2 milliards	• Cautions et avals donnés	€ 0
• Valeur nette des titres	€ 0,4 milliard	• Dividendes reçus	€ 0
• Prêts et avances consentis (valeur brute)	€ 4,3 milliards	• Situation nette au 31 mars 2004	€ (2,0) milliards
• Prêts et avances consentis (valeur nette)	€ 4,3 milliards	• Situation nette au 31 mars 2005	€ 0

---

# RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

► Exercice clos le 31 mars	2001	2002	2003	2004	2005
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en milliers d'€)	1 292 325	1 292 325	1 689 963	1 320 822	1 924 024
b) Nombre d'actions ordinaires constatées	215 387 459	215 387 459	281 660 523	1 056 657 572	5 497 211 409
<b>2. Opérations et résultats en fin d'exercice</b> (en millions d'€)					
a) Revenus du portefeuille	110,1	0,3	-	-	-
b) Résultat avant impôts et charges calculées (Participations et dotations aux amortissements et provisions)	106,2	59,4	79,1	70,3	90,0
c) Impôt sur les bénéfices	33,2	36,9	26,8	36,6	(10,1)
d) Participation	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées	158,7	90,8	(7 474,1)	(1 341,1)	83,4
f) Résultat distribué	118,5	-	-	-	-
<b>3. Résultats par action (en €)</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant charges calculées	0,65	0,45	0,38	0,10	0,02
b) Résultat après impôts et charges calculées	0,74	0,42	(26,54)	(1,27)	0,02
c) Dividende attribué par action	0,55	-	-	-	-
<b>4. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'€)	-	-	155	661	1 143
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'€)	-	-	52	198	421

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004/05

L'exercice clos le 31 mars 2005 se solde par un bénéfice de € 83 421 190,96 pour lequel l'affectation suivante sera proposée lors de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2005, sur seconde convocation :

Résultat de l'exercice	€ 83 421 190,96
Report à nouveau antérieur	(€ 115 006 359,66)
Report à nouveau	(€ 31 585 168,70)

Il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## Exercice clos le 31 mars 2005

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIES  
Alan Glen

# RISQUES

4

QUATRIÈME  
PARTIE



## Sommaire

FACTEURS DE RISQUES	162
RISQUES JURIDIQUES	167
RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)	170
ASSURANCES	172

# RISQUES

## FACTEURS DE RISQUES

**Notre chiffre d'affaires dépend du niveau d'investissement en infrastructures et de la croissance du PIB en général.**

Nos commandes et notre chiffre d'affaires dépendent largement du niveau des investissements en infrastructures, dont la plupart relève d'entités publiques. Les investissements en infrastructures dans ces secteurs ont traditionnellement été fonction de la croissance à long terme du produit intérieur brut (PIB). Les conditions économiques et politiques défavorables ou le fléchissement de la conjoncture économique sur nos marchés peuvent par conséquent avoir un impact négatif sur notre chiffre d'affaires, notre résultat opérationnel et notre situation financière. Bien que les variations à court terme du PIB puissent affecter les commandes reçues, de tels changements ont eu un impact moindre sur nos ventes dans le passé, en raison de la taille de notre carnet de commandes et de la longueur des cycles de livraison de nos produits. En outre, le niveau d'investissement en infrastructures est fortement influencé par les prévisions des clients dans différents domaines, tels que leur capacité à générer des fonds pour les dépenses d'investissement ou à trouver des financements et par l'évolution de la législation applicable, notamment de la déréglementation et de la libéralisation des services d'infrastructure.

**Des difficultés pour mettre en place des sources suffisantes de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients.**

Dans nos différents métiers, il est d'usage de fournir des garanties émises par des établissements bancaires (notamment des garanties de soumission, de restitution d'acompte, de bonne fin, de dispense de retenue de garantie) ainsi que des garanties émises par des compagnies d'assurance (ou "surety bonds"). L'émission de ces différents types de garanties nécessite l'intervention de tiers (banques et compagnies d'assurance) et constitue une condition indispensable pour soumettre des offres, conclure des contrats commerciaux avec nos clients et recevoir des acomptes et paiements échelonnés de ces clients. Ces garanties sont souvent

d'un montant significatif, de l'ordre de 25 %, en moyenne, du montant du contrat en cause.

La capacité du marché des garanties dépend des conditions de marché. Certains fournisseurs de garanties ont limité, voire dans certains cas suspendu, les émissions de garanties, afin de préserver leurs notations. Parallèlement, de nouvelles contraintes réglementaires applicables aux banques et la dégradation de notre profil de crédit ont entraîné une baisse des capacités disponibles et un renchérissement du coût des garanties. Nous avons été à certaines périodes confrontés à de fortes réductions de la capacité du marché des garanties en général. Nous avons par ailleurs eu des difficultés par le passé à obtenir des garanties, les institutions financières étant réticentes à augmenter leurs engagements financiers vis-à-vis du Groupe étant donné notre situation financière.

Dans le cadre de notre plan de financement annoncé en mai 2004, nous avons signé le 27 juillet 2004, pour une période de deux ans, et pour un montant maximum de € 8 milliards, une nouvelle ligne de garanties (la "Ligne de garanties").

À ce jour, nous avons syndiqué cette Ligne jusqu'à un montant de € 7,4 milliards, et nous estimons qu'avec les montants complémentaires de garanties obtenus en dehors de la Ligne de garanties, ceci devrait couvrir nos besoins en garanties jusqu'en juillet 2006.

Toutefois, nous ne pouvons pas garantir que nous pourrions obtenir des garanties suffisantes nous permettant de couvrir nos besoins quand la Ligne de garanties ne sera plus disponible, ou sur le long terme. Si nous étions dans l'incapacité d'assurer de nouvelles sources de garanties, cela pourrait compromettre sérieusement notre capacité à remporter de nouveaux contrats, à soutenir notre activité commerciale et pourrait affecter de manière significative nos résultats et notre situation financière.

**Si nos prévisions de résultats ou de flux de trésorerie ne se réalisaient pas, nous pourrions être amenés à revoir l'évaluation de certains de nos actifs et à devoir les déprécier.**

Nos impôts différés actifs nets s'élevaient à € 1 531 millions au 31 mars 2004 et à € 1 349 millions au 31 mars 2005.

Ces valorisations ont été établies sur la base de notre plan d'activité (ou "business plan") pour chaque pays.

Si nos résultats par pays étaient en deçà de nos prévisions et si par conséquent nous ne réalisons pas dans certains pays des résultats fiscaux suffisants permettant d'utiliser ces reports déficitaires et d'autres actifs nets générés par des différences temporaires avant leur échéance, nous devrions réexaminer la valorisation de ces actifs et le cas échéant les déprécier. Nous avons déprécié ces actifs à hauteur de € 730 millions au 31 mars 2004 et de € 948 millions au 31 mars 2005. Voir Note 6 aux comptes consolidés au 31 mars 2005.

Par ailleurs, des écarts d'acquisition nets ainsi que d'autres immobilisations incorporelles nettes figurent à notre bilan consolidé pour des montants de € 4 103 millions et de € 4 380 millions respectivement au 31 mars 2005 et au 31 mars 2004. À ces mêmes dates, en plus de notre revue interne annuelle, nous avons mandaté un expert indépendant pour réaliser un rapport dans le cadre de notre test annuel de valorisation des écarts d'acquisition nets et des autres immobilisations incorporelles nettes. Cette évaluation a confirmé notre position selon laquelle les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés au-delà de l'amortissement annuel. Voir Note 7 aux comptes consolidés au 31 mars 2005. Si dans le futur nos propres évaluations (ou celles qui pourraient être menées par des experts indépendants) concluaient que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et de nos autres immobilisations incorporelles était supérieure à la valeur estimée de récupération de ces actifs (cette notion étant présentée en Note 2 J aux comptes consolidés au 31 mars 2005), nous serions amenés à devoir déprécier ces actifs au delà de la dépréciation annuelle normale, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

### Nos produits incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison.

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée, utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons parfois lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. De ce fait, le temps disponible pour réaliser des essais étant réduit, le risque

de défectuosité des produits est accru ainsi que les conséquences financières qui en découlent. Il arrive parfois que nous découvriions qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, il est nécessaire que nous procédions à de telles modifications sur un grand nombre de produits. En outre, lorsque nous vendons nos produits ou signons des contrats de maintenance, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent des clauses contraignantes de pénalités liées notamment aux performances, à la disponibilité et aux retards de livraison de nos produits ainsi que des clauses de garanties après-vente. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent au client de mettre fin au contrat ou de rendre l'équipement si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. L'existence de telles stipulations contractuelles ainsi que les pressions imposant un développement, une conception et une fabrication accélérée de nos nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants tels que ceux liés à la disponibilité de pièces de rechange et de matières premières, aux retards et dépassements de coûts dans la modification et la livraison des produits modifiés et dans les négociations ou litiges avec les clients concernés. À titre d'exemple, les problèmes liés aux turbines à gaz GT24/GT26 et aux méthaniers sont exposés dans "Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Progrès concernant des problèmes opérationnels sur les turbines à gaz GT24/GT26 et – Marine" et également dans la Note 21 aux comptes consolidés au 31 mars 2005 concernant les turbines à gaz GT24/GT26.

Dans les cas où ces problèmes surviennent, nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux ne sera pas supérieur au montant que nous avons provisionné.

De plus, étant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons en aucun cas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés ou retards malgré les processus de validation techniques mis en place dans le Groupe. De telles difficultés ou retards pourraient être affectés par de nombreux éléments, avoir des conséquences financières significatives, affecter négativement notre réputation ou notre capacité à vendre d'autres produits et avoir un effet négatif important sur notre situation financière ou sur notre résultat opérationnel, ou entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence.

**La décision de la Commission européenne approuvant les plans de financement de 2003 et 2004 est soumise à la condition du respect des engagements pris tant par l'État français que par la Société et pourrait faire l'objet de recours par des tiers.**

Le 7 juillet 2004, la Commission européenne a approuvé nos plans de financement qui sont désormais en vigueur, voir "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Approbation de la Commission européenne et engagements". La décision de la Commission peut faire l'objet d'un recours par un tiers pendant une période d'environ trois mois suivant sa publication officielle qui est intervenue le 10 juin 2005. À ce jour, nous n'avons pas connaissance de tel recours déposé auprès de la Commission, mais nous ne pouvons garantir que de tels recours ne seront pas déposés dans le futur.

De plus, la décision de la Commission européenne est soumise à la condition du respect des engagements pris par l'État français pour le compte de la Société. Si la Société ne respecte pas ces conditions, la Commission pourrait modifier sa décision et enjoindre à l'État français de récupérer tout ou partie de l'aide versée à la Société dans le cadre de ses plans de financement. Les engagements pris par la Société, et notamment le programme de cessions d'actifs, sont en cours de réalisation. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de trouver des acheteurs potentiels pour ces actifs ou ces activités, de réaliser les ventes avec des acheteurs potentiels une fois identifiés ou de les réaliser dans les conditions souhaitées. En conséquence, bien que la Société n'anticipe pas de manquement aux engagements requis par la Commission, elle ne peut garantir qu'ils seront nécessairement remplis.

**Nous avons accordé une assistance financière lors de l'achat par nos clients de certains de nos produits, ce qui nous expose aux risques sur le long terme de défaillance de nos clients ou à leur faillite.**

Sur le marché de l'énergie et des infrastructures de transport, les clients ont occasionnellement demandé à leurs fournisseurs, tels que nous, de les assister dans le financement de leurs achats ou de leurs projets. Ceci a été particulièrement vrai dans le Secteur Marine. Cette assistance peut prendre la forme de garanties financières des prêts consentis aux clients ou de prises de participation dans des entités mettant en œuvre certains projets sur le long terme. Ce financement nous expose à des risques sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite, en particulier dans le cas d'une baisse des marchés, qui pourraient entraîner la mise en jeu de nos

garanties ou la diminution de la valeur de nos prises de participation ou des actifs sous-jacents. Nous ne nous sommes pas engagés à garantir les dettes de nos nouveaux clients depuis fin 1999 et nous n'entendons plus souscrire de tels engagements.

Au 31 mars 2005, notre exposition au titre du financement des ventes s'élevait à € 575 millions. Notre exposition au titre du financement des ventes est présentée en détail dans "Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Engagements hors bilan et obligations contractuelles" et dans les Notes 11 et 27 (2) aux comptes consolidés au 31 mars 2005.

**Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, notre flexibilité financière pourrait être réduite.**

La structure de nos projets peut entraîner le paiement de charges avant la réalisation de produits. En conséquence, la structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour les projets à long terme, qui représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires. Ce poste comprend les avances initiales effectuées par les clients ainsi que les paiements au prorata de l'avancement des travaux. Ces avances nous permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Pour plus d'informations sur ces avances et acomptes, voir "Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Comptes consolidés - Bilan - Avances et acomptes reçus" et les Notes 12 et 13 aux comptes consolidés au 31 mars 2005. Notre capacité à négocier et à collecter les avances clients est en conséquence un élément important de notre stratégie dans la mesure où il est générateur de trésorerie et nous permet de gérer notre fonds de roulement. Si nous n'y parvenons plus, cela pourrait réduire le montant de flexibilité financière dont nous disposons.

**Les cessions d'activités et d'actifs que nous effectuons font généralement l'objet d'ajustement de prix et de garanties susceptibles de retarder les paiements qui nous sont dus, de réduire le produit net que nous recevons ou nous conduire à verser des indemnités à l'acquéreur.**

Nous avons récemment cédé un certain nombre d'activités et d'actifs, notamment nos activités du secteur T&D et nos activités Turbines Industrielles et nous avons l'intention de céder d'autres activités, conformément à notre stratégie et notre engagement envers la

Commission européenne. Comme il est d'usage, les modalités de ces cessions prévoient des mécanismes d'ajustement de prix et nous avons accordé et accorderons certaines garanties au titre de l'activité ou des actifs cédés. En conséquence, les produits nets des cessions que nous recevons peuvent être différés dans le temps ou faire l'objet d'ajustements et nous pouvons être amenés à devoir payer des indemnités à l'acquéreur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur nos résultats et notre situation financière.

Nous avons accordé des garanties et avons reçu des réclamations liées à la cession de certaines de nos activités, dont l'ancien Secteur T&D, les petites et moyennes turbines industrielles, l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie. Pour une description de certaines cessions, voir "Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Programme de cessions". Nous avons reçu un certain nombre de demandes d'Areva à la suite de son acquisition du Secteur T&D, notamment en rapport avec les allégations d'accords anticoncurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D.

#### Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur chacun de nos marchés, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certaines niches de marché. La consolidation de l'industrie se renforce globalement, et les principaux intervenants adoptent une stratégie d'expansion globale. Cette concurrence a entraîné une baisse des prix et une détérioration des modalités de paiement en faveur de nos clients. En réponse à cette tendance, nous avons adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d'amélioration de notre performance.

Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrions continuer à l'être.

#### Nous sommes exposés au risque de crédit de certains de nos clients.

Si nos clients ne nous avancent pas les fonds nécessaires pour couvrir nos dépenses pendant la phase de mise en œuvre de nos contrats, nous nous exposons au risque qu'ils se trouvent dans l'incapacité d'accepter la livraison ou à leur défaut de paiement lors de la

livraison. Dans ce cas, nous pourrions ne pas recouvrer les dépenses engagées dans le projet et être incapables de réaliser les marges opérationnelles prévues lors de la conclusion du contrat. Nous réduisons actuellement ce risque par des négociations avec nos clients en vue d'obtenir de leur part des paiements plus rapides au prorata de l'avancement des travaux et par des procédures de gestion du risque, notamment par la mise en place de couvertures souscrites auprès d'assureurs privés ou publics ou d'autres instruments de couverture ad hoc.

Au cours de l'exercice 2004/05, nos dix principaux clients ont représenté 19,5 % de notre chiffre d'affaires. En général, nous cherchons à nous assurer que nos clients ont des profils de crédit élevés ou des financements suffisants pour leurs projets. Néanmoins, si l'un de nos principaux clients venait à être dans l'impossibilité de respecter ses engagements, du fait d'une faillite ou pour toute autre raison, nous pourrions ne pas recouvrer tout ou partie des coûts engagés sur ces projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière ou notre résultat opérationnel.

#### Nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers.

Nos lignes de crédit, la ligne de garanties, et certains de nos autres contrats financiers contiennent des engagements nous imposant de respecter des critères financiers prédéfinis (ou "covenants"). Voir Note 23 aux comptes consolidés au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2005, nous respectons les critères financiers applicables à cette date, et nous anticipons de rester dans le cadre de ces critères à la clôture de l'exercice en cours. Voir "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Comptes consolidés – Bilan – Dette financière".

Notre capacité à respecter nos critères repose sur notre capacité à poursuivre la reprise de notre activité et de nos marges, la maîtrise de notre endettement et à maintenir un niveau de situation nette suffisant, chacun de ces éléments pouvant être affectés de manière négative par des facteurs exogènes. Le non-respect d'un critère financier peut entraîner le remboursement anticipé des lignes de crédit concernées, et également d'une partie importante de nos autres dettes par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité croisée, et nous pourrions ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser immédiatement cet endettement. Bien que dans cette hypothèse, nous nous efforcerions de trouver un accord avec nos créanciers pour qu'ils renoncent à ce droit ou

qu'ils acceptent un avenant au contrat concerné, nous ne pouvons pas assurer que l'issue de ces négociations serait favorable.

### Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats.

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Au 31 mars 2005, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 18,9 % de l'ensemble de notre carnet de commandes. De manière générale, le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et la rentabilité comptabilisés au titre d'un projet peuvent varier de manière significative en fonction de l'état d'avancement du projet concerné et dépendre d'un certain nombre d'éléments, dont certains en dehors de notre contrôle, tels que la survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis, l'ajournement ou des retards dans l'exécution des contrats, des retenues de paiement de la part de clients, des manquements de la part de fournisseurs, de sous-traitants ou de partenaires dans un consortium, et des coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projet. Les marges bénéficiaires réalisées sur certains de nos contrats peuvent s'avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les coûts et la productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat. Du fait de ces variations, la rentabilité de certains de nos contrats peut affecter de manière importante nos résultats et nos flux de trésorerie sur une période donnée.

Nous avons mis en place des procédures de contrôle des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en cours de réalisation, en vue d'améliorer et de mieux formaliser les procédures dans les Secteurs. Cependant, nous ne pouvons garantir que nos initiatives seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards, de surcoûts ou de performances techniques dégradées pouvant entraîner le paiement de pénalités ou de dommages-intérêts. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de nos contrats à prix fixe.

### Nous allons être tenus d'adopter de nouvelles normes comptables pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril 2005, qui vont avoir un impact significatif sur la présentation de nos comptes consolidés et notre reporting financier.

Nous préparons actuellement nos comptes consolidés conformément aux normes comptables françaises. En juin 2002, le Conseil

des Ministres de l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation proposée par la Commission européenne imposant à toutes les sociétés cotées en Europe d'appliquer les International Financial Reporting Standards ("IFRS") pour les exercices commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les IFRS mettent l'accent sur la notion de juste valeur des actifs et passifs d'une société. L'application de ces nouvelles normes pourrait avoir un impact très significatif dans de nombreux domaines importants notamment la valorisation et la dépréciation des écarts d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, la comptabilisation des coûts de développement, la juste valeur d'actifs corporels, la comptabilisation des engagements en matière de retraite, des titres de placement, et des instruments financiers dérivés ainsi que la classification entre dettes et capitaux propres. Des informations complémentaires sont fournies dans "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Passage aux IFRS". Ces changements de règles comptables ne donnent pas lieu à un changement de la valeur intrinsèque du Groupe et de ses activités, mais pourraient impacter la valeur comptable de certains postes du bilan. Dans la mesure où l'application des normes IFRS pourrait générer des différences éventuellement importantes par rapport aux comptes consolidés établis conformément aux normes comptables françaises, les méthodes utilisées par les analystes financiers pour mesurer les performances de notre Groupe ainsi que la valeur de nos titres cotés, tels que le rapport cours/résultat net ou les ratios d'endettement, pourraient s'en trouver affectées.

### Nous sommes, à l'occasion de nos activités, exposés à différents risques de marché, notamment des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Des informations détaillées concernant cette exposition figurent dans "Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Impact des variations de taux" et dans la Note 29 aux comptes consolidés au 31 mars 2005.

### L'évolution du coût des matières premières et des conditions de notre accès aux matières premières peut affecter nos marges opérationnelles.

En fabriquant des produits pour nos projets, nous utilisons des quantités de matières premières qui peuvent varier selon le projet et qui peuvent représenter jusqu'à 15 % du prix du contrat. Compte tenu des augmentations importantes de l'ensemble des prix des matières premières au cours de ces derniers mois, nous ne pouvons

pas assurer que toutes ces augmentations de coûts seront répercutées dans des augmentations du prix des contrats, et qu'elles ne détérioreront pas notre compétitivité et la rentabilité de nouveaux contrats. Par ailleurs, une demande supérieure à l'offre sur le marché des matières premières peut avoir comme conséquence des retards de livraison par nos fournisseurs qui pourraient à leur tour causer des retards dans la réalisation de nos contrats. Ces éléments pourraient créer une pression négative sur les marges et avoir un effet défavorable sur nos résultats financiers.

### Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité.

Nous avons des obligations vis-à-vis de nos salariés et anciens salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité dans la majorité des pays où nous sommes présents. En France, les indemnités de départ à la retraite sont définies par des conventions collectives, des accords spécifiques et des dispositions légales locales. Les indemnités de départ à la retraite en France sont financées grâce aux flux de trésorerie générés, et il n'y a pas d'obligation de disposer d'actifs distincts pour financer ces obligations.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, nous avons des obligations résultant des conventions collectives, des régimes et plans de retraite et autres plans, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affecter des actifs à des trusts extérieurs au Groupe pour couvrir nos engagements. La baisse des marchés financiers au cours de l'exercice 2002/03 avait entraîné une chute dans la valeur de marché des actifs détenus par nos régimes de retraite. La reprise des marchés financiers à partir de l'exercice 2003/04 a eu pour effet une augmentation de la valeur de marché des actifs détenus dans ces fonds, qui est cependant restée nettement en deçà de la dette actuarielle.

En application de certains de nos plans à prestations définies, nous sommes obligés de financer en numéraire toute différence entre la valeur de marché des actifs affectés à ces plans et les niveaux de couverture prévus pour ces plans sur une période donnée. Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent notamment les taux d'actualisation, les rendements à long terme attendus de nos actifs en couverture, les taux d'augmentation des salaires et les prévisions de mortalité. Si les données réelles diffèrent des hypothèses utilisées, les indemnités

de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur nos résultats et notre trésorerie pour la couverture financière de nos obligations.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 – Comptes consolidés – Liquidités et ressources financières – Engagements de retraite" et dans la Note 22 aux comptes consolidés au 31 mars 2005.

## RISQUES JURIDIQUES

### Réclamations et litiges généraux

Nous sommes engagés, tant en demande qu'en défense, dans un certain nombre de procédures contentieuses, principalement en matière contractuelle, survenues dans le cadre normal de nos activités. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activité, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec nos partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à environ € 500 millions dans un contentieux particulier. Ces procédures pourraient avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou les résultats de nos opérations si leurs conclusions étaient négatives. Dans certains litiges, les montants qui nous sont réclamés, ne sont pas déterminés. Tous les litiges et réclamations en matière contractuelle dans lesquels nous sommes engagés sont revus régulièrement par nos chefs de projets en liaison avec la direction des Secteurs concernés, et sont revus semestriellement en liaison avec nos Commissaires aux Comptes, afin de déterminer un niveau approprié de provisions. Les montants provisionnés concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

### Reclamations et litiges relatifs à l'amiante

Nous sommes soumis dans plusieurs pays dans lesquels nous exerçons nos activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. Notre politique a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de nos fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, nous avons, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans notre Secteur Marine et dans une moindre mesure dans nos autres Secteurs. Nous faisons l'objet de procédures, litiges ou réclamations relatives à l'amiante en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines de nos filiales font l'objet en France de procédures contentieuses engagées par certains de nos employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des Caisses de la Sécurité Sociale. Bien que nous ne puissions le garantir, nous estimons que les cas où ALSTOM aurait à supporter certaines conséquences financières de la faute inexcusable ne représentent pas une exposition significative et nous n'avons pas constitué de provisions en conséquence.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, nous faisons l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie de Combustion Engineering, Inc. ("CE") ou de ses anciennes filiales, pour lesquelles nous sommes indemnisés par sa société mère, ABB, Ltd ("ABB").

Nous faisons également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles nous avons fait valoir nos droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que nous avons acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a

déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, nous pensons qu'aux termes de ce plan, nous aurions été protégés contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (bankruptcy court) le 23 juin 2003 et par le tribunal fédéral de première instance (United States federal district court) le 31 juillet 2003. Par la suite, ce plan a cependant fait l'objet d'un appel et la Cour d'Appel fédérale (United States Court of Appeals for the Third Circuit) a annulé la décision de confirmation du plan et renvoyé l'affaire devant le tribunal fédéral. En conséquence, la confirmation de ce plan fera l'objet d'une poursuite de la procédure devant le tribunal fédéral de première instance et/ou le tribunal des faillites (bankruptcy court) et le plan devra être modifié et faire l'objet d'une nouvelle procédure d'approbation des créanciers et des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante. Au 21 mars 2005, ABB a annoncé être parvenu à un accord avec certains représentants des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante sur certains "points de règlement des différends" qui constitueraient la base d'un tel plan modifié. Toutes les procédures en cours dans les affaires relatives à l'amiante et CE sont actuellement gelées par l'effet d'une ordonnance du tribunal des faillites émise au début de la procédure.

Au 31 mars 2005, nous faisons l'objet d'environ 31 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 486 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, nous considérons que nous disposons de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, nous faisons valoir nos droits à indemnisation auprès de tiers. Dans le cadre de la description qui précède, nous considérons qu'une réclamation n'est plus en cours à notre encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des cas en cours liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, nous considérons que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur notre situation financière. Nous ne pouvons pas assurer que le nombre

des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas que nous pourrions avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur notre situation financière.

## Procédures liées à Royal Caribbean Cruises Ltd

Le système intégré de propulsion électrique et direction couramment dénommé "Pods" est un équipement de technologie récente, utilisé dans la propulsion électrique de navires en remplacement de l'ensemble classique de propulsion (moteur électrique et arbre d'hélice) et du gouvernail.

À ce jour, le consortium constitué d'ALSTOM Power Conversion et de Rolls Royce AB a vendu 49 "pods", dont 29 ont été livrés à Chantiers de l'Atlantique, une filiale de notre Secteur Marine. Chantiers de l'Atlantique a à ce jour construit, entre autres, onze paquebots de croisière équipés de ces systèmes intégrés pour six armateurs de croisière parmi lesquels quatre navires de croisière pour Celebrity Cruises, une des marques de Royal Caribbean Cruises Ltd. ("RCCL"). Certains des navires équipés de pods, et notamment les quatre paquebots livrés à RCCL, ont connu des problèmes techniques relatifs aux pods, qui ont entraîné en période de garantie des mises hors service temporaires pour réparation en cale sèche.

Le 7 août 2003, différentes entités du groupe RCCL ont déposé une plainte auprès du Tribunal de l'État de Floride à Miami (State Court of Miami), contre différentes sociétés des groupes ALSTOM et Rolls-Royce. Dans cette affaire qui est actuellement en cours devant le tribunal fédéral de première instance (federal district court), RCCL réclame un montant de dommages et intérêts estimé à environ € 230 millions (US dollars 300 millions), sur le fondement de déclarations prétendument erronées dans la présentation commerciale des pods, et de prétendues négligences dans leur conception et leur construction. ALSTOM et Rolls-Royce contestent avec vigueur cette réclamation.

Bien que nous estimions la réclamation de RCCL sans fondement, nous ne pouvons pas assurer qu'il n'y aura pas de décisions défavorables dans ce domaine qui pourraient avoir un impact sur notre situation financière et nos résultats. Nous ne pouvons pas non plus assurer que nous ne rencontrerons pas d'autres difficultés ou ne subissons pas d'autres coûts, compte tenu de la sophistication et de la complexité des pods.

## Procédures relatives aux violations alléguées des lois américaines relatives aux valeurs mobilières

ALSTOM, certaines de ses filiales, et certains des membres anciens ou actuels de sa direction et de son Conseil d'administration, sont impliqués dans des enquêtes aux États-Unis concernant des violations alléguées des lois relatives aux valeurs mobilières, et ont été cités à comparaître dans le cadre d'un recours en justice collectif aux États-Unis qui allègue la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, nous avons annoncé que le Groupe, aidé par des avocats et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne, à la suite de la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc. (ATI) à New York, une de nos filiales américaines. Faisant suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigation des États-Unis (ou "FBI") et la SEC ont commencé à mener une enquête non officielle.

Nous avons également annoncé que la revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence nous avons comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les comptes consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, nous avons annoncé que nous avions connaissance du fait que la SEC menait une enquête formelle liée à sa précédente enquête. Nous avons pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entendons continuer à le faire. Nous estimons que l'enquête du FBI est actuellement en sommeil. L'enquête de la SEC est en cours et nous ne pouvons pas prévoir ses conclusions ou la date à laquelle elle sera clôturée. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre nous, ce qui pourrait limiter notre capacité à obtenir aux États-Unis des contrats publics, financés par un État dans le domaine d'activité Transport, ou affecter de façon significative notre activité.

ALSTOM, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction et de son Conseil d'administration ont été cités à comparaître aux États-Unis dans le cadre d'un recours consolidé réputé collectif (ou "class action") engagé au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'ADR ("American Depositary Receipts") et d'autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003. Le recours consolidé, engagé le 18 juin 2004, allègue la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières sur le fondement d'allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits significatifs et/ou que des faits significatifs nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses, auraient été omis, cela dans plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (concernant la performance de nos turbines GT24/GT26, certains accords de financement des ventes pour nos clients des navires de croisière, et notre activité Transport aux États-Unis (y compris mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus)).

Ces éléments auraient eu pour effet que les actionnaires, qui allèguent avoir été lésés, auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle.

Notre direction a passé, et pourra être amenée dans le futur, à consacrer un temps et une énergie considérables à traiter de ces sujets. Bien que nous ayons coopéré et entendons continuer à coopérer avec les autorités gouvernementales concernant l'affaire d'ATI et à nous défendre avec vigueur contre le recours collectif, nous ne pouvons pas assurer que leurs conclusions ne soient pas négatives et n'aient pas un effet défavorable sur nos activités, notre résultat opérationnel et notre situation financière.

### Autres risques juridiques

Beaucoup de nos activités sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. À ce jour, nous n'avons pas subi d'effet défavorable significatif sur notre réputation, nos opérations, notre situation financière ou nos résultats, au titre du droit de la concurrence national, européen ou américain. Cependant, nous ne pouvons garantir que l'application de ces lois n'aura pas dans le futur un tel effet défavorable significatif. Bien que nous opérons dans des marchés souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anticoncurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, nous avons été informés que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission européenne concernant des

pratiques anticoncurrentielles alléguées entre fournisseurs de certains produits du Secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. Nous coopérons avec Areva dans cette affaire.

Compte tenu de la nature des produits que nous vendons, nous conduisons une part significative de notre activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque que des paiements interdits soient effectués par nos employés ou agents. Nous nous efforçons activement d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et nous avons mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, compte tenu de l'étendue de nos opérations à travers le monde, nous ne pouvons garantir qu'aucun problème ne surviendra dans le futur ni que de tels problèmes n'aient pas un effet significatif sur notre réputation, nos opérations, notre situation financière ou nos résultats. Un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels de notre Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures, y compris celles en cours au Mexique et en Italie, peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de nos filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie. Nous n'avons aucune assurance que ces procédures n'auront pas d'effet commercial négatif sur les filiales ou le Groupe dans son ensemble, ou qu'elles n'entraîneront pas d'autres procédures civiles ou pénales.

Certaines sociétés de notre Groupe sont liées par des clauses de confidentialité portant sur certains contrats importants conclus dans le cadre normal de leurs activités. Le non-respect de ces clauses pourrait entraîner le paiement d'indemnités ou donner lieu à d'autres actions susceptibles d'affecter de façon défavorable nos opérations, notre situation financière ou nos résultats.

## RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)

Nous sommes soumis dans chacun des États dans lesquels nous opérons à un nombre important de lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements nous imposent de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, pour ce qui concerne, entre autres, les émissions

atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation nous expose au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où nous opérons, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou à des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Nous investissons des sommes importantes pour nous assurer que nous conduisons nos activités en réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et nous effectuons régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que nous soyons impliqués dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, nous estimons que nos établissements industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que nos opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Nous avons mis en place une politique globale relative à la gestion des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Plus d'informations sont données dans "Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement" ci-dessous.

Les procédures pour assurer le respect de la réglementation en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et suivies au niveau de chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont prévus dans les budgets de chaque site ou unité et sont provisionnés dans les comptes de résultat de nos filiales.

Le résultat des questions relatives à la protection de l'environnement ne peut être anticipé avec certitude. Rien ne permet de garantir que nous n'encourrons à l'avenir aucune responsabilité liée à l'environnement, l'hygiène et la sécurité et nous ne pouvons pas garantir que les provisions enregistrées en vue de la dépollution ou les investissements dans des projets d'amélioration de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité seront suffisantes pour couvrir les pertes ou dépenses prévues. En outre, la découverte de faits ou situations nouveaux ou des modifications futures des lois, des réglementations ou de la jurisprudence sur l'environnement pourraient entraîner un accroissement des responsabilités susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) :

Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, actionnaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail sûr et des produits non dangereux afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial.

À cette fin, nous avons mis en place une politique globale de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité, au niveau de chaque site opérationnel, afin d'atteindre un haut niveau de performance comprenant le strict respect des normes et règlements locaux. Cette politique globale est définie et coordonnée au niveau central et est adaptée et mise en œuvre localement. Nous avons sélectionné des spécialistes indépendants de l'audit des risques, ALLIANZ et URS pour procéder à un audit annuel des risques de nos sites de production dans le monde. ALLIANZ et URS conseillent les unités opérationnelles dans la mise en place d'actions spécifiques et de programmes d'amélioration. La réalisation de ces actions est mesurée et suivie au moyen d'un processus de contrôle mensuel. Au travers de notre programme de gestion des risques environnementaux, nous cherchons en tout premier lieu à :

- développer des produits et des services qui aient un impact acceptable sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie depuis la fabrication jusqu'à leur utilisation et à la fin de leur vie utile ;
- évaluer l'impact sur l'environnement des nouveaux procédés industriels préalablement à leur mise en œuvre ainsi que lors de l'arrêt de procédés existants ou lors du retrait de sites existants ;
- améliorer la technologie afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles et de minimiser les déchets et la pollution ; et
- promouvoir l'application de nos principes de gestion des risques environnementaux auprès des sous-traitants et fournisseurs.

Les programmes complémentaires d'hygiène et de sécurité au travail sont mis en œuvre dans toutes nos unités opérationnelles. Ces programmes couvrent les problèmes de santé et de sécurité, tant au stade de la conception des postes de travail et des équipements et de leur mise en œuvre qu'à celui de leur utilisation, ainsi que la prévention en matière d'accident et de maladie.

Les programmes de gestion du risque industriel sont conçus pour minimiser l'exposition du patrimoine de la Société aux accidents ou dommages et assurer la continuité de l'exploitation. Cela comprend

les risques d'incendie, de bris de machines et de catastrophes naturelles ainsi que le vol ou les dommages intentionnels.

Nous avons mis en place une coordination Environnement, Hygiène et Sécurité afin d'améliorer la cohérence des programmes de prévention. Des indicateurs de suivi Environnement, Hygiène et Sécurité ont été définis et un système de reporting mis en place.

Au cours de l'exercice 2004/05, 52 audits Environnement Hygiène et Sécurité ont été réalisés par ALLIANZ et URS ainsi que par un auditeur interne d'ALSTOM et ont fait l'objet d'une revue par la direction locale pour valider les zones d'amélioration proposées par les auditeurs. Les coûts de ces audits externes se sont élevés à € 193 000 pour l'exercice 2004/05.

## ASSURANCES

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées, tant en matière de dommage et perte d'exploitation qu'en matière de responsabilité. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes d'audits de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Nous avons mis en place une politique globale de maîtrise des risques Environnement, Hygiène et Sécurité présentée ci-dessus, ainsi que des procédures de revue des offres et des contrats en cours.

L'ensemble des principales polices d'assurance du Groupe a été renouvelé en janvier 2005 pour une durée de douze mois, ou, en ce qui concerne nos assurances responsabilité, pour une période de 15 mois. Notre capacité à renouveler à l'avenir notre couverture d'assurance continuera à dépendre de l'offre du marché de l'assurance, de la concurrence sur ce marché, de l'étendue de la couverture offerte par les assureurs ainsi que de notre sinistralité. En particulier, nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de renouveler nos polices en 2006 avec des garanties et des primes équivalentes.

Les principaux risques couverts par nos principales polices sont les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causés par les incendies, explosions, événements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services, sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale), sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et
- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats, sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

En plus de nos polices Groupe, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance ayant pour objet de couvrir des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire, tels que les risques automobiles, d'accident du travail ou de responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes de nos polices Groupe applicables à ce jour sont présentées ci-après. Cette présentation est résumée, et ne décrit donc pas toutes les restrictions et limites applicables aux polices souscrites. De plus, pour des raisons de confidentialité et de protection des intérêts du Groupe, il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et complète nos polices.

### Dommages matériels et pertes d'exploitation :

Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et événements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police.

- le programme a un montant total de € 350 millions par événement ;
- des sous-limites sont applicables notamment pour les événements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'événements), le bris de machine et les événements accidentels autres que ceux nommés dans la police ;

- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'événements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

### Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits et services :

- le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages causés à des tiers du fait de ses opérations, produits ou services ;
- le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de € 600 millions par événement et par année d'assurance. Des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, la responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultant de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

### Assurances de transport :

- la police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier, la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires) ;
- la limite d'assurance de la police est de € 70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Le montant global de la prime pour l'année calendaire 2005 pour les trois garanties précitées est d'environ € 45 millions.

### Assurances dommage construction et installation :

- une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société, pour les contrats dont la valeur est inférieure à € 100 millions, cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays ;
- la limite d'assurance applicable est de € 100 millions, des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclut les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France) ;
- la prime provisionnelle annuelle pour 2005 est d'environ € 7 millions, cette prime sera ajustable en 2006 en fonction de l'activité réelle de 2005 ; et
- des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent € 100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus. C'est le cas en particulier de l'assurance des navires en cours de construction aux Chantiers de l'Atlantique.

Le Groupe dispose d'un véhicule de réassurance (cellule d'une "Protected Cell Company") qui a été utilisé dans les années précédentes pour auto-assurer nos risques en matière de dommage et de perte d'exploitation. Ce véhicule n'a pas été utilisé en 2004. Tous les risques, auparavant auto-assurés, ont été transférés à des assureurs ou ont été conservés par le Groupe au travers de franchises pour 2004.



# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 5

CINQUIÈME  
PARTIE



## Sommaire

### **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE 176**

Le Conseil d'administration  
et ses Comités 176

Le Comité exécutif 181

Le Comité de l'Information  
("Disclosure Committee") 181

Rapport du Président du Conseil  
d'administration prévu à l'article  
L.225-37 du Code de commerce 182

Rapport des Commissaires  
aux comptes, établi en application  
du dernier alinéa de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil  
d'administration de la Société  
ALSTOM pour ce qui concerne  
les procédures de contrôle interne  
relatives à l'élaboration et  
au traitement de l'information  
comptable et financière 193

Rémunération des mandataires  
sociaux et dirigeants 194

Intérêt des dirigeants et salariés  
dans le capital 196

### **ALSTOM ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 199**

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société met en œuvre l'essentiel des principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils ressortent de la consolidation des rapports Viénot (émis en 1995 et 1999) et Bouton (émis en 2002). N'étant plus cotée à la bourse de New-York depuis août 2004, la Société n'est plus soumise à la réglementation de la bourse de New-York en matière de gouvernement d'entreprise. En outre, la Société a déposé le 14 juin 2005 un document "F15" auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ("SEC") afin de mettre fin à son enregistrement dans le cadre du Securities Exchange Act des États-Unis de 1934, qui prendra effet 90 jours après ce dépôt. Ce processus a pour conséquence la suspension des obligations de dépôt par la Société de rapports périodiques auprès de la SEC (notamment les rapports sous la forme 20-F ou 6-K) et des obligations du Sarbanes Oxley Act en matière de gouvernement d'entreprise. En conséquence, la Société ne déposera pas auprès de la SEC de rapport annuel sous la forme 20-F au titre de l'exercice 2004/05 et n'établira pas de reconciliation de ses comptes consolidés avec les normes américaines (US GAAP).

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des deux Comités du Conseil créés en 1998 (le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération) font l'objet de règlements intérieurs qui incorporent l'essentiel de ces recommandations. Ces règlements ont fait l'objet d'ajustements suite à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités réalisée en 2004.

La Société dispose également, depuis son introduction en bourse, d'une instruction relative aux informations privilégiées et à la prévention du délit d'initié qui définit les situations dans lesquelles les personnes concernées doivent s'abstenir d'effectuer des transactions sur les titres de la Société ainsi que les périodes d'intervention autorisées, sous le contrôle du Directeur Juridique du Groupe. Cette instruction s'applique aux administrateurs, dirigeants et salariés du Groupe.

La Société a également établi depuis de nombreuses années un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde. Ce Code, qui constitue un résumé des règles d'éthique d'ALSTOM, a pour objet de promouvoir des comportements conformes à l'éthique ; tous les dirigeants et employés doivent en prendre connaissance et sont tenus de s'y conformer.

En 2003, un "Disclosure Committee" (Comité de l'Information) a été créé à l'initiative du Président Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité, qui n'est pas un Comité du Conseil d'administration, est composé de cadres dirigeants de la Société et d'un représentant de chacun des Secteurs du Groupe. Il a pour mission générale de revoir le contenu des états financiers de la Société avant leur diffusion aux actionnaires et aux marchés et de s'assurer que les systèmes de contrôle et procédures en place au sein du Groupe permettent une remontée et un traitement de l'information financière dans les meilleurs délais, et que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée au Président Directeur Général, au Directeur Financier et autres dirigeants, afin de s'assurer de la qualité et de la sincérité des états financiers de la Société. Le règlement de ce Comité a été ratifié par le Comité d'audit et, en application de ce règlement, des comités analogues ont été mis en place dans chacun des Secteurs du Groupe. Il est réexaminé chaque année.

Les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités du Conseil, la Charte de l'administrateur et le Code d'éthique sont disponibles sur le site Internet d'ALSTOM.

## Le Conseil d'administration et ses Comités

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est constitué de dix administrateurs dont trois ne sont pas de nationalité française et six sont indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, sauf pour l'administrateur représentant de l'État, qui est désigné pour une période de 3 ans.

Au 30 mai 2005, les administrateurs détenaient ensemble 111 078 actions de la Société.

## Composition au 17 juin 2005

### ■ Patrick KRON

Président Directeur Général

Né le 26 septembre 1953 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

M. Patrick Kron a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 puis a assumé diverses responsabilités au sein du Groupe Pêchiney dont il devint membre du Comité exécutif en 1993. Il assumait les fonctions de Président du Conseil d'administration de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assumait les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et Président Directeur Général depuis le 11 mars 2003.

*Autres mandats et fonctions :*

M. Patrick Kron est membre du Conseil de surveillance de Vivendi Universal depuis le 28 avril 2005, et membre du Conseil d'administration d'Imerys depuis le 3 mai 2005 (dont il était préalablement membre du Conseil de surveillance). Il est administrateur de ALSTOM UK Holdings Ltd et de ALSTOM Ltd.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 14 286.

### ■ Jean-Paul BÉCHAT\*

Né le 2 septembre 1942 à Monthéry, en France.

Nationalité : Française.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

*Autres mandats et fonctions :*

M. Jean-Paul Béchat est Président du Directoire de Safran. Il est administrateur des sociétés Aéroports de Paris et SOGEP. Il a été nommé par le Gouvernement français membre du Conseil Général de l'Armement. Il est également membre du Council de l'ASD et du Conseil du GIFAS.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 31 996

\* Administrateur indépendant

### ■ Candace BEINECKE

Née le 26 novembre 1946, aux États-Unis.

Nationalité : Américaine.

Nommée le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

*Autres mandats et fonctions :*

Mme Candace Beinecke est Président de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, USA depuis 1999. Elle préside le Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors First Eagle Funds, Inc., un fonds commun de placement familial. Elle est également administrateur du "Partnership" pour la ville de New-York.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 13 520.

### ■ Georges CHODRON DE COURCEL

Né le 20 mai 1950 à Amiens, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 3 juillet 2002 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

*Autres mandats et fonctions :*

M. Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué de BNP Paribas. Il est administrateur de Bouygues, de Nexans, de FFP, de Verner Investissements SAS et de Erbé SA (Belgique), censeur de Scor, de Scor Vie et de Safran, et membre du Conseil de Surveillance de Lagardère. Il est également Président de BNP Paribas Emergis SAS, de la Compagnie d'Investissement de Paris SAS, de Financière BNP Paribas SAS et de BNP Paribas (Suisse) SA.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 19 662.

### ■ Pascal COLOMBANI\*

Né le 14 octobre 1945 à Neuilly sur Seine, en France

Nationalité : Française

Nommé le 9 juillet 2004 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

*Autres mandats et fonctions :*

M. Pascal Colombani est Directeur Associé de A.T. Kearney et administrateur (non-executive director) de British Energy Group plc. Il est administrateur de l'Institut Français du Pétrole, Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences et membre de l'Académie des Technologies.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 3 800.

\* Administrateur indépendant

### ■ James B. CRONIN\*

Né le 14 octobre 1937 à Greenford, au Royaume-Uni.  
*Nationalité* : Britannique.

Mandat d'administrateur renouvelé le 3 juillet 2002 et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

M. James B. Cronin a été nommé Directeur Général et membre du Directoire de GEC ALSTHOM N.V. en 1989 et était Deputy Chief Executive Officer d'ALSTOM jusqu'en juin 2000.

*Autres mandats et fonctions :*

M. James B. Cronin est administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

*Nombre d'actions ALSTOM possédées* : 17 874.

\* Administrateur indépendant

### ■ Gérard HAUSER\*

Né le 29 octobre 1941 à Paris, en France.  
*Nationalité* : Française.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

*Autres mandats et fonctions :*

M. Gérard Hauser est Président Directeur Général de Nexans. Il est administrateur d'Aplix, d'Electro Banque et de Faurecia.

*Nombre d'actions ALSTOM possédées* : 7 940.

\* Administrateur indépendant

### ■ James William LENG\*

Né le 19 novembre 1945 à Sunderland, en Angleterre.  
*Nationalité* : Britannique.

Nommé le 18 novembre 2003 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

*Autres mandats et fonctions :*

James William Leng est Président de Corus Group plc et de Laporte Group Pension Trustees Ltd. Il est administrateur de Pilkington plc, de Lennox Managements Limited et de Hanson plc. Il est également Gouverneur de l'Institut national de recherche économique et sociale ("National Institute of Economic and Social research") et membre de l'Institut de marketing ("Institute of Marketing").

*Nombre d'actions ALSTOM possédées* : 1 000.

### ■ Francis MER\*

Né le 25 mai 1939 à Pau, France  
*Nationalité* : Française

Mandat d'administrateur ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2005, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08. Sa nomination est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 12 juillet 2005 sur seconde convocation.

*Autres mandats et fonctions :*

Francis Mer est administrateur de Rhodia et de Adecco (Zurich). Il a été Président d'Usinor Arcelor jusqu'en avril 2002, puis Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de mai 2002 à mars 2004.

*Nombre d'actions ALSTOM possédées* : 1 000.

\* Administrateur indépendant

### ■ Denis SAMUEL-LAJEUNESSE

Né le 14 mars 1948 à Paris, France.  
*Nationalité* : Française

Nommé le 8 juillet 2004 en qualité d'administrateur représentant de l'État pour 3 ans.

*Autres mandats et fonctions :*

Denis Samuel-Lajeunesse est Directeur Général de l'Agence des Participations de l'État au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Trésor. Il est administrateur de Thales, de France Telecom et de Gaz de France.

## Évolution de la composition du Conseil d'administration durant l'exercice

Les mandats de MM. Jean-Paul Béchat, Gérard Hauser et George Simpson ont été renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2004 pour une durée de quatre années.

Cette Assemblée a également approuvé la nomination de M. Pascal Colombani en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

M. Denis Samuel-Lajeunesse a rejoint le Conseil d'administration en qualité de représentant de l'État pour une durée de 3 ans, à l'issue de la réalisation définitive des augmentations de capital intervenues en août 2004 à l'issue desquelles la participation de l'État au capital de la Société a été portée à 21,4 %.

Suite à la décision de M. George Simpson de mettre fin à son mandat à la clôture de l'exercice 2004/05, le Conseil d'administration a coopté M. Francis Mer en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. M. George Simpson était administrateur de la Société depuis 1998.

## Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Ainsi que le prévoient le rapport Bouton et le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil du 30 mai 2005 a revu les critères d'indépendance des administrateurs qu'il avait arrêté l'an dernier et examiné à nouveau la situation de chaque administrateur au regard de ces critères, sur la base des propositions du Comité de nominations et de rémunération qu'il a acceptées.

Comme l'an dernier, le Conseil a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, ou avec une société consolidée par la Société, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, et a retenu les critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Ces critères reprennent pour l'essentiel les critères du rapport Bouton même s'ils ne sont pas strictement identiques.

Au regard de ces critères réitérés, le Conseil d'administration a considéré que six administrateurs devaient être qualifiés d'administrateurs indépendants (M. Jean-Paul Béchat, M. Pascal Colombani, M. James B. Cronin, M. Gérard Hauser, M. James William Leng et M. Francis Mer) sur les dix administrateurs composant le Conseil. Comme l'an dernier, la décision du Conseil que M. James B. Cronin devait être considéré comme indépendant a pris en compte l'opinion du Conseil que les fonctions que M. James B. Cronin avait exercées au sein du Groupe ALSTOM jusqu'en juin 2000, et son mandat d'administrateur dans une société dans laquelle la Société ne détient que 5 %, n'avaient pas affecté et n'étaient pas de nature à affecter sa liberté de jugement dans l'exercice de son mandat, s'éloignant ainsi des critères du rapport Bouton. L'opinion du Conseil que M. Gérard Hauser devait être considéré comme indépendant a pris en compte les relations commerciales entre Nexans et le Groupe que le Conseil a estimé non significatives, et le fait qu'un administrateur de la Société soit également mandataire social de Nexans, aucun de ces deux éléments n'étant de nature à affecter sa liberté de jugement. Après avoir pris en compte les relations commerciales entre les sociétés dans lesquelles M. Colombani exerce des fonctions et le Groupe, que le Conseil a estimé non significatives, l'opinion du Conseil est que M. Pascal Colombani devait être considéré comme indépendant. Le Conseil a également estimé que M. Francis Mer devait être considéré comme indépendant.

Outre M. Patrick Kron, Président Directeur Général de la Société, Mme Candace Beinecke, Président du cabinet d'avocats Hughes Hubbard & Reed, l'un des principaux cabinets conseil de la Société, M. Denis Samuel-Lajeunesse, représentant de l'État actionnaire détenant 21,1% du capital de la Société, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général Délégué de BNP Paribas, l'une des principales banques et conseiller financier d'ALSTOM partie aux accords de refinancement signés en septembre 2003 et mai 2004 avec plusieurs banques et la République française, ne sont pas indépendants.

Ainsi, le Conseil d'administration a qualifié six administrateurs d'indépendants, ce qui correspond à une proportion supérieure à celle de la moitié du Conseil préconisée par le rapport Bouton pour les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

### Fonctionnement du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par le règlement intérieur du Conseil d'administration arrêté le 13 mai 2003, et mis à jour chaque année depuis.

Le Conseil d'administration a procédé, en application de son règlement intérieur, à l'évaluation de son fonctionnement annuel. Chacun des Comités du Conseil a procédé au même exercice. En mai 2004, le Conseil d'administration avait procédé à sa première auto-évaluation formalisée.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement, les travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé et les évaluations annuelles menées, voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ci-après.

Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui définit les droits et devoirs des administrateurs et dont le contenu est pour l'essentiel conforme aux recommandations du rapport Bouton.

La Charte de l'administrateur rappelle l'obligation d'abstention d'intervention des administrateurs sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques et leur obligation de se conformer aux règles internes à la Société et à toute disposition législative ou réglementaire applicable. Ces règles internes prévoient que les achats et ventes d'actions de la Société ne sont autorisés que dans les périodes de 45 jours qui suivent la publication des résultats annuels et semestriels par la Société et à la condition que la personne ne détienne pas d'information privilégiée lors de l'intervention. Par ailleurs, toute opération d'achat ou de vente nécessite l'accord préalable du Directeur Juridique du Groupe après consultation du Directeur Général.

Cette Charte mentionne que chaque administrateur, à l'exception du représentant de l'État français, doit détenir le nombre minimum d'actions fixé par les statuts. Ce nombre minimum qui est de 1 000 actions sera porté à 25 actions suite au regroupement des actions envisagé

selon une parité de une action nouvelle pour 40 actions anciennes, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 12 juillet 2005 sur deuxième convocation.

### LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nominations et de rémunération sont définies par un règlement intérieur qui prend en compte les recommandations françaises en matière de gouvernement d'entreprise. Conformément à leurs termes, ils ont été revus par chaque Comité après la clôture de l'exercice écoulé et modifiés sur leur proposition, par le Conseil d'administration dans ses séances des 25 mars et 25 mai 2004. Il a ainsi décidé de réduire de quatre à trois le nombre minimum des membres du Comité d'audit et du Comité de nominations et de rémunération. L'examen annuel mené en mai 2005 n'a conduit à aucune nouvelle modification.

La composition des Comités a été revue par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, suite à l'évolution de la composition du Conseil au cours de l'exercice.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et l'activité de chaque Comité au cours de l'exercice écoulé, voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ci-après.

#### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est actuellement composé de M. Jean-Paul Béchat, Président du Comité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, de M. James B. Cronin, de M. Denis Samuel-Lajeunesse, membre du Comité depuis septembre 2004, et de M. Francis Mer, membre du Comité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 en remplacement de M. George Simpson qui était membre du Comité depuis le 13 novembre 2003.

Les trois quarts des membres du Comité d'audit sont indépendants dont le Président du Comité, ce qui correspond à une proportion supérieure à la recommandation du rapport Bouton des deux tiers des administrateurs. Les critères américains définis pour apprécier l'indépendance des membres du Comité d'audit ne sont pas applicables à la Société depuis qu'elle n'est plus cotée sur une bourse américaine.

## Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité de nominations et de rémunération est actuellement composé de M. James William Leng, Président du Comité depuis le 18 novembre 2003, de Mme Candace Beinecke, de M. Georges Chodron de Courcel, de M. Pascal Colombani, membre du Comité depuis le 9 juillet 2004, et de M. Gérard Hauser.

Le Comité est composé en majorité d'administrateurs indépendants dont le Président du Comité, ce qui est conforme à la recommandation du rapport Bouton qui préconise une majorité d'indépendants au sein du Comité des rémunérations.

## Le Comité exécutif

Au 31 mars 2005, le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- **Patrick KRON**  
Président Directeur Général
- **Philippe JOUBERT**  
Executive Vice President, Président du Secteur Power Turbo-systems / Power Environment<sup>(1)</sup>
- **Philippe MELLIER**  
Executive Vice President du Secteur Transport
- **Philippe JAFFRE**  
Executive Vice President
- **Patrick BOISSIER**  
Président du Secteur Marine<sup>(2)</sup>
- **Walter GRAENICHER**  
Président du Secteur Power Service
- **Patrick DUBERT**  
Directeur des Ressources Humaines
- **Henri POUPART-LAFARGE**  
Directeur Financier
- **Donna VITTER**  
Directeur Juridique

(1) Philippe JOUBERT assume également la responsabilité de la coordination des Secteurs liés à l'énergie et la supervision du Réseau International.

(2) Patrick BOISSIER assure également la supervision de l'activité Power Conversion.

## Le Comité de l'Information ("Disclosure Committee")

Un Comité de l'Information du Groupe a été mis en place en 2003 à l'initiative du Président Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité n'est pas un comité du Conseil d'administration.

Il est composé du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit Interne et d'un membre de la direction générale de chacun des Secteurs.

Le Comité de l'Information a pour mission d'assister le Président Directeur Général et le Directeur Financier dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont assignées par les lois applicables concernant l'évaluation de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information (tel que défini ci-dessous) et la supervision des efforts d'ALSTOM pour assurer l'adéquation et la ponctualité des dépôts et des publications requis par la réglementation applicable, en prenant en charge les tâches suivantes, sous le contrôle du Président Directeur Général et du Directeur Financier :

- préparer, en vue de leur approbation par le Président Directeur Général et le Directeur Financier, les contrôles et autres procédures afin de s'assurer (i) que les informations qui doivent être diffusées, aux investisseurs, à l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Euronext Paris, et à d'autres autorités boursières, sont enregistrées, et rapportées dans les meilleurs délais, et (ii) que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée à la direction, y compris au Président Directeur Général et Directeur Financier, pour permettre de prendre des décisions de diffusion en temps opportun (définis comme les "Contrôles et Procédures d'Information") ;
- lorsque c'est approprié, et au minimum deux fois par exercice fiscal, revoir les Contrôles et Procédures d'Information et faire des recommandations au Président Directeur Général et au Directeur Financier en vue de les modifier, lorsque le Comité de l'Information l'estime nécessaire ;
- revoir le contenu du document de référence d'ALSTOM et de tous autres dépôts auprès de l'AMF ou d'autres autorités boursières contenant des informations financières significatives ou toute autre information financière ou autre information ou prévision qui pourraient avoir un impact sur le cours de bourse d'ALSTOM (définis comme les "Publications ALSTOM") ;
- évaluer l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information à la date de clôture de chaque exercice social ;

- rendre compte au Président Directeur Général et au Directeur Financier de l'évaluation par le Comité de l'information de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information, y compris de toute déficience significative en la matière ;
- rendre compte au Président Directeur Général et au Directeur Financier de toute fraude, significative ou non, dont le Comité de l'Information aurait connaissance et dans laquelle seraient impliqués la direction ou d'autres employés d'ALSTOM exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes d'ALSTOM ;
- revoir son règlement intérieur annuellement et faire des recommandations au Président Directeur Général et au Directeur Financier concernant les propositions de changement qu'il jugerait appropriées ; et
- toute autre responsabilité que le Président Directeur Général et le Directeur Financier pourraient lui assigner par écrit à titre occasionnel, ces autres responsabilités devant être ajoutées au règlement intérieur par voie d'amendement.

Chaque Secteur d'ALSTOM a mis en place un Comité de l'Information sectoriel chargé de revoir les parties des projets de Publications ALSTOM concernant les activités et les opérations (financières ou autres) de son Secteur, et d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des Contrôles et Procédures d'Information au sein de son Secteur. Chaque Comité de l'Information sectoriel doit rendre compte au Comité de l'Information du résultat de son contrôle des Publications ALSTOM concernant son Secteur, et de son évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des Contrôles et Procédures d'Information dans son Secteur.

### Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport établi à cet effet pour l'exercice clos le 31 mars 2005, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au niveau du Groupe.

Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mai 2005, après examen du chapitre relatif au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités par

le Comité de nominations et de rémunération, et du chapitre relatif aux procédures de contrôle interne par le Comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes vous exposeront dans un rapport, joint à leur rapport général, leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Organisation et fonctionnement du Conseil

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont l'objet est de compléter les dispositions légales et statutaires en vigueur.

Le règlement intérieur précise notamment que le Conseil d'administration :

- doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins la moitié d'administrateurs indépendants, tel que déterminé et revu annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération ;
- détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du Groupe, revisite régulièrement les orientations précédemment arrêtées, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe ;
- examine et approuve les programmes d'acquisition et de désinvestissement importants, le budget annuel et le plan à moyen terme ;
- est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe ;
- constitue un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition ;
- approuve la composition du Comité exécutif du Groupe ;
- fixe la rémunération des mandataires sociaux.

Quatre réunions au minimum sont programmées chaque année. Le Conseil doit en outre examiner son fonctionnement au moins

une fois par an et mettre en œuvre tous les trois ans une évaluation formalisée.

### L'information du Conseil

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent avec un préavis raisonnable un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalable.

En dehors des séances du Conseil, le Président adresse de façon régulière aux administrateurs toutes les informations importantes concernant la Société et les alerte de tout événement affectant de manière importante les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées.

Les administrateurs reçoivent également tous les communiqués de presse qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation expresse par le Conseil ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière. Tout administrateur peut demander des informations complémentaires au Président du Conseil qui juge de leur opportunité.

Il leur est également possible de demander à rencontrer les dirigeants du Groupe y compris hors la présence de mandataires sociaux.

### Les Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a constitué deux comités, le Comité d'Audit et le Comité de nominations et de rémunération qui ont chacun un rôle d'étude et de préparation des principales délibérations du Conseil.

Chaque Conseil d'administration est ainsi généralement précédé de la réunion de l'un ou des deux Comités en fonction des points à l'ordre du jour du Conseil. Les Comités rendent compte au Conseil de leurs travaux et observations et lui soumettent selon le cas, leurs avis, propositions ou recommandations.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de chaque Comité sont également définies par un règlement intérieur qui a été proposé par chaque Comité concerné et approuvé par le Conseil d'administration. Ce règlement est revu chaque année par chaque Comité qui peut soumettre au Conseil les modifications qu'il estime appropriées.

Dans le cadre de ses travaux, chaque Comité peut rencontrer tout cadre dirigeant du Groupe qu'il estime approprié, recourir aux services d'experts sur sa seule décision et réclamer toutes informations qui lui sont utiles pour mener à bien ses missions.

En outre, chaque membre d'un Comité peut proposer la tenue d'une réunion s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Chaque Comité prépare un rapport d'activité sur son activité durant l'exercice écoulé qui figure dans le rapport annuel (voir ci-après).

### L'activité du Conseil au cours de l'exercice 2004/05

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice. Le taux de participation moyen a été de 86,5 % (participations par téléphone et vidéoconférence incluses).

Le Conseil a été tenu informé et a débattu tout au long de l'exercice de l'évolution de la situation financière et commerciale du Groupe, des prévisions de trésorerie et de résultats, de l'évolution de l'endettement, des engagements hors bilan et de la nature des risques significatifs encourus par l'entreprise. Il a débattu et approuvé les modalités du nouveau plan de financement arrêté fin mai 2004, puis décidé le lancement des deux opérations d'augmentation de capital en application de ce plan après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires. Il a approuvé et défini les principales modalités de l'opération de refinancement de la dette obligataire conduite en février 2005 au travers d'une offre publique d'échange et d'une émission d'obligations additionnelles souscrites en numéraire. Il a également examiné et approuvé le budget 2005/06 et les prévisions à trois ans révisées à l'issue du processus budgétaire conduit en février/mars 2005 par la Direction Générale.

Le Conseil a procédé à la première auto-évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement en mai 2004 en application de son règlement.

Cette évaluation a été mise en œuvre à partir d'un questionnaire qui a été préparé par le Comité de nominations et de rémunération et adressé à chaque administrateur. La synthèse des appréciations individuelles collectées par le Comité sur une base anonyme a été discutée par le Conseil d'administration. Une démarche analogue a été suivie pour évaluer le fonctionnement de chaque Comité en mai 2004.

L'évaluation a porté sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée de ses réunions, les sujets traités, l'information des administrateurs et leur accès aux dirigeants du Groupe.

De façon générale, les administrateurs ont porté une appréciation positive sur la qualité de l'information mise à leur disposition, dont l'amélioration continue a été soulignée, et sur la préparation des décisions du Conseil.

Afin de poursuivre sur cette voie, les principes suivants ont été retenus :

- organisation de réunions spécifiques portant sur la stratégie, les ressources humaines, la gestion des risques, ou tout autre sujet, selon les priorités et les besoins ;
- participation accrue des dirigeants du Groupe aux séances du Conseil, principalement les présidents de Secteur ;
- possibilité pour les administrateurs extérieurs à la Société de se réunir hors la présence des administrateurs internes à la Société, telle que celle organisée au cours de l'exercice à l'issue d'une séance du Conseil.

Ces principes ont été mis en œuvre dès septembre 2004 avec la tenue d'un Conseil d'administration dédié aux ressources humaines et à la politique sociale du Groupe présentée au Conseil par le Directeur des Ressources Humaines, puis en mars 2005, avec d'une part, la participation des présidents de Secteur à la réunion spécifique portant sur le budget 2005/06 et le plan à trois ans, et, d'autre part, une réunion des administrateurs extérieurs à la Société sans la présence du Président Directeur Général consacrée à l'évaluation des performances de celui-ci.

Les résultats des évaluations de mai 2004 ont donné lieu à quelques modifications des règlements intérieurs et de la charte de l'administrateur décidées par le Conseil (proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration portée du tiers à la moitié des membres, réduction à trois du nombre minimum des membres des Comités par souci de flexibilité, détention d'un nombre minimum de 1 000 actions pour chaque administrateur).

En mai 2005, le Conseil et chacun des Comités ont procédé, en application de leur règlement intérieur, à l'examen de leur fonctionnement au cours de l'exercice écoulé à partir de questionnaires élaborés par le Comité de nominations et de rémunération, et à une revue de leur règlement intérieur.

Les revues ont confirmé que le Conseil et ses Comités fonctionnaient de manière satisfaisante. Dans un effort continu centré sur l'amélioration de sa connaissance des activités de la Société, il a été décidé que le Conseil devrait visiter quelques-uns des principaux sites industriels de la Société et planifier avec la direction des Secteurs des présentations complémentaires portant sur les principaux aspects de leur stratégie et de leur activité.

Les autres principaux domaines d'intervention du Conseil d'administration ont été les suivants :

- il a examiné et arrêté les comptes et résultats sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2004 ainsi que les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice clos le 30 septembre 2004 et rapports de gestion ;
- il a été tenu régulièrement informé et a débattu des principales procédures judiciaires ou enquêtes dont le Groupe est l'objet ;
- il a arrêté les résolutions et les documents prévus par la loi concernant l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et a débattu des réponses à apporter aux questions posées par les actionnaires ;
- il a débattu et approuvé la description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, qui a été insérée dans le rapport annuel de la Société (et son actualisation) ;
- il a approuvé les modifications apportées aux structures de direction du Groupe ;
- il a débattu et approuvé les projets de règlements du Conseil et des Comités du Conseil et modifié la composition des Comités suite à l'évolution de la composition du Conseil d'administration ;
- il a décidé en septembre 2004 les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en décembre 2004 ainsi que l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions ;
- les travaux des Comités ont fait l'objet de rapports par leurs présidents et ont été débattus par le Conseil ; le Conseil a également été informé des travaux du Comité de l'Information créé à l'initiative du Président Directeur Général et du Directeur Financier pour les assister dans la mise en place et le contrôle des procédures internes de collecte et de contrôle de l'information.

Les Commissaires aux comptes ont participé à deux des réunions du Conseil.

### Le Comité d'audit

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil à s'assurer :

(i) de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers du Groupe et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés financiers ;

(ii) du respect par ALSTOM des obligations légales et réglementaires applicables ;

(iii) du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne ;

(iv) de l'existence de procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière en général.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité est chargé :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et d'en débattre avec la Direction Générale et les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner avec la Direction Générale et les Commissaires aux comptes, les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes ainsi que les traitements comptables différents en s'assurant de leur pertinence, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables ;
- d'examiner le rapport sur les principes comptables essentiels utilisés, toute autre question et tout autre choix significatifs relatifs aux états financiers et aux rapports y afférents, ainsi que toutes communications écrites importantes entre les Commissaires aux comptes et la Direction Générale ;
- d'examiner le rapport de la Direction Générale sur l'exposition aux risques (y compris les risques de contentieux) et les engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner avec les Commissaires aux comptes, la nature, l'étendue et les résultats de leur audit et travaux effectués, leurs observations et suggestions notamment quant aux procédures de contrôle interne, aux pratiques comptables et au programme d'audit interne ;
- d'examiner et évaluer au moins une fois par an, les procédures de contrôle interne, y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information financière servant à la préparation des comptes, le système d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
- d'examiner et contrôler la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, sur le montant des honoraires qu'ALSTOM se propose de leur verser, d'approuver préalablement toute mission hors audit et directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ainsi que sa rémunération, et de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité peut être chargé de toute autre mission que le Conseil d'administration ou le Comité estime nécessaire ou opportun. Il peut faire appel sur ses seules décisions à toute assistance externe qu'il juge nécessaire.

#### L'activité du Comité au cours de l'exercice 2004/05

Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice (six fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de présence moyen a été de 79 %.

Le Directeur Financier, le Directeur de la Comptabilité et un représentant de chacun des deux cabinets de Commissaires aux comptes étaient présents à chacune des réunions. Les deux représentants des cabinets de Commissaires aux comptes ont eu une réunion privée avec le Président du Comité avant l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2004. Le Directeur Juridique et le Directeur de l'Audit interne ont participé à deux réunions. D'autres cadres dirigeants, parmi lesquels le Directeur du Contrôle des Offres et des Projets et plusieurs des directeurs financiers de Secteur, ont participé aux réunions du Comité à sa demande.

Le Comité a examiné les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2004 ainsi que le document de référence relatif à cet exercice avant son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Il a également revu le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2004 établi sous le format 20-F avant son dépôt auprès de la United States Securities and Exchange Commission.

Les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2004 ont également été examinés.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité a pris connaissance des principaux risques contractuels et des principes comptables significatifs. Il a examiné les risques liés à l'activité, dont les risques liés à l'exécution des projets, ainsi que les principaux risques juridiques. Il a également pris connaissance des travaux du Comité de l'Information.

Le Comité a été informé des travaux entrepris pour améliorer le contrôle interne et le contrôle des risques, et a examiné les résultats des questionnaires d'évaluation.

Le Comité a constaté que l'équipe de projet Contrôle Interne avait été constituée avec pour mission d'améliorer les contrôles internes, éliminer les faiblesses et assurer la conformité avec les réglementations applicables.

Le contenu du projet inclut notamment la résolution des problèmes identifiés dans les questionnaires de contrôle interne, à la fois par les Commissaires aux comptes et par les auditeurs internes. Un nouvel outil informatique est en cours d'acquisition pour s'assurer que les améliorations sont entreprises à tous les niveaux de façon continue. La méthodologie utilisée a consisté à déterminer le périmètre du Groupe et comprendre l'importance de chaque unité, afin de documenter et évaluer les contrôles, identifier les faiblesses puis y remédier, tester et

résoudre les problèmes et documenter les conclusions atteintes. Le Directeur Financier a constitué un groupe de pilotage comprenant des représentants des Secteurs et de la direction du Groupe, ainsi qu'une équipe restreinte pour mener à bien le projet.

Les principales conséquences des normes IFRS sur les procédures de contrôle interne sont également en cours d'évaluation dans le cadre des objectifs du projet.

Le Comité a également examiné son fonctionnement et son règlement intérieur, la charte du Comité de l'Information et les contrôles et procédures d'information définies par celui-ci, ainsi que la charte régissant les relations entre la Société et ses Commissaires aux comptes.

Le Directeur de l'Audit interne a présenté au Comité le rapport d'activité de l'audit interne pour 2004 et a constaté qu'une attention plus grande avait été portée aux questions de contrôle interne y compris par le Comité des Risques du Groupe au travers du questionnaire d'évaluation du contrôle interne. Le programme d'audit interne pour les quatre années suivantes a été revu et approuvé.

La charte régissant les relations entre la Société et ses Commissaires aux comptes énumère les missions préalablement autorisées qui peuvent être réalisées par les Commissaires aux comptes dans des limites prédéfinies. À chacune de ses réunions, le Comité a approuvé les missions à entreprendre par les Commissaires aux comptes dans le cadre de ces directives ainsi que les honoraires correspondants. Cette charte identifie également les services ne constituant pas des missions d'audit qui ne peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes pour aucune des sociétés du Groupe ALSTOM.

Le Comité a pris connaissance des budgets pour l'exercice 2005/06.

Le Comité a revu trois sujets à l'occasion de l'avancement des travaux sur la mise en application des normes IFRS. Il a examiné les principales questions comptables de la transition vers les normes IFRS dont l'identification des différences entre les normes comptables françaises et les normes IFRS. Les principaux impacts sur les comptes consolidés et sur les procédures et systèmes d'information du Groupe ont été estimés. Le Comité a constaté que le projet était supervisé par un comité présidé par le Directeur Financier et composé de représentants de Secteurs et de la direction du Groupe.

Le Comité a rendu compte de ses travaux, observations et propositions au Conseil d'administration.

## Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la nomination (ou la révocation) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ; en particulier, le Comité de nominations et de rémunération organise une procédure appropriée de sélection des futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès d'eux ;
- la nomination (ou la révocation), sur proposition du Directeur Général, de tout autre mandataire social d'ALSTOM et des membres du Comité exécutif ;
- les plans de succession des mandataires sociaux d'ALSTOM ;
- l'application par ALSTOM des principes relatifs au gouvernement d'entreprise et la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration (y compris le Comité de nominations et de rémunération) ;
- la définition d'administrateur indépendant d'ALSTOM et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel d'ALSTOM ;
- les rémunérations (fixes et variables) des mandataires sociaux d'ALSTOM, y compris les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et indemnités de départ) versées par les autres sociétés du Groupe. Le Comité de nominations et de rémunération examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des mandataires sociaux et la stratégie d'ALSTOM, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé, y compris leurs bénéficiaires ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'actionnariat du personnel et tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Le Comité de nominations et de rémunération décide s'il doit procéder, sur proposition du Directeur Général, à la définition des rémunérations de tout ou partie des membres du Comité exécutif ainsi que des règles et critères utilisés pour l'évaluation annuelle de ceux-ci et notamment pour l'évaluation de la part variable de leur rémunération ou s'il est simplement informé de celles-ci.

Le Comité de nominations et de rémunération élabore également et soumet à l'approbation du Conseil d'administration, un procédé d'évaluation formalisée du Conseil d'administration et des Comités devant être réalisée au minimum tous les trois ans. Hors la présence des administrateurs concernés, le Comité de nominations et de rémunération prépare l'évaluation annuelle du Président du Conseil d'administration et des mandataires sociaux d'ALSTOM conformément aux principes appliqués pour les autres cadres dirigeants d'ALSTOM.

Le Comité de nominations et de rémunération traite de toute autre question liée à l'un de ces sujets que le Conseil d'administration ou le Comité estime utile ou opportune.

#### L'activité du Comité au cours de l'exercice 2004/05

Le Comité de nominations et de rémunération s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice (quatre fois au cours de l'exercice précédent) et le taux de présence a été de 80 %.

Le Comité a examiné la composition du Conseil d'administration et des Comités. Il a proposé la nomination de M. Pascal Colombani et, à la suite de la démission de Lord Simpson, il a proposé la nomination de M. Francis Mer.

Le Comité a proposé au Conseil les modalités d'application des principes de rémunération variable du Président Directeur Général, la rémunération fixe restant inchangée en cohérence avec la politique appliquée à tous les salariés du Groupe pour l'exercice 2004/05. Cet examen a concerné la détermination de la rémunération variable liée aux performances de l'exercice écoulé et la définition des objectifs pour l'exercice 2004/05. Le Comité a été informé par le Président Directeur Général de la rémunération fixe et variable des autres membres du Comité exécutif. Il a approuvé la reconduction des règles de répartition des jetons de présence.

Le Comité a examiné la composition du Comité exécutif, et la nomination, en tant qu'Executive Vice President, de Philippe Jaffré et Philippe Mellier, comme cela avait été fait précédemment pour Philippe Joubert. Il a également approuvé la nomination d'Henri Poupard-Lafarge comme Directeur Financier.

Le Comité a piloté les procédures d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités et a poursuivi ses travaux sur le gouvernement d'entreprise. Il a réexaminé et confirmé ses décisions concernant l'indépendance des administrateurs.

Le Comité a examiné le projet d'attribution de stock-options, applicable au Président Directeur Général ainsi qu'aux autres membres du Comité exécutif et à environ un millier de cadres du Groupe, qui, converties en actions, représenteraient environ 2 % du capital de l'entreprise. Le Comité a également examiné et approuvé le projet du plan de "Stock Appreciation Rights" mis au point pour les cadres résidant aux USA, en lieu et place des stock-options.

Il a rendu compte de ses travaux et de ses recommandations au Conseil sur chacun de ces sujets.

#### LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le règlement intérieur du Conseil d'administration indique qu'il appartient au Conseil de déterminer et de revoir régulièrement la stratégie du Groupe.

De même, il prévoit que le Conseil doit délibérer préalablement sur toute opération :

- qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou serait susceptible de l'affecter significativement ;
- qui serait susceptible de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Il prévoit également que le Conseil examine et approuve les programmes d'acquisitions et de désinvestissements importants, le budget annuel et le plan à moyen terme.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne, mises en place par la Société au niveau du Groupe, sont fondées sur les lignes directrices en matière de contrôle interne mises au point par un organisme reconnu, le COSO ("Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission"). Ce référentiel permet d'assurer, avec un degré de confiance raisonnable, la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations et données financières ;
- la conformité permanente aux lois et réglementations en vigueur.

### Objectifs

Les objectifs du système de contrôle interne sont :

- principalement la vérification qu'il n'existe pas d'éléments importants de nature à remettre en cause la fiabilité des états financiers consolidés ou des comptes sociaux ;
- la maîtrise des risques résultant des opérations ainsi que la prévention des risques d'erreur et de fraude, particulièrement dans les domaines comptable et financier.

Il ne peut par nature fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Il doit les ramener à un niveau acceptable.

### Définition du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est constitué de cinq composantes interdépendantes, qui sont toutes mises en œuvre dans le Groupe :

- l'environnement de contrôle, qui regroupe l'intégrité, les règles d'éthique, les compétences, les autorisations, les responsabilités et le développement du personnel ;
- l'évaluation des risques, c'est-à-dire l'identification, l'analyse et la réduction de ces risques ;
- les activités de contrôle, à savoir les dispositions et procédures qui assurent que les instructions de la direction sont mises en œuvre ;
- l'information et le reporting : l'information appropriée doit être identifiée, collectée et communiquée sous une forme et selon un calendrier qui permettent aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités ;
- la surveillance, qui inclut les procédures de vérification et de contrôle interne ainsi que l'audit interne : c'est un processus qui évalue la qualité de la performance des différents systèmes dans la durée.

## 1. ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### A. Principaux participants

#### ● La Direction générale

Le Président Directeur Général est directement responsable du système de contrôle interne et il lui appartient de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont conçues et mises en œuvre de façon efficace dans le Groupe. Par délégation, la Direction générale à tous les niveaux est responsable du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des systèmes de contrôle interne, et doit fournir toute assurance nécessaire à ce sujet.

#### ● Le Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans sa revue :

- de l'exhaustivité, de la qualité et de l'exactitude des états financiers et de l'information financière y afférente ;
- des procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière du Groupe de manière générale ;
- de la performance de la fonction Audit.

Afin de remplir ce rôle, le Comité d'audit examine et évalue au moins une fois par an les procédures de contrôle interne, notamment celles relatives à la remontée d'informations financières contribuant à la préparation des comptes. Cet examen comporte en particulier la revue et l'évaluation du système d'appréciation et de maîtrise des risques (y compris les risques juridiques et contractuels), ainsi que l'examen de l'organisation et du fonctionnement de l'audit interne.

Dans le cadre du Comité d'audit, le contenu du programme prévisionnel des activités d'audit interne fait l'objet d'un examen sur la base duquel la Direction de l'Audit Interne développe un plan annuel en tenant compte de l'appréciation des risques, et détermine l'allocation correspondante des ressources.

#### ● La Direction de l'Audit Interne

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004, le Directeur de l'Audit Interne, qui a la responsabilité d'une direction qui comporte une vingtaine d'auditeurs (environ 15 auditeurs l'année dernière), rapporte au Président Directeur Général et travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et le Directeur Juridique.

La fonction principale de la Direction de l'Audit Interne est de conseiller le Président Directeur Général ainsi que le Comité d'audit sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne à tous les stades de l'activité du Groupe.

Elle fonctionne conformément à la Charte de l'Audit Interne telle qu'approuvée par le Comité d'audit et a le pouvoir d'examiner tout aspect des opérations, quel qu'il soit.

En particulier, la Direction de l'Audit Interne évalue les contrôles qui promeuvent :

- la conformité avec les lois en vigueur, ainsi qu'avec les règles et procédures internes ;
- la protection physique des actifs matériels et immatériels, y compris l'identification des risques correspondants ;
- la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et du reporting ;
- l'efficacité des processus, des fonctions et des activités, en s'appuyant sur les procédures d'évaluation des risques.

Un rôle additionnel consiste à recommander les améliorations souhaitables dans les procédures du Groupe et à promouvoir les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible.

L'efficacité et l'adéquation des contrôles internes ainsi que la conformité avec les dispositions et procédures comptables sont examinées régulièrement par la Direction de l'Audit Interne. Après chaque audit interne est diffusé un rapport qui précise les constatations faites et les recommandations effectuées. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur Général et au Directeur Financier de l'unité auditée ainsi qu'à la Direction générale. Ces différents rapports sont synthétisés dans un rapport annuel d'audit interne portant sur les résultats d'ensemble des audits internes effectués, ainsi que sur tout autre sujet affectant le contrôle interne, lequel est présenté au Comité d'audit. Ce rapport constitue la base de la revue par le Comité d'audit de l'efficacité des travaux de l'Audit Interne, en particulier ceux relatifs aux contrôles internes et à l'évaluation des risques.

La Direction doit prendre dans un délai raisonnable les mesures adéquates pour corriger les lacunes détectées par la Direction de l'Audit Interne et pour répondre de façon appropriée aux observations et aux recommandations à la fois de l'audit interne et des Commissaires aux comptes en ce qui concerne le contrôle interne et les dispositions et procédures en vigueur dans le Groupe.

Pour les besoins du présent rapport, le terme "unité" vise une unité de reporting ayant ou non la personnalité morale.

#### ● La Direction Financière

La fonction financière contrôle les activités, opérations et projets, afin d'optimiser la rentabilité et la génération de liquidités du Groupe, tout en fournissant une information fiable aux parties prenantes internes et externes.

En particulier, la Direction Financière du Groupe définit les principes et les règles financières du Groupe dans les domaines du financement, de la trésorerie, du contrôle interne, de la comptabilité, de la fiscalité et du contrôle de gestion, conçoit et pilote les principaux processus financiers (plan à trois ans, budget, revues d'activité), ainsi que les outils de remontée d'informations destinés à établir et à évaluer la performance des Secteurs, analyse la performance du Groupe et produit les états financiers consolidés.

Plus précisément :

- la fonction Contrôle de Gestion définit le format, les indicateurs, le calendrier et les processus pour le plan à trois ans, le budget et les prévisions effectuées pour les besoins du Groupe, analyse la performance réelle et prévue du Groupe, et gère le budget du Siège ;
- la Direction Comptable du Groupe a la responsabilité de concevoir et de diffuser dans le Groupe les procédures comptables appropriées, de s'assurer qu'elles sont en conformité avec les lois et les normes comptables et de produire les états financiers consolidés du Groupe et ceux de la société mère, ainsi que l'information financière destinée aux parties prenantes externes ;  
en particulier :
  - elle définit les procédures comptables du Groupe en conformité avec les normes comptables françaises et les IFRS, applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005,
  - elle fournit aux Secteurs des directives relatives aux principes comptables,
  - elle contrôle et examine la cohérence des données et leur conformité aux principes comptables du Groupe ;
- la fonction Reporting met à la disposition de la Direction les informations nécessaires pour mieux contrôler l'activité, prendre à tout moment les décisions adéquates dans la continuité, et permettre à la fonction Comptable de produire les états financiers. La fonction Reporting doit gérer la structure, les processus et les outils de remontée d'informations, de façon à s'assurer que les Secteurs sont en mesure d'analyser et de rendre compte avec précision de leur performance ;
- la fonction Trésorerie définit les règles et procédures concernant la gestion des liquidités, la couverture des risques de change, ainsi que les cautions et garanties. De surcroît, elle gère les risques associés (risques de marché, de liquidité, de change et de taux d'intérêt), les relations avec les filiales, la structure de centralisation de la trésorerie et le processus de compensation des flux internes ;
- la fonction Fiscale définit les règles et la planification fiscale d'ensemble pour le Groupe et assure le respect des règles en vigueur concernant les déclarations fiscales et le paiement des impôts.

### ● Le Comité de l'Information ("Disclosure Committee")

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier ont mis en place des Comités de l'Information au niveau du Groupe et des Secteurs, afin de les assister dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures d'information du Groupe destinés à assurer que les informations importantes, financières ou non financières, appelées à être publiées sont enregistrées, traitées, synthétisées et communiquées sans délai, que l'information appropriée est communiquée à la Direction, y compris au Président Directeur Général et au Directeur Financier, pour permettre des décisions rapides concernant la publication de ces informations.

Le Comité de l'Information du Groupe est constitué du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit Interne et d'un membre de la direction générale de chacun des Secteurs.

L'un des membres de ce Comité de l'Information rend compte au moins une fois par an au Comité d'audit de la préparation du rapport annuel, de toute lacune significative ou changement important dans les contrôles internes, et de toute fraude impliquant la direction ou d'autres employés du Groupe exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes du Groupe.

Chaque Secteur a mis en place son propre Comité de l'Information qui rend compte au Comité de l'Information du Groupe des résultats de son examen des contrôles et procédures d'information du Groupe et de l'évaluation de leur efficacité au sein de son Secteur.

Les contrôles internes sont reconnus comme faisant partie intégrante des contrôles et procédures d'information du Groupe. Le Comité de l'Information assiste le Président Directeur Général et le Directeur Financier dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes par l'intermédiaire du Groupe de Travail sur les Contrôles Internes.

Le Comité de l'Information s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2004/2005 sous la présidence du Directeur Financier. Les comptes consolidés au 31 mars 2004 ainsi que le rapport de gestion ont été analysés. Le rapport annuel sous le format 20-F a également été examiné en détail, ainsi que les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2004. Les rapports des Comités de l'Information des Secteurs ont été remis à chaque réunion. Lors des revues des comptes consolidés, le Comité a examiné les informations destinées à être publiées afin de les vérifier et de confirmer leur pertinence, leur exactitude, leur exhaustivité et leur contenu.

### ● Comité des Risques ("Corporate Risk Committee")

Le Comité des Risques dirigé par le Président Directeur Général examine les risques pris dans la soumission des offres et la réalisation des contrats.

Ce Comité est composé du Président Directeur Général, des Présidents des Secteurs, du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur du Réseau International, du Directeur du Financement des Projets et des Exportations et du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, et se réunit mensuellement afin :

- d'évaluer les risques afférents aux principaux appels d'offres d'un montant égal ou supérieur à € 50 millions ou dérogeant à des critères prédéterminés. Les offres revues par la Direction des Offres et des Projets doivent obligatoirement être approuvées par le Président Directeur Général ou le Directeur Financier avant la date de soumission ;
- d'être informé des revues de projets auxquelles a participé la Direction des Offres et du Contrôle des Projets durant le mois précédent ;
- de faire le point des éléments relevés par l'Audit Interne et/ou le Réseau International ; et
- d'être informé des questions spécifiques pouvant être soulevées en fonction des circonstances et susceptibles d'avoir un impact sur les Secteurs.

À la suite des réunions du Comité, un compte rendu de réunion récapitule les actions qui ont été décidées.

De même, chaque Secteur a mis en place des procédures d'examen des risques cohérentes avec les principes en vigueur dans le Groupe. En particulier, la Direction du Secteur concerné doit être informée :

- de toute modification importante par rapport aux hypothèses de l'offre initiale et de l'impact corrélatif sur l'appréciation des risques correspondants ;
- de tout changement substantiel dans l'objet d'un contrat susceptible d'impacter son résultat.

Enfin, le Manuel de Contrôle Interne précise que des revues de projet faisant l'objet de comptes rendus écrits doivent se tenir tous les trois mois pour les contrats pouvant avoir un effet majeur sur la performance de l'unité concernée, et tous les six mois dans les autres cas.

## B. Procédures ou Directives formelles

ALSTOM a établi un ensemble d'instructions centrales qui constituent le corpus des règles internes (les "Instructions Groupe") et figurent sur le site Intranet d'ALSTOM.

Ces Instructions Groupe traitent de sujets importants pour le Groupe et sont d'application obligatoire par l'ensemble du Groupe, qu'il s'agisse des Secteurs, des activités, des unités, des pays ou des fonctions. Lorsqu'une Instruction Groupe est émise, toutes les unités doivent s'assurer que toute procédure, règle, directive ou autre communication préexistante à quelque niveau que ce soit, est revue de façon à se conformer à ladite Instruction Groupe.

Certaines Instructions Groupe font explicitement partie, ou relèvent directement en tout ou partie, des procédures et contrôles d'information du Groupe. Ces Instructions Groupe requièrent de se conformer en particulier au Code d'éthique ; au Manuel de Contrôle Interne ; aux règles relatives aux Délégations de Pouvoir et aux Nominations des Administrateurs dans l'Organisation d'ALSTOM ; à la Fonction Financière ; à la Trésorerie Centrale ; aux Principes Comptables et au Reporting ; à la Fonction Juridique ; aux Contentieux et aux Règlements ; aux Communications avec les médias ; aux Communiqués de Presse et à la Gestion de Crise ; à la Sélection, à l'Utilisation et aux Paiements aux Agents, Consultants et Représentants dans le cadre d'accords commerciaux ; ainsi qu'au Réseau International.

### ● le Code d'éthique

La Société dispose d'un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde y compris au Conseil d'administration d'ALSTOM.

Ce Code exprime les valeurs fondamentales de la Société telles que la transparence, l'intégrité, la loyauté et le respect des traités, et lois et règlements en vigueur dans les différents pays dans lesquels la Société exerce ses activités. Il fournit un cadre de référence pour la bonne conduite de nos activités quotidiennes et a pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les concurrents, les actionnaires, les collaborateurs, les gouvernements et organismes de réglementation et envers le public. Tous les employés doivent en prendre connaissance et sont tenus de s'y conformer.

Le Code couvre et prescrit des règles de comportement sur des sujets variés tels que le respect des réglementations, la protection des actifs du Groupe, la diffusion des informations, la confidentialité, les ressources humaines, les contrôles internes, les conflits d'intérêts,

les délits d'initiés, les relations avec les tiers, les commissions et la corruption, les contributions aux partis politiques et organisations caritatives, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, et la communication.

Il se complète d'Instructions Groupe qui traitent plus en détail les règles définies, et de procédures qui ont été mises en place pour assurer le respect de ces principes et valeurs fondamentales.

À titre d'exemple, le développement de projets dans certains pays nécessite le concours d'un agent ou représentant d'un ou plusieurs Secteurs du Groupe, ou d'un consultant pour un projet spécifique.

Une Instruction Groupe complète le Code d'éthique en exigeant, dans tous les cas, que ces concours fassent l'objet d'un contrat écrit conforme aux règles d'éthique et de gouvernement d'entreprise d'ALSTOM. À cet effet, en février 2001, la fonction "Représentation et Conformité" a été instituée afin d'examiner toutes les relations avec les agents et consultants, et de s'assurer de la stricte observation des règles d'éthique, instructions et procédures mises en place au sein du Groupe relatives aux règles de prudence devant entourer la sélection des agents.

### ● Le Manuel de Contrôle Interne

En juin 2003, le Groupe a produit un Manuel de Contrôle Interne qui définit les normes, les instructions et les meilleures pratiques nécessaires à la création et au maintien d'un environnement de contrôle, notamment en matière de contrôle interne sur les remontées d'informations financières. Le Manuel de Contrôle Interne rassemble les éléments de contrôle interne couvrant l'essentiel des processus d'activité des entités du Groupe et est en ligne sur le site Intranet du Groupe.

Ce Manuel contient un certain nombre de principes qui doivent être respectés en permanence, notamment la séparation des responsabilités et les délégations de pouvoirs, qui sont obligatoires dans toutes les unités. D'autres processus sont qualifiés de "conseillés" et, dans ce cas, la direction doit s'assurer que les contrôles internes des unités dont ils ont la charge sont conformes à ces recommandations. La direction de chaque type d'entité, unité, activité, Secteur, pays ou siège, est responsable du développement, de la mise en place, du fonctionnement et de la surveillance des systèmes de contrôle interne en conformité avec le Manuel de Contrôle Interne, et doit confirmer qu'elle s'est acquittée de ces tâches.

Toute déficience ou faiblesse significative identifiée doit être immédiatement corrigée.

## 2. CONTRÔLE INTERNE RELATIF AU REPORTING FINANCIER

Le contrôle interne relatif au reporting financier vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les règles de principe et les procédures du Groupe concernant les remontées d'informations financières et comptables sont présentées dans le Manuel de Contrôle Interne et dans le Manuel de Reporting et de Comptabilité.

L'application et le respect de ces principes, règles et procédures, sont sous la responsabilité de chaque Directeur Financier d'unité. Tous les Directeurs Financiers d'unité rapportent maintenant tous directement aux responsables financiers des activités et Secteurs concernés et, en dernier lieu, au Directeur Financier du Groupe.

Les Directeurs Financiers d'unités doivent s'assurer que les éléments qui sont fournis par les remontées d'information à travers le système de consolidation Carat sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, avec le résultat de la période considérée et avec la position financière à la fin de la période considérée, et il leur est demandé de le confirmer par écrit. Plus précisément, des fiches d'auto-évaluation semestrielles comportant une liste récapitulative de vérifications à effectuer doivent être retournées à la Direction Comptable du Groupe après signature individuelle par le Directeur Général et le Directeur Financier responsables. Cette liste couvre en particulier les réconciliations bancaires, les revues de projets, les mouvements de provisions, les opérations internes au Groupe, les instruments de couverture, les cautions et garanties, et les écritures comptables significatives. En outre, une liste récapitulative similaire doit également être signée par chaque Directeur Financier de Secteur.

De plus, un questionnaire d'auto-évaluation des contrôles internes a été préparé pour la première fois en février 2004 par le Directeur de l'Audit Interne et le Directeur de la Comptabilité, en coopération avec les Secteurs.

Ce questionnaire d'auto-évaluation a été actualisé en octobre 2004 et diffusé en février 2005, pour une mise à jour à fin mars 2005.

Ce questionnaire d'auto-évaluation a pour objet d'aider les unités à s'assurer que leurs processus sont conformes aux exigences du Manuel de Contrôle Interne.

Une fois complété, chaque questionnaire est signé par le Directeur Général et le Directeur Financier de l'unité pour confirmer leur

jugement que les contrôles de l'information et les contrôles internes fonctionnent de façon satisfaisante dans l'unité concernée, de façon à leur permettre d'assurer au Président Directeur Général et au Directeur Financier que les remontées d'informations financières fournies par leur unité sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, les résultats de la période et la position financière en fin de période.

À chaque fois qu'une réponse au questionnaire indique une faiblesse de contrôle interne, des plans d'actions détaillés sont mis en place pour éliminer ces faiblesses et atteindre le niveau requis de contrôle, tout en spécifiant les responsables en charge de ces actions et leur délai de mise en œuvre.

Le Groupe est engagé dans des contrats à long terme qui nécessitent que la Direction fasse des hypothèses et des estimations susceptibles d'avoir un impact sur le niveau des actifs et des passifs enregistrés à la date des états financiers et sur les montants de recettes et de dépenses enregistrées durant la période considérée. Ces estimations sont revues de façon régulière en utilisant l'information disponible à la date considérée. Les estimations des coûts futurs reflètent la meilleure évaluation par la Direction de la sortie probable de fonds qui sera nécessaire pour s'acquitter des obligations contractuelles. Les estimations sont donc sujettes à variation, du fait des changements dans l'environnement des contrats en cours d'exécution.

La Direction examine régulièrement l'efficacité du contrôle interne sur les remontées d'information financière avec, en particulier, le souci d'assurer la ponctualité et l'exactitude des enregistrements des transactions et des actifs. En outre, elle vérifie que les transactions ont constamment été enregistrées en accord avec les principes comptables français tels qu'ils sont appliqués par la Société et décrits dans le Manuel de Reporting et de Comptabilité qui définit les règles et procédures comptables du Groupe.

### Procédures relatives à la préparation des comptes et de l'information financière

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles comptables du Groupe. Les données sont ensuite ajustées, si nécessaire, pour produire les comptes sociaux et fiscaux locaux. Un logiciel de consolidation intégré est utilisé à la fois pour la remontée des informations de gestion et pour produire les états financiers du Groupe. Les principaux processus de remontée d'informations concernent les résultats mensuels, la consolidation des données financières destinée à la production des états financiers consolidés et les données prévisionnelles.

### Normes comptables

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France. Ces états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes fondamentaux de sincérité, de prudence et de permanence dans l'application des méthodes comptables. Ils sont préparés sur la base de la continuité d'exploitation en utilisant les coûts historiques. Les montants enregistrés au bilan de clôture d'une période sont automatiquement repris au bilan d'ouverture de la période suivante. Les formats des outils destinés au reporting de gestion et à la consolidation des comptes de toutes les entités du Groupe sont préparés en stricte conformité avec les principes et règles comptables du Groupe.

### Processus de clôture des comptes

Les unités de reporting produisent des états mensuels qui sont utilisés pour déterminer le résultat opérationnel, le flux de trésorerie et le bilan mensuels du Groupe.

### Rôle de la Direction Comptable du Groupe

La liste des entités à consolider ou à intégrer par mise en équivalence est dressée par la Direction Comptable du Groupe. Cette Direction vérifie également la qualité des remontées d'information soumises par les unités, en se concentrant principalement sur les réconciliations entre entités juridiques et entités de reporting, les éliminations des opérations internes, le traitement comptable des opérations de la période ayant un caractère non récurrent et les mouvements entre les bilans d'ouverture et de clôture utilisés pour préparer l'état relatif aux flux de trésorerie.

La Direction Comptable du Groupe vérifie également les résultats des procédures, en particulier en matière de conversion de taux de change, d'éliminations internes, de transferts aux intérêts minoritaires et d'identification des effets des modifications dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés du Groupe sont également analysés en détail, afin d'identifier et de vérifier les principales contributions par filiale, ainsi que les transactions reflétées dans les comptes. Les points-clés au regard du contrôle interne sont la préparation et la validation des états donnant les variations des fonds propres et les flux de trésorerie.

À Paris, le 30 Mai 2005

Le Président du Conseil d'administration

## Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société ALSTOM pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 mars 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société ALSTOM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société ALSTOM et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2005  
Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissechet

DELOITTE & ASSOCIES  
Alan Glen

## Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants

### LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### Le Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée annuellement dont le montant est lié à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Cette partie variable peut représenter un maximum de 120 % de la rémunération fixe.

Pour l'exercice 2004/05, la rémunération variable est liée d'une part, à la réalisation des objectifs du Groupe pour l'exercice en terme de cash flow libre, de marge opérationnelle et de taux de marge sur le carnet de commandes, et d'autre part, à la réalisation d'objectifs personnels appréciée par le Comité de nominations et de rémunération.

Pour l'exercice 2004/05, la rémunération brute fixe versée au Président Directeur Général s'est élevée à € 880 000 (identique à celle de l'exercice précédent). Sa rémunération brute variable a représenté € 750 000 (€ 660 000 au titre de l'exercice précédent), correspondant à 85 % de sa rémunération brute fixe.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de € 5 010,12 par an (selon les nouvelles règles de valorisation effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004).

Il perçoit des jetons de présence qui, au titre de l'exercice écoulé, sur la base des règles de répartition qui sont présentées ci-après, se sont élevés à € 52 500 dont un montant de € 25 000 versé au cours de l'exercice 2004/05.

Il bénéficie également d'un dispositif complémentaire de retraite, basé sur la fraction de son salaire non prise en compte par les régimes obligatoires, visant comme pour les autres personnes concernées par ce niveau de rémunération, à procurer des droits équivalents à environ 1,2 % de la fraction de salaire supérieur à € 241 536. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la loi Fillon, s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Les sommes versées dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année 2004 s'élèvent à € 19 093, montant pris en charge par ALSTOM ; au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris par le Groupe s'élève à € 184 408.

En cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Conseil d'administration, il bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération annuelle, intégrant le bonus annuel ainsi que la perte des avantages divers (supplément de retraite, véhicule de fonction...)

Pour l'exercice 2005/06, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, a fixé la rémunération brute fixe du Président Directeur Général à € 935 000. Par ailleurs, conformément aux pratiques constatées dans des entreprises comparables, le Conseil, sur proposition du Comité, a décidé d'accentuer la partie variable de sa rémunération, avec un niveau objectif passant de 75 % à 100 % et un maximum porté de 120 % à 160 %. Le Conseil a pris acte de la décision du Président de renoncer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, à tout jeton de présence versé par ALSTOM.

### Jetons de présence versés aux administrateurs

À l'exception du Président Directeur Général, aucun administrateur ne perçoit de rémunération autre que des jetons de présence.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'administration a été fixé à € 400 000 par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2001 jusqu'à nouvelle décision.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération.

Les règles de répartition ordinairement appliquées jusqu'à la clôture de l'exercice 2004/05 prévoient que les jetons de présence se composent d'une partie fixe répartie entre les administrateurs à raison d'un montant de € 15 000 par administrateur - majoré d'une somme complémentaire pour le Président du Conseil d'administration (€ 20 000), pour le Vice Président du Conseil d'administration le cas échéant (€ 5 000), le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de nominations et de rémunération (€ 7 500), et d'une partie variable répartie à raison de € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Sur la base de ces modalités, le montant total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2004/05 s'élève à € 358 750. Parties fixe et variable ont été mises en paiement pour moitié au cours de l'exercice 2004/05 et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

À compter de l'exercice 2005/06, les règles de répartition ne prévoient plus le paiement de jetons de présence au Président du Conseil d'administration.

### Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au titre de l'exercice 2004/05 par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux, figure dans le tableau ci-après :

► (en €)	Montants versés au titre de l'exercice 2002/03 <sup>(1)</sup>		Montants versés au titre de l'exercice 2003/04 <sup>(2)</sup>		Montants versés au titre de l'exercice 2004/05 <sup>(3)</sup>	
	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence
<b>Mandataires sociaux en exercice</b>						
Patrick Kron	338 220,00	40 000,00	1 543 811,90	57 680,00	1 635 010,12	52 500,00
Jean-Paul Béchat	-	45 000,00	-	44 415,00	-	42 500,00
Candace Beinecke	-	52 500,00	-	44 160,00	-	32 500,00
Georges Chodron de Courcel	-	35 000,00	-	40 920,00	-	35 000,00
Pascal Colombani <sup>(4)</sup>	-	-	-	-	-	26 250,00
James B. Cronin	-	42 500,00	-	44 160,00	-	42 500,00
Gérard Hauser <sup>(5)</sup>	-	-	-	47 400,00	-	32 500,00
James W. Leng <sup>(6)</sup>	-	-	-	20 970,00	-	40 000,00
Denis Samuel-Lajeunesse <sup>(7)</sup>	-	-	-	-	-	22 500,00
<b>Mandataire social ayant démissionné à la clôture de l'exercice écoulé</b>						
Lord Simpson	-	45 000,00	-	39 300,00	-	32 500,00

(1) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence variables afférents à l'exercice 2002/03 versés au cours de l'exercice 2003/04.

(2) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence afférents à l'exercice 2003/04 versés au cours de l'exercice 2004/05.

(3) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence variables afférents à l'exercice 2004/05 versés au cours de l'exercice 2005/06.

(4) Administrateur à compter du 9 juillet 2004.

(5) Administrateur à compter du 11 mars 2003.

(6) Administrateur et président du Comité de nominations et de rémunération à compter du 18 novembre 2003.

(7) Montant versé au budget général de l'Etat.

## LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif, hors le Président Directeur Général, est fixée annuellement par le Président Directeur Général et revue par le Comité de nominations et de rémunération. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette partie variable peut représenter jusqu'à 80 % de la rémunération fixe.

Pour l'exercice 2004/05, la rémunération variable est liée d'une part, à l'atteinte des objectifs du Groupe en terme de cash flow libre, de marge opérationnelle et de taux de marge sur le carnet de commandes, auxquels s'ajoutent pour les présidents de Secteur les mêmes objectifs pour leur seul Secteur, et d'autre part, à la réalisation d'objectifs spécifiques à chaque Secteur ou fonction. Ces objectifs spécifiques se réfèrent aux programmes d'action prioritaires inscrits dans les budgets et plans stratégiques, et sont appréciés par le Comité de nominations et de rémunération.

Les rémunérations globales sont fonction à la fois de la performance financière de la Société et des contributions des individus et des équipes. Elles sont basées sur les pratiques de l'industrie, sur des enquêtes de rémunération et sur les conseils de cabinets spécialisés internationaux.

Le montant global des rémunérations brutes dues aux membres du Comité exécutif, hors le Président Directeur Général dont la rémunération est présentée en page 194, par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de l'exercice 2004/05, s'est élevé à € 4 448 922. La partie fixe représente € 2 947 283 (8 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2005, hors le Président Directeur Général) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2004/05 représente € 1 501 638. Le montant total correspondant versé au titre de l'exercice 2003/04 aux membres du Comité exécutif, hors le Président Directeur Général (7 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2004, hors le Président Directeur Général) était de € 4 192 479.

## Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital

### PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

#### Politique d'attribution

Les plans d'options sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération qui en examine l'ensemble des modalités ainsi que les critères d'attribution. Les bénéficiaires des options ont généralement été sélectionnés parmi les directeurs de centres de profits, les directeurs fonctionnels, les présidents de pays, les directeurs de grands projets et plus généralement les titulaires de postes clés salariés d'ALSTOM et de ses filiales qui ont contribué de manière significative aux résultats d'ALSTOM.

Le choix des bénéficiaires et le nombre des options attribuées tiennent compte de la fonction occupée, de la performance et du potentiel de chaque personne. Pour chacun des plans, le prix d'exercice des options consenties correspond à la moyenne des vingt cours de bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration sans que ce prix ne puisse être inférieur à la valeur nominale de l'action. De même l'exercice des options est soumis à la condition que le contrat de travail ou le mandat du bénéficiaire soit en vigueur lors de la levée des options, sauf exception.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans mis en place par ALSTOM et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'options mis en place par d'autres sociétés du groupe donnant droit à l'acquisition d'actions ALSTOM.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ALSTOM

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004
Prix d'exercice initial <sup>(1)</sup>	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00	€ 0,43
Prix d'exercice ajusté <sup>(2)</sup>	€ 20,48	€ 8,13	€ 3,86	n/a
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014
Nombre initial de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007
Nombre initial d'options	4 200 000	4 200 000	1 220 000	111 320 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées	1 225 251	1 093 784	0	1 200 000
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2005 <sup>(2)</sup>	4 793 296	5 001 275	1 899 378	110 120 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif <sup>(2)</sup>	124 077	169 068	1 868 239	24 400 000
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02</li> <li>• Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03</li> <li>• La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tiers des options exerçables à partir du 08/01/03</li> <li>• Deux tiers des options exerçables à partir du 08/01/04</li> <li>• La totalité des options exerçables à partir du 08/01/05</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04</li> <li>• Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05</li> <li>• La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06</li> </ul>	50 % des options attribuées à chaque bénéficiaire comportent des conditions d'exercice qui dépendent des seuils de cash flow libre et de marge opérationnelle du Groupe à la clôture de l'exercice 2005/06. Les options conditionnelles ne peuvent être exercées en totalité que si à la clôture de l'exercice 2005/06, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 6 %. En deçà de ces seuils les options seront partiellement exerçables. Elles seront caduques si le cash flow libre est négatif de plus de € (500) millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %.

(1) Prix sans décote correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2002, 2003 et août 2004.

## Attribution d'options au cours de l'exercice 2004/05

Au cours de l'exercice 2004/05, le Plan d'options n° 7 a été attribué le 17 septembre 2004 dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2004. Le nombre total d'options consenties au titre de ce plan représentait environ 2 % du capital au jour de l'attribution.

## Options de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2004/05

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 7 à M. Patrick Kron, Président Directeur Général et seul mandataire social dirigeant d'ALSTOM, s'élève à 7 500 000 options.

Aucune option n'a été attribuée par la Société à d'autres mandataires sociaux au cours de l'exercice 2004/05 ou au titre des plans antérieurs mis en place par la Société.

## Options de souscription consenties au cours de l'exercice 2004/05 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 7 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions s'élève à 17 540 000 options.

## Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2004/05

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice.

## PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE

Toutes les sociétés françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Les sommes versées au titre de la participation légale des salariés en France au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005
Participation des salariés	25	10	4	2	1

Une dizaine de filiales françaises ont signé un accord d'intéressement, à ce jour. Les sommes versées au titre de l'intéressement pour l'exercice 2004/05 ne sont pas à ce jour connues, car leur montant dépend de critères définis dans le cadre d'accords spécifiques à chaque filiale, dont les résultats sont connus dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année. Les sommes versées au titre de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

► Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2000	2001	2002	2003	2004
Intéressement des salariés	9	9	13	15	9

Depuis son introduction en bourse, ALSTOM a procédé à trois augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise. La première réalisée concomitamment à l'introduction en bourse a donné lieu à la création de 2 941 869 actions émises au prix de FRF 167 par action (€ 25,46). Au cours de l'exercice 2000/01, ALSTOM a procédé à une augmentation de capital réservée réalisée en date du 8 août 2000, qui a donné lieu à la création de 1 689 056 actions de € 6 de valeur nominale, émises au prix de € 24 par action.

En novembre 2004, une nouvelle augmentation de capital a été offerte aux salariés. Elle s'est traduite par la souscription de 49 814 644 actions de € 0,35 de valeur nominale émises au prix unitaire de 0,35 euro, offertes à la souscription avec un abondement de € 0,135 par action plafonné à un montant de € 810 par souscripteur.

Au 31 mars 2005, les salariés et anciens salariés du Groupe, soit environ 43 280 personnes, détiennent environ 0,99 % du capital de la Société directement ou au travers d'un Fonds Commun de Placement.

# ALSTOM ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

ALSTOM s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa performance qu'il s'agisse des aspects économiques, sociaux ou environnementaux. Durant l'exercice 2004/05, ALSTOM a entrepris un audit de sa responsabilité sociale. L'approche d'ALSTOM envers sa responsabilité d'entreprise va au-delà de la conformité avec les lois des pays dans lesquels le Groupe opère et se situe dans une mise en place systématique de standards d'amélioration continue de la performance qui intègrent aux opérations la gestion des préoccupations sociales et environnementales des parties prenantes de l'entreprise.

ALSTOM travaille actuellement en partenariat avec des agences de conseil en développement durable<sup>(1)</sup> pour disposer d'une évaluation indépendante de ses actions dans ce domaine et des objectifs qu'il convient de se fixer. À cette fin, un groupe de travail a été créé cette année pour identifier les risques et opportunités de l'entreprise en termes de responsabilité, de proposer des réponses stratégiques et d'effectuer des recommandations sur les éléments à communiquer publiquement. Les initiatives locales du Groupe ont également été examinées afin de développer un canevas de "bonnes pratiques" dans l'ensemble du Groupe.

## LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DES PROCESSUS INDUSTRIELS AUX PRODUITS

### Hygiène, Sécurité et Environnement

La responsabilité sociale d'ALSTOM commence avec la manière dont le Groupe opère sur ses sites. Une politique de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité a ainsi été mise en place sur chacun des sites. Celle-ci stipule que :

" Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail et des produits sûrs afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial".

Des audits environnementaux assurent un suivi de la situation sur l'ensemble du Groupe tandis que le département d'Hygiène, Sécurité

et Environnement a fait du renforcement du système de reporting une priorité durant l'exercice fiscal qui vient de se terminer. Durant l'exercice 2004/05, 52 audits ont été effectués par deux spécialistes indépendants de la gestion des risques environnementaux (URS, Allianz) et par un auditeur interne ALSTOM accrédité. Chacun de ses audits couvre 48 critères et permet de donner une note générale allant de 1 (pour ignorance) à 5 (pour excellence). La note générale sur l'ensemble du Groupe ALSTOM s'est régulièrement améliorée de 2001 à 2004 et était de 3,4 sur l'exercice 2004/05.

Mais ALSTOM ne se contente pas d'agir de manière responsable au regard de ses activités manufacturières ; le Groupe travaille également à la manière dont, par le design de ses produits, il peut créer des solutions d'infrastructure innovantes qui permettent de résoudre les problèmes de demain.

### Écodesign

L'écodesign est une approche systématique visant à créer des produits respectueux de l'environnement. Le cycle de vie du produit est établi de manière à assurer le meilleur taux de recyclabilité sur chaque phase de la vie du produit. ALSTOM a été un pionnier en matière d'écodesign, avec le lancement, dès 1987, d'un logiciel du nom d'EIME (pour Environmental Information and Management Explorer) avec d'autres entreprises et avec le soutien de l'ADEME (Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le logiciel utilisé permet à la fois de développer de nouveaux produits et d'analyser selon les mêmes critères les produits existants. Durant l'exercice 2004/05, un programme d'analyse environnementale avec le logiciel EIME a été lancé au sein du Secteur Transport sur sa ligne de matériel roulant. Durant cet exercice également, le Secteur Transport a communiqué une liste de produits chimiques à ne plus utiliser dans le cadre du développement des produits ALSTOM.

ALSTOM ECO|RAM (pour Economic Reliability Availability Maintainability) a pour objectif l'identification de réductions potentielles de coûts dans les centrales de production d'électricité par l'analyse systématique de la centrale dans son fonctionnement d'ensemble. L'approche d'ALSTOM en tant qu'équipementier ayant fourni le matériel

(1) Utopies, SustainAbility

de départ facilite l'identification de nouvelles opportunités d'amélioration en termes de maintenance, d'efficacité et de performance. Basées sur la méthodologie et les outils ECO|RAM, des solutions d'amélioration répondant aux demandes de nos clients en ce qui concerne la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont actuellement développées.

*Durant les deux dernières années, EDF et le Secteur Power Service ont travaillé en étroite collaboration sur l'évaluation d'environ 400 produits chimiques utilisés pour la maintenance et le fonctionnement des centrales EDF. Cette liste initiale de 400 substances a désormais été réduite de moitié, et les 44 substances présentant le plus de risques ont été remplacées par des substances non-dangereuses, à l'exception de 6 qui sont utilisées selon des procédures très strictes et contrôlées.*

### Produits & Innovation

ALSTOM propose des produits respectueux de l'environnement. Par exemple, le Groupe est particulièrement impliqué dans l'amélioration des taux d'efficacité de centrales existantes ainsi que dans le développement de nouvelles solutions permettant de réduire les émissions, y compris celles de gaz à effet de serre. La nouvelle génération de centrales au charbon atteint des taux de rendement de près de 50 %, contre 40 % habituellement, et les tout derniers designs de centrales au gaz à cycle combiné permettent un taux de rendement de 58 %.

ALSTOM est leader mondial<sup>(1)</sup> en matière de technologies de réduction des émissions, et fournit à ses clients des produits innovants permettant la réduction des émissions de NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub> et autres gaz. Le Groupe a ainsi fourni la plus vaste base installée de contrôle de pollution de l'air, avec plus de 60 000 MW de désulfuration des gaz de combustion (FGD), et plus de 28 000 MW de systèmes de dénitrification (SCR). Les programmes de Recherche & Développement d'ALSTOM ont pour ambition le développement d'une gamme de solutions technologiques permettant de faire face aux défis environnementaux futurs, tels la capture et le stockage du CO<sub>2</sub> pour une production d'énergie zéro-émissions et des technologies dites de charbon propre. ALSTOM est également engagé dans plus de 14 projets internationaux ayant trait à la capture du CO<sub>2</sub> durant les processus de production d'énergie, en partenariat avec des entreprises spécialisées dans la fabrication de chaudières, des entreprises pétrolières, des universités, le Département américain de l'Énergie et des établissements nationaux de recherche<sup>(2)</sup>.

ALSTOM est aussi leader mondial<sup>(1)</sup> de la production d'énergie hydroélectrique, qui est une énergie renouvelable. L'offre commerciale couvre à la fois des équipements pour de grands systèmes hydroélectriques et du mini-hydro, qui permet de produire de l'électricité dans des lieux moins urbanisés, avec un impact moindre sur l'environnement.

Le Secteur Transport d'ALSTOM a une longue histoire de réalisation de moyens de transport responsables. En 1987, ALSTOM a fabriqué le premier tramway à plancher bas pour la ville de Grenoble, permettant un accès facilité aux personnes handicapées. Le Groupe a depuis consolidé ses efforts envers la collectivité au travers de quatre axes d'amélioration : facilité d'accès à bord des voitures, facilité de circulation dans les voitures, amélioration de la sécurité et accessibilité de l'information à tous les publics. En décembre 2003, le Secteur Transport a été le premier industriel à signer la Charte nationale de l'accessibilité, et à s'engager ainsi à fournir des équipements accessibles à tous les citoyens. En septembre 2004, Transport a encore signé la Charte du Développement Durable de l'UITP (International Association of Public Transport).

Le développement du tramway CITADIS, lancé en 1995, est un bon exemple de la manière dont les principes du développement durable sont non seulement compatibles avec une amélioration de la performance industrielle mais également au cœur d'une recherche d'excellence. L'ingénierie du CITADIS a permis de dégager des bénéfices économiques durables via une réduction des coûts de près de 30 %. Sur le plan environnemental, les tramways CITADIS sont conçus pour disposer d'une facilité de maintenance et de recyclabilité en fin de vie. Des réductions significatives en termes de production de bruit et des économies d'énergie ont également été réalisées. Les CITADIS ont un taux de recyclabilité de 90 %.

Durant l'exercice 2004/05, ALSTOM a développé un projet de chaînes de traction de moteur à aimants permanents, destinée aux automotrices à très grande vitesse et aux tramways, permettant des gains de volume, de poids, de consommation d'énergie, de maintenance et de production de bruit, tout en augmentant le nombre de passagers par train. Un prototype a été validé sur un tramway CITADIS et est actuellement en opération commerciale à Rotterdam, aux Pays-Bas. Un autre succès a été la réalisation d'un concept particulièrement innovant de trains à deux niveaux à usage régional et péri-urbain, caractérisé par

(1) Sur la base d'estimations internes.

(2) ALSTOM est un membre du Programme de R&D de l'IAE (International Energy Agency) sur les gaz à effet de serre, du Centre pour le Charbon Propre de l'IAE et du programme sur le changement climatique du MIT (Massachusetts Institute of Technology)

plus de confort et d'agrément pour les passagers, et une moindre consommation d'énergie. Une maquette est disponible sur le site ALSTOM de Valenciennes et a reçu le plus vif intérêt.

De même, le Secteur Marine développe des systèmes qui permettent de produire des navires respectueux de l'environnement. Les meilleures technologies disponibles sont utilisées afin de respecter les législations en vigueur sur l'enlèvement des déchets et les émissions. Les eaux usées sont soit stockées, soit traitées à bord. Depuis janvier 2005, une unité de traitement des hydrocarbures a été mise en place sur le site.

## RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Code d'éthique est un résumé des principes éthiques du Groupe, et représente une référence facile d'accès quant au comportement approprié à adopter dans la vie de tous les jours de l'entreprise. Il stipule notamment que :

"ALSTOM s'engage à respecter les standards les plus élevés en ce qui concerne son comportement d'entreprise et à agir de manière digne et honnête avec ses employés, ses actionnaires, ses clients, ses fournisseurs, ses concurrents, les gouvernements, les instances législatives et le public. Les responsables et employés d'ALSTOM, où qu'ils travaillent dans l'entreprise, se doivent de connaître et de respecter ces principes éthiques."

Le Code d'éthique interdit la discrimination qu'elle soit liée à l'âge, la race, le sexe, la couleur, la nationalité, la religion, l'état de santé et les handicaps, les préférences sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques et l'appartenance à un syndicat. ALSTOM respecte les principes de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que ceux des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

ALSTOM s'attache à mettre progressivement en place des procédures permettant d'assurer que ses principaux sous-traitants respectent également ces Conventions Fondamentales.

Les priorités du Groupe en matière de Ressources Humaines sont d'œuvrer à une organisation plus efficace avec une amélioration de la communication

et du dialogue. En octobre 2004, des engagements formels ont été pris dans ces domaines, tant sur les questions d'évaluation de la performance et de la rémunération que sur le développement de carrière.

### Formation

Un système uniforme de Gestion de la Performance a été déployé au début de l'année 2005. L'Institut de formation d'ALSTOM (l'ALSTOM Learning Institute) a pour vocation de garantir que toujours plus d'employés ont accès à la formation et aux opportunités de développement. Les programmes couvrent des sujets allant de la gestion de la performance, la gestion d'équipes, la finance, la communication aux cours de langue ou d'informatique. La plupart des cours sont disponibles en 7 langues.

### Relations avec les employés

Dans le cadre du plan de redressement engagé par ALSTOM en 2003, des plans de restructuration ont dû être réalisés ; tous les efforts ont été mis en œuvre pour réduire l'impact de ces restructurations sur les employés. L'European Work Forum (EWF) d'ALSTOM, créé en 1996, bien avant les directives européennes qui ont prescrit l'instauration de telles structures, réunit des membres de 14 pays différents et a été étendu aux nouveaux membres de l'Union européenne tels l'Estonie, la Hongrie et la Roumanie. Le Forum a été étroitement consulté sur l'ensemble des plans de restructuration.

### Participation des employés

En novembre 2004, ALSTOM a mis en place un nouveau plan d'actionnariat du nom de "Two for One", réservé aux salariés. Le plan a été proposé aux employés dans huit pays du Groupe, où sont localisés plus de 70 % des employés. Plus de 500 réunions d'information ont été organisées, permettant aux employés de s'exprimer et de dialoguer directement avec leur direction. 27 % des salariés ont participé à ce programme, soit un niveau supérieur à celui des plans précédents pour six pays sur les huit concernés.

## IMPLICATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ENVERS LES COMMUNAUTÉS

ALSTOM entretient des relations avec les communautés économiques et sociales concernées par les sites du Groupe, fondées sur la volonté

d'associer celles-ci aux retombées économiques positives de l'activité du Groupe.

ALSTOM a signé en décembre 2004, au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, un Pacte PME de mobilisation positive visant à faciliter les relations entre grandes sociétés et petites et moyennes entreprises et de développer des programmes et des outils spécifiques pour ce faire.

### Secteur Marine / Saint-Nazaire, France

*L'initiative "d'entreprise élargie", lancée en 2001, est de développer des accords avec les sous-traitants du Groupe afin de travailler à une culture et des actions communes. L'initiative réunit d'importants fournisseurs et des sous-traitants du Secteur Marine, autour d'objectifs, de méthodes, de mesures et de ressources communes, pour faire de cette "entreprise élargie" un centre d'excellence pour la conception et la réalisation de navires complexes. Deux principaux programmes coexistent dans l'initiative :*

*"Cap Performance". Grâce à l'engagement du Secteur Marine et des institutions régionales, nationales et européennes, 83 entreprises de la région des Pays de Loire ont pu bénéficier du programme Cap Performance et augmenter leur performance industrielle.*

*"Cap Compétences". Ce projet économique a pour but de développer les compétences et d'améliorer les performances de Marine et de ses sous-traitants. À ce jour, des programmes de développement économique ont été finalisés pour plus de 140 entreprises représentant environ 10 000 emplois.*

ALSTOM collabore avec les autorités locales des sites sur lesquels le Groupe opère. Cette collaboration débouche, par exemple, sur des opportunités d'amélioration de l'environnement urbain. L'entreprise libère des emprises sur ses sites pour développer de nouveaux plans de circulation, permettre l'installation de nouvelles activités ou créer des parcs et jardins.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 6

SIXIÈME  
PARTIE

## Sommaire

### **CAPITAL 204**

Autorisations d'augmenter le capital	205
Évolution du capital	206
Répartition du capital au cours des trois derniers exercices	207
Titres et droits émis donnant accès au capital	208
Émission de titres non représentatifs du capital	208
Rachats d'actions	208
Marchés des titres	210
Relations actionnaires	211

### **INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 212**

Identité de la Société	212
Dispositions particulières des statuts	212
Commissaires aux comptes	214
Activité de la société mère	215
Données sociales et environnementales	215

### **ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2005 217**

### **INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT**

#### **DE RÉFÉRENCE 218**

Attestation du responsable du Document de Référence	218
Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de Référence	218
Table de correspondance – réglementation AMF	221

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## CAPITAL

Au 31 mars 2004, le capital social s'élevait à € 1 320 821 965, divisé en 1 056 657 572 actions de € 1,25 de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2005, le capital social s'élève à € 1 924 023 993,15, divisé en 5 497 211 409 actions de € 0,35 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, à la suite des opérations décrites ci-dessous :

- l'émission de 240 millions d'actions liée au remboursement des TSDDRA le 7 juillet 2004 et l'émission de 8 794 489 actions, intervenue entre le 1<sup>er</sup> avril et le 9 juillet 2004 et liée au remboursement de 8 794 489 obligations subordonnées 2 % décembre 2003/décembre 2008 remboursables en actions de la Société ("ORA"), qui ont entraîné une augmentation du capital social, qui est passé de € 1 320 821 965 à € 1 631 815 076,25,
- la réduction du capital approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 9 juillet 2004, qui a porté le capital de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,35. Cette réduction, motivée par des pertes, a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions de € 1,25 à € 0,35,
- la réalisation des deux augmentations de capital réalisées en août 2004 qui a porté le capital social à € 1 904 251 240,15 ((i) augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de € 1 279 343 018,80 et de € 1 508 350 193,30 prime d'émission incluse ; (ii) augmentation de capital d'un montant nominal de € 168 000 000 et de € 240 000 000 prime d'émission incluse réservée à certains prêteurs),
- la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant nominal de € 17 435 125,40 décidée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2004 qui s'est traduite par l'émission au pair de 49 814 644 actions de € 0,35 de valeur nominale chacune,
- le remboursement en actions depuis le 16 août 2004 de 5 318 052 ORA qui a donné lieu à la création de 6 678 936 actions.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte appelée à se tenir sur première convocation le 5 juillet 2005 et en cas de défaut de quorum, sur deuxième convocation, le 12 juillet 2005, de décider un regroupement des actions de la Société qui serait effectué par la remise d'1 action nouvelle de 14 euros de nominal pour 40 actions existantes de 0,35 euro de valeur nominale.

## Autorisations d'augmenter le capital

Le tableau ci-dessous résume les autorisations (i) d'augmenter le capital, (ii) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, et (iii) de rachat d'actions, en cours de validité à la date 17 juin 2005 et leur utilisation durant l'exercice :

	Montant nominal maximum autorisé	Montant nominal utilisé au cours de l'exercice écoulé	Solde disponible	Échéance de l'autorisation/ Durée
Émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (AGM 9 juillet 2004, résolution n° 17)	€ 66 040 000	€ 17 435 125,40	€ 48 604 875	9 septembre 2006 (26 mois à compter du 9 juillet 2004)
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n° 18)	Augmentation de capital : 5 % du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'administration	111 320 000 actions (correspondant à environ 2 % du capital à la date d'attribution)	164 740 570 actions <sup>(1)</sup>	9 septembre 2007 (38 mois à compter du 9 juillet 2004)
Autorisation de rachat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n° 10)	105 665 757 actions	Néant	105 665 757 actions	Jusqu'à la date de l'AG qui approuvera les comptes de l'exercice 2004/05

(1) sur la base du capital au 31 mars 2005.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte appelée à se tenir sur première convocation le 5 juillet 2005 et en cas de défaut de quorum le 12 juillet 2005, sur deuxième convocation, d'approuver, les autorisations suivantes affectant le capital social :

- une délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social d'un montant maximum de 600 millions d'euros par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices, ou autres, et/ou pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances. Ce montant constitue un plafond global sur lequel viendra s'imputer tout montant émis en vertu de cette délégation et de la délégation suivante ;
- une délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social d'un montant maximum de 600 millions d'euros par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de

créances. Tout montant émis au titre de cette délégation viendra s'imputer sur le plafond global de 600 millions ci-dessus ;

- une délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'Assemblée en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- une autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 2,5 % du capital existant à la date de l'Assemblée ;
- une autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital social réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 2,5 % du capital existant à la date de l'Assemblée, avec annulation de l'autorisation antérieure pour le solde non utilisé ;
- une autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social dans la limite de 10 % de son montant, par l'annulation d'actions, afin de renouveler l'autorisation antérieure qui expirera le 2 juillet 2005 et n'avait pas été utilisée.

## Évolution du capital

	Nombre d'actions créées	Montant nominal de l'augmentation de capital ou de la réduction de capital En €	Montant de la prime En €	Nombre cumulé d'actions	Capital En €
<b>31 mars 2000</b>				<b>213 698 403</b>	<b>1 282 190 418</b>
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise	1 689 056	10 134 336	30 403 008	215 387 459	1 292 324 754
<b>31 mars 2001</b>				<b>215 387 459</b>	<b>1 292 324 754</b>
<b>31 mars 2002</b>				<b>215 387 459</b>	<b>1 292 324 754</b>
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription	66 273 064	397 638 384	238 583 030	281 660 523	1 689 963 138
<b>31 mars 2003</b>				<b>281 660 523</b>	<b>1 689 963 138</b>
Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25 (2 juillet 2003) <sup>(1)</sup>		1 337 887 484,25		281 660 523	352 075 653,75
Augmentation de capital réservée à des banques (20 novembre 2003)	239 933 033	299 916 291,25		521 593 556	651 991 945
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA <sup>(2)</sup>	535 064 016	668 830 020	80 259 602,40	1 056 657 572	1 320 821 965
<b>31 mars 2004</b>				<b>1 056 657 572</b>	<b>1 320 821 965</b>
Augmentation de capital du fait du remboursement des TSDDRA (7 juillet 2004)	240 000 000	300 000 000	-	1 296 657 572	1 620 821 965
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA <sup>(2)</sup>	8 794 489	10 993 111,25	1 319 173,35	1 305 452 061	1 631 815 076,25
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de € 1,25 à € 0,35 (9 juillet 2004) <sup>(1)</sup>	-	1 174 906 854,90	-	1 305 452 061	456 908 221,35
Augmentation de capital réservée à certains prêteurs (12 août 2004)	480 000 000	168 000 000	72 000 000	1 785 452 061	624 908 221,35
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (13 août 2004)	3 655 265 768	1 279 343 018,80	229 007 174,50	5 440 717 829	1 904 251 240,15
Augmentation de capital réservée aux salariés (20 décembre 2004)	49 814 644	17 435 125,40	-	5 490 532 473	1 921 686 365,55
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA <sup>(2)</sup>	6 678 936	2 337 627,60	5 107 643,00	5 497 211 409	1 924 023 993,15
<b>31 mars 2005</b>				<b>5 497 211 409</b>	<b>1 924 023 993,15</b>

(1) Nombre d'actions inchangées.

(2) Obligations remboursables en actions émises avec maintien du droit préférentiel de souscription le 23 décembre 2003, remboursables à l'origine en actions à raison de 1 action pour 1 obligation, puis depuis le 16 août 2004, à raison de 1,2559 action pour 1 obligation.

## Répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique, à la connaissance de la Société, sur la base des déclarations reçues jusqu'au 15 juin 2005 inclus, la détention du capital et des droits de vote par les actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital arrêté au 31 mars 2005 et des droits de vote :

	Capital au 31 mars 2005		Capital au 31 mars 2004		Capital au 31 mars 2003	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Public	3 937 000 326	71,61 %	967 649 243	91,56 %	231 826 137	82,30 %
République française	1 162 049 763	21,14 %	-	-	-	-
Caisse des Dépôts et Consignations	120 155 011	2,19 %	15 516 886	1,46 %	9 375 168	3,32 %
Groupe Crédit Agricole	78 235 951	1,42 %	10 358 905	0,98 %	1 423 203	0,51 %
Groupe Fradim	50 000 000	0,92 %	-	-	-	-
Groupe BNP PAM	35 835 366	0,65 %	-	-	-	-
Morgan Stanley & Co international Ltd	30 982 864	0,56 %	-	-	-	-
Groupama Asset Management	28 325 360	0,52 %	-	-	-	-
Employés <sup>(2)</sup>	54 626 768	0,99 %	4 746 207	0,49 %	4 199 940	1,50 %
Natexis Bleichroeder	-	-	19 194 642	1,81 %	-	-
Groupe CIC <sup>(3)</sup>	-	-	13 916 815	1,31 %	-	-
Groupe Deutsche Bank	-	-	13 634 596	1,29 %	-	-
Groupe Société Générale <sup>(3)</sup>	-	-	11 640 278	1,10 %	6 246 153	2,22 %
Franklin Resources	-	-	-	-	28 589 922	10,15 %
<b>Total</b>	<b>5 497 211 409</b>	<b>100 %</b>	<b>1 056 657 572</b>	<b>100 %</b>	<b>281 660 523</b>	<b>100 %</b>

(1) % calculés sur la base du capital au 31 mars 2005 et non pas sur la base du capital à la date de la déclaration.

(2) actions détenues par les salariés et anciens salariés du Groupe ALSTOM directement ou au travers du FCPE.

(3) détient une participation inférieure à 0,50 %.

À la connaissance d'ALSTOM, sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, à l'exclusion des notifications de franchissement de seuils reçues d'intermédiaires inscrits, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société au 31 mars 2005.

À la connaissance d'ALSTOM, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de la Société.

Au 30 mai 2005, 111 078 actions sont détenues par les mandataires sociaux et 273 034 actions par les membres du Comité exécutif, et représentent au total environ 0,0098 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2005.

ALSTOM ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'administration détient au moins le nombre d'actions d'administrateur requis en vertu des statuts.

Il n'y a pas de droit de vote double ou de restriction du droit de vote.

L'enquête réalisée par ALSTOM sur les titres au porteur identifiables faisait ressortir environ 320 000 actionnaires au 6 mai 2005 (dont intermédiaires financiers).

La Société n'a pas connaissance à ce jour de nantissements inscrits sur ses titres ou sur les titres de ses filiales significatives.

## Titres et droits émis donnant accès au capital

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président Directeur Général faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation lui ayant été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2003, a procédé en décembre 2003 :

- à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour un montant nominal de € 300 millions remboursables en actions de la Société ("TSDRA"), dont la souscription a été réservée à la République française et qui ont été automatiquement remboursés en actions de la Société le 7 juillet 2004 suite à l'approbation de ce remboursement par la Commission européenne ;
- à l'émission d'obligations 2 % décembre 2008 subordonnées remboursables en actions de la Société ("ORA"), avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de € 901 313 660,80 pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 643 795 472 actions nouvelles (avant ajustements).

Les bases de remboursement des ORA ont été modifiées en août 2004 pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 13 août 2004. En conséquence, depuis le 16 août 2004, chaque ORA donne le droit de souscrire 1,2559 action ALSTOM.

Au 31 mars 2005, (i) 549 176 557 ORA ont été remboursées en actions, soit 85,30 % de l'émission, et ont donné lieu à l'émission de 550 537 441 actions nouvelles, et (ii) 94 618 915 ORA n'avaient pas été remboursées en actions.

Sur la base du nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 mars 2005, soit 121 813 949 options, l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 42 634 882,15 (voir le paragraphe "Principales caractéristiques des plans d'options de souscription ALSTOM").

Le remboursement des ORA en circulation et l'exercice de ces options pourraient donner lieu à une dilution d'environ 4,4 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2005.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

## Émission de titres non représentatifs du capital

Le 8 février 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange sur deux emprunts obligataires qu'elle avait émis dans le but d'allonger la durée de vie moyenne de la dette du Groupe.

En réponse à cette offre publique d'échange, un montant nominal total d'environ € 422 millions de l'emprunt obligataire 5 % de € 650 millions échéance juillet 2006 et un montant nominal total d'environ € 245 millions de l'emprunt subordonné à taux variable de € 250 millions échéance septembre 2006, ont été échangés contre un montant nominal total d'environ € 695 millions de nouvelles obligations de 1 euro nominal chacune émises au prix unitaire de € 0,99829.

Par ailleurs, un montant nominal d'environ € 305 millions d'obligations additionnelles, ayant les mêmes caractéristiques que celles remises à l'échange, et souscrites en numéraire, ont été émises portant le montant total de la nouvelle émission à € 1 milliard. Cet emprunt obligataire à taux fixe 6,25 % échéance 3 mars 2010 a été admis sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA et à la bourse du Luxembourg.

Le 30 mai 2005, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président Directeur Général, pour une durée d'un an, à l'effet d'émettre des obligations dans la limite d'un montant nominal de € 2,5 milliards.

Par ailleurs dans le cadre des délégations de compétence au Conseil d'administration soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 12 juillet 2005 sur deuxième convocation, figure l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 du Code de commerce.

## Rachats d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2004 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir, sur le marché et hors marché et par tous moyens, des actions d'ALSTOM dans la limite de 10 % du capital social au 31 mars 2004, soit un nombre théorique de 105 665 757 actions correspondant à un montant d'acquisition

théorique de € 528 328 785 sur la base du prix maximum d'achat autorisé. Le prix maximum d'achat avait été fixé à € 5 par action sauf disposition légale particulière.

Ce programme de rachat n'a pas été utilisé par ALSTOM.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte appelée à se tenir le 5 juillet 2005 sur première convocation et à défaut de

quorum, le 12 juillet 2005 sur deuxième convocation, il sera proposé aux actionnaires de donner au Conseil d'administration une nouvelle autorisation pour une période d'un an. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de cette autorisation ne pourrait excéder 10 % du capital social au 31 mars 2005, soit un nombre théorique maximum de 549 721 140 actions. Le prix maximum d'achat proposé est de € 5.

## Marchés des titres

L'action ALSTOM est cotée sur Euronext Paris – Code Euroclear France : 12019.

L'action ALSTOM ne fait plus partie du CAC 40 depuis le 3 avril 2002. L'action ALSTOM n'est plus cotée sur le New York Stock Exchange depuis le 10 août 2004, ni sur le London Stock Exchange depuis le 17 novembre 2003.

Mois	Total transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes en milliers d'€	Moyennes quotidiennes des capitaux en milliers d'€	Premier cours coté du dernier jour du mois en €	Cours du mois le plus haut en €	Cours du mois le plus bas en €
<b>2002</b>							
Octobre	71 926 227	3 127 227	310 393,39	13 495,36	5,08	5,58	3,25
Novembre	64 716 106	3 081 624	413 317,73	19 681,80	7,30	8,03	5,03
Décembre	45 362 283	2 268 114	272 596,28	13 629,81	4,75	7,89	4,62
<b>2003</b>							
Janvier	47 248 564	2 147 662	236 853,00	10 766,05	4,55	5,77	4,34
Février	49 837 187	2 491 859	182 135,48	9 106,78	2,85	4,85	2,61
Mars	303 142 720	14 435 368	468 553,11	22 312,05	1,43	2,99	0,97
Avril	112 330 794	5 616 540	184 617,07	9 230,86	1,77	1,84	1,52
Mai	269 782 352	12 846 779	834 348,65	39 730,89	3,31	4,04	1,87
Juin	74 417 187	3 543 676	239 846,16	11 421,25	3,00	3,48	2,95
Juillet	77 280 832	3 360 036	216 819,67	9 426,94	2,81	3,10	2,37
Août	184 084 869	8 765 946	450 162,25	21 436,30	2,26	3,36	1,95
Septembre	215 697 802	9 804 446	608 867,30	27 675,79	2,70	3,18	2,23
Octobre	53 798 904	2 339 083	141 626,66	6 157,68	2,73	2,78	2,47
Novembre	142 892 488	7 144 624	336 332,04	16 816,60	1,73	2,00	1,61
Décembre	191 727 752	9 129 893	280 131,91	13 339,61	1,29	1,72	1,25
<b>2004</b>							
Janvier	1 043 799 006	49 704 715	1 627 596,43	77 504,59	1,68	1,77	1,26
Février	1 479 319 255	73 965 963	3 053 978,38	152 698,92	2,25	2,51	1,48
Mars	966 600 351	42 026 102	1 835 511,40	79 804,84	2,03	2,34	1,57
Avril	370 644 409	18 532 223	681 186,18	34 059,31	1,70	2,08	1,58
Mai	1 179 553 511	56 169 215	1 419 365,51	67 588,83	0,96	1,67	0,92
Juin	875 573 151	39 798 780	763 916,15	34 723,46	0,94	1,09	0,66
Juillet	1 622 514 065	73 750 639	1 047 003,11	47 591,05	0,46	0,74	0,42
Août	1 660 834 700	75 492 486	668 597,17	30 390,69	0,43	0,46	0,31
Septembre	1 251 941 553	56 906 434	577 609,28	26 254,97	0,47	0,50	0,40
Octobre	1 498 639 180	71 363 770	780 945,35	37 187,87	0,52	0,57	0,46
Novembre	2 936 220 377	133 464 563	1 597 811,03	72 627,77	0,57	0,62	0,45
Décembre	651 322 433	28 318 367	361 340,92	15 710,48	0,56	0,57	0,54
<b>2005</b>							
Janvier	1 906 674 647	90 794 031	1 191 115,36	56 719,78	0,70	0,71	0,56
Février	1 315 382 428	65 769 121	910 061,25	45 503,06	0,69	0,74	0,65
Mars	1 318 183 003	62 770 619	921 561,75	43 883,89	0,68	0,74	0,65
Avril	956 163 992	45 531 619	608 046,95	28 954,61	0,59	0,68	0,58
Mai	1 441 534 614	65 524 301	945 155,70	42 961,62	0,71	0,74	0,58

## Relations actionnaires

Au cours de l'exercice 2004/05, ALSTOM a poursuivi sa politique de communication active à destination des actionnaires privés et institutionnels, en France et à l'étranger.

Comme par le passé, le Groupe a tenu une série de réunions d'information avec les investisseurs institutionnels basés en France, en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suisse et aux États-Unis. En mars 2005, les analystes et les investisseurs ont été invités à visiter le site Transport d'Aytré La Rochelle et à assister à des présentations du management sur la position et la stratégie du Groupe sur le marché mondial du transport ferroviaire.

ALSTOM a également développé des opportunités d'échange et de dialogue à destination de ses actionnaires individuels en dehors de l'Assemblée Générale. Le Groupe a participé à deux réunions d'informations à Paris et à Toulouse organisées en partenariat avec Euronext Paris. Comme chaque année, ALSTOM était présent sur le salon Actionaria où les actionnaires ont pu s'entretenir avec Patrick Kron et l'équipe des Relations Investisseurs.

Outre ses rapports annuels et publications trimestrielles, ALSTOM offre à ses actionnaires différents outils d'information, dont une "Lettre aux Actionnaires", notamment à l'occasion des grands événements du Groupe.

ALSTOM offre également des informations en temps réel sur le cours de l'action sur son site Internet, [www.alstom.com](http://www.alstom.com), un service d'envoi par courrier électronique des communiqués de presse récents et des informations sur les événements concernant les actionnaires. Nous publions également sur notre site web nos annonces de résultats.

## CONTACTS

L'équipe Relations Investisseurs anglophone et francophone, basée à Paris, peut être contactée par téléphone, par fax et par e-mail au siège social d'ALSTOM :

Emmanuelle Châtelain – analystes, investisseurs institutionnels  
Emmanuelle Douëzy – actionnaires individuels  
ALSTOM  
3, avenue André Malraux  
92300 Levallois-Perret  
Tél : 33 1 41 49 20 00  
Fax : 33 1 41 49 79 25  
E-mail : [investor.relations@chq.alstom.com](mailto:investor.relations@chq.alstom.com)

Des informations sur les derniers cours de bourse et communiqués de presse, ainsi que des informations détaillées sur les sujets intéressant les actionnaires, sont disponibles sur le site Internet d'ALSTOM : <http://www.alstom.com>

Des exemplaires du rapport annuel pour l'exercice 2004/05, sont disponibles en langue française et en langue anglaise, sur demande adressée au département Relations Investisseurs.

France – numéro vert : 0800 50 90 51

Cotation Euronext Paris  
Code titre Euroclear : 12019  
Indices : SBF 120  
Next 150  
CAC Mid 100

# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

## Identité de la Société

### DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL

ALSTOM  
3, avenue André Malraux  
92300 Levallois-Perret

### FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par le Code de commerce.

### DURÉE

Constituée le 17 novembre 1992 sous la forme d'une société anonyme dénommée "JOTELEC", la société expirera le 17 novembre 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### IMMATRICULATION

389 058 447 Nanterre

### CODE APE

625 E

## Dispositions particulières des statuts

### OBJET

(article 3 des statuts)

ALSTOM a pour objet, directement ou indirectement :

- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, maritimes, financières, mobilières, immobilières, en France et à l'étranger, et notamment dans les domaines suivants :
  - énergie,
  - transmission et distribution d'énergie,
  - transports,
  - équipements industriels,
  - construction et réparation navale,
  - ingénierie et conseil, étude de conception et/ou de réalisation et entreprise générale de tous travaux publics ou particuliers et de tous ouvrages, et

- plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires des précédentes ;
- la participation d'ALSTOM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

ALSTOM pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes, français ou étrangers.

### EXERCICE SOCIAL

(article 18 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

### CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social d'ALSTOM.

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(article 15 des statuts)

#### Convocations et délibérations – Ordre du Jour

Les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi, exercent les pouvoirs qui leur sont respectivement attribués par la législation en vigueur. Elles sont convoquées conformément aux règles et modalités fixées par la loi.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit désigné par le Conseil, soit dans le département du siège social, soit dans tout lieu du territoire de la République française.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par le Conseil d'administration si la convocation est faite par lui et, sinon, par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions fixées par la loi ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

### Admission et représentation

Les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, se composent de tous les actionnaires indistinctement.

Dans toutes les Assemblées, les propriétaires d'actions nominatives n'ont le droit d'exercer leur droit de vote que si leurs actions sont inscrites à leur nom deux jours au moins avant la date de l'assemblée et le demeurent jusqu'à l'issue de celle-ci. Les propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours au plus tard avant la date de cette réunion, justifier du dépôt de leurs titres dans les conditions légales ou produire l'un des certificats visés à l'article 136 du décret du 23 mars 1967. Ces délais pourront être modifiés par décision du Conseil d'administration.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes dans les conditions prévues à l'article 136 du décret du 23 mars 1967.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, les propriétaires de titres mentionnés au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues par la loi par un intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance à une Assemblée Générale dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du Conseil est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

### Droit de vote

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales. Il n'existe pas de droit de vote double. Pendant le délai de deux ans à compter du regroupement des actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juillet 2005 (deuxième convocation), toute action non regroupée donnera droit à une voix et toute action regroupée à 40 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

### DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION

#### (article 7 des statuts)

Outre les obligations légales de déclaration de certaines fractions du capital prévues aux articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui viendrait à posséder un nombre d'actions d'ALSTOM égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total d'actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer ALSTOM du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 % inclus. Pour la détermination de ces seuils, il sera également tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa précédent. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition. En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et les limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés est également tenu d'en informer ALSTOM dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités.

## IDENTIFICATION DES TITRES AU PORTEUR (article 7 des statuts)

ALSTOM peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité, tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

## RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (article 20 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales d'ALSTOM y compris tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué comme il vient d'être dit et augmenté, si l'Assemblée Générale en décide ainsi, du report bénéficiaire et de prélèvements sur les réserves dont elle a la disposition, sous déduction des sommes reportées à nouveau par ladite Assemblée ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti par l'Assemblée Générale entre les actions.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions d'ALSTOM, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

## Commissaires aux comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **Barbier, Frinault & Autres, Ernst & Young**

représenté par Monsieur Gilles Puissochet  
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

#### **Deloitte & Associés (anciennement Deloitte Touche Tohmatsu)**

représenté par Monsieur Alan Glen  
BP 136  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommés par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉMENTS

#### **Monsieur Pascal Macioce**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine

#### **BEAS (SARL)**

7-9, villa Houssay  
92954 Neuilly-sur-Seine

Nommés par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

## RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'€)	Exercice 2004/05				Exercice 2003/04			
	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young		Deloitte & Associés		Barbier Frinault et Autres Ernst & Young		Deloitte & Associés	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7,0	52	7,0	61	6,8	61	6,8	49
Missions accessoires	5,7	43	3,5	31	3,5	32	6,0	43
<b>Sous-total</b>	<b>12,7</b>	<b>95</b>	<b>10,5</b>	<b>92</b>	<b>10,3</b>	<b>93</b>	<b>12,8</b>	<b>92</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social*	0,7	5	0,9	8	0,8	7	1,1	8
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>0,7</b>	<b>5</b>	<b>0,9</b>	<b>8</b>	<b>0,8</b>	<b>7</b>	<b>1,1</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13,4</b>	<b>100</b>	<b>11,4</b>	<b>100</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>	<b>13,9</b>	<b>100</b>

\* Principalement en dehors de France

## Activité de la société mère

La Société ALSTOM est la société holding du Groupe ALSTOM. Elle ne détient que les titres ALSTOM Holdings. ALSTOM centralise une très large part du financement externe du Groupe, et avance les fonds ainsi obtenus à sa filiale ALSTOM Holdings par le biais de contrats de prêts et d'un compte courant. Ses autres revenus sont constitués des redevances de conventions d'usage du nom ALSTOM mises en place avec ses sous-filiales. Pour plus d'information, voir "Comptes sociaux".

## Données sociales et environnementales

Information communiquée en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :

ALSTOM est la holding du Groupe ALSTOM. Elle n'a pas de salarié ni d'activité industrielle ou commerciale.

## CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

ALSTOM cherche à assurer le respect par ses filiales françaises et étrangères des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), c'est-à-dire :

- l'égalité des chances et la non-discrimination au travail (conventions 110 et 111),

- la liberté d'association – la liberté de création et d'adhésion à des syndicats et le droit à la négociation collective avec les employeurs (conventions 97 et 98),
- le travail des enfants – l'interdiction de l'emploi des enfants de moins de 15 ans et de moins de 18 ans pour les travaux à "hauts risques" (conventions 138 et 182),
- le travail forcé – l'interdiction de l'utilisation du travail forcé, de l'esclavage et du travail des prisonniers (conventions 29 et 105).

Notre Code d'éthique fait partie d'une série de politiques et d'instructions du Groupe ("e-Book") accessible par tous nos salariés sur le site Intranet du Groupe.

Le Code d'éthique précise que chaque collaborateur d'ALSTOM doit connaître les lois, réglementations et obligations liées à sa tâche, zone d'activité et environnement et doit éviter les activités pouvant entraîner le Groupe dans une pratique illicite. Le respect des politiques et instructions de l'e-Book est obligatoire. Une équipe d'audit interne contrôle régulièrement le respect de ces instructions par nos unités à travers le monde.

Par conséquent, nous pensons que dans presque tous les pays dans lesquels le Groupe a des activités, le droit du travail national est en conformité avec les conventions fondamentales de l'OIT et que nous respectons ces lois. En outre, l'e-Book prévoit une politique d'égalité des chances et de non-discrimination au travail. Nous ne pensons pas que nos activités utilisent le travail des enfants ou le travail forcé. Toutefois, certaines activités du Groupe pourraient

se situer dans des juridictions qui ne respectent pas toutes les conventions de l'OIT, telles que la liberté d'association (conventions 97 et 98). À ce jour nous n'avons pas mis en place de mesures destinées à assurer une surveillance systématique du respect par nos sous-traitants des dispositions des conventions OIT mentionnées ci-dessus.

### **IMPACT DES ACTIVITÉS DES FILIALES ÉTRANGÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES**

Nos filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales, notamment par le respect de la politique environnement, hygiène et sécurité du Groupe qui est suivi au niveau de chaque site. L'impact sur le développement régional en termes d'emploi est suivi et communiqué par notre réseau ressources humaines.

### **OBJECTIFS ASSIGNÉS À NOS FILIALES ÉTRANGÈRES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

En ce qui concerne les objectifs fixés pour nos filiales étrangères en matière d'environnement, tous les sites surveillent et mesurent en principe leur performance dans un nombre important de domaines. Notre service Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) a élaboré une méthodologie de "road-map" utilisée par nos auditeurs externes pour annoter la performance de chaque site. Notre plan de gestion d'environnement exige que chaque site mesure sa consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, ainsi que sa production de pollution et de déchets. Nous fixons le cas échéant des objectifs d'amélioration dans chacun de ces domaines.

Nous ne fixons pas au niveau du Groupe d'objectifs spécifiques en ce qui concerne l'équilibre biologique, les milieux naturels ou les espèces animales et végétales protégées compte tenu de la diversité des situations dans lesquelles nous opérons, mais certains sites sont impliqués dans des initiatives locales pour la sauvegarde de la faune et la flore locales.

De même, nous ne fixons pas d'objectifs de certification en matière d'environnement. Notre méthodologie interne "road-map" est fondée sur une approche de gestion des systèmes, liée à la performance, chaque site remplissant les critères ALSTOM pouvant requérir et obtenir une certification si cela est nécessaire pour son activité.

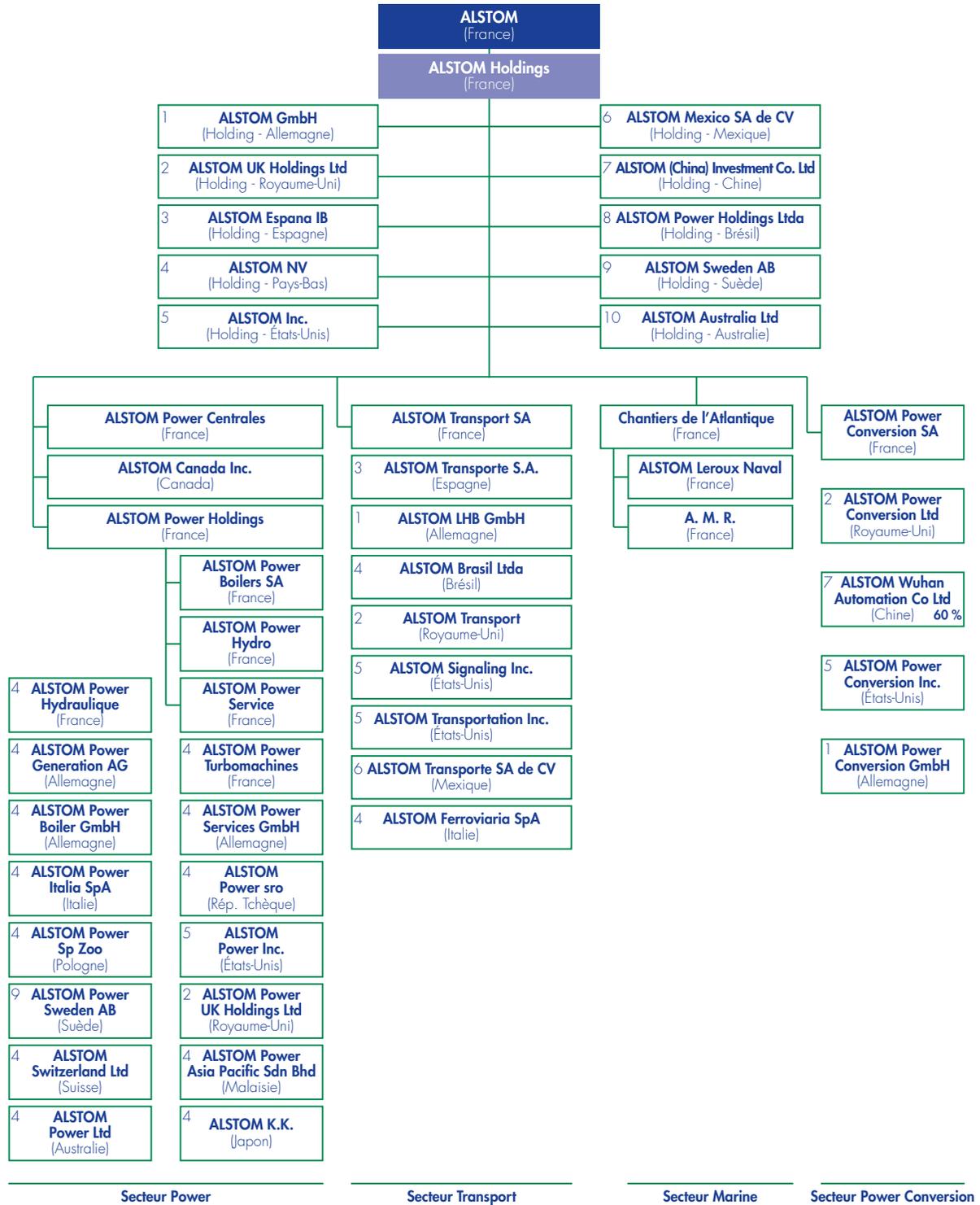
Au cours de l'exercice, nous avons terminé les évaluations techniques environnementales portant sur les impacts historiques et actuels de

nos principaux sites et les plans d'action associés ont été revus pour chaque Secteur pour en suivre le déroulement.

Dans la plupart des juridictions où nous sommes présents, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, licences et/ou autorisations et la plupart doivent se conformer à ces permis, licences ou autorisations et font souvent l'objet d'inspections régulières de l'administration. Nous contrôlons leur respect par chaque site, y compris par les unités opérationnelles de nos filiales étrangères, à travers notre méthodologie interne qui fait l'objet d'un audit externe.

Nous ne consolidons pas à ce jour nos dépenses au niveau du Groupe pour la prévention des impacts sur l'environnement, mais nous considérons que tous nos sites ont mis en place des systèmes adéquats de gestion des risques pour l'environnement. Pour chaque site, un responsable environnement, hygiène et sécurité est responsable de l'allocation des ressources à la réduction des risques pour l'environnement. Il rédige le cas échéant des rapports sur les accidents nuisibles pour l'environnement et en gère les conséquences. Ces directeurs environnement, hygiène et sécurité bénéficient d'une formation régulière, tout comme les directeurs d'unité du Groupe.

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2005



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6

\* Les Secteurs Power sont organisés en deux Secteurs : Power Turbo-Systems / Power Environment et Power Service.

Nota : Les sociétés sont détenues à 100 % sauf indication contraire - Le numéro attribué à certaines sociétés indique le lien de détention par la société holding ultime ayant le même numéro.

## INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Attestation du responsable du Document de Référence

À ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Levallois-Perret, le 17 juin 2005  
Le Président Directeur Général  
Patrick Kron

### Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de Référence

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALSTOM et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mai 2003, modifiés pour ce qui concerne les comptes consolidés sur proposition du Conseil d'administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'Assemblée Générale du 2 juillet 2003, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"Nous attirons l'attention sur la Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes – de l'annexe aux comptes annuels qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre Conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels de votre Société".*

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"Nous attirons l'attention sur la Note 1 B – Principes retenus pour l'arrêté des comptes – de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre Conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre Société".*

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

*"Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le Conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de € 805 millions à € 758 millions, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à € 1 432 millions contre € 1 381 millions. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.*

*Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la Société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la Société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée".*

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 arrêtés par le Conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission européenne comme détaillé dans la Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes annuels –. La capacité d'ALSTOM à disposer des cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans la Note 1. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 et 9 B, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associés aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes annuels n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments appelés ci-dessus".*

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission européenne comme détaillé dans la Note 1 B. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1 B et 27 A. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 B, 22 A et 29 E, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associés aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la Société, notamment les écarts d'acquisition, les autres*

*immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement € 3 424, € 956 et € 1 531 millions (voir Notes 7, 8 et 6 C) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus".*

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un examen de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre examen a donné lieu à un rapport inclus dans le présent Document de Référence, dans lequel nous avons conclu que les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission & Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 arrêtés par le Conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2 A de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la première application par le Groupe du Règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004".*

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2005  
Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIES



Alan Glen

### Information annexe

Le présent Document de Référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2005, comportant respectivement en pages 142 et 74 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce.
- le rapport des Commissaires aux comptes (page 193) établi en application du dernier alinéa L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## Table de correspondance – Réglementation AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

### ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

- Attestation des responsables du Document de Référence page 218
- Attestation des contrôleurs légaux des comptes pages 218 à 220
- Politique d'information page 211

### RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

#### Émetteur

- ALSTOM pages 212 à 217
- Société anonyme au capital de € 1 924 023 993,15  
 3, avenue André Malraux  
 92300 Levallois-Perret  
 RCS : 389 058 447 Nanterre

#### Capital

- Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...) pages 207 et 212 à 214
- Capital autorisé non émis page 205
- Capital potentiel page 208
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans page 206

#### Marché des titres

- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois page 210
- Dividendes page 159

#### Capital et droits de vote

- Répartition actuelle du capital et des droits de vote page 207
- Évolution de l'actionnariat page 207
- Pactes d'actionnaires page 207

### ACTIVITÉ DU GROUPE

- Organisation du Groupe pages 8,9 et 217
- Chiffres clés du Groupe page 35
- Informations chiffrées sectorielles pages 44 à 53
- Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur pages 10 à 27
- Indicateurs de performance pages 35 à 36

## ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

- Facteurs de risques
  - Risques de marché pages 68, 69, 115 à 118
  - Risques particuliers liés à l'activité pages 162 à 167
  - Risques juridiques pages 167 à 170
  - Risques industriels et liés à l'environnement pages 170 à 172
- Assurances et couverture des risques pages 172 à 173

## PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

- Comptes consolidés et annexe pages 74 à 123
- Engagements hors bilan pages 108 à 114
- Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux page 215
- Information financière pro forma pages 124 à 141
- Comptes sociaux et annexe pages 142 à 158

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance pages 176 à 184 et 187
- Composition et fonctionnement des comités pages 180 et 181, 183 à 187
- Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce pages 182 à 193
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce pages 193 à 194
- Dirigeants mandataires sociaux pages 194 à 198
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux page 198
- Conventions réglementées page 160

## ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

- Évolution récente page 36
- Perspectives page 37



*Conception et réalisation : Franklin Partners  
Crédit photo : Photothèque ALSTOM*



**ALSTOM**

Société anonyme au capital de € 1 924 023 993,15  
3, Avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret (France)  
Tél. : 33 (0)1 41 49 20 00 - Fax : 33 (0)1 41 49 24 85  
RCS : 389 058 447 Nanterre

*[www.alstom.com](http://www.alstom.com)*